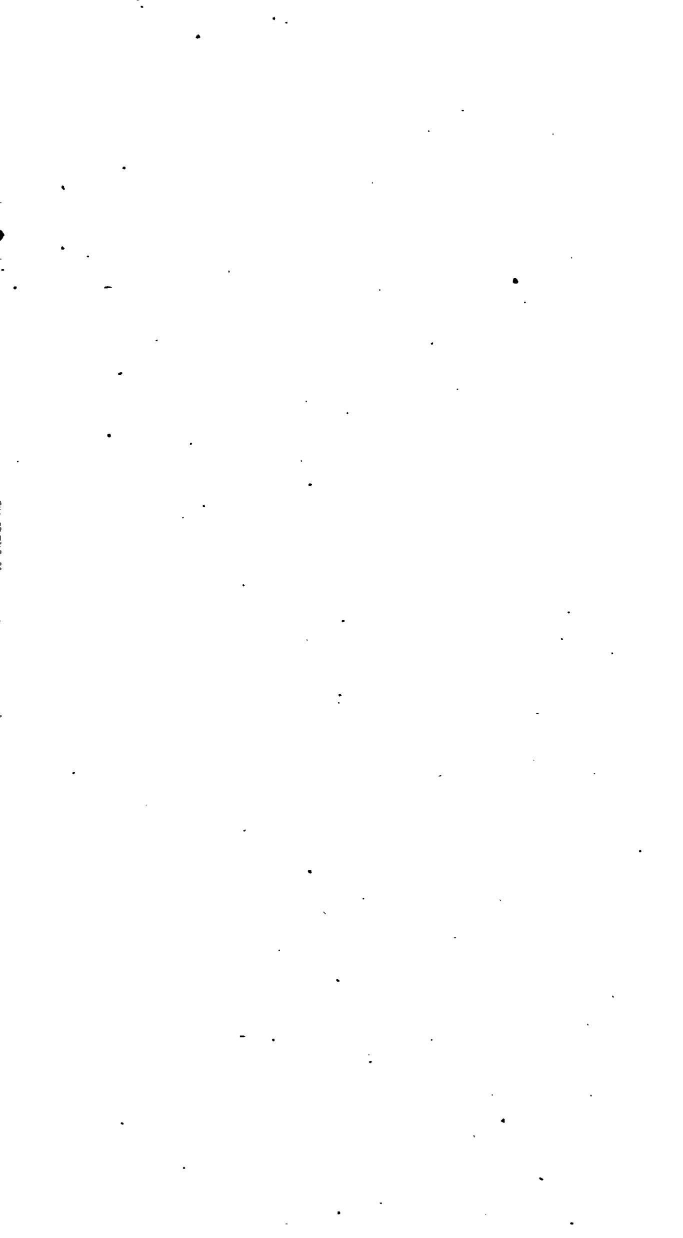
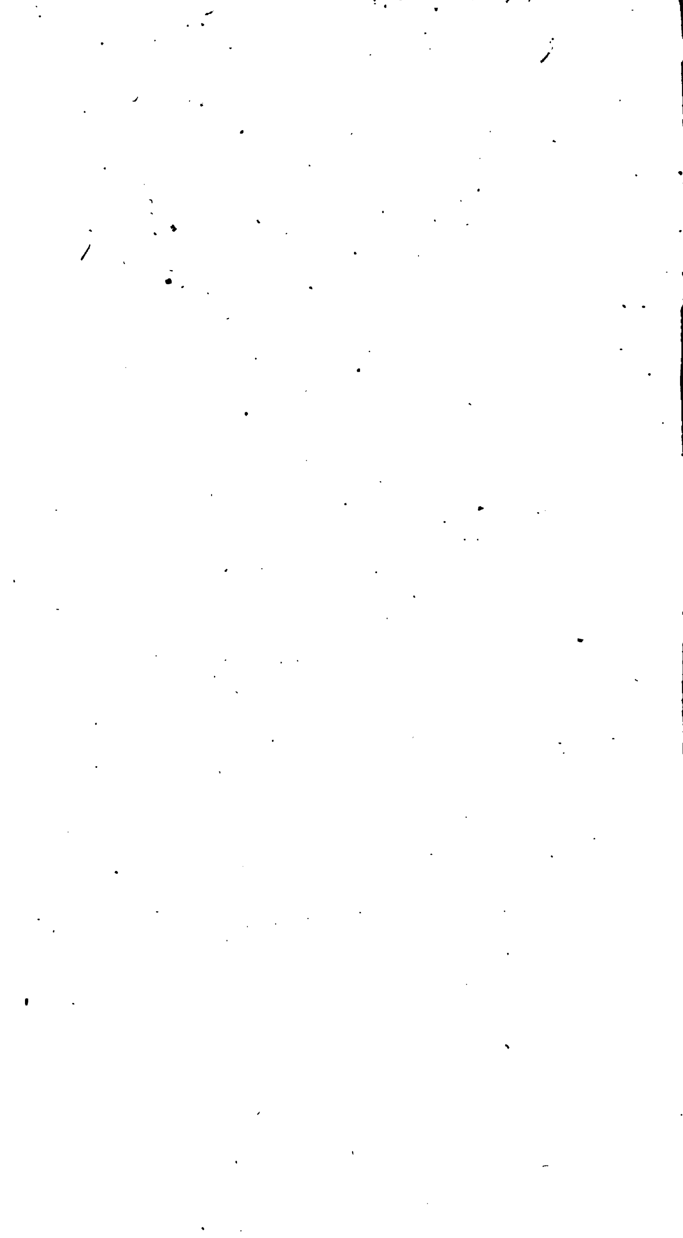


WIDENER LIBRARY
HX JVZ7 D







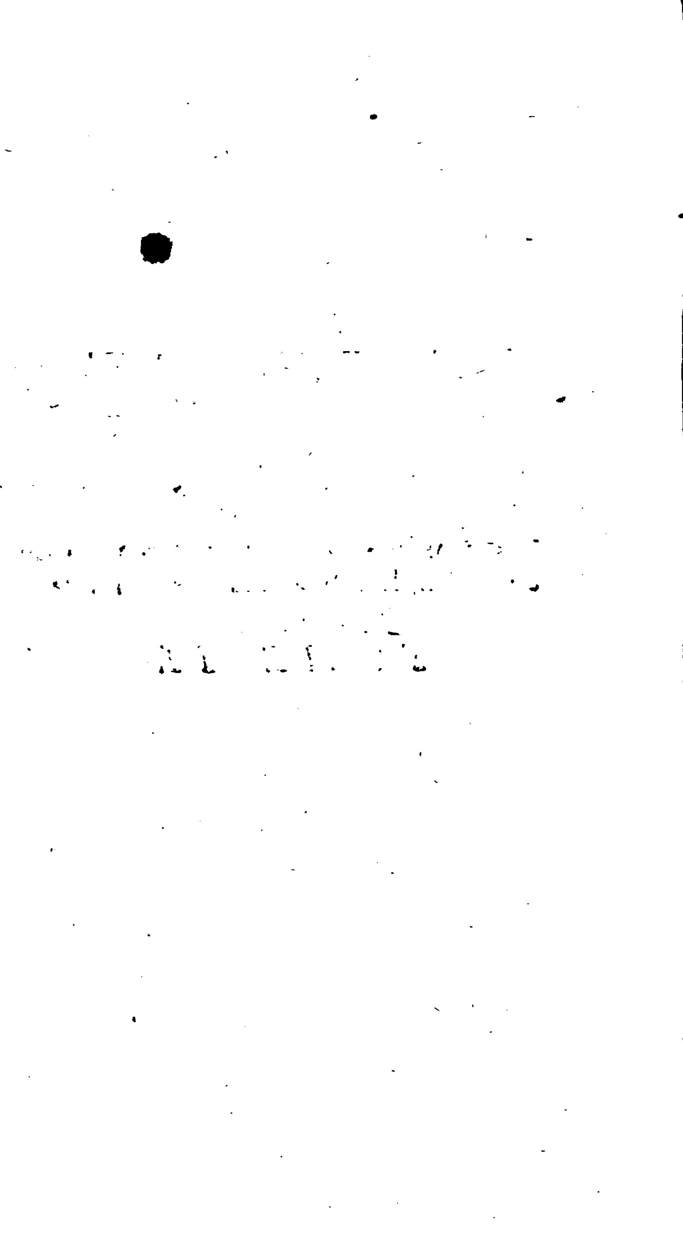


MEMOIRES

DE

MAROLLES.

TOME II.



MEMOIRES
DE MICHEL DE MAROLLES,
ABBÉ DE VILLELOIN.

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

Ipsa varietate tentamus efficere, ut alia aliis, quædam fortasse omnibus, placeant. *Plin. Jun. lib. 4. Epist. 14.*

TOME SECOND.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LV.

1755



MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBÉ DE VILLELOIN.

SECONDE PARTIE,

Contenant ses Entretiens avec quelques-uns des plus savans Hommes de son tems.

MAINTENANT je dirai quels sont mes sentimens sur plusieurs points de Doctrine, en parlant de ceux qui m'ont visité dans ma retraite, ou que j'ai vus chez eux depuis l'année 1645.

M. l'Archev. d'Embrun.

Un jour que j'étois auprès de M. de la Feuillade, Archevêque d'Embrun, (1)

(1) George d'Aubusson de la Feuillade, qui passa du Siege d'Embrun à celui de Mets, mort le 12 Mai 1697, âgé de 88 ans. V. le Moreri de 1732.

Prélat, qui joint la vertu & l'érudition à une Naiſſance illuſtre, l'occaſion s'étant offerte de lui dire, que beaucoup de cérémonies du Paganiſme, avoient été ſanctifiées par la piété de notre Religion, ce qui ne s'étoit point fait ſans myſtere, je m'apperçus, qu'il s'en étonna un peu; ſur quoi, je lui demandai audience, & quand il me l'eut accordée, je lui dis. Il ne faut point, Monſieur, que nos Adverſaires en prennent avantage pour cela contre nous. Les premiers Chrétiens ont bien reconnu la même choſe, & ne s'en ſont pas ſcandaliſés: car il eſt vrai que les Gentils ont tiré beaucoup de choſes des Juifs; & que la Loi de Dieu, ne s'eſt point même abſtenue d'en ſanctifier quelques-unes, qui étoient, ou pouvoient être en uſage parmi les Infideles. Mais quoiqu'il en ſoit, Monſieur, à commencer par les Dignités ſacerdotales, n'eſt-il pas vrai, que les anciens Romains ont eu leur grand Pontife, & les Prêtres inférieurs, tels que les Flamines, les Archiflamines, les Saliens, les Luperques, & tant d'autres, ſans y oublier les Veſtales, qui faiſant Vœu de chaſteteté perpétuelle, avoient un grand rapport à nos Religieuſes? Et même, le mot de Pontife ne vient-il

Cérémonies païennes, ſanctifiées par la Piété chrétienne.

pas de ce que, ſuivant les anciennes Cérémonies, il falloit paſſer ſur le Pont Sublicius ? Le Cardinal Baronius, ſous l'année 44 de Notre-Seigneur, a remarqué que les anciens Païens avoient le Surplis, qu'ils portoient le Bâton paſtoral, appellé *Lituus*, & qu'ils ſe ſervoient de l'Anneau & de la Mitre. Le Flàmine, ou le Prêtre qui faiſoit le Sacrifice, étoit vêtu d'une veſte de fin lin, appellée *Alba veſtis* par les Latins. Et Juvenal, dans la ſixieme Satyre, dit que le grand Prêtre d'Anubis, environné d'une foule d'autres Prêtres, vêtus de fin lin, avec la tête raſe, mérite le premier rang, & le ſuprême honneur, entre tous les autres,

> Ergo hic præcipuum, ſummumque meretur
> honorem,
> Qui grege linigero circumdatus, & grege
> calvo
> Plangentis populi, currit deriſor Anubis.

Ils avoient l'uſage de l'encens pour les Sacrifices.

> Da pia thura Jovi.

Nous apprenons d'Herodote & de Pline, que les Prêtres avoient la tête raſe, à la maniere des Egyptiens : & l'Empereur Commodus, ſe fit couper les cheveux pour porter le ſimulacre

d'Anubis, s'il en faut croire Lampridius.

Leurs Processions ne sont point ignorées,

Flectitur iratus voce rogante Deus. *Ovid. Fast.* 5.

Ils appandoient des vœux dans leurs Temples ; & ceux qui etoient échappés de quelque naufrage, en offroient des peintures à Neptune. La sacrée Paroi, dit Horace, qui soutient le tableau de » mon vœu, témoigne que j'y ai ap-» pandu mes vêtemens humides, en » l'honneur du puissant Dieu de la » Mer, C'est en l'Ode 5. du 1. Liv.

——Me tabula sacer
Votiva paries indicat humida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris Deo.

Ce qui a fait dire à Tibulle, dans la troisieme Elégie de son premier Li-» vre, parlant à une Déesse. Viens, à » mon secours : car les peintures de » ton Temple font assez connoître que » tu as le pouvoir de nous garantir » d'une infinité de maux.

Nunc Dea, nunc succurre mihi, nam posse mederi,
Picta docet Templis multa tabella tuis.

Et Juvenal sur le même propos, dans

la douzieme Satyre. Ceci à la vérité, dit-il, en est une partie bien fâcheuse ; mais pourtant éprouvée de plusieurs, comme le témoignent assez les tableaux voués en beaucoup de Temples. Qui ne sait pas que les Peintres sont nourris par la Déesse Isis ?

Ejusdem pars dira quidem, sed cognita multis,
Et quam votiva testatur fama tabella.
Plurima pictores quis nescit ab Iside pasci ?

Ils purifioient les Champs & les Maisons, en faisant des Processions tout autour. *Tibulle, Liv. 2. Elég. 1.*

——Fruges lustramus & agros
Ritus ut à prisco traditus extat ævo.

Les Femmes, n'osoient filer les jours de Fêtes.

——Non audeat ulla
Lanificam pensis imposuisse manum.
Tib. Liv. 2 Eleg. 1.

Les Sacrificateurs, avant que de commencer la Cérémonie sacrée, étoient obligés de se laver les mains, & même ils puisoient de l'eau pour l'avaler : ce qui a fait dire à Virgile, au huitieme Livre de l'Enéide, *Undam de flumine palmis sustulit* : & cela s'observoit, dit Servius, quand on sacrifioit aux Dieux suprêmes, pour effacer les

taches que le sommeil pouvoit avoir causées.

Ac primum pura somnum discutere lympha.

Comme dit Properce : & par ce moïen, ils étoient aussi persuadés, que les péchés étoient effacés, & quelquesfois même ils n'emploïoient que la simple aspersion. Prenez de l'eau de fontaine avec des mains pures, disoit Tibulle, & venez avec une Robe sans tache : car la chasteté plaît aux Dieux.

Sans mentir, cela est bien digne de remarque ; mais toutes ces choses ne sont pas des plus mauvaises, pour avoir été pratiquées par les Gentils, qui les pouvoient avoir empruntées des Juifs : & quand cela ne seroit pas, Dieu sanctifie, quand il lui plaît, les choses indifférentes, & surtout quand elles peuvent avoir eu, & qu'elles ont eu en effet, un usage pieux.

Quant aux lavemens de purification, & à la maniere de prier en se tournant du côté de l'Orient, Virgile ad it, au huitieme de l'Eneïde : Enée, regardant les raïons naissans du Soleil, puisa de l'eau du Fleuve, dans le creux de ses mains, comme c'étoit la coutume, & adressa ses prieres vers le Ciel.

——Et ætherii spectans orientia Solis.

Lumina, ritè cavis undam de flumine palmis
Sustulit, ac effudit ad æthera voces.——

Et plus bas.

Tuque ô Tibri, tu ô genitor, cum flumine sancto,
Accipe Æneam.

Au reste, Enée, qui retourne fraîchement du Combat, ne veut pas toucher de ses mains, qui dégoutent encore le sang, les saintes Reliques & les Dieux de la Patrie, avant que de s'être purifié des eaux vives de quelque Fleuve. *Enéid. Livre 2.*

Les Anciens faisoient aussi des Neuvaines, & appelloient ces Neuvaines Sacrées, selon le témoignage de Virgile, *Eneïd.* 5. Ils faisoient des aspersions par trois fois.

Idem ter socios purâ circumtulit undâ
Spargens rore levi, & ramo felicis olivæ,
Lustravitque Viros, dixitque novissima verba.

Et quand ils portoient les Corps en terre, ils avoient des Torches.

Funereas rapuere faces, &c. *Eneid.* 2.

Ils avoient, dans ces cérémonies, des Licteurs vêtus de noir, qui tenoient lieu de nos Pleureurs, comme dit Horace.

——Calorque
Designatorem decorat lictoribus atris.

Quand on avoit enterré quelqu'un, on faisoit le festin des Funerailles, selon ce témoignage de Perse. *Sat.* 6.

——Sed cœnam funeris hæres
Negliget——

Il semble qu'ils faisoient des prieres pour les Morts, témoins ces Vers d'Ovide.

Ossa quieta precor tuta requiescite in urna.

Et celui-ci, de Tibulle.

Illius ad tumulum fugiam, supplexque sedebo.

Et touchant la coutume de jetter par trois fois de la terre sur un Mort, Horace le dit, en la personne d'Architas.

Quanquam festinas (non est mora longa) licebit
Injecto ter pulvere, curras.

Au reste, ils jeûnoient pour appaiser les Dieux courroucés ; témoins ce Vers d'Horace.

Mane die quo tu indicis jejunia.

Et nous lisons de Numa, quand il vint à prier pour les bleds, qu'il s'abstint de manger de la chair, & fut ordonné par Commandement du Sénat, au rapport de Tite-Live, dans son trente-cinquieme Livre, qu'il étoit nécessaire d'instituer un jeûne en l'honneur de la Déesse Cerès.

Il semble même qu'ils admettoient

la Pénitence pour la rémission des péchés; ce qui se peut justifier par ce Vers de Séneque, dans sa Tragédie de Thyeste.

Quem pœnitet peccasse, pæne est innocens.

Cependant, peut-on nier que le Jeûne, la Pénitence, & tout le reste, ne soient de très bonnes choses en elles-mêmes, quoique la superstition s'y puisse mêler, comme sans doute elle s'y mêloit parmi les Gentils ?

Cela ne préjudicie donc point du tout à la sainteté de la Religion chrétienne, qui se sert quelquesfois des choses établies dans l'opinion des Peuples, pour les convertir à une bonne fin, quand elle le juge à propos. Si M. l'Archevêque d'Embrun, ne fut pas pleinement satisfait de tout ce discours, à quoi j'ajoutai beaucoup d'autres choses, je ne vis pas aussi qu'il y eût de la répugnance : & l'un des plus savans hommes, & des plus pieux, que j'aie connus de ma vie, à qui je faisois un jour un pareil raisonnement, après une longue induction, ne s'éloigna pas beaucoup de mon sentiment : & certes, me dit un jour le feu Pere Viger, Jésuite, (2) Person-

Le P. Viger Jésuite.

(2) François Viger, ou Vigier, de Rouen, mort en 1647 ; Traducteur des Livres *de la Préparation évangélique* d'Eusebe.

nage docte & judicieux, l'on ne sauroit nier que le Diable ne se fasse bien souvent le Singe des Ouvrages de Dieu; soit en imitant les Cérémonies de l'ancienne Loi, ou contrefaisant les institutions sacrées de la seconde Alliance. Mais quoiqu'il en soit, je ne m'éloignerois pas fort de cette pensée d'un autre, que l'Esprit de Dieu, qui vraisemblablement n'a point revélé la connoissance de ses Mysteres à l'Ange des ténébres, a mieux aimé sanctifier quelques coutumes religieuses des Gentils, sans y oublier même celles que nous lisons de leurs Oblations, & des Libations qu'ils faisoient en l'honneur des Dieux qu'ils invoquoient les jours de Fêtes, à la fin de certain repas, quand les viandes étoient desservies. Sur quoi il me semble que nous trouvons des passages bien dignes de remarque dans les Livres des Anciens, & que ceux qui reprochent à l'Eglise romaine, qu'elle est bâtie sur les ruines du Paganisme, ne s'y connoissent guere bien, ou n'ont pas fort consulté les Ecritures, qui nous enseignent au contraire, que le Paganisme ne s'est anéanti que par ces saintes Institutions, aïant substitué la solidité de la Foi & des Mysteres sacrés, à la va-

nité des Idoles, & à la fausseté de la superstition. Toutes choses sont pures, à ceux qui sont purs, & toutes choses sont souillées, à ceux qui sont encore dans les ordures du péché. Le mensonge se revêt bien quelques fois des apparences de la vérité; mais la vérité ne se couvre point des habits du mensonge, bien qu'elle ne soit pas connue de tout le monde.

Oblations.

Pour dire donc quelque chose des Oblations des Anciens; Pythagore, au rapport de Diogene de Laërce, assuroit que le pain est le symbole des Amis, & Diogene ajoute, que les Anciens avoient accoutumé de s'assembler pour communier ensemble, en mangeant d'un même pain. Pline, au dix-septieme Livre de son Histoire naturelle, ne nous enseigne-t'il pas que Numa institua les Cérémonies pour adorer les Dieux, avec une sorte de Galette, appellée *Mola salsa*? Ceci semble avoir été imité des Hébreux, Tibulle en parle, dans la quatrieme Elégie de son troisieme Livre, quand il dit, qu'on se sert d'une Galette que la pieté sanctifie, avec le sel qui saute & qui petille dans le feu;

Farre pio placant, & saliente sale;

dont aussi Plaute a écrit dans son Amphitrion.

Jovi aut molâ salsâ hodie aut thure comprecatum oportuit.

Car ils y mêloient aussi de l'encens. Et Virgile, dans son cinquieme Livre de l'Enéide, dit de cette Galette de froment, avec laquelle on rendoit ses honneurs à Vesta,

—— & canæ penetralia Vestæ
Farre pio, & plenâ supplex veneratur acerrâ.

Ce qu'en dit Horace, revient au même propos.

Farre pio, & saliente mica.

Et Tibulle, dans le Panégyrique à Messala, écrit qu'une petite Galette, ou un petit morceau de pain, appaise les Divinités.

Parvaque Cælestes pacavit mica.

Nous disons encore aujourd'hui *miette de pain.* Le même Auteur, parlant à Junon Natale, use de ces mots, qui sont bien dignes de remarque; après que, par trois fois, nous avons présenté des Offrandes de pain & de vin.

Ter tibi fit libo, ter dea casta mero.

Libations des Anciens

Quant aux Libations, voici une partie de ce que j'en ai trouvé dans les Poètes. Virgile, dans son premier de l'Enéide, écrit, au sujet de Didon, que

que cette Reine, sur la fin du somptueux festin qu'elle fit à Enée, demanda une pésante Coupe d'or, enrichie de pierreries, où le Roi Belus, & tous ses Descendans, depuis lui, avoient accoutumé de boire; & que l'aïant fait emplir de vin, quand tout le monde eut fait silence, elle fit une priere à Jupiter Hospitalier, pour les Tyriens & pour les Troïens. Puis aïant achevé de parler, le Poète ajoute qu'elle offrit le vin, la gloire de toutes les liqueurs, & qu'après en avoir goûté la premiere, de l'extrêmité des lévres, elle présenta la Coupe à Bitias, & l'encouragea de boire; que lui, sans se montrer paresseux, la vuida d'une haleine, bien qu'elle fût remplie jusques aux bords, & cacha tout son visage dans l'or, en quoi il fut suivi de tous les autres Seigneurs.

Dixit, & in mensa laticum libavit honorem:
Primaque libato summo tenùs attigit ore.
Tùm Bitiæ dedit increpitans. Ille impiger hausit
Spumantem pateram, & pleno se proluit auro:
Post alii proceres —

Et dans le huitieme Livre de l'Eneïde, décrivant les honneurs qu'Evandre fit chez lui, au Prince Troïen, ne dit-il pas que le Prêtre, & l'élite des Jeunes

gens, apporterent sur l'Autel, des entrailles rôties des Taureaux : qu'ils chargerent les panniers des présens de Cerès, & qu'ils verserent le vin.

Tùm lecti juvenes certatim, aræque sacerdos,
Viscera tosta ferunt taurorum, onerantque canistris
Dona laboratæ Cereris, Bacchumque ministrant.

Et plus bas, ces choses étoient propres à purifier les souillures du cœur, *Lustralibus extis.* Mais écoutons la suite. Il introduit Evandre, parlant en cette sorte. Pour honorer une si glorieuse mémoire, entourez vos têtes de feuillages. Prenez la Coupe de main en main : invoquez le Dieu commun, & épanchez sans crainte le vin en son honneur. C'est-à-dire, n'épargnez point le vin en l'honneur d'Hercule.

Cingite fronde comas, & pocula porgite dextris,
Communemque vocate Deum, & date vina volentes.

Puis, il ajoute, une Coupe sacrée lui emplit la main, dont gouterent, avec allegresse, tous ceux qui étoient assis à table, faisant leurs prieres aux Dieux.

Et sacer implevit dextram scyphus. Ocyus omnes

In mensam læti libant, Divosque precantur.

Or, touchant une coutume des Anciens, qui après la premiere table, en mettoient une seconde, qu'ils chargeoient de fruits, sur laquelle ils faisoient des Libations en l'honneur des Dieux, dont il est parlé dans le premier Chapitre du douzieme Livre de Pline, Horace, adressant sa parole à Cesar, lui dit: chacun vous sollicite par beaucoup de vœux, & par le vin répandu des Tasses profondés, joignant votre Divinité aux Dieux domestiques, à l'exemple de la Grece, qui célebre ainsi la mémoire de Castor & du grand Hercule.

Hinc ad vina redit lætus, & alteris
 Te mensis adhibet Deum,
Te multâ prece, te prosequitur mero
 Defuso pateris; & laribus tuum
Miscet Numen, uti Græcia Castoris
 Et magni memor Herculis.

Sans mentir, cela est bien considérable, & ce que Virgile écrit au second Livre des Georgiques,

Non ego te mensis, & Dîs accepta secundis
Transierim Rhodia,

Se doit référer à cet honneur, qui se rendoit aux Dieux dans les Libations du vin, selon la coutume des Grecs,

laquelle avoit passé dans l'Italie, & se pratiquoit entre les Romains.

Mais, voici encore un lieu du premier Livre de la Thebaïde de Stace, sur ce même sujet, que je ne saurois oublier. Ce Poëte illustre, aïant décrit l'accueil & le festin qu'Adraste, Roi de Larisse, fit à Polinice & Tidée, qui s'étoient réfugiés chés lui, sans le connoître, il ajoute : » Après le » repas, Adraste, petit Fils d'Iasus, » se fit apporter, selon l'ancien usage, » la même Coupe d'or, d'un ouvrage » très exquis, dont le Roi Danaus, » & le vieux Phoronée, avoient ac- » coutumé de se servir, pour sacri- » fier aux Dieux.

—Postquàm ordine mensæ
Victa fames, signis perfectam, auroque nitentem
Iasides pateram famulos ex more poposcit,
Qua Danaus libare Deis, seniorque Phoroneus
Assueti.

Et plus bas. Or en versant cette Cou- » pe qu'il avoit emplie de vin, il invo- » qua par ordre tous les Dieux : mais » Apollon entre tous les autres, &c.

Hanc undante mero fundens, vocat ordine cunctos
Cælicolas, Phœbum ante alios, &c.

Ils répandoient aussi le vin dans les Feux sacrés.

> Fundite vina focis.

Ils le répandoient sur la Terre, *Eneïde*, *Liv.* 5.

> —Duo ritè mero libans carchesia Baccho
> Fundit humi.

Et quelquesfois dans la Mer, pour l'avoir favorable.

> Isque Deos pelagi vino super æquore fuso,
> Et pecoris fibris, & fumo thuris, adorat.
> *Ovid. Metamorph.* XI.

M. l'Ar. de Bordeaux. De la méthode de prêcher.

Une autre fois étant allé féliciter M. de Bethune, Archevêque de Bordeaux, pour une Prédication qu'il fit devant la Reine, dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire, dans la rue de S. Honoré, le Dimanche qui précede immédiatement le Mercredi des Cendres, il reçut mon compliment avec beaucoup de civilité, & me demanda si j'approuvois la méthode qu'il avoit suivie, qui étoit celle que pratiquent d'ordinaire nos meilleurs Prédicateurs. Je lui dis franchement, que je l'admirois davantage en ceux qui s'en servoient heureusement, comme lui, mais que je ne l'approuvois pas, parceque ce n'étoit pas celle des Anciens; qui en-

treprenoient d'expliquer le ſens litteral de l'Evangile, d'où ils tiroient enſuite des inſtructions pour la doctrine & pour les mœurs, au lieu qu'aujourd'hui, on n'en prend qu'un mot ou deux, pour y rapporter force lieux communs, avec toute l'éloquence dont chacun peut être capable. Il me répondit à cela, qu'il avoit ſuivi l'uſage reçu, & que l'autre maniere étoit trop ſimple.

De la dignité des Egliſes & de l'humilité des Evêques.

Puis étant venus à parler de ſon courage à défendre les Immunités eccléſiaſtiques, & ſurtout celles qui regardent les ſuprêmes dignités, je connus que la réputation qu'il avoit acquiſe, étoit bien fondée, & qu'il ne falloit pas entreprendre de lui conteſter le rang ou la preſſéance, ſi l'on n'en avoit des droits bien établis, par le Titre des Egliſes. Il me magnifia la grandeur & la dignité de ſa Province, & me donna ſujet de lui dire, que plus on étoit élevé en puiſſance, & ſurtout en ſa condition, & plus on avoit ſujet de s'humilier devant Dieu & devant les Hommes, non pas de bouche ſeulement, comme ſi tous les Evêques prenoient encore le titre de Serviteurs des Serviteurs de Dieu, comme ils faiſoient autrefois,

à l'exemple du Pape S. Gregoire ; mais de cœur & d'affection, sans chercher sa propre gloire, ou la pompe mondaine, comme quelqu'un que nous avions tous connu, qui arrivant à une si haute dignité, s'étoit persuadé que c'étoit le vrai moïen de se concilier du respect, & de maintenir l'éclat de sa grandeur. Mais sans mentir, toutes ces superfluités sont d'autant plus dangereuses, qu'elles engagent dans la derniere corruption, outre que les grands revenus en sont épuisés, les dettes en sont augmentées, & plusieurs Familles en sont ruinées ; en quoi, je savois bien que ce vertueux Prélat n'avoit point du tout de part, & qu'il étoit bien éloigné de louer la conduite de celui dont je voulois parler.

M. l'Ar. de Toulouse.

Voïant aussi de tems en tems M. de Marca, Archevêque de Toulouse, l'un des plus savans Prélats de l'Eglise, & de qui la conversation a des charmes si doux, je n'ai jamais eu de sentimens contraires aux siens, & j'ai toujours beaucoup appris de lui. Je dirai néanmoins, que lui parlant un jour de la Séance des Grands au Parlement, je maintenois deux choses ; la premiere, que Messieurs les

De la Séance des Pairs au Parlement.

Préſidens, qui ſont aſſis ſur le Banc du côté gauche, ne ſont pas aſſis au plus honorable côté, ſi le Roi étoit en ſa place. La ſeconde, que les anciens Pairs laïques, précédoient les Pairs eccléſiaſtiques, & que la Séance des autres Prélats, Conſeillers honoraires, eſt au-deſſous des Pairs; mais non pas au-deſſous de Meſſieurs les Préſidens, quoique ceux-ci s'étant levés, marchent les premiers; d'où vient qu'ils ne ſe rangent jamais de leur côté, pour être au-deſſus des ſimples Conſeillers-Clercs, & que le Roi tenant ſon Lit de Juſtice, la Reine ſa Mere, en qualité de Régente, & les Princes de ſon Sang, avec les Ducs & Pairs de France laïques, ſont du côté droit; & les Cardinaux & Pairs eccléſiaſtiques, ſont du côté gauche, où devroient être auſſi rangés les autres Prélats, aïant l'honneur d'y accompagner Sa Majeſté, ſuivant l'ancienne coutume. Qu'au reſte, ſi le Banc de Meſſieurs les Préſidens étoit le plus honorable, & ſi ces Meſſieurs avoient une Séance au-deſſus des Pairs, laquelle ne fut point miſe en doute, il y a grande apparence que quelques-uns de ces Pairs, & ſurtout les Eccléſiaſtiques, ſe rangeroient de leur côté

après eux, quand ce ne seroit que pour éviter d'être au-dessous des Laïques. Car il faut remarquer, que les Prélats qui ont Séance au Parlement, ne s'asseient jamais sur le Banc du côté gauche, si ce n'est quand le Roi s'y trouve en Personne. Je crois que ce raisonnement ne souffre pas beaucoup de réplique. Cependant, il ne fut pas assez heureux pour persuader ce grand Homme, non plus que ce que je pris une autre fois la hardiesse de lui dire, avec beaucoup de respect, touchant un point de Doctrine, concernant les cinq Propositions censurées par le Pape Innocent X, dans la matiere de la Grace, selon l'exposition qui lui en fut faite par des Docteurs de Paris, au nom de quelques Evêques de France. Je lui dis donc, qu'il ne falloit pas douter que cette question n'eût été bien examinée par le S. Pere, puisqu'il en parloit si clairement; mais je lui demandai si les Propositions, qu'on ne défendoit point du tout, étoient véritablement contenues dans le Livre de Jansénius, comme on disoit: & s'il les y avoit trouvées avec les autres Prélats députés pour les y chercher, après la quinzaine qu'ils y avoient emploïée. Il

Des cinq Propositions censurées & condamnées par le Pape Innocent X.

me répondit qu'elles y étoient en plus forts termes qu'on ne les avoit exprimées; mais qu'à la vérité, elles n'y étoient pas toutes en mots exprès : que néanmoins, il n'avoit pas lieu d'en douter. Je pris la liberté de lui dire, qu'il eût été bon de les coter, & que même, pour avoir plutôt fait, il n'eût fallu que prier Messieurs les Docteurs, qui les avoient extraites, de marquer l'endroit où elles étoient : que si elles n'y étoient pas en propres termes, mais en termes équivalens, ou même plus forts, il eût été à propos de prendre ces termes équivalens, ou même plus forts, parceque la gloire en eût été beaucoup plus grande, & la victoire plus assurée. Que toutefois, il étoit dangereux de condamner la doctrine de quelqu'un par des propositions équivalentes aux siennes, parcequ'elles ne sont pas toujours les mêmes. Qu'au reste, la qualification de la censure méritoit bien d'être pesée; mais qu'il falloit demeurer dans le respect du S. Siege, & obéir au Decret, à quoi je voïois que tout le monde étoit entierement soumis. Puis je demandai, par forme de devis, s'il seroit libre de suivre dans cette doctrine les sentimens de

Saint Auguſtin, qui s'en étoit expliqué ſi clairement dans ſes derniers Livres? Il me dit, que non ſeulement il étoit libre, mais qu'il y auroit de la témérité de ne les pas ſuivre. Je fus étonné de cette réponſe, & j'en fus ravi en même-tems; & pour en être plus éclairci, je lui demandai encore: Ces cinq Propoſitions-là ne ſont-elles donc point de S. Auguſtin, en quelque ſens qu'on les puiſſe prendre, & ſont-elles toutes de Janſénius? Il me dit qu'elles n'étoient point du tout de S. Auguſtin, au ſens qu'elles étoient rapportées, & qu'elles étoient de Janſénius. Là deſſus je lui dis, qu'il auroit été à ſouhaiter qu'on eût marqué cela dans la Lettre écrite au Pape, & que je le priois au moins d'en rendre quelque témoignage au Public; mais que j'étois fort aſſuré qu'il y avoit des Docteurs fort ſavans, qui s'étant appliqués à lire avec ſoin le Livre de l'Evêque d'Ypre, n'y avoient point trouvé de différence de ſon opinion dans la matiere dont il s'agiſſoit, d'avec celle de S. Auguſtin; & que bien qu'ils ne fuſſent pas en cela de l'opinion de ce Saint, ils étoient pourtant perſuadés, que parcequ'elle

avoit été reçue dans l'Eglise, depuis douze cens ans, & que des Papes & des Conciles l'avoient autorisée, il n'y avoit pas moïen de la condamner. Il vit bien de qui je voulois parler : & comme lui-même faisoit grand état de ces personnes-là, il se contenta de me dire, qu'il n'étoit pas de leur avis, & qu'il écriroit, que ni les Prélats, ni le S. Pere, n'avoient point entendu condamner la Doctrine très sainte & très orthodoxe de S. Augustin, mais celle de l'Evêque d'Ypre; d'où je conclus qu'il falloit croire, que selon la pensée de ce Prélat, l'opinion de Jansénius en ce point là, étoit l'opposite, ou la contradictoire de celle de S. Augustin, & cependant, qu'il se faut tenir à la décision de l'Eglise.

M. l'Ar. de Sens.

M. l'Archevêque de Sens m'aïant fait l'honneur de me visiter un jour, avec Messieurs les Evêques de Mâcon & de Cominges, me dit après quelques heures de conversation, qu'il me jugeoit l'un des plus heureux hommes du monde. Je ne résistai point à sa pensée, parcequ'en effet je n'avois pas si peu de Philosophie, que je ne fusse content de ma médiocrité : & comme par la grace de Dieu,

Du bonheur de la condition privée.

je suis guéri de l'avarice & de l'ambition, & que d'ailleurs j'aime assez l'étude, qui est un plaisir charmant & facile à trouver, il ne faut pas douter que ma condition ne soit en cela beaucoup plus heureuse que celle de tant d'autres qui ne mettent point de bornes à leurs desirs pour les biens de la fortune : mais je lui dis, qu'il ne tenoit qu'à lui de jouir du même bien, lequel il goûteroit cent fois mieux & plus long-tems que moi, parcequ'il avoit beaucoup plus d'esprit, & qu'il étoit plus jeune. A quoi j'ajoutai qu'il étoit facile de descendre, mais qu'il n'en étoit pas de même de monter, & que si mon bonheur dépendoit d'être dans le monde, autant que lui, je ne voïois pas qu'il me fût bien aisé de l'obtenir. Il me dit qu'il falloit donc que chacun se contentât du sort qui lui étoit échu. J'en demeurai d'accord ; mais je lui protestai franchement, que je ne changerois pas le mien pour un beaucoup plus éclatant, s'il ne me donnoit autant de douceur. Je vis bien que M. de Mâcon & M. de Cominges approuverent mon sentiment ; & l'un de ceux-là fit pour moi des souhaits trop obligeans.

M. de Mâcon.

M. de Cominges.

Puis venant à parler de la vraie tranquilité de l'Ame, ces excellens Hommes demeurerent d'accord qu'elle ne consistoit que dans la bonne conscience & dans la volonté, quand elle est maîtresse des passions vicieuses. On dit là-dessus beaucoup de bonnes choses touchant la Grace victorieuse qui forme la volonté, sans quoi il nous est impossible de faire le bien ni d'aimer Dieu : *Et certes*, comme dit Saint Jean, *nous l'aimons d'autant qu'il est le premier qui nous a aimés :* Et si nous en devons croire S. Augustin ; *C'est tout-à-fait un don de Dieu que d'aimer Dieu, parcequ'il nous a donné de l'aimer, lui qui n'étant point aimé, nous a aimés.* Ce qui se dit de l'amour, s'entend aussi de toutes les œuvres de charité, & se doit dire également de la foi, qui est un don de Dieu, puisqu'il est écrit, *Qu'il nous a été donné gratuitement, non-seulement pour croire*, dit l'Apôtre, *mais encore pour souffrir en son nom.* C'est dans la 1re aux Philippiens.

De la bonne volonté.

De ces trois Prélats, M. de Sens étoit le seul qui eût un cordon d'or à son chapeau. Cet ornement n'y avoit été mis que depuis peu ; & pour en dire l'origine en peu de mots, voici

Le cordon d'or.

ce que j'en ai pu découvrir. Les Cardinaux François, que j'ai vus, portoient au commencement un cordon à leur chapeau, tissu d'or & de soie rouge en plate bande, avec de petites houpes mélangées de la même sorte. Depuis que M. le Cardinal de Richelieu se vit élevé à la puissance du Ministere, il en prit un de pur or, en quoi il fut suivi par quelques-uns qui avoient la même dignité que lui dans l'Eglise. Or peu d'années avant nos derniers troubles, M. le Coadjuteur de Paris, aïant l'ame grande, & le courage élevé, sans regarder encore de si près la dignité qu'il possede aujourd'hui, se para de cet ornement, & personne n'y aïant trouvé à redire, M. de Sens le suivit bientôt en cela, comme l'ancien Métropolitain de Paris. Puis le bon-homme M. de Valençai, Archevêque de Reims, comme le premier Pair de France, puis Messieurs les Evêques du Mans, d'Evreux, de Coutance, & plusieurs autres; mais non pas tous, parcequ'il ne s'en est point encore fait de constitution. Et M. l'Archevêque de Tours, à qui je dois un respect tout particulier, étant né, comme je suis, dans son Diocèse, & mon Abbaïe de Villeloin étant sous

M. l'Arch. de Tours.

ſa juriſdiction, m'a dit qu'il ne ſe vouloit point hâter de le prendre, aïant aſſez d'autres marques de ſa dignité.

De la Juriſdiction Epiſcopale.

Ce Prélat, ſoigneux de conſerver tout ce qui dépend de ſa puiſſance, ne ſe ſoucie point du faſte; il aime le repos & la paix, & ſe trouve dans une agitation perpétuelle; il eſt heureux dans ſa famille, mais il n'eſt pas exempt de ſoucis & d'inquiétudes. Son tempéramment eſt délicat, & il ſe donne beaucoup de peine; & l'exemption de quelques Egliſes de ſon Diocèſe, accroît ſes ſollicitudes. Cependant il eſt très certain que moins un Evêque a de Peuple, & moins ſa Charge eſt onéreuſe; & quand il n'auroit qu'une ſeule Ville, il n'en auroit quelquefois que trop. Ce qui ſe juge aiſément par une ſeule Egliſe ſéculiere ou réguliere, qui ne ſe vante point de privileges ni d'exemptions, d'où néanmoins il eſt aſſez difficile à un Prélat pieux & ſavant, comme lui, de déraciner les vices, quand les mauvaiſes habitudes les y ont une fois plantés. Saint Grégoire de Néocéſarée n'eut du commencement de ſon Epiſcopat, que dix-ſept perſonnes ſoumiſesà ſa direction, & ne s'en plaignit

pas ; mais Dieu bénit ses soins & sa vigilance pastorale, & celui qui, dans une grande Ville, n'avoit du commencement que dix-sept personnes réduites sous son obéissance, n'y en trouva que dix-sept sur la fin de sa vie & de son Pontificat, qui n'y fussent pas rangées.

M. l'Ev. de Mâcon.

De la Traduction des Livres saints.

Monsieur de Lingendes, Evêque de Mâcon, dont j'ai ci-dessus parlé, approuvant une fois les Versions que je faisois des Livres sacrés, je lui dis que j'étois ravi de l'estime qu'il en faisoit, & que cela m'encourageoit merveilleusement à continuer le dessein que j'avois pris de m'y occuper, pour l'utilité qui en pouvoit revenir au Public ; mais que tous les Prélats n'étoient pas de son avis, & qu'il n'y avoit pas long-tems que j'en avois vu un, fort savant, c'étoit M. Habert, Evêque de Vabres, qui eût souhaité qu'on n'en eût jamais fait aucune, sans excepter peut-être la Latine ; de sorte que, pour être Docteur en Théologie, il eût fallu de nécessité entendre l'Hébreu & le Grec, pour lire l'Ancien & le Nouveau Testament ; & la Liturgie romaine ne seroit point en usage, puisqu'elle n'est composée que de divers endroits de la Bible. J'ajoutois à cela,

M. l'Ev. de Vabres.

que je m'étois pourtant bien apperçu qu'il ne jugeoit pas que sa Proposition se pût soutenir dans toute son étendue, mais qu'à la réserve de la Version, que nous appellons Vulgate, il n'en exceptoit aucune; & que, comme je lui en eus demandé la raison, avec tout le respect qui me fut possible, il ne m'en dit point d'autre, que la difficulté de l'intelligence des Ecritures, & que la liberté de leur lecture, avoit engendré toutes les hérésies, qui sont la peste de l'Eglise. A quoi je répondis que ceux qui faisoient des hérésies n'étoient pas communément les plus ignorans des hommes, bien qu'ils ne fussent pas toujours les plus éclairés, & que je n'en savois guere qui ne fussent sortis du nombre des Docteurs; de sorte qu'il n'y avoit rien à craindre, à cet égard, du côté du simple Peuple, mais seulement du côté des Philosophes, & de ceux mêmes qui sont les plus versés dans la connoissance des Langues, qui ne sont plus en usage que dans les Livres, outre que l'Esprit de Dieu, dans les saintes Ecritures, nous obligeoit à les lire souvent & à les méditer. Ce que j'ai assez prouvé dans une Préface que j'ai mise au commencement

de ma Verſion du Nouveau Teſtament ; laquelle, des Théologiens célebres n'ont point jugée indigne de leur eſtime, & de l'avoir même traduite en Latin & en Allemand, pour la rendre intelligible à ceux de leur Nation. Je dis à M. de Mâcon, que nous avions beaucoup d'autres Docteurs qui faiſoient difficulté d'approuver des Verſions de la Bible, & même des Offices de l'Egliſe, parceque ce n'eſt pas la coutume d'inſtruire les Peuples de cette maniere ; qu'il ſeroit dangereux, diſent-ils, de lire la Geneſe, & le Cantique des Cantiques ; qu'il y a même bien des choſes impures dans les Livres de Samuel, qui ne ſe peuvent traduire honnêtement en François ; que les Hiſtoires de Thamar & d'Onan, pourroient bleſſer la pudeur des Vierges & des Religieuſes ; qu'il y des contradictions apparentes dans les Ecritures, quoiqu'il n'y en ait pas de vraies ; qu'il y en a d'autres qui ne ſe peuvent concilier avec l'Hiſtoire profane, ni avec la Géographie ; & puis, qu'il ne faut pas que les Femmes & les Artiſans en ſachent autant que les Docteurs, de qui ſeulement ils doivent apprendre les choſes qui leur ſont néceſſaires pour le ſalut ; & qu'enfin, *le Sanctuaire doit*

être fermé aux Profanes, & la Bible défendue au Vulgaire; de-là vient qu'on a fait tant de difficultés de permettre les Editions du Nouveau Testament en François, & qu'on s'oppose encore à celles du Breviaire romain, dans la même Langue, avec le Latin à côté, en faveur de plusieurs Personnes saintes, qui l'ont demandé très instamment. Le savant & judicieux Prélat, à qui je disois ces choses, me fit bien connoître qu'il étoit fort persuadé que les plus prudens & les plus éclairés n'étoient pas de ce sentiment, qui fait beaucoup plus de préjudice à la solide piété, qu'on ne sauroit se l'imaginer.

M. Godeau, Ev. de Grasse.

M. Godeau, Evêque de Grasse, depuis Evêque de Vence, qui a fait tant de belles Paraphrases, en prose & en vers, de quelques Livres des saintes Ecritures, & qui se propose avec tant de raison d'en faire des Versions fideles, voudroit bien sans doute qu'il ne se trouvât personne qualifiée dans l'Eglise qui maintînt une si dangereuse opinion; mais quoiqu'il en soit, ce Prélat parfaitement éclairé n'abandonnera pas une œuvre de cette importance, pour un dessein si mal fondé, lui qui pour écrire son Histoire ecclesiastique, a pu si bien remarquer en toutes choses l'usage de l'Eglise dès

les premiers siécles, & qui, en effet, n'a pas ignoré celui-ci.

Cet ouvrage est plein de doctrine; mais quoique son Auteur soit très savant & très judicieux, il semble néanmoins qu'il ne se soit pas dispensé, non plus que le célebre Cardinal Baronius, d'y emploïer quelques pieces des Anciens, qui paroissent un peu suspectes, comme celles qui nous apprennent que Siméon le Stylite fut quatre-vingts ans debout sur une colomne de six, de douze, de vingt-quatre, de trente-six & de quarante coudées de haut, où il passa vingt-huit Carêmes de suite sans boire & sans manger, & qu'au reste du tems, il ne mangeoit qu'une fois la semaine, & qu'il y faisoit par jour plus de douze cens révérences, donnant de la tête au bout des piés; & que, depuis qu'il faillit à y être trompé par le Diable, quand cet Ange de ténebres se présenta à lui en forme d'Ange de lumiere pour l'enlever au Ciel dans un chariot de feu, il fit vœu de ne poser jamais en terre le pié qu'il avoit levé pour entrer, comme un autre Elie, dans ce chariot de feu; sans parler de la corde de puits, qui étoit entrée dans sa chair, des Punaises &

Siméon le Stylite.

dês Vers qui lui rongeoient les jambes, & qui étant ramaſſés par un certain Roi d'Arménie, appellé Baſiliſque, furent convertis en pierres précieuſes; du Dragon qui fut guéri miraculeuſement par une goute de ſon pus qui tomba ſur ſon œil, d'où ſortit un chicot de bois de la longueur d'une coudée, ſelon quelques-uns, & de trois coudées ſelon d'autres, c'eſt-à-dire, pour le moins d'une toiſe de long, d'où l'on peut juger de la grandeur énorme de cet Animal; des prédications continuelles que le Saint faiſoit aux Peuples, qui accouroient de toutes parts pour l'ouir, juſqu'aux Italiens, aux François, aux Eſpagnols & aux Anglois, comme le porte ſon Hiſtoire, quoiqu'il n'y ait eu perſonne de ces Nations occidentales ou ſeptentrionales qui en ait écrit en ce temslà, ſans dire que ces Peuples entendoient peut-être mal aiſément le langage de ce Solitaire élevé ſi haut en l'air, qu'il eût du crier bien haut pour ſe faire ouir; des Lettres qu'il écrivoit à divers Princes, quoiqu'il eût mal aiſément tout ce qui lui étoit néceſſaire pour cela; & de ſa mort tout-à-fait extraordinaire, demeurant debout ſur ſa colomne, comme une

ſtatue, où ſon Diſciple alla recueillir ſes derniers ſoupirs. Toutes choſes ſi peu vraiſemblables, qu'il faudroit un peu plus de crédulité, que pluſieurs Perſonnes fort ſenſées n'en peuvent admettre, pour y ajouter foi, nonobſtant l'Hiſtoire qu'en ont écrite Théodoret, & un Diſciple de ce Siméon, appellé Antoine, qui en parlent comme témoins oculaires. Toutefois ces deux Auteurs, qui ſont les ſeuls Contemporains qui nous aſſurent d'une choſe ſi rare, ſont encore ſi peu d'accord entr'eux touchant les circonſtances du fait, qu'il y a grand ſujet de s'en défier. Antoine dit que le Pere de Siméon s'appelloit Suſoc ; Théodoret écrit qu'il avoit nom Heſichius. L'Abbé du Monaſtere, où Siméon ſe ceignit de la corde du puits, s'appelloit S. Timothée, ſelon Antoine ; & Théodoret écrit qu'il avoit nom Héliodore, & ainſi du reſte. Il faut avouer néanmoins qu'Evagrius, Glycas, Cedrenus, Grégoire de Tours, Suidas, Nicéphore, & pluſieurs autres en ont fait mention ; mais tous ces Auteurs fort éloignés n'en parlent que ſur le rapport des premiers. Au reſte, l'Hiſtoire en a paru ſi agréable, que des Grecs, comme quelques-uns de ceux

que nous venons de nommer, ont fait mention de deux autres Siméons Stylites en divers tems, l'un ſous le regne de l'Empereur Juſtinien, duquel Evagrius a parlé au cinquieme Livre de ſon Hiſtoire, au Chapitre 22, & l'autre qui vécut en Cilicie & qui fut tué d'un coup de tonnere, dont parle Sophronius dans ſon Pré ſpirituel, au Chapitre 57. Mais le premier, ſurnommé le Vieux, & le plus illuſtre de tous, dont font mention Théodoret & Antoine, monta ſur la colomne, lorſque Mélétius, Evêque d'Antioche décéda, qui fut l'an 321, & mourut le cinquieme jour de Janvier, en la quatrieme année de l'Empire de Léon premier, qui fut l'an 460; de ſorte que, ſelon la ſupputation de Baronius, il vécut plus de quatre-vingts ans ſur la colomne, comme nous avons dit ci-deſſus; ce qui n'eſt pas vraiſemblable, quoiqu'il fût vrai, quand toutes les circonſtances que j'ai dites ſeront bien examinées.

M. l'Ev. du Mans.

Comme je faiſois un jour ces réflexions hiſtoriques à M. l'Evêque du Mans, qui liſoit le Livre de M. de Graſſe avec beaucoup de ſatisfaction, il me dit que c'étoit avec un grand jugement qu'il avoit obmis toutes les circonſtances

circonſtances que j'ai marquées, leſquelles ſont à la vérité bien étranges; mais étant venu à propos de me demander comme j'entendois ce paſſage de ſon premier Livre de l'Hiſtoire de l'Egliſe, où parlant de la Sainte Vierge, qui dans la huitieme année de l'Empire de Claudius, quitta la terre pour aller jouir dans le Ciel de la préſence de ſon Fils, il écrit, *la créance commune de l'Egliſe en ce ſiécle, eſt qu'elle fut élevée en corps & en ame dans les Cieux* (3). Y a-t-il de l'apparence, ajouta-t-il, que ce n'eût pas été toujours la créance commune de l'Egliſe? Je lui dis, qu'après les témoignages que les Evangéliſtes nous ont donnés de la vie de la Vierge, tout le reſte nous eſt inconnu, & que ce qui s'en trouve autre part, eſt incertain ou ſuſpect; & que pluſieurs Auteurs qui en ont écrit de gros Volumes, ne les ont remplis que de conjectures ou de pures imaginations, qu'ils ont eſſaïé de proportionner à la dignité & au mérite du ſujet. Le tems même de ſa mort n'eſt pas bien aſſuré, quoiqu'il

De l'Aſſomption de la Vierge.

(3) Cette Queſtion a été fort débattue dans le ſiecle dernier, & a produit divers Ecrits, pour & contre, de M. de Launoy, Docteur très connu, & de MM. Jacques Gaudin, Claude Joly, & de Nicolas l'Avocat Billiad, Chanoines de l'Egliſe de Paris.

ſemble que Saint Epiphane, Cedrenus, & quelques autres le rapportent à la douzieme année de l'Empire de Claudius, qui fut vingt-deux ans après la mort de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, ſelon la remarque de Baronius. Toutefois le docte Jéſuite Denis Petau ne lui a point trouvé de place dans ſon troiſieme Livre de la doctrine des tems, où il avoit occaſion d'en parler, s'il eût voulu ; & l'Hiſtoire même des Actes n'en dit pas un mot, quoique S. Luc l'ait portée à quatorze années au de-là de ſa mort.

Le Pape Gelaſe rejette, entre les Ecritures apocryphes, le Livre du Trépas de la Vierge Marie, que Jacques, Archevêque de Gennes, dans ſon Livre de Fêtes annuelles, dit qu'on attribue fauſſement à S. Jean l'Evangéliſte, & qu'il y a lu que la Vierge Marie décéda vingt-quatre ans après l'Aſcenſion de Notre-Seigneur ; que tous les Apôtres, transportés en un moment de divers endroits du monde, où ils étoient, ſe trouverent à ſon trépas ; qu'ils mirent ſon corps dans un ſépulchre de pierre ; mais que trois jours après, il reſſuſcita, & qu'il fut porté au Ciel par les Anges ; que toutefois S. Thomas ne s'y étant pas trou-

vé, & ne pouvant croire une chose si extraordinaire, il reçut la ceinture dont la Vierge étoit ceinte, laquelle lui tomba du Ciel; ce qui lui servit d'une conviction entiere, & ne douta non plus, depuis, de la Résurrection de la Vierge, que de sa glorieuse Assomption. Mais S. Augustin, dans son trente-cinquieme Sermon des Saints, si toutefois il est de lui, rejette ce Livre comme plein de fables. *Aussi n'y a-t-il point d'Histoire catholique*, dit-il, *qui nous donne assurance de quelle sorte la Vierge Marie est montée au Ciel; & S. Jean l'Evangéliste, au soin duquel la Mere de Jesus avoit été commise par le Seigneur, n'en a rien laissé par écrit. Il seroit donc fort à souhaiter*, ajoute ce Pere, *que l'homme ne donnât pas faussement, pour une chose toute évidente, ce que Dieu a voulu tenir caché; mais la vraie créance, que nous devons avoir de l'Assomption de la Vierge, est qu'on ne peut douter qu'elle ne soit au-dessus des Anges; mais si c'est en corps, ou hors de corps, comme parle l'Apôtre, nous n'en pouvons rien savoir.*

S. Jérôme, ou Sophronius, Ami de S. Jérôme, dans un Sermon de l'Assomption de la Vierge, ou quel-

qu'Auteur que ce puiſſe être de cet Ouvrage, appelle apocryphe le Livre du Trépas de la Vierge, & défend de le recevoir. Il dit auſſi que de ſon tems, on montroit ſon ſépulchre dans la Vallée de Joſaphat, & que pluſieurs ſont en doute ſi l'Aſſomption de la Vierge a été avec ſon corps, ou ſi l'ame ſeule eſt montée au Ciel, le corps aïant été ſéparé. » Mais, ajoute-» t-il, on ne ſait pas comment, ni » en quel tems, ni par quelles per-» ſonnes le corps très ſaint de la Vier-» ge a été ôté de-là, ni où il a été » tranſporté, ni même s'il a été reſ-» ſuſcité, quoique pluſieurs main-» tiennent que la Vierge eſt reſſuſci-» tée, & qu'elle jouit en cet état, « avec Jeſus-Chriſt dans le Ciel, de « la bienheureuſe immortalité : Et plus bas, il ajoute : » Qu'il s'en faut » rapporter à Dieu, à qui rien n'eſt » impoſſible. » Tout cela de S. Jérô-me. Et le vénérable Bede, expoſant cet endroit des Actes, » Ils furent tous » diſperſés par les Régions de Judée » & de Samarie, hormis les Apôtres, eſt dans le même ſentiment, & prouve par divers Argumens que les choſes qui ſont rapportées dans le Livre du Trépas de la Vierge, contrarient

à l'autorité du Livre des Actes, & sont entierement fausses.

M. de Pompignan.

Je me souviendrai toujours d'une rencontre que j'eus de M. le Marquis de Pompignan, un vingt-deuxieme jour de Juillet, comme je retournois de l'Eglise des grands Augustins, & je la compterai au rang des plus heureuses qui me soient arrivées en ma vie, puisqu'elle m'a procuré le bien de sa connoissance & de son amitié. Ce Gentilhomme, de qui la courtoisie & l'affabilité égalent la valeur & la bonne mine, aussi-bien que la naissance illustre, me demanda ce que je pensois de la grande Sainte dont ce jour-là on célébroit la Fête, & si la Pécheresse dont il est parlé dans Saint Luc, 7, laquelle versa ses parfums sur les piés du Seigneur, étoit la même que Marie, Sœur de Lazare, & Magdelaine, de laquelle Jesus avoit chassé sept diables; parcequ'aïant médité les textes de l'Evangile, ce qui n'est pas ordinaire aux Personnes de sa condition, il ne voïoit pas qu'il y eût de nécessité, ni même de l'apparence, de croire que ces trois Femmes ne fussent qu'une seule. Je lui demandai un jour pour y penser, & le lendemain je lui envoïai ce Discours.

De la Magdelaine.

Il nous eſt facile de connoître, des paroles de S. Luc, la pénitence & la juſtification de la Femme péchereſſe, que pluſieurs confondent avec Marie Magdelaine, de laquelle ſept démons étoient ſortis, & même avec Marie Sœur de Marthe & de Lazare; mais Origene, & après lui Théophilacte & Euthymius, dans leurs Commentaires, maintiennent que la Femme péchereſſe, n'eſt ni Marie Magdelaine, ni Marie Sœur de Lazare; car, s'ils en ſont croïables, celle-ci & les deux autres ſont trois Perſonnes différentes, & non pas deux ſeulement, ſavoir la Péchereſſe, qu'ils ne ſéparent point de celle qui verſa des parfums ſur la tête de Jeſus; dans la maiſon du Lepreux en Béthanie, & la Sœur de Lazare, comme l'eſtiment S. Jean Chryſoſtome dans ſes Homélies 81, ſur S. Matthieu, & 61 ſur S. Jean & S. Bernard, dans ſon Sermon de la Magdelaine. Toutefois, il ſemble que celle qui répandit le parfum de grand prix dans la maiſon de Simon le Lepreux, deux jours avant la Pâque, eſt celle-là même dont Jeſus dit : *Qu'en jettant ce parfum ſur ſon Corps*, * *elle le faiſoit pour l'enſevelir*, ou comme dit S. Marc, * *Qu'elle anticipoit d'oin-*

* Matth 26. 12.

* Marc 14. 8.

dre son Corps pour la sépulture. Il semble aussi qu'elle soit encore la même que celle qui est appellée Marie Sœur de Lazare, dans laquelle Jesus dit sur le même sujet à Judas Iscariot *, *Elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture*. Or celle qui emploïa ce parfum, ou plutôt qui le destinoit, avec les autres Maries, pour le Corps de Jesus, qu'elle pensoit trouver dans le sépulchre, est appellée * *Marie Magdelaine*, Marc, 16, 1. Et de celle-là même qui étoit Sœur de Lazare, Saint Jean 11, 2, dit encore : *Qu'elle avoit embaumé le Seigneur d'un onguent aromatique, & qu'elle avoit essuïé ses piés de ses cheveux ;* ce qui ne nous paroît point avoir été fait autre part qu'en la maison de Simon le Pharisien, comme il se lit dans S. Luc 7. 36. De sorte qu'il y a grande apparence que de ces trois ou de ces deux, il n'en faut faire qu'une seule, selon la pensée de S. Augustin, au second Livre du Consentement des Evangélistes ; de S. Gregoire, en l'Homelie de la Magdelaine ; de Bede, au troisieme Livre de ses Controverses sur S. Luc ; de Chrestien Druthmarus, au 26e Chap. sur S. Matthieu ; de Rabanus Maurus, sur le 7e Chap. de S. Luc, & de plusieurs

* Jean 12. 7.

* Marc 16, 1.

autres, qui ſont ſecondés de la créance commune, & de l'uſage reçu par toute l'Egliſe dans les ſolemnités de la Fête de cette Sainte. Mais pour en faire mieux connoître la vérité, par la conciliation des paſſages, il ne les faudroit que voir tout du long dans les ſaints Evangiles, dont pluſieurs ſont perſuadés, ſelon le ſentiment de toute l'Egliſe catholique, qu'il n'y a point de néceſſité d'admettre plus d'une Magdelaine; & que celle-là eſt la Sœur de Marthe & de Lazare, au commencement pécchereſſe, diſent-ils, de laquelle Jeſus avoit chaſſé ſept Diables, qui répandit ſes parfums ſur les piés de Jeſus, en Galilée, dans la maiſon de Simon le Phariſien, qui en fit autant, ſix jours avant la Fête de Pâques, dans la maiſon de Lazare, & finalement qui répandit ſes onguens aromatiques ſur la tête du Seigneur, en Béthanie, deux jours avant la Pâque, chez Simon le Lépreux. Mais quoi qu'il en ſoit, on peut dire raiſonnablement que cette Dame, ou que ces Dames étoient riches, parceque leurs vaſes d'albaſtre, remplis d'un précieux parfum d'huile de Nard, étoient de grand prix; ce qui donna même ſujet à Judas Iſcariot, & aux autres Diſciples, d'en plaindre

la grande dépense qu'ils estimoient inutile.

Le reste de la vie de ces Saintes nous est inconnu ; & nous n'avons point d'Auteurs de l'Antiquité qui nous assurent du genre & du lieu de eur mort, avant le quatrieme siecle. Nous lisons néanmoins dans S. Gregoire de Tours, qui vivoit il y a plus de mille ans, que le corps de Marie Magdelaine repose en la Ville d'Ephese, où, selon Modestus, Evêque de Jérusalem, elle étoit allée, pour achever ses jours auprès de S. Jean l'Evangéliste. Et quelques anciens Martyrologes, comme celui de Rabanus Maurus, Evêque de Maïence, qui vivoit du tems de Charles le Chauve, celui du Moine de S. Gal, & plusieurs autres, cités par le célebre Docteur Jean de Launoy, dans un Livre qu'il a fait de la Magdelaine de Provence, nous apprennent que Marie, Sœur de Lazare, que les Grecs & plusieurs Latins distinguoient de Marie Magdelaine, de laquelle sept Diables étoient sortis, & qui avoit toujours très saintement vécu, étant demeurée Vierge, avoit sa sépulture en Jérusalem, auprès de Sainte Marthe, sa Sœur, sans qu'en toutes ces choses, il nous paroisse rien des

Traditions de Provence (4), & de l'Abbaïe de Vezelai.

Six jours après, qui étoit la Fête de Sainte Anne, M. de Pompignan, de la Maison de Crosle, en Dauphiné, assez connue par ses anciens services, me voulut honorer de sa visite, pour me témoigner la satisfaction qu'il avoit de mon petit Ecrit, l'aïant estimé conforme à ses sentimens. Il se trouva, cette journée-là, dans mon cabinet, fort bonne compagnie; M. de Montmaur, Conseiller d'Etat, & Maître des Requêtes, de qui les Gens de Lettre reçoivent si souvent des marques de sa générosité; M. de Charleval (5), qui a le goût si délicat pour toutes les belles choses; M. de Berville, de Normandie, qui débite un grand savoir avec tant de facilité; M. de Gombaud (6), si connu de toute la France, pour sa rare modestie, & par ses nobles Poësies, & quelques autres, qui, après s'être entretenus au sujet de l'Ecrit de la Magdelaine, du progrès de

M. de Montmaur.

M. de Charleval.

M. de Berville.

M. de Gombaud.

(4) M. de Belsunce de Castelmoron, Evêque de Marseille, dans l'Histoire des Evêques de Marseille, imprimée sous son nom, a tâché de faire revivre cette Tradition, abandonnée de tous les bons Critiques.

(5) Faucon de Ris, Seigneur de Charleval.

(6) Jean Ogier de Gombaud.

l'Evangile, & de la naissance & de l'accroissement du Christianisme, sur quoi on dit de fort bonnes choses; enfin venant à parler des Femmes illustres du Nouveau Testament, M. de Gombaud, aïant demandé d'où l'on avoit appris que la Mere de la Vierge avoit nom *Anne*, & son Pere, *Joachim*, parceque les saintes Ecritures ne les nomment point. Voici à-peu-près ce que j'en dis.

De Sainte Anne.

Il ne se trouve rien, dans les saintes Ecritures, de Sainte Anne, Mere de la Vierge; mais puisque l'Eglise catholique en célebre la mémoire, avec tant de vénération, qu'elle en fait tous les ans une Fête solemnelle, il y a lieu de croire que la Tradition ne nous en a pas imposé. Voici, à mon avis, ce qui s'en peut apprendre de plus assuré, des témoignages des Saints Peres. Le Martyr Hyppolite, Evêque de Port (7), cité par Nicephore au troisieme Cha-

(7) Porto. Le S. Hyppolite, dont on a des Ecrits, n'est point celui qui a souffert le martyre en 252, dans la persécution de Dèce, & duquel Prudence a décrit les souffrances. Le Docteur de l'Eglise, qui porte aussi le nom d'Hyppolite, & que l'on regarde comme Martyr, vivoit dans le même tems, & a peut-être souffert sous le même Dèce, vers 250. Quant au Titre d'Evêque de Porto, que l'Abbé de Marolles & autres lui donnent, il n'y a rien sur cela de certain. V. l'*Hist. des Aut. sacr. & ecclés.* de Dom Ceillier, Tom. II. p. 316 & suiv.

pitre de ſon ſecond Livre, avoit écrit vers le commencement du troiſieme ſiecle, c'eſt-à-dire, environ l'an 220 de notre Salut, que du Preſtre Mathan, & de ſa Femme Marie, de la Tribu de Juda, ſortirent quatre Enfans, Jacob, Pere de Joſeph & de Cleophas; & trois Filles, ſavoir, Marie, qui engendra Salomé, Femme de Zebedée, Sobé, qui eut une Fille nommée Eliſabeth, Femme de Zacharie, & Mere de S. Jean Baptiſte, & Anne, de qui ſortit Marie, Mere de Jeſus; de ſorte que Salomé, Eliſabeth, & Marie, Mere de Jeſus, étoient Couſines germaines, Filles des trois Sœurs; & Jeſus-Chriſt & S. Jean Baptiſte étoient Couſins iſſus de Germain. Au reſte, il ne faut point être de l'opinion de ceux qui diſent que Sainte Anne fut mariée trois fois, & que, de chacun de ſes Maris, elle eut autant de Filles, ni croire auſſi que de ſon Mari Joachim elle eut trois Filles, ſans en avoir d'autres preuves que l'apparence qu'ils tirent des ſaintes Ecritures, que Marie Cleophé eſt appellée Sœur de la Vierge, comme ſi, par le nom de Frere & de Sœur, il ne falloit pas ſouvent entendre Couſin, ou quelque autre fort proche, ſelon les façons de parler aſſez

ordinaires dans les Livres sacrés. S. Jean Damascene & tous les Docteurs catholiques modernes maintiennent que Sainte Anne n'a été mariée qu'à un seul Homme, duquel, après une stérilité opiniâtre, elle eut, par un vœu qu'elle fit, une seule Fille, qui fut la Sainte Vierge. Mais sur-tout S. Epiphane, très versé dans les connoissances des Antiquités judaïques, est de cet avis, dans les disputes qu'il fait contre les Collyridiens, qui étoient certains Hérétiques qui révéroient la Mere de Dieu comme une Déesse, & qui lui rendoient des honneurs divins. Germain, Evêque de Constantinople, qui vivoit environ l'an 720 de notre Salut, a observé que Sainte Anne étoit de Famille sacerdotale, de la Tribu d'Aaron, de Race de Prophetes, & de la Souche de David & de Salomon. Quant à Joachim, son Mari, qui n'est point aussi nommé dans les saintes Ecritures, il en est parlé dans la Vie de la Bienheureuse Vierge; & nous ne trouvons rien davantage, dans les Livres des anciens Peres, de la Vie & des actions de Sainte Anne, dont nous ignorons le tems & les particularités de la mort, comme de tout le reste : mais ce qui

tre les Anciens, & le docte Vieillard Jacques Sirmond, Prêtre de la Compagnie de Jesus; Jean de Launoy, célebre Docteur de la Faculté de Paris, & plusieurs autres, sont de contraire avis, & assurent que le premier Evêque de Paris fut envoié dans les Gaules du tems de l'Empereur Decius, & qu'il y remporta la Couronne du Martyre sous Sisinnius, qui sans doute étoit celui-là même dont il est parlé dans les Actes de Cantien & de Cantianille, du tems de l'Empereur Dioclétien. Et de fait, les raisons sur lesquelles le Pere Sirmond & M. de Launoy se fondent, pour autoriser leur sentiment, sont bien considérables. Ils les tirent en partie d'un passage de Sulpice Severe, au deuxieme Livre de son Histoire sacrée, où il est dit: » Que devant la cinquieme persécu- » tion des Chrétiens, qui fut sous » Marc-Aurelle, Fils d'Antonin, on » n'avoit point vu de Martyrs dans » les Gaules, parceque la Religion » chrétienne avoit été reçue plus tard » au de-là des Alpes » (car il parle en cet endroit à l'égard de l'Italie); & d'un autre côté, ils l'appuient d'une ancienne Tradition de l'Eglise des Gaules, qui a toujours reconnu deux

Denis dans ſes Martyrologes. 2. De la nouveauté de l'opinion d'Hilduin & de ſes Sectateurs, touchant le Denis de Paris, confondu avec l'Aréopagite. 3. Du paſſage de l'Evêché d'Athênes à celui de Paris, inconnu à tous les Grecs & à tous les Latins, devant Hilduin. 4. De la diſtinction que Rome faiſoit autrefois du Denis Aréopagite d'avec le Denis de Paris. 5. Des abſurdités où s'enveloppent ceux qui les confondent enſemble. 6. Du tems du Martyre de l'Aréopagite, qui fut ſous Domitien, & non pas ſous Trajan ou ſous Adrien. 7. De l'autorité de Grégoire de Tours, qui marque le Denis de Paris, Apôtre des Pariſiens & non pas des Gaulois, ſous Decius, comme Gatian le fut à Tours, Saturnin à Toulouſe, Auſtremoine, en Auvergne, Martial à Limoges, Trophime à Arles, Paul à Narbonne. 8. De la petiteſſe de la Ville de Paris du tems de l'Aréopagite, aïant été ruinée dès le tems de Jules Céſar. 9. De ſon peu de nom, en comparaiſon des autres lieux plus conſidérables dans la Gaule, où le Diſciple de S. Paul pouvoit s'arrêter pour prêcher l'Evangile. 10. Des anciens Offices à l'uſage de Rome & de Paris; & enfin de

beaucoup d'autres conjectures très fortes, dont ils ont fait des Livres entiers.

Plusieurs attribuent à l'un & à l'autre Denis, comme à un seul & à un même, les Livres que nous avons, sous le nom de S. Denis, de la Hiérarchie céleste, de la Hiérarchie ecclésiastique; des noms divins, de la Théologie Mystique, & quelques Epîtres à Caïus, à Dorotheus, à Sosipater, à Polycarpe, à Démophile, à Tite, à Apollophanes, à l'Apôtre S. Jean, & à S. Paul. Mais il y a grande raison d'en douter, non tant à cause de quelques Histoires un peu suspectes, comme celle du transport miraculeux des Apôtres en Jérusalem, pour se trouver au trépas de la Vierge, dont il n'est point parlé dans l'Histoire des Actes, que pour ce que l'Auteur de ces Livres y cite une Epître de S. Ignace, écrite l'onzieme année du regne de Trajan, c'est-à-dire, plus de douze années après la mort de S. Denis Aréopagite, qui fut martyrisé sous Domitien, & qu'il y emploie plusieurs passages des Œuvres de S. Justin Martyr, de Clément Alexandrin, d'Origene, & de S. Grégoire de Nazianze, qui n'auroient pas manqué de le nommer lui-même,

comme ils ont fait S. Ignace & S. Polycarpe, s'ils eussent emprunté quelque chose de lui; sans parler de son observation, avec le Sophiste Apollophanes, quand la lumiere du Soleil souffrit une si étrange Eclipse à la Passion de Notre-Seigneur, quoiqu'il n'y ait point lieu de douter de cette Eclipse, dont il est parlé dans les Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc & de S. Luc; & de laquelle Phlegon, Affranchi de l'Empereur Adrien, a même écrit, aussi-bien que depuis lui Tertullien, dans son Apologétique, Eusebe, Maximus, Singellus & autres, ni de ce que S. Jérôme & Gennadius ne font point mention de cet Auteur dans leurs Livres des Ecrivains ecclésiastiques. Toutefois le Cardinal Bellarmin qui maintient que S. Denis Aréopagite est Auteur de tous ces Ouvrages, excepté de l'Epître à S. Paul, dit: » Que les » doctes Catholiques n'en doutent » nullement, & qu'il n'y a que les » Hérétiques Luthériens, & quelques » menus Savans, comme Erasme & » Laurent Valle, qui nient qu'ils » doivent appartenir à S. Denis Aréo- » pagite »; car c'est ainsi qu'il plaît à cet illustre Ecrivain de traiter en

cet endroit le mérite & la réputation d'Erasme & de Laurent Valle, outre ceux qu'il ne nomme point, & que je viens de marquer.

Il est vrai néanmoins que les mêmes Ouvrages semblent avoir été reçus sous le nom de S. Denis Aréopagite, par les Papes S. Grégoire, en l'Homélie 34. sur les Evangiles; Martin I, au Concile romain; Agathon, dans son Epître à l'Empereur Constantin IV, & Nicolas I, en l'Epître à l'Empereur Michel, aussi-bien que par les sixieme & septieme Conciles œcuméniques, & finalement par plusieurs Docteurs qui ont écrit des Commentaires sur ces mêmes Livres, comme le Moine S. Maxime, S. Thomas d'Aquin, & plusieurs autres. Cependant il faut remarquer que devant le Pape S. Grégoire, qui vivoit à la fin du sixieme siecle, il n'y a point eu de Pere qui ait cité les Livres de S. Denis; car de ce qu'il y en a qui pensent qu'Origene en a fait mention, en une certaine Homélie sur la premiere de S. Jean, aussi-bien que S. Athanase en la huitiéme des Questions à Antiochus, il n'en faut point tirer d'avantage, puisque les Ariens venus longtems depuis Origene, & des Auteurs

qui n'ont été connus que depuis Athanase, lesquels sont allégués dans l'Homélie sur S. Jean, & dans les Questions à Antiochus, en prouvent assez la fausseté, & font voir clairement que ni l'une ni l'autre ne sont point d'Origene, ni de S. Athanase; mais de quelqu'Ecrivain plus récent. Un certain Libératus, Athée, & Anastase, Bibliothécaire, dans une Epître à l'Empereur Charles le Chauve, ont bien écrit que S. Jean Chrisostome & S. Cyrille d'Aléxandrie, ont cité S. Denis Aréopagite; mais il ne se trouve rien des choses qu'ils citent aux lieux que j'ai allégués, & il y a grande apparence qu'on a corrompu l'Edition de Libératus; & quand, en la Conférence qui fut tenue à Constantinople l'an 532, entre les Evêques Catholiques, & certains Hérétiques, qu'on appelloit Séveriens & Acéphales, les Prélats Catholiques rejetterent les écrits de Denis Aréopagite comme apocryphes, ils dirent aux Séveriens : » D'où nous pouvez-vous montrer que les témoignages que vous alléguez de Denis » Aréopagite soient véritables, comme » vous le pensez; car s'ils étoient de » lui, S. Cyrille ne les auroit pas » ignorés; mais, que dis-je, de S. Cy-

« rille? Si S. Athanase les eût tenus
» pour assurés, ne vous les auroit-il
» pas cités entre tous les autres au
» Concile de Nicée, en traitant de la
» consubstantialité des Personnes de
» la Trinité? & n'en eût-il pas pro-
» duit l'autorité contre les blasphê-
» mes d'Arius, touchant son opinion
» de la diversité des Substances? Or,
» s'il n'y pas un des Anciens qui les
» ait observés, je ne sais pas d'où vous
» pouvez maintenant montrer qu'ils
» soient de lui. » C'est de M. de Launoy que nous avons cette belle observation, en son Traité de l'Autorité de l'argument négatif. Le Livre de la Hiérarchie céleste a été traduit en notre langue par François Marillac (9), & imprimé à Toulouse l'an 1555; & les autres Ouvrages, par le Pere Goulu (10), de l'Ordre des Feuillans.

Je pourrois rapporter beaucoup d'autres conférences sur ces sortes de matieres; mais de peur d'être trop long, je me restraindrai à fort peu de semblables, que je ne saurois oublier, encore sera-ce avec le discours le plus

(9) *In-4.* dédié à Henri II.

(10) Dom Jean de S. François Goulu. Sa Traduction a paru en 1629, *in-4.* chez Buon, à Paris. Il y joignit une *Apologie pour les Œuvres de S. Denis l'Aréopagite.*

concis qu'il me sera possible. La premiere qui s'offre est du dessein de M. de la Milletiere (11), pour la réunion des Eglises séparées. Ce vertueux homme tient facile le retour des Protestans à l'Eglise catholique ; & comme je lui ai demandé plusieurs fois le fondement de sa persuasion, vu les grandes différences d'opinions, qui se rencontrent en certains points mal aisés à concilier, il m'a répondu, avec un esprit de charité, qui ne l'échauffe pas moins qu'il lui donne de lumieres, qu'elle ne dépend que d'une bonne réformation de notre côté, & de connoître les motifs de la séparation de ceux qui nous ont quittés ; ce qu'il a fait voir dans plusieurs Livres qu'il a écrits exprès, & qu'il ne faut que lire, tels que son Flambeau de l'Eglise (12), & celui de la vraie foi (13), auxquels on n'a point fait de réponse, & il est impossible d'en faire de bonne ; de sorte que ce sont autant de Démonstrations invincibles, & que si les Adversaires n'en demeurent pas d'accord, il ne faut

M. de la Milletiere : De la Réunion des Protestans.

(11) Voïez les Additions.

(12) Le Flambeau de la vraie Eglise, pour la faire voir à tous ceux qui en sont dehors. Paris, 1653, in-8.

(13) Le Flambeau de la vraie Foi, pour la faire connoître à ceux qui l'ont délaissée, Paris, 1654, in-8.

plus que voir à qui il tient, & essaïer d'obtenir la permission d'en venir à une conférence réglée. Cependant M. de la Milletiere est fort persuadé qu'il a démontré, ou qu'il ne lui est pas impossible de démontrer, l'infaillibilité de l'Eglise catholique, dont l'autorité primitive & absolue réside au S. Siege; & en la Personne du Pape, sans attendre un Concile général, composé, non pas de ses Collégues; car il est singulier en sa puissance, mais de ceux qu'il honore du nom de ses Freres, quoiqu'il soit le Pere commun de tous, quand il parle, comme on dit, *Ex Cathedra*, que tous les Chrétiens sont obligés de rendre à ce Chef visible de l'Eglise universelle, toutes les obéissances qu'il demande de nous, & qui lui sont dues en choses purement spirituelles; que tout le monde est tenu de recevoir ses Decrets, comme regles infaillibles & inviolables, & qu'il suffit de le consulter en toute sorte de doutes qui se pourroient former en matieres de Foi (14). Il est, dis-je, persuadé que, dans son Livre de l'Eucharistie & de la Transubstantiation, il a démontré clairement la véritable

(14) Ces Opinions de M. de la Milletiere firent du bruit, & ont été mal reçues en France.

Doctrine

Doctrine que nous avons toujours professée, selon les décisions des saints Conciles, & la pure parole de Dieu, qui est si expresse sur ce sujet, avec la Tradition; de sorte qu'il ne faut plus exiger de nous le témoignage des sens, & celui de la raison, pour prouver qu'il n'y a point d'autre Transubstantiation, que celle de passer de la connoissance d'une substance sensible à la connoissance d'une substance intelligible; qu'on doit admettre l'anéantissement des substances, quant à la matiere & quant à la forme, quoique les apparences sensibles demeurent, selon la Doctrine sainte de l'Eglise, dont nul de ceux qui en sont bien instruits, ne font aucune difficulté. Ainsi je ne doute point que la Transubstantiation ne puisse être également bien prouvée, comme je la viens de représenter, & que nous ne faisons pas seulement une mémoire du Sacrifice de la Croix, mais que nous sacrifions effectivement le vrai Corps & le vrai Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ au Pere Eternel, soit en continuant le même Sacrifice de la Croix; de sorte que ce n'est que le même Sacrifice: soit que l'Eglise le réitere en Mystere, par les mains des Prêtres, comme

plusieurs Scholastiques l'ont maintenu. Enfin il y a grande apparence qu'il prouvera de la même sorte la Doctrine décidée contre les Hérétiques, que notre justification dépend de la grace qui nous est donnée gratuitement, pour faire les bonnes œuvres, & pour être sanctifiés, laquelle, selon plusieurs Théologiens, n'est refusée à personne, du moins suffisante pour le salut de tous; parceque Dieu veut sauver tous les Hommes, & que Jesus-Christ est mort pour tous, sans qu'il faille user de subtilités, pour expliquer ces Passages, qui sont plus clairs que le Soleil; ou pour en éluder la force, à laquelle rien ne sauroit résister. Il me répondit, qu'à la vérité il pensoit avoir démontré contre les principes de la Doctrine des Adversaires, mais qu'il y avoit bien des choses à dire sur toutes les inductions que je lui venois de faire, quoiqu'elles fussent maintenues par des Docteurs catholiques. Qu'au reste il s'en falloit tenir au consentement universel de l'Eglise, aux témoignages des saints Peres, & à la décision des Conciles, dont je demeurai d'accord; & s'il y a des répliques à faire en cela, elles se pourront agiter autre part.

Du premier Homme.

Touchant la Queſtion, s'il y a eu des hommes au monde, avant la création d'Adam, on m'a dit qu'un bel eſprit en a fait un Livre exprès (15), par forme d'exercitation, & qu'il maintient, par les ſaintes Ecritures, qu'il n'y a pas lieu d'en douter, ou du moins que les ſaintes Ecritures ne ſont pas contraires à cette opinion qu'il fonde ſur l'âge apparent du monde, en conſidérant ſon ſyſtême & ſes diverſes générations, ſur les connoiſſances de l'Aſtronomie & de l'Aſtrologie, & ſur le témoignage de quelques Auteurs; car il ſait bien qu'un certain Hermodore, Platonicien, diſoit, en ſon Livre de la Doctrine des Philoſophes, au rapport de Diogene Laërce, que cinq mille ans ſe ſont écoulés, depuis Zoroaſtre, le premier des Mages de Perſe, juſqu'à la ruine de Troies. Qu'Hérodote, dans ſon Euterpe, fait mention d'onze mille trois cens ans; que Diodore Sicilien parle, en un endroit, de plus de vingt-trois mille ans; en un autre, de quatre cens ſeptante mille; & dans le premier

(15) Iſaac la Peyrere, de Bourdeaux, d'une Famille noble, dans ſon Livre intitulé, *Praadamita*, &c. Voïez les Mém. du P. Niceron, Tom. XII & XX.

Livre de la seconde Partie de sa Bibliotheque, que des Rois étrangers ont gouverné l'Egypte, pendant l'espace de quatre mille sept cens ans; que Platon, dans le Timée, dit qu'un Prêtre d'Egypte apprit à Solon, que les Athéniens avoient eu des Princes, dix mille ans avant le Déluge, ce qu'Arnobe même cite de Platon; que Ciceton n'a pas marqué une moindre durée dans son Livre des Loix; que les Annales de la Chine s'induisent de quarante mille ans; & que les Egyptiens, au rapport de Diogene, alloient jusqu'à quarante-huit mille huit cens soixante-trois ans, depuis Vulcain, Fils de Ninus, jusqu'à Alexandre, selon ce qu'ils ont remarqué, en supputant le nombre des Eclipses; sans parler d'Eusebe, qui admet dans sa Chronique seize Dynasties, ou Puissances de suite, dans le Roïaume des Assyriens, ou des Babyloniens, au-dessus de Ninus, & des anciens Aborigenes d'Italie, qui étoient persuadés que la Sicile avoit été séparée de la Terre-ferme, il y avoit plusieurs siecles; ce qui a fait dire à Virgile, dans son troisieme Livre de l'Enéide; » Ces Terres, de continues qu'elles » étoient, comme on le raconte,

» furent autrefois arrachées de leur
» fond par une grande ruine ; & s'é-
» tant écartées avec une extrême vio-
» lence, (tant la longueur des siecles
» est capable d'apporter du change-
» ment) les eaux, qui donnerent de
» force au travers, retrancherent la
» côte d'Hesperie de celle de la Si-
» cile, & la Mer baigna les champs
» & les Villes séparées d'un rivage
» fort étroit.

Mais à propos de Virgile, Servius a remarqué sur ce Vers,

Urbs antiqua ruit multos dominata per annos.

Que Troies est appellée Ville ancienne, parcequ'on dit que sa domination a duré deux mille huit cens ans, *Quia duobus millibus octogintis annis regnavisse dicitur*. Or Troies fut ruinée 408 ans avant la premiere Olympiade, qui, selon Scaliger, échut l'an du monde 3074, ce qui monte bien, non-seulement au-dessus du Déluge de Noé, mais encore de la formation d'Adam, selon notre supputation.

Strabon, dans le troisieme Livre de sa Géographie, écrit que les Turdetans, Peuples de l'Espagne Betique, avoient des Monumens écrits, & des Loix, depuis six mille ans ; ce qui excede également les Epoques que nous

avons marquées de Noé & d'Adam, aussi-bien que ce que Solin écrit au cinquante-deuxieme Chapitre, que, depuis la conquête de Liber ou de Bacchus, dans les Indes, jusqu'à Alexandre le Grand, les Anciens comptoient 6451 ans, & quelque chose de plus, selon la durée des regnes de cent cinquante-trois Rois; & si Scaliger en est croïable, Semiramis a devancé de mille ans l'embrasement de Troies; ce qui excéderoit le tems du Déluge.

Or l'Auteur, qui a formé cette Question, s'est aussi fondé sur divers passages des saintes Ecritures, & entr'autres sur celui-ci, de l'Apôtre, dans son Epître aux Romains, où il dit : *Car jusqu'au tems de la Loi, le péché étoit au monde ; or le péché n'est point mis en compte, lorsqu'il n'y a point de Loi*, 5, 13. D'où il infere que le tems de ce péché, qui étoit au monde, lequel n'étoit point mis en compte ou imputé, ne pouvoit être qu'avant Adam; parcequ'Adam, aïant commis un péché contre la Loi, ce péché lui fut imputé; comme celui de Caïn, aïant tué son Frere Abel, lui fut également imputé; & se sert de toutes les réflexions qu'on se peut ima-

maginer, ſur le Texte des quatre premiers Chapitres de la Geneſe, obſervant qu'Adam fut un homme extraordinaire & myſtérieux, fait de main de Dieu, pour être Type de Jeſus-Chriſt; & que, comme la Mort étoit entrée dans le monde par ſon péché, qu'auſſi la Vie y avoit été apportée par un ſeul Jeſus-Chriſt. C'eſt donc pourquoi, comme ce qui eſt advenu par une ſeule chute, regarde tous les hommes pour la condamnation, auſſi ce qui eſt venu par un ſeul Acte de Juſtice, regarde tous les hommes pour la juſtification de la vie. Mais quoiqu'il ſemble d'abord qu'il ſoit difficile de répondre à ces raiſons, & qu'il y ait même lieu de s'étonner de voir qu'il ſoit écrit, que les Fils de Dieu s'allierent avec les filles des hommes; qu'avant le Déluge il y avoit des Géans ſur la Terre; que Caïn, aïant péché, eut peur d'être tué; que, s'étant retiré vers l'Orient, il engendra, de ſa Femme, un Fils, appellé Enos, au nom duquel il bâtit une Ville; qu'avant même ſon péché, Dieu, le voïant triſte, lui dit: *Si tu as bien fait, ne ſeras-tu pas exalté? mais ſi tu ne fais pas bien, ton péché ſera connu aux portes,* comme s'il faiſoit

allusion à la coutume des Juifs, qui avoient des Tribunaux, & qui rendoient la justice aux portes des Villes, joint que ces termes, *Si tu as bien fait, & si tu ne fais pas bien*, supposent des Loix qui se puissent violer; qu'Adam, voïant sa Femme tirée de son côté, parle de quitter son Pere & sa Mere, & d'adhérer à sa Femme, comme s'il avoit connoissance de Peres & de Meres, & de diverses générations, si toutefois ces paroles du 2e de la Genese 24, sont du premier Homme; car il semble que Notre Seigneur les attribue à Dieu, qui créa l'Homme, du commencement, mâle & femelle, Matth. 19, 4, 5. Quoiqu'il y ait de l'apparence, à son jugement, que Moyse fasse mention des Hommes d'une premiere création, dans le Chap. 1 de la Genese, & du prem. Homme de la seconde création, dans le second Chapitre, vers. 7. si est-ce que l'Eglise n'approuve point l'affirmative dans la dispute, sur une Question de cette qualité, quoiqu'elle ne rejette pas la recherche de la vérité, dans les difficultés qui s'y présentent, & dans les doutes qu'on en pourroit former; s'il y en a aucun, après ce qui est écrit au septieme verset du

second Chapitre de la Genese, où il semble que se trouve le detail de ce que Moyse avoit dit au vingt-septieme verset du Chapitre précédent, & que le terme, *Formavit igitur hominem de limo terræ*, & non pas, *& formavit hominem*, explique clairement, outre que je ne vois pas qu'il soit facile de répliquer à ce passage des Actes, *Et d'un seul sang il a fait tout le Genre humain*, Act. 17, 26, & que Moyse, avant que de parler distinctement de la création d'Adam, au second Livre de la Genese, dit ces paroles, qui sont bien dignes de remarque : » Telles sont les géné-» rations du Ciel & de la Terre, » quand ils furent créés, & que le Sei-» gneur Dieu fit le Ciel & la Terre, » & toutes les Plantes des champs; » car le Seigneur Dieu n'avoit point » fait pleuvoir sur la Terre, & il n'y » avoit point d'homme pour labourer » la Terre; *& ensuite*, Le Seigneur » Dieu forma donc l'homme, *non* » *pas*, & Dieu forma l'homme, » qui seroit comme le commencement d'une autre histoire : ce qui fait bien voir que Moyse n'en suppose point d'autre, avant Adam. Quant aux témoignages des Auteurs profanes, ils

ſont ſans preuve & ſans fondement ; & ceux, qui ſont allégués par Diogene ſont réfutés par lui-même, quand il dit que les Egyptiens prouvoient leur durée de quarante-huit mille trois cens ſoixante-trois années, par trois cens ſoixante-trois Eclipſes du Soleil, & huit cens trente-deux de la Lune, leſquelles pourroient avenir en ſix cens cinquante ans ; & il en faudroit trente-huit mille trois cens quatre-vingts, pour quarante-huit mille huit cens ſoixante & trois années. Ciceron & Arnobe réfutent auſſi les témoignages de Platon & de Diodore. Au reſte, les Paſſages de la Geneſe & de Saint Paul n'ont apparence de difficulté, que dans les manieres de parler, & les Phraſes Hébraïques & Grecques Helléniques, dont Moyſe & l'Apôtre ſe ſont ſervis. Cependant il pourroit bien être que la penſée de l'Auteur du Livre, dont nous avons parlé, n'a été que pour ſauver la dignité & la révérence des ſaintes Ecritures, contre le raiſonnement des Philoſophes, & le témoignage ſuſpect de quelques Peuples & Hiſtoriens, ne pouvant tirer de preuves conſidérables, du côté de l'âge apparent du monde, ou de ſon ſyſtême, parceque les eaux du Déluge

universel pourroient y avoir découvert les vieilles roches qui paroissent à découvert à la cime des montagnes, & séparé quelques Isles de la Terre-ferme (16).

J'en entretenois ainsi M. de Laon, qui a l'esprit si agréable & si sérieux en même tems, au sujet du Livre qu'on en avoit écrit, en la présence de deux Docteurs de grand mérite, que je ne jugeai pas qu'ils blâmassent ce raisonnement, bien qu'ils fussent persuadés qu'on y pouvoit ajouter beaucoup d'autres réponses, que celles qui s'étoient présentées à mon souvenir.

Quelques jours après, m'étant trouvé avec M. le Comte de Baraut, que j'honorois beaucoup, dans la Cellule d'un bon Pere Chartreux, appellé Dom Carrouge, où il y avoit, sur la couverture de son lit, une tête de mort; je la regardai, si je ne me trompe, dans la pensée d'un bon Religieux, comme une marque funeste du péché qui regne dans le monde; car la mort a saisi tous les hommes, parceque nous avons tous péché. Néanmoins il me vint en l'esprit, que, si nous n'eussions point été sujets à la mort, nous n'aurions point péché; &

Dom Carrouge.

De la mort, cause du péché.

(16) Voïez les Additions.

voici comme j'en faisois le raisonnement, recherchant les causes naturelles & morales de tous les péchés que nous commettons. Si nous n'eussions point été sujets à la mort, qui nous auroit obligés de pécher, selon notre nature ? Ce n'auroit été ni l'ambition, ni l'avarice, ni la véhémence de cette passion qui nous fait violer toutes sortes de Loix pour avoir la jouissance de ce que nous aimons. Toutes ces choses-là, qui ne servent qu'au besoin de la vie, pour la posséder long-tems avec sureté, & qui, selon l'Apôtre Saint Jean, sont les principes de tous les maux, ne se seroient point emparées de notre fantaisie, & ne nous auroient point gourmandés, comme elles font. Ainsi nous n'aurions ni ravi le bien d'autrui, ni intenté de procès, ni déclaré de guerres, ni conspiré la ruine de notre prochain, ni rendu de faux témoignages; ce qui semble tellement vrai, que je ne vois pas qu'il y ait seulement lieu d'en douter; de sorte qu'il ne reste plus que le péché de Lucifer, qui a peu de proportion avec la nature humaine qui ne s'éleve au-dessus de sa portée, que pour la conservation de sa propre foiblesse.

De-là nous passâmes à d'autres con-

ſidérations de la mort, & à celles de la briéveté de la vie, principalement pour les gens qui méditent les grandes vérités; car au même tems qu'ils commencent d'en découvrir quelqu'une, ils meurent comme tous les autres hommes, & ne ſauroient laiſſer de mémoire à la Poſtérité de leurs belles notions. Que ſi, au lieu d'un ſiecle imparfait, un homme d'eſprit en pouvoit vivre ſept ou huit, il ne faut pas douter que, dans un ſi grand âge, il auroit des ſentimens bien différens de ceux qu'il a maintenant: & ſi, à l'égard des autres, il a fait tant de progrès en trente ou quarante années, que ſeroit-ce, s'il avoit obſervé & médité pendant pluſieurs ſiecles? Nous ſommes toujours jeunes, & notre petite ſcience ne fait que de naître, quand nous mourons; de ſorte que le plus habile ne ſait preſque rien du tout; & s'il ſait quelque choſe, c'eſt d'être aſſuré d'ignorer beaucoup. Ce qui ne tombe pas ſeulement dans la penſée des demi-Savans, qui connoiſſent rarement leur imperfection ce qui les ravale, à mon avis, au-deſſous des plus idiots.

De la briéveté de la vie pour les Sciences.

Là-deſſus on demanda ſi les Ames étoient d'ordres différens. M. le Comte de Baraut dit, par galanterie, qu'il

De l'Ame.

n'en faisoit point de doute ; car seroit-il possible autrement qu'il y eût des gens si stupides, & d'autres qui sont si polis ! Et comme on lui eut dit sérieusement, que cela dépendoit des organes & du tempéramment, aussi-bien que des habitudes différentes ; il s'ensuivroit donc aussi de-là, dit-il, que l'Ame n'agiroit jamais sans le secours des organes & du tempérammment ; ce qui seroit très dangereux contre la doctrine de son immortalité. Mais on lui répondit que quand l'Ame de l'Homme ne seroit pas immortelle par sa nature, comme celle des bêtes, qu elle le seroit par grace, & qu'il suffit de dire que c'est un point de foi ; car d'en raisonner par les maximes & par les principes de la Philosophie, soit d'Aristote ou de Platon, comme a fait encore depuis peu de jours un de nos Amis, il est impossible de le démontrer. La nature de l'Ame est imperceptible, & ses principes sont ignorés ; on ne sait point si elle s'engendre comme le corps, en se communiquant comme la lumiere d'un flambeau à un autre flambeau éteint, ou si elle est créée au moment que l'organe est préparé pour la recevoir, ou si elle étoit dès le commen-

cement du monde, ou si elle n'est qu'une partie d'une Ame universelle, ou si elle est même corporelle, & par conséquent sujette à la corruption, ou bien autre chose qu'une certaine harmonie qui donne aux choses composées le mouvement que nous appercevons, ou si c'est un feu céleste, ou quelque chose de divin (je ne parle point en tout ceci selon les révélations de la Foi); mais quoiqu'il en soit, nul Philosophe jusqu'ici n'a encore su affirmer comme cela se fait; aussi n'est-il pas nécessaire, & il suffit que par la Foi, nous ne pouvons douter de son immortalité, capable d'une félicité perdurable, quand elle sera de bonnes œuvres dans cette vie, & de tourmens infinis, si elle est chargée de crimes.

M. l'Abbé de Rancé.

Parlant une fois à M. de Rancé (17), de qui l'humeur est si douce & l'esprit si éclairé; après lui avoir souhaité pour son mérite, qu'il plût au Roi de le nommer Coadjuteur de M. l'Archevêque de Tours, son Oncle (18),

(17) Armand Jean de Bouthilier de Rancé, premier Aumônier de Gaston de France, Duc d'Orléans, Abbé de N. D du Val, de S. Symphorien de Beauvais, & de N. D. de la Trappe, dont il devint Abbé régulier, & Réformateur, en 1664, & où il mourut, en odeur de sainteté, le 27 Octobre, âgé de [illegible] ans.

(18) Victor de Bouthilier, Evêque de Boulogne, puis Archevêque de Tours, décédé le 19 Nov. 1670, âgé de 80 ans.

qui en seroit ravi, autant pour les avantages de son Diocèse que pour l'honneur de sa Famille, il crut d'abord que ce n'étoient que pures civilités; mais comme il connut que j'y prenois quelque sorte d'intérêt pour les grandes espérances que je concevois de sa capacité dans le rétablissement de la discipline, il m'en remercia; & j'oserai bien dire qu'il me fit des souhaits réciproques, sur ce que je lui avois marqué mon indignation touchant les brigues honteuses qui se font bien souvent pour les Députations du Clergé, à quoi j'estimois qu'un Prélat généreux & savant comme lui, pourroit remédier dans les lieux de sa Jurisdiction; mais qu'il en falloit bannir l'intérêt pécuniaire, s'il y avoit moïen; parceque c'est l'origine d'une infinité d'injustices, & de cette vilaine avarice qui attire tant de mépris sur les têtes sacrées. Là-dessus je lui répliquai que je n'avois ni assez de fortune pour y prétendre, ni assez de grandes qualités pour le mériter; que néanmoins je m'estimois heureux dans ma condition privée, de la façon que je la concevois, où pour le moins les vents de l'ambition n'apportoient point de trouble, si la compassion des mi-

Des Députations du Clergé.

ſeres du Prochain ne l'en pouvoit exempter ; qu'au reſte, je n'avois jamais été de rien, que je n'étois de rien encore, & que je voïois bien ſans regret, que ce ſeroit toujours la même choſe, parceque je ne méritois rien, que je ne voulois importuner perſonne, & que je ne voulois auſſi rien demander.

Il ſera facile de connoître ma franchiſe & mon ingénuité par toutes ces converſations. J'ai toujours porté mon cœur ſur mes lévres ; & autant que j'ai été ennemi du menſonge & de l'hypocriſie, autant me ſuis-je rendu ſoigneux d'honorer la vérité. J'ai parlé librement ; mais je penſe avoir ménagé mes paroles de telle ſorte, n'aïant point voulu diſſimuler les choſes que j'ai crues importantes, que perſonne ne s'en tiendra offenſé. Je regarde la vérité comme Dieu même, puiſqu'il s'eſt bien voulu appeller de la ſorte ; & quoique la vérité engendre la haine, ſelon le dire du Poëte, ſi eſt-ce qu'elle ſe fait toujours aimer des Gens de bien. Il faut avouer pourtant que les vérités déſobligeantes ſe doivent taire, quand il ne ſert de rien de les dire ; mais auſſi ne faut-il pas détenir dans le ſilence celles qui ſont obligean-

L'amour de la vérité.

tes ou utiles. Ceux, qui en usent de la sorte, sont pour l'ordinaire bien malicieux, & ne sont pas moins injustes que les Receleurs du bien d'autrui. Cependant il n'est rien aujourd'hui de si commun; & j'ai vu en cela des affectations qui égalent la plus outrageuse calomnie; mais quoi qu'il en soit, puisqu'il ne tient qu'à nous d'en user autrement, je suis d'avis d'estimer le bien, en quelque sujet qu'il se trouve, & de ne mettre point ma joie à voir le mal d'autrui, ou à tirer de l'avantage de ses foiblesses : je ne saurois m'empêcher de dire du bien de ceux que j'estime, & je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'en publier les défauts, parceque l'exemple en est pernicieux. Je regarde en quelque façon au-dessus de moi, tous ceux qui, avec un peu de génie & de beau naturel, font profession des Lettres & de la vertu. C'est pourquoi j'ai tant d'inclination à les estimer, & je ne prétens point, que tout ce que j'ai dit des uns fasse exclusion des autres. Je n'ai parlé que de ce qui est venu à ma connoissance, & il pourroit bien être encore, qu'il en seroit échappé plusieurs à ma mémoire, qui n'est pas la plus heu-

reuſe du monde. J'ai parlé des Vivans & des Morts, & je proteſte que ce que j'ai dit des uns & des autres eſt ſans intérêt.

Si j'en ai des louanges, ce ſera contre mon eſpérance; & pourvu que je me puiſſe perſuader de n'en être pas tout-à-fait indigne, quand elles me ſeront déniées, je m'en conſolerai facilement. Mais je ne me pardonnerois jamais d'avoir écrit ces Mémoires, où je me ſuis propoſé de parler des honnêtes gens que j'ai connus, & n'avoir rien dit de M. le Comte de Jonzac, pour qui j'ai tant de vénération. Ce Seigneur de l'ancienne & illuſtre Maiſon de Sainte-Maure, originaire de notre Province de Touraine, & maintenant tranſplantée en Saintonge, m'aïant un jour honoré de ſa viſite, avec M. le Comte d'Aubeterre ſon Beau-frere, dont la valeur & la probité ſont ſi connues, nous vînmes à parler des anciennes Familles du Roïaume, & de celles qui y tiennent rang de plus longue-main, après celles des Princes. Il fut remarqué qu'il n'y avoit point de Province en France, qui n'en eût quelques-unes d'éclatantes, & que la nôtre ſe pouvoit glorifier de la ſienne, qui étoit de plus de ſix cens ans,

Meſſire Leon de Sainte-Maure, Comte de Jonzac

M. le Comte d'Aubeterre.

La Touraine.

aussi-bien que celles d'Amboise, de Maillé, de Bueil, de Pruilly, de Savari & de la Tour-Isoré; qu'il y en avoit beaucoup d'autres très illustres, quoiqu'elles ne se pussent vanter d'une si haute antiquité; que d'autres étoient entierement éteintes, ou fondues en des Maisons plus nouvelles, lesquelles avoient eu de la splendeur & du crédit en leur tems, comme celles de Précigni, de Montbason, de Thais, de Bouciquaut, de Montresor, de Paluau, de la Guerche, de Maisieres, de Loches, de Châtillon-sur-l'Indre, de Mello, de l'Isle-Bouchard, de Châteaurenaud, de Rochecorbon & de Busençois, qui avoient eu des Maréchaux de France, des Colonels d'Infanterie, des grands Maîtres & des Connétables; que d'autres avoient donné des Abbés célebres, des Evêques, des Cardinaux & des Saints, comme les Maisons de Turpin, de Cravan, de Marrasin, de Brillac, de Fumée, de Brissonnet, de Beaune, de la Bourdaisiere, de Pontcher, du Bois, de Boyer, de Rusé, de Cotereau, outre celles que j'ai déja nommées, & les autres que je dirai; que plusieurs ont fourni à l'Etat, de tems immémorial, de braves Gentils-

hommes, de ſages Capitaines, & des Guerriers valeureux, comme celles d'Ancelon, d'Argi, d'Azai, d'Auguſtin, de Baignan, de Baillou, de Berrar, de Betz, de Berruyer, de Bauvilliers, de Boiſvilliers, du Bois-Fontaine, de Broſſin, de le Bloy, de Baraudin, de Brachet, de le Breton, de Bridieux, de Bellefontaine, de Bourgaut, de Bonafaux, de Beauvolier, de le Begue, de Chamborant, de Chadieu, de Chaugi, de Chauveron, de Chergé, de Cholé, de Châteauchalon, de Chezelles, de Coagne, de Coué, de Coral, de Comacre, de Cremille, de Cigongné, de Chertier, de Dovault, d'Erian, d'Eſchelles, du Fau, de Fourilles, de Fortier, de Fromont, de Gaſtineau, de Guénand, de Graleul, du Geneſt, de Guiet, de Gebers, de Gigaud, de Jeu, de Juſſac, de Loubes, de Menou, de Mauſſabrai, de Mareuil, du Menil, de Moreau, de Martin, de Mons, de Meauſſe, de Mauçon, de Nau-Marraſin, de Naillac, de Negron, de Norroy, de la Noraye, d'Oudar, de Preaux, de Preville, de du Pont, de Pons-Rancé, de Perſi, de Pont-Boiſſimont, de Pont-long, de Puygiraut, de Paulmar, de Perion,

de Pean, de Papillon, de Quinemont, de Quineuf, de Razilli, de Rance, de Rez, de Rabeau, de Rouy, de Rouxellei, de Savari, de Sorbiers, de Tranchelion, de la Tour-Renier, de Voyer, de Vonnes, de Valoges, de Voisines, de Valori, de Varie, & la nôtre de MAROLLES, avec bien d'autres qui ne se présentent pas à mon souvenir, où je ne comprends point les Familles transplantées d'ailleurs, comme celles de Bastarnay, de Bourdeilles, de Buade, de Barville, de Barjot, de le Blanc, de Chambret, d'Escoubleau, de Faverolles, du Gast, de la Hilliere, de Konigan, d'Odespunck, de Montbel, de Prie, de Rochefort, de Thianges, de Thienne, de Villequier, quoique ces Maisons illustres soient d'une grande antiquité.

Au reste, cette Province n'a point été si malheureuse en Gens de lettres, qu'elle n'en ait produit quelques-uns qui lui ont acquis de la réputation, tels qu'Odo, premier Abbé de Cluny; Simon de Brioné (19), Trésorier de

(19) Il faut Simon *de Brie*. Il étoit né à Montpincé en Brie, mais il avoit demeuré long-tems à Tours, étant Chanoine & Trésorier de l'Eglise de S. Martin ; ce qui faisoit croire aux Italiens qu'il étoit Tourangeau. C'est ce que dit M. Fleuri. Hist. ecclef. L. 87. p. 362.

S. Martin de Tours, depuis Martin Pape, quatrieme du nom; Hildebertus, Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours; Baldricus, Evêque de Dol; Berenger, Archidiacre d'Angers; Thomas Pascius, Prieur de Loches; Joachim Perion, Moine de Comery; Renaud de Baune, Archevêque de Bourges; Guillaume Briſſonnet, Cardinal; Robert Briſſonnet, Archevêque de Reims & Chancelier de France; trois Evêques de la même Maiſon, l'un de Nîmes, l'autre de Toulon, & le troiſieme de Lodève; Etienne Poncher, Evêque de Paris; Adam Fumée, Garde des Sceaux de France; Martin Fumée, Seigneur de Genillé, qui a traduit en François Procope & Agathias; Claude & Gabriel Chappuis, & pluſieurs autres, ſans parler de l'incomparable François Rabelais, qui n'a point été jugé indigne d'être mis au nombre des Hommes illuſtres, ni des Eloges de ce célebre Ecrivain, Scevole de Sainte-Marthe, & de Papirius Maſſo (20) : & entre les Modernes, pour la Théologie, les deux derniers Evêques de Marſeille, Euſtache & Jean-Baptiſte

(20) Papire le Maſſon.

Gaults; le Pere des Landes, de l'Ordre des Jacobins, Evêque de Tréguier; M. l'Evêque d'Alet; M. Boutaut, Evêque d'Evreux; M. Bedacier, Evêque d'Auguste, & plusieurs Religieux de divers Ordres, & des Docteurs de Paris; M. Forget Chancelier de l'Eglise de Tours. Pour la Jurisprudence, Brodeau, Mornac, Boulay, Galand, & à présent M. Nublé, & Messieurs Palu, Patris, Mamineau, Bonnet, Ogier. Pour la Médecine, Falaiseau, Mandat, Palu. Pour les Mathématiques, René des Cartes, puisqu'il naquit dans une Ville de Touraine, appellé la Haye, & qu'il y a été élevé dans son bas âge, & M. de Nuré (21), très savant dans cette profession. Pour l'Histoire, André du Chesne, dont les recherches étoient si curieuses, & le savoir si profond. Pour la Poésie françoise, M. Forget de la Picardiere, M. de Racan, & M. de Chambret: & pour la Latine & la Françoise, M. l'Abbé Quillet; & pour la Latine seule, M. Marteau, qui est un fort bel esprit. Pour l'ancienne Poésie, & pour des Pieces enjouées, Guy de Tours, & Beroalde de Verville. Pour la Peinture,

(21) C'est Mathurin de Neuré, Ami de Gassendi, & Adversaire de J. B. Morin.

ture, Janet, Bunel, Claude Vignon, François, & Abraham Boſſe. Pour l'imprimerie, Chriſtophe Plantin, qui étoit de Mont-Louis (22).

Après ce grand dénombrement, M. le Comte de Jonzac me fit quelques civilités, & dit par galanterie que je n'aimois pas mon Païs. J'avouai que je conſervois toujours une affection pour la Patrie, ce qui eſt aſſez naturel à toute ſorte de perſonnes; mais qui n'eſt pourtant pas univerſel, & ſurtout en notre Province : car j'y ai connu des gens, qui voulant faire les capables, ou n'ont pas l'eſprit d'en connoître les beautés, ou font vanité d'en faire perdre la bonne opinion qu'on en a conçue; quoique ſans préoccupation l'on puiſſe dire qu'elle ſoit l'une des plus agréables & des plus diverſifiées, pour ce qu'elle contient, qui ſoit dans le Roïaume. Et cherchant quelques raiſons de cette affection, que les gens de bon ſens portent naturellement à leurs Païs, je dis qu'à mon avis l'une des principales étoit celle de la premiere inſpection

De l'amour de la Patrie.

(22) On ne dit rien ici de tous ces Perſonnages, parceque des Notes ſur chacun chargeroient trop ce Livre. Il y en a très peu, d'ailleurs, dont il ne ſoit fait mention dans le Moréri, & ſes Supplémens. Voïez les Additions.

des richeſſes de la Nature, qu'elle même, qui eſt ſi belle, avoit offerte à tous nos ſens, & que d'ailleurs c'eſt à la Patrie à qui nous devons, comme à une bonne Mere, notre éducation, & nos premieres habitudes. C'eſt elle qui a délié notre langue, & qui nous a donné les paroles & l'accent que nous préférons ſi volontiers aux paroles & aux accens des autres Païs; outre que c'eſt chez elle que nous avons conçu nos premieres affections, que nous voïons nos Proches, ceux qui ont converſé avec nous dès la naiſſance, & ſurtout ceux qui nous ont mis au monde, ſoit qu'ils vivent, ou que leurs cendres ſoient enfermées dans le ſépulchre.

M. le Comte de Bereins. M. le Comte de la Chapelle.

Nous étions dans un tel entretien, quand M. le Comte de Bereins & M. le Comte de la Chapelle, qui entrerent avec M. le Chevalier de l'Eſcale, & le nompareil Généalogiſte Pierre d'Hoſier, dont nous avons déja parlé, donnerent ſujet à une autre converſation, qui ne fut pourtant pas fort différente de la premiere, touchant la vraie Nobleſſe & les Généalogies des anciennes Maiſons, dont la connoiſſance eſt ſi particuliere à M. d'Hoſier, qui nous en dit beaucoup

de choses, & surtout des Familles de Ste Maure, à cause de M. le Comte de Jonzac; d'Esparbez de Lussan, à cause de M. le Marquis d'Aubeterre; de Corsant en Bresse, à cause de M. le Comte de Bereins, & de Cardaillac, à cause de M. de la Chapelle, qui tirent tous leurs descentes d'une haute antiquité, avec de grandes Alliances.

M. le Chevalier de l'Escale.

Pour M. le Chevalier Scipion de l'Escale, dont je fis voir la généalogie qu'il m'avoit autrefois donnée, par laquelle il justifie sa descente des Seigneurs de l'Escale, Princes de Vérone, il nous dit sur la question qui lui en fut faite, que ces deux admirables Ecrivains, Jules César & Joseph Scaliger, n'étoient pas venus de la même origine, & se défendoit fort d'être dans leur Alliance; quoique Joseph Scaliger eût essaïé de le prouver contre Scioppius. Je ne pus m'empêcher néanmoins de lui dire, que je ne tiendrois pas moins glorieux d'être du sang de ces deux Personnages illustres, que de celui des Princes de Vérone, si je n'en avois hérité que la Souveraineté. Qu'au reste le nom des deux Ecrivains dureroit davantage que celui des Princes; mais quoi qu'il en soit, qu'il étoit assez bien partagé,

puiſqu'il avoit l'eſprit des uns & la nobleſſe des autres, s'il n'en avoit pas les richeſſes & les grandes Seigneuries.

Abus dans la Nobleſſe.

Touchant l'abus qui ſe gliſſe dans l'ordre de la Nobleſſe, on dit qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût des Officiers dans les Provinces, qui tinſſent Regître de ceux qui ont l'honneur d'en être véritablement, & qu'ils priſſent garde à tant de gens qui en uſurpent le titre injuſtement ; que c'eſt une choſe pitoïable que des Charges médiocres, ou des Lettres du Prince, obtenues pour de l'argent, la conſtituent à la Poſtérité, ſans l'avoir méritée par des ſervices ſignalés ; que chacun ſe fait des Armoiries, & qu'il prend telle qualité qu'il lui plaît, ſans qu'on y trouve rien à redire ; que les érections des Terres n'acquerent rien de nouveau aux Seigneurs qui les poſſedent, puiſque d'autres, ſans les mêmes droits, s'en attribuent bien autant ; que la qualité de Chevalier eſt tellement avilie, qu'on ne la demande plus, & que celle d'Ecuïer eſt proſtituée de telle ſorte, que les gens de fortune n'en font plus d'état, & l'abandonnent à leurs Valets & à leurs Cuiſiniers, parceque ceux qui avoient

anciennement l'Intendance de la Cuisine du Roi, étant veritablement Gentilshommes, portoient le titre d'Ecuïers; que les Femmes des uns & des autres sont également appellées *Madame*, au lieu qu'il n'y avoit autrefois que les Femmes des Chevaliers; & si un Prince n'eût pas encore obtenu cette qualité, avec toutes les cérémonies, sa Femme n'eût été appellée que Mademoiselle, de quelque Naissance qu'elle eût été, sinon qu'elle eût été Fille de France, & que c'est ainsi que Charlotte de Bourgogne, Femme de Jean Sire d'Albret, & qu'Isabeau de la Tour, Veuve du Comte Guillaume de Bretagne, ne furent appellées que *Mademoiselle*, de leur vivant; que presque tous les Privileges de la Noblesse s'abolissent tous les jours; que depuis qu'on a vendu les Charges & les Offices, ils ne sont plus entre les mains des Nobles, que par un grand hazard, & que le soin des Alliances s'est perdu; ce qui a fait décheoir merveilleusement la dignité de cet ordre; que néanmoins c'eût été une bonne politique d'en user d'autre sorte, pour encourager les jeunes gens à la vertu, par une louable émulation, & que la récompense de

quelque Piece, dans un Ecusson d'Armoirie, par concession du Souverain, après quelque généreuse action, étoit de peu de frais; que cèla tenoit lieu, au tems passé, de Couronnes civiques, ou murales, ou obsidionales, ou rostrates des Anciens, qui n'alloient pas fort à la foule du Peuple, & qui, par ce moïen, n'épuisoient point les deniers du Fisc, ni les Coffres publics : qu'au reste, plusieurs Seigneurs corrompent aujourd'hui leurs Ecussons, par le grand nombre de quartiers qu'ils y mettent; qu'il y avoit encore en cela une vanité insupportable, & que les Femmes avoient pris aujourd'hui une mauvaise coutume, en séparant leur Ecusson, qui n'étoit anciennement qu'une Lozange, de celui de leurs Maris, sous des Couronnes de Ducs, de Marquis, ou de Comtes (car on ne descend plus guere au-dessous) comme si c'étoient des Etats distincts sur le modele des Ecussons de France & de Navarre, sous la Couronne roïale, comme s'il y avoit de la proportion.

M. de Vassé. M. de Rouville.

Monsieur le Marquis de Vassé, & M. le Comte de Rouville, qui arriverent, comme les autres se levoient pour s'en aller, aïant appris le su-

jet de notre entretien, témoignerent en cela qu'ils étoient de notre avis, & que, néanmoins, quelque abus qu'il se pût commettre dans les Familles, il y en avoit toujours quelques-unes qui s'étoient conservées dans leur pureté, à cause des grands Biens, ou des grandes Charges qui les avoient fait subsister; mais qu'à la vérité il étoit fort à craindre que du biais qu'on s'y prenoit, cela ne dureroit pas toujours. Ces Messieurs sont Personnes de Condition, que j'estime & que j'honore infiniment, pour leur esprit & leur courage qui égalent leur Naissance illustre; l'un, qui est venu demeurer dans notre Province de Touraine, aïant épousé la Fille de feu M. de Lansac, qui lui a porté la Seigneurie d'Azai-le-Rideau, sur la riviere d'Indre, auprès de son embouchure, dans la Loire; & l'autre, qui en est sorti, en vendant sa belle Terre de Chavigni, à feu M. Boutiller, Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, & Surintendant des Finances.

M. de Courtenay.

Mais avant que de finir ce Chapitre de la Noblesse, je veux dire que M. de Courtenay Bleneau (23), Seigneur de

(23) Voïez les Additions.

grand mérite, m'a fait voir les Titres de la ſienne, qui, ſans mentir, la relevent tout-à-fait au-deſſus de la commune. Il me ſemble qu'il n'y a rien de mieux juſtifié; & ſi ces preuves ne ſont pas bonnes, je ne ſais où il en faut chercher de meilleures, ſi ce n'eſt de la ratification d'une main toute-puiſſante, & d'une vérification au Parlement.

M. le Maréchal d'Albret.

Je veux dire auſſi que, touchant la Maiſon de M. le Maréchal d'Albret (24), Marquis de Mioſſans, deſcendu, en droite ligne de Gilles d'Albret, Seigneur de Château-moron, & d'Anne d'Aguillon, ce Gilles étoit Fils de Charles, Seigneur d'Albret, & d'Anne d'Armagnac, ſa Femme, comme il ſe juſtifie par un Contrat d'appointement, que Charles, Seigneur d'Albret, fit entre ſes Enfans, étant à Limoges, l'an 1452; & encore par le Contrat de Mariage de Gilles, avec Anne d'Aguillon, en date du dixieme de Décembre 1463; & par la Minutte de ſon Teſtament, en date du huitieme d'Août 1479, où il ſe dit Fils de Charles d'Albret, & d'Anne d'Armagnac. Il laiſſa deux

(24) Ceſar Phœbus d'Albret, mort le 13 Septembre 1676.

Fils de son Mariage, Etienne Arnaud d'Albret, & Amenion (25), qui fut Ecclésiastique. Ce que j'écris contre la présomption de ceux qui ont cru que Charles d'Albret, & Anne d'Armagnac, n'avoient laissé que quatre Enfans mâles, Jean, Louis, Amenion & Charles, parceque, dans le partage que Charles fit à ses Enfans, le dix-septieme de Novembre 1456, il ne parle point de Gilles, comme il ne s'en trouve rien d'écrit dans le Testament, qui se voit encore d'Anne d'Armagnac, passé à Nerac, dans le Château de cette Dame, le sixieme jour d'Avril 1472. Mais ces preuves ne sont pas convaincantes, n'étant que négatives; outre qu'il pourroit bien être que Gilles d'Albret ne conserva pas les bonnes graces de Charles, son Pere, & d'Anne d'Armagnac, sa Mere; d'où vient que l'on ne le nomme point dans le partage fait l'an 1456, après l'Appointement de l'an 1452, où il avoit parlé de lui, comme nous l'avons dit; & sa Mere n'en fait point de mention dans son Testament de 1472, qui fut sept années avant le sien du huitieme d'Août 1479. M. de

(25) Ou Amanieu.

M. de Marca. Marca, dont les connoissances sont si vastes, & si bien ordonnées dans sa mémoire, qui est très heureuse, a parlé de ceci dans son Histoire de Bearn.

Albret. Etienne Arnaud d'Albret épousa Françoise de Bearn, Héritiere de la Maison de Miossans (26), l'an 1510, d'où sortit Jean d'Albret, Seigneur de Miossans, qui, de Susane de Bourbon, engendra Henry d'Albret, Mari d'Antoinette de Pons, & Pere d'un autre Henry d'Albret, Seigneur de Miossans & de Pons, qui m'a quelquefois honoré de sa visite, & qui, d'Anne de Gondrin, a laissé M. le Maréchal d'Albret d'aprésent. Les Anciens, au lieu d'Albret, disoient de Lebrit, ou de Lebret, en Latin *de Leporeto*, nom dérivé des Lievres ou Lapins, qui multiplioient prodigieusement dans les Landes, où cette Maison est située, comme l'a remarqué M. le Président de Marca, depuis Archevêque de Toulouse.

Ses Alliances. Les Alliances de cette race, connue tout au moins depuis cinq cens ans, ont été hautes & puissantes; & celle de Bourgogne roïale lui acquit le Comté de Nevers, par le moïen de

(26) Voïez les Additions.

Charlotte de Bourgogne, ſeconde Fille & Héritiere de Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, & Duc de Brabant, laquelle fut mariée à Jean d'Albret, Sire d'Orval, & lui porta le Comté de Nevers, qui échut à Marie d'Albret, Femme de Charles de Cleves, Petit-fils d'Eliſabeth de Bourgogne, Sœur aînée de Charlotte, ſa Mere.

Descentes de la Maiſon de Nevers.

Ainſi la Maiſon d'Albret eſt la neuvieme Famille, qui ait poſſédé la Comté de Nevers; car la premiere, qui commence à Bernard de Poitiers, Marquis & Comte de Nevers, qui fut tué dans une Bataille, contre Boſon, Roi de Provence, qui vouloit uſurper le Roïaume de France, l'an 886, dura juſqu'à Agnès, Fille unique & Héritiere de Guy, Comte de Nevers, en l'an 1182. La ſeconde fut celle de Courtenay, parcequ'Agnès, Comteſſe de Nevers, épouſa Pierre de Courtenay, Fils de Pierre de France, & d'Eliſabeth, Héritiere de Courtenai. La troiſieme fut celle de Donzi, parceque Mathilde, ou Mahaut, de Courtenai, Héritiere de Nevers, épouſa Hervé de Donzi, Seigneur de Saint-Aignan. La quatrieme fut de Chaſtillon, parcequ'Agnès de Donzi, Héritiere de Nevers, épouſa Guy de

Chaſtillon, Comte de Saint Paul. La cinquieme fut de Bourbon, parcequ'Ioland de Chaſtillon, Héritiere de Nevers, épouſa Archambaud de Bourbon, neuvieme du nom. La ſixieme fut de Bourgogne ancienne, parceque Mahaud de Bourbon épouſa Eudes de Bourgogne, à qui elle porta le Comté de Bourbonnois. La ſeptieme fut de Flandres, parcequ'Ioland de Bourgogne, Héritiere de Nevers, épouſa, en ſecondes Noces, Robert, dit Bethune, Comte de Flandres. La huitieme fut de Bourgogne Nouvelle, parceque Marguerite de Flandres, Héritiere de Nevers, fut mariée à Philippe de France, Duc de Bourgogne. La neuvieme fut d'Albret, parceque Charlotte de Bourgogne, Héritiere de Nevers, fut mariée à Jean d'Albret, Sire d'Orval. La dixieme fut de Cleves, parceque Marie d'Albret, Héritiere de Nevers, fut mariée à Charles de Cleves, Petit-fils d'Eliſabeth de Bourgogne, Ducheſſe de Brabant, Sœur aînée de Charlotte. La derniere eſt la Maiſon de Gonzagues, parcequ'Henriette de Cleves, Héritiere de Nevers, épouſa Ludovic Gonzagues, Prince de Mantoue, Pere de Charles, Duc de Mantoue & de Nevers, Aïeul

du Duc Charles II du nom, à présent Duc de Mantoue.

Longue possession de la Maison de Nevers.

Voilà en abrégé, par occasion, la descente de la Maison de Nevers, dont j'ai des Mémoires pour faire un juste Volume; & je crois qu'il seroit mal aisé de trouver une Seigneurie en France, de cette importance, avoir passé depuis huit cens ans, comme celle-ci, par tant de Familles différentes. Ce qui est arrivé, pour être tombée souvent en quenouille; mais ce qu'il y a de bien rare en cela, est qu'une Terre si considérable ait été conservée jusqu'ici en ligne directe, sans avoir été vendue ou conquise depuis une si grande révolution d'années. Je ne crois pas qu'il y ait Maison Souveraine au monde, excepté celle de France, qui se puisse glorifier d'une chose semblable.

Je dirai, sur ce propos, qu'il n'y a rien où la calomnie se reçoive si facilement, que dans les Matieres généalogiques, & qu'il y a peu de Maisons qui ne soient soupçonnées de quelque défaut; mais que je ne vois pas qu'on en puisse admettre aucun en celle-ci, attendu la longue possession d'une Terre si noble & si heureusement conservée dans un même

Sang, puisque, pour venir au monde, nous ne sommes pas moins redevables au Sang de nos Meres, qu'à celui de nos Peres.

Quant au nom de Gonzagues, nous savons tous, comme il est héréditaire à la Souveraineté de Mantoue, depuis trois cens cinquante ans, & comme cette illustre Maison, qui tiroit son origine des anciens Marquis de Mantoue, depuis l'année 962, étoit aussi descendue des anciens Rois de Lombardie, dont elle porte les marques dans un quartier de ses Armes; de sorte qu'elle est, non-seulement une des plus nobles Races de l'Italie, mais encore de tout le monde.

Que le nombre de ceux dont chacun est descendu, est une chose prodigieuse.

J'ai observé, en travaillant sur les Branches généalogiques de cette Maison illustre, pour l'amour de Madame la Princesse Marie, depuis, Reine de Pologne, que, si on pouvoit fournir tous les Quartiers d'une Race, jusqu'au quinzieme degré, il se trouveroit que trente-deux mille Personnes ont contribué à la Naissance d'une seule, ce qui se prouve aisément par la regle des multiplications redoublées, le premier degré étant de deux, le second, de quatre, le troisieme, de huit, le quatrieme, de seize, & ainsi

du reste ; car il n'y a personne qui n'ait un Pere & une Mere ; mais on rencontre souvent les mêmes, en tirant les descentes de divers côtés, comme j'ai justifié dans l'exemple de la Sérénissime Reine de Pologne, ou de M. le Prince de Mantoue, son Frere aîné, Pere de son Altesse M. le Duc de Mantoue, qu'en montant seulement jusqu'au douzieme degré, il se trouve qu'ils descendent de Saint Louis, par cinquante-deux endroits différens ; & la Maison, dont ils sont le moins descendus, est celle de leur propre nom ; ce qui ne seroit pas croïable, si la preuve n'en étoit facile.

Cependant qui doute qu'il ne se trouve des lacunes dans les plus belles Généalogies ? Il n'y a peut-être point de Roi, qui n'ait des Bergers dans sa Race, ni point de pauvre malheureux, qui n'ait des Princes dans la sienne, s'il y avoit moïen d'en faire l'induction. C'est pourquoi, ni les uns ne se doivent pas trop enorgueillir de ce côté-là, ni les autres, se trop abbaisser, quoiqu'il y ait sans doute de la gloire à sortir de Parens illustres, pourvu que la vanité n'en fasse point enfler le cœur.

Origine de la Maison de Mantoue.

Mais puisque l'occasion s'offre de dire quelque chose de l'origine de la Maison de Mantoue, le respect que j'ai toujours eu pour les glorieuses Personnes, que j'en ai connues, m'oblige de faire un abrégé de ce que j'en ai pu recueillir de plus remarquable, pour le mettre à la fin de ces Mémoires, ne l'aïant osé insérer dans le Corps qui les compose, de peur d'en embarrasser la suite par une trop longue digression.

On desoblige, en donnant des louanges excessives.

Comme j'écrivois ceci, on me vint débiter des louanges excessives d'un homme qui faisoit aussi des Livres. On me dit qu'il ne s'étoit jamais rien vu de si beau en notre langue, ni même si rempli de science, qu'une réponse qu'il faisoit à un certain écrit. Qu'au reste sa raillerie étoit si fine & si agréable, quand il défendoit contre son Adversaire une mauvaise cause, qu'il ne s'étoit jamais rien vu de pareil; mais qu'il portoit la raison au plus haut point où elle pouvoit monter, quand elle étoit de son côté; de sorte que c'étoit le plus savant, & le plus bel écrit du siecle. Je pensai d'abord que c'étoit une raillerie; mais comme je vis qu'on en parloit sérieusement, je crus qu'on y prenoit quel-

qu'intérêt, & que pour glorifier un ſeul homme, on ſe réjouiſſoit aux dépens de tout le reſte. Certes, il ſuffit de louer poſitivement ce qui le mérite, ſans faire des exclamations tragiques, ni donner l'excluſion à perſonne, qui eſt une dangereuſe & vilaine figure d'Orateur, parcequ'elle perſuade rarement ce qu'on prétend, & qu'elle déſoblige même le plus ſouvent. Pour moi je ne célerai point que j'ai de la peine à la ſouffrir, parcequ'elle eſt injuſte; c'eſt pourquoi je ne pus m'empêcher d'y repartir, & j'eus peur enſuite, que ce ne fût avec un peu plus de chaleur qu'il n'étoit néceſſaire, de crainte que l'incivilité d'autrui ne m'eût obligé d'en commettre une autre. Cependant je m'apperçus bien que mon ſentiment fut conforme à celui d'un Gentilhomme très accompli, qui me viſite quelquefois & qui étoit venu en la compagnie de perſonnes que j'honore extrêmement. Je veux dire M. Polier, qui a ſi bien ſervi le Roi dans les Armées, & ſi bien étudié en même tems, & ſurtout en notre langue, auſſi-bien que dans les belles Lettres, qu'on ne le prendroit jamais pour un Etranger du Canton de Berne, quoiqu'il y ait de fort habiles gens, tant

M. Polier.

il a l'air François, & l'esprit de ceux de la Cour.

D'autres au contraire blâment quelfois, sans sujet, des Ouvrages de grand mérite, pour acquérir eux-mêmes la réputation d'être fort habiles, ou pour élever leur petite gloire sur le débris de celle d'autrui; mais l'invention n'en est pas heureuse, & l'on est fort sujet à s'y tromper; parceque comme il n'est rien de si facile que de prononcer hardiment son opinion, aussi n'est-il rien de si difficile que de bien juger en matiere de Livres. Et ceux, qui veulent que tous les vers d'un Pöème héroïque soient égaux en beauté, n'ont pas pris garde que dans Homere & Virgile, sans parler de tant d'autres dont la réputation est si bien établie, il y en a plusieurs que nous pouvons appeller Vers de passage, dans lesquels non-seulement ne se trouvent pas tous les charmes de la Poésie, mais ceux qui les composent se doivent même bien empêcher de les y emploïer. Ce qui a été judicieusement observé par ces excellens hommes, qui nous ont donné depuis peu de si nobles Ouvrages en ce genre-là; dont néanmoins quelques-uns s'efforcent de ternir l'éclat, pour célébrer odieu-

sement les louanges d'un seul, qui n'a rien fait de son invention, quoique je tienne qu'il ne lui faille rien ôter de celles qu'il mérite. M. Perrin de Lyon (27), Introducteur des Ambassadeurs chez son Altesse roïale Monseigneur le Duc d'Orléans, que j'estime pour la beauté de son esprit & pour la facilité de son naturel, aïant composé en vers une Traduction entiere de l'Enéide de Virgile, n'est pas celui dont quelqu'un vouloit parler, quoique je tienne, pour beaucoup de raisons, qu'il ne lui est point inferieur. Dieu nous délivre d'ouir prononcer souvent des sentences injustes.

M. Clément.

Il y a quelque tems que m'étant trouvé dans la Bibliotheque de M. Clément, Conseiller d'Etat & Intendant de la Maison de M. le Duc de Nemours; comme j'y regardois plusieurs Livres de Devises, dont il a fait un Recueil considérable de toutes les Nations, & entr'autres des Italiens, je lui demandai s'il y en avoit beaucoup de fort excellentes, selon les regles qu'ils en ont prescrites? Il

Des Devises.

(27) Pierre Perrin, premier Auteur des *Opera*, en France, mort vers l'an 1680. V. le Parn. franç. de M. Titon du Tillet, p. 385.

me repondit qu'il y en avoit des unes & des autres; mais à la vérité beaucoup plus de mauvaises que de bonnes, & m'en aïant fait voir quelques-unes des siennes, pour la galanterie, & pour des sujets sérieux, il me fut aisé de connoître qu'il s'y entendoit parfaitement, & qu'en cela, comme en tout le reste, il avoit le goût délicat. Là-dessus, je lui en débitai aussi quelques-unes, que j'avois faites sur diverses rencontres, & entr'autres celle que je donnai à Madame la Maréchale de Guébrian (28), qui portoit un grand deuil de la mort de feu M. le Maréchal de Guébrian son Mari, qui fut tué à la bataille de Rotueil (29) qu'il avoit gagnée le vingt-quatrieme jour de Novembre 1643. Le corps de cette devise étoit tel. Les mêmes fusées que cette Dame porte en ses Armes, qui sont celles de l'illustre Maison du Bec en Normandie, dont M. le Marquis de Vardes, son Frere, est maintenant le Chef, quoique le Prince de Monaco & les Seigneurs de la Maison des Grimaldi de Genes se disent ve-

(28) Ou Goesbriant.

(29) C'est Rotweil, ou Rotwyl, Ville impériale d'Allemagne, dans la Forêt noire, sur une hauteur, près de la Source du Neckre.

nus des aînés, avec ces mots d'un Poème de Catulle, *Currite fusi*, faisant allusion aux fuseaux des Parques, qui dévident nos jours, selon la pensée des Poètes, comme si cette Dame vouloit dire qu'elle souhaite la fin des siens, pour aller joindre son Epoux, qui a terminé sa vie dans le lit d'honneur.

Je lui dis aussi ce mot que j'avois donné à M. le Comte de Bethune, pour mettre sous un portrait de feu M. le Comte de Soissons, tué à la bataille de Sedan par un coup inopiné, *Cæsus, sed non victus obit*, parcequ'en effet, ce Prince se trouva frappé après le combat qu'il avoit gagné.

Mais en voici encore un autre qui ne lui déplut pas pour une admirable Tête de Christ, gravée d'un seul trait par Claude Melan, *Formaturque unicus una*, faisant allusion à la beauté du Fils unique du Pere Eternel, né d'une Vierge, & à la seule ligne spirale, dont le Peintre artiste a si bien dessiné le portrait, avec cet autre mot écrit encore au-dessous, *Non alter*; parcequ'il n'y a personne qui ressemble à ce Premier des Prédestinés, & que le Graveur de cette image en a tellement fait un chef-d'œuvre, qu'un

clat de la fortune de quelques-uns, qui les expose au danger de la chûte. 15. *Obscurata signat*, voulant dire que l'heure, ne se marquant que par l'obscurité, nous donne avertissement de la mort. 16. *Aspicit & despicit*, parceque comme le Soleil regarde l'aiguille, & abaisse son image sur la table du Cadran, aussi le vrai Soleil de Justice qui nous regarde, nous abbaisse vers la terre pour nous humilier, quand nous concevons des pensées d'orgueil. 17. *Deficit aliquando*, parceque le Soleil n'éclaire pas toujours. 18. *Momentaneo cursu, sed perenni*, parceque le cours du Soleil, Roi des jours & des heures, s'acheve en peu de tems, & ne finit jamais. 19. *Nec sine luce viget*; car le Cadran ne marqueroit point les ombres, si le Soleil n'éclairoit jamais, comme nous serions bientôt anéantis, si nous n'étions soutenus par la vraie lumiere, qui nous prête la vie. 20. *Absente perit*, revient presqu'au même sens. 21. *Utrumque monet*, c'est-à-dire la fin du jour, & la fin de la vie. 22. *Omnibus non semper*, parcequ'il y a des intervalles que le Soleil ne communique point sa lumiere, comme il y a des tems que Dieu retire ses

ses graces des pécheurs. 23. *Ignota, certa tamen*, faisant allusion à ce que l'heure de la mort est inconnue, bien qu'elle soit certaine. 24. *Non uni tantum*, parceque le Soleil n'éclaire pas moins pour les uns que pour les autres, & qu'il se communique à toutes les heures successivement. 25. *Non aufert, sed differt*, faisant allusion à l'aiguille du Cadran, qui n'empêche pas tout-à-fait la clarté du Soleil; mais qui en differe pour un moment la vive splendeur, aïant aussi égard aux raïons du vrai Soleil de justice, qui ne se communiquent pas toujours également. 26. *Aspice & aspiciar*, comme si le Cadran disoit au Soleil, si vous ne me regardez point, on n'aura point de souci de me regarder; ce qui s'applique aussi aisément à plusieurs, qui ne seroient point considérables, sans la faveur du Roi, ou plutôt à ceux qui élevent leurs pensées jusqu'à Dieu. 27. *Splendori obstet, sic Phœbe fratri*, voulant dire que l'ombre de l'aiguille fait obstacle à la lumiere du Soleil, comme la Lune quand elle éclipse sa clarté, ce qui ne dure que bien peu de tems, sans que l'un porte plus de préjudice à la terre, que l'autre aux lignes qui sont

marquées ſur le Cadran. 28. *E defectu Quadrat*, parceque le petit éclipſe du Soleil, qui tombe ſur la ligne du Cadran qui marque l'heure, a ſon juſte rapport au grand Aſtre qui éclaire le monde, & qui nous fait connoître en quelque façon les momens de notre vie. 29. *In conſpectu ſuo ;* car l'heure ne peut ſubſiſter que par les regards du Soleil, non plus que la vie, ſans les regards de la Miſéricorde infinie. 30. *Neſcitis diem neque horam*, a eté expliqué ci-deſſus.

M. Clément les trouva ſupportables, & je les ai bien voulu rapporter ici les unes après les autres ; parcequ'elles ne ſeront peut-être pas inutiles à quelques-uns qui s'en voudront ſervir. De-là, étant venus à parler du Prince que ce vertueux homme a l'honneur d'approcher ſi ſouvent ; que ne me dit-il point de ſes rares qualités, & que n'en apprend-on point auſſi du bruit de la Renommée ? Henri de Savoie, qui porte le même nom que feu M. ſon Pere, eſt le quatrieme Fils de cet excellent Prince, & le digne Succeſſeur de ſes biens & de ſes Duchés, depuis la mort de Meſſieurs ſes Freres, comme il eſt héritier de ſa généroſité, & de toutes ſes

M. de Nemours.

vertus. S'il fût demeuré dans la condition ecclésiastique, où il est entré par l'une des premieres Prélatures du Roïaume, il ne faut pas douter qu'il n'y eût porté un grand lustre, avec celui de sa haute naissance, & d'un naturel merveilleux; mais la grandeur de sa Maison l'aïant engagé dans un autre état, je suis fort persuadé qu'il y conservera comme en toutes choses une égale réputation.

Mais avant que je finisse l'entretien de nos Devises, je dirai que le jour que l'on mit le feu à la Maison de Ville de Paris, allumé par celui d'une sédition qui ne se peut assez déplorer, nous sûmes aussi-tôt que c'étoit pour bruler les principaux Habitans qui s'y étoient assemblés avec M. le Gouverneur, pour délibérer sur la nécessité des affaires d'alors, où M. Piètre, Procureur du Roi (30), devoit haranguer, selon sa coutume, avec cette éloquence généreuse & juste, qui ne l'abandonne point dans les grandes occasions; mais qu'il y étoit en grand danger de périr, comme tous les autres. Ce qui ne me donna pas seule-

M. Piètre.

(30) Simon Piètre, Fils de Germain Piètre, Conseiller au Châtelet. L'un & l'autre ont été Procureurs du Roi, de la Maison de Ville de Paris.

ment de la crainte pour l'intérêt public, mais encore de l'effroi pour la fortune que couroit une personne qui m'étoit fort chere, & que son mérite & sa vertu m'avoient rendue très recommendable, depuis le premier jour que j'eus le bien de le connoître; toutefois comme je sus que la valeur de M. le Maréchal de l'Hôpital y étoit engagée, avec la fortune de tant de Gens de bien, je me souvins de ce demi-vers de Virgile,

Fata viam invenient.

Et je dis au nom de toutes ces Personnes illustres ce que j'avois écrit autrefois des heures qui sont marquées sur un Cadran au Soleil, qui est dans la Place où ce grand Hôtel est situé,

Si nous allons mourir, nous espérons revivre.

Parceque comme les heures meurent, ou qu'elles passent au même tems qu'elles naissent, ainsi les hommes vertueux étant près de mourir, esperent de revivre, non-seulement dans ce monde par la bouche de la Renommée, mais encore pour la gloire, dans l'Eternité.

M. le Laboureur.

Si M. le Laboureur, Prieur de Beaufort, que j'honore parfaitement, trouva cette pensée à son gout aussi-bien

que M. son Frere, si digne de l'estime des plus honnêtes gens, pour son esprit & pour la générosité de ses sentimens, je puis bien dire que je trouvai beaucoup meilleures quelques pieces sérieuses & de galanterie que je vis de ce tems-là de l'un de ces Messieurs, ou de tous les deux ensemble, qui écrivent très heureusement; l'un en Vers & l'autre en Prose, comme les Livres qu'ils ont donnés au public ne nous permettent pas d'en douter (31).

Enfin voici encore une devise, ou plutôt l'application d'un Vers sur le portrait d'une Nativité de Notre-Seigneur, qu'il faut que je dise, parce-qu'elle ne déplut pas à feu M. du Buisson d'Aubenai (32), qui s'y connoissoit parfaitement, comme en beaucoup d'autres choses.

M. du Buisson.

Non tibi digna Puer, generis cunabula tanti.

C'est un Vers de la Thébaïde de Stace, qu'on diroit qui fasse allusion à la Crêche où étoit couché le petit Jesus, Fils de David selon la chair,

(31) Voïez sur les deux Freres, Louis & Jean le Laboureur, le premier Poète françois, le second, Historien, les Mémoires du P. Niceron, Tom. XIV & XX.

(32) Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

& Fils de Dieu vivant selon sa Génération éternelle, n'étant pas un lieu digne d'une si grande Majesté.

M. Sanson.

M. du Buisson étoit le premier homme de son tems pour les connoissances de l'ancienne Géographie, où il avoit fait une étude toute particuliere, comme M. Sanson d'Abbeville, qui est encore vivant, excelloit dans la Géographie moderne, sans ignorer la premiere; ce qu'il a bien justifié par tant de belles Cartes générales & particulieres, qu'il a faites par un soin très laborieux.

M. le Febvre Chantereau.

Une autrefois m'étant trouvé chez M. de Montmort, dans la chambre de M. Gassendi, où étoit M. le Febvre Chantereau (33), le premier homme de notre tems, pour les connoissances de la Chronologie, nous parlâmes sur cette matiere, où il est admirablement versé. Il maintint que la commune façon de compter les années de Notre-Seigneur, est la meilleure & préférable à toutes les autres, contre les sentimens de Scaliger, du Pere Petau & des autres, qui admettent quelques années de plus, ou qui en retranchent quelques-unes; & comme je vis qu'en

(33) Louis Chantereau le Febvre, Conseiller du Roi en ses Conseils.

cela, il donnoit des louanges à feu M. de la Peyre Jacques d'Auzoles (34), que j'ai aussi fort connu, je m'en étonnai un peu, parceque ce bon homme, quoiqu'il s'y fût extrêmement appliqué, n'y avoit pas un génie merveilleux, ce qui me fut aisé de connoître de l'opinion qu'il avoit conçue qu'on pourroit ne donner à l'année que trois cens soixante-quatre jours, au lieu de trois cens soixante-cinq, & de quelque chose de plus, afin qu'elle commençât toujours par un Dimanche, & qu'elle finit toujours par un Samedi. Sans mentir, il falloit bien qu'il n'entendît pas admirablement sa Science; car si on vouloit suivre son sentiment, il se trouveroit que bientôt le mois de Janvier se trouveroit en la saison du mois d'Août, parceque l'année auroit toujours un jour & quelques heures de moins; ce qui étant perdu sur les mois, il faudroit infailliblement qu'ils changeassent de saison; mais il ne put jamais comprendre cela, & s'en mit en d'étranges coleres, d'où j'inferois que M. de la Peyre n'étoit donc pas si merveilleux qu'il pensoit l'être dans la Science dont il faisoit profession. A

M. de la Peyre.

De l'Année & de la Chronologie

(34) Jacque d'Auzoles de la Peyre, mort le 19 Mai 1642.

quoi M. le Febvre, qui ſans doute eſt bien éclairé d'autre ſorte, n'eut rien à répliquer, & même acquieſça, quand je lui eûs dit que le Soleil ſe levoit & ſe couchoit dans une année, trois cens ſoixante & cinq fois. Ce n'eſt pas que M. de la Peyre ne ſut beaucoup dans la Chronologie; toutefois ſes Antagoniſtes, qui étoient fort ſavans, entr'autres le Pere Petau, ne ſe le purent jamais perſuader.

De l'Aſtrologie.

Il y avoit tous les Mardis une eſpece d'Académie chez M. le Febvre, pour conférer principalement de ces choſes-là, comme chez feu M. le Pailleur, il y en avoit une autre tous les Samedis, pour parler des Mathémathiques, où j'ai vu Meſſieurs Gaſſendi, Bouillaud (35), Paſcal (36), Roberval, Deſargues (37), Carcavi (38), & autres illuſtres en cette Science, qui maintenoient tous que la Sphere de Copernic, qui met le Soleil au centre de notre Monde, eſt beaucoup plus juſte & plus aiſée à ſoutenir que non pas l'ancienne; de ſorte

(35) Iſmael Bouillaud, en latin, *Bullialdus*.

(36) Le célebre Blaiſe Paſcal.

(37) Gerard Deſargues. V. la Vie de Deſcartes, par M. Baillet, où il en eſt ſouvent parlé.

(38) Pierre de Carcavi. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

qu'il n'y a plus guere d'Astronomes de réputation qui ne soient de leur avis, pour des raisons qui certainement paroissent invincibles, outre qu'on ne peut nier qu'elles ne soient fort considérables pour trouver les causes du flux & du reflux de la Mer, qui jusqu'ici ont été si difficiles à découvrir.

Mort Gassendi.

Mais attendons les Livres immortels qui se préparent sur ce sujet; & puisqu'on nous vient de dire la mort de ce célebre Philosophe Chrétien, Pierre Gassendi, arrivée le Dimanche ving-quatrieme jour d'Octobre de l'année 1655, arrêtons-nous un peu sur son sujet (39). Je n'en fus averti que trois jours après son enterrement, qui fut à Saint Nicolas-des-Champs, par l'inadvertance de ceux qui portent les billets, parceque le lieu où je demeure encore à présent dans le Fauxbourg Saint-Germain, est fort éloigné de l'Hôtel de M. de Montmor, Maître des Requêtes, où il étoit logé. Ce généreux Seigneur, après lui avoir donné tous les témoignages d'estime

(39) Voïez sa Vie composée par le feu Pere Bougerel, de l'Oratoire, imprimée en 1737, *in*-12, & une *Lettre critique* sur cette Vie, par M. de Lavarde, Chan. de S. Jacques l'Hôpital, à Paris, qui est de la même année.

& d'amitié, qu'on sauroit desirer, en eut encore des soins extraordinaires, pendant sa maladie, qui dura deux mois entiers, & reçut, de la main de son Hôte infirme, tous ses nobles Ecrits de Philosophie, pour les donner quelque jour au Public. Il y en aura plusieurs Volumes, & nous pouvons bien juger, par ceux que nous avons lus avec tant de satisfaction, du mérite & de l'excellence de ceux qui nous restent à voir. Là, se trouveront toutes les Observations qu'il a faites pendant sa vie, & un raisonnement admirable sur les témoignages des Anciens.

Ce Personnage savant entre les doctes, étoit Prévôt de l'Eglise cathédrale de Digne, en Provence, dont il a écrit une petite Histoire (40). Il avoit l'esprit agréable & doux; sa conversation étoit aisée, & rendoit claires les choses les plus obscures, non tant par la netteté de l'expression qu'il avoit fort belle, que par la force & la solidité de ses raisons, qu'il accompagnoit d'ordinaire de similitudes très propres, qui expliquoient naïvement sa conception.

(40) *Notitia Ecclesiæ Diniensis*, *in*-4. & dans le Tome V, du Recueil des Ouvrages de l'Auteur.

Il disoit d'ordinaire que, dans le monde, la part des Gens de Lettres étoit la meilleure, parcequ'ils n'avoient pas le loisir de s'ennuïer, ni même de se plaindre de tout ce qui afflige les autres, jusqu'au fond de l'ame. Comme je lui demandois, un jour, si nous pouvions connoître l'avenir par les regles de l'Astrologie, ou par celles de quelqu'autre science, il me répondit qu'à la vérité on pouvoit prévoir bien des choses, par la comparaison des passées & des présentes; mais qu'il n'étoit nullement persuadé qu'on en pût rien connoître par les regles imaginaires de l'Astrologie, dont il ne faisoit aucun état; & disoit, aussi-bien que feu M. le Pailleur, M. Bouillaud, M. Pascal, & tous les savans Astronomes, que ceux qui s'y appliquent, pour acquérir la réputation d'être Mathématiciens, font connoître dès-là qu'ils ne le sont point du tout, & qu'ils ont peu de génie pour la science des principes des choses; en quoi il faisoit bien paroître qu'il étoit du sentiment du Philosophe Phavorin, qui les méprisoit extrêmement, au rapport d'Aulugelle, dans le quatorzieme Chapitre de son premier Livre. Ainsi le Poète Actius di-

soit qu'il ne falloit point ajouter de foi à ces sortes de Divinateurs, qui peuvent bien tromper les autres, mais qui ne se trompent point eux-mêmes, parcequ'ils sont rarement persuadés de ce qu'ils avancent avec beaucoup de témérité.

Il disoit que le tems & l'espace étoient infinis, & que quand le monde ne seroit point, ou qu'il n'auroit jamais été, l'espace, où il est, & la durée ne laisseroient pas d'être, pour cela, comme l'un & l'autre étoient sans doute avant la création; puisqu'on ne sauroit douter que Dieu ne soit de toute Eternité. Il tenoit aussi que rien ne se fait par hazard, mais qu'à le bien prendre, toutes choses sont nécessaires, & dépendantes, en quelque façon, les unes des autres, par un ordre immuable de la Providence. Il étoit persuadé du mouvement de la Terre, comme de toutes les autres Planettes, & tenoit que les Cometes étoient des Mondes, qui avoient leurs cours hors de la Sphere de celui que nous habitons, c'est-à-dire, de notre Monde solaire, où il renfermoit le Soleil, la Terre, la Lune, & les Planettes de Mercure, de Venus, de Mars, de Jupiter & de Saturne, avec leurs Sa-

tellites, qui peuvent être autant de Lunes autour de ces grands Corps.

Il estimoit aussi que, si tout ce Monde solaire étoit porté au lieu où sont les Etoiles fixes du Firmament, il ne nous paroîtroit pas plus grand que l'une de ces Etoiles, tant elles sont éloignées de nous; que de toutes ces Etoiles qui sont là-haut, nous n'en voïons qu'une bien petite partie; & que, si nous étions élevés au lieu où sont celles que nous découvrons de nos yeux, nous en pourrions encore appercevoir bien d'autres au-dessus; & de celles-là, encore d'autres: car rien n'est impossible à la Toute-puissance de Dieu; & c'est un défaut de prudence & de piété, de lui prescrire des bornes. Qu'au reste, tout cela ne fait point de préjudice à la Religion; parcequ'elle subsiste toute entiere, quand bien une infinité de Mondes seroient habités, n'étant pas impossible que les Peuples n'en fussent d'autre nature que nous ne sommes pas; joint que les uns pourroient avoir péché, sans que Dieu leur eût fait miséricorde, comme aux démons; que d'autres, qui auroient péché, n'auroient peut-être pas été exclus de la Miséricorde infinie, par des moïens que nous ne saurions compren-

dre; & que d'autres encore seroient demeurés dans l'innocence de leur création, comme les bons Anges; car ce sont choses, dont nul homme ne sauroit établir de dogme assuré.

Il a eu encore d'autres Adversaires, pour la Doctrine, le savant Professeur Jean Baptiste Morin (41), qui a fait quelques Livres contre lui, & contre René des Cartes; mais ils ne sont pas demeurés sans réplique. Et Monsieur de Pagan (42), de qui la vue de l'esprit n'est pas moins éclairée, que celle du corps est obscurcie, est bien de son avis pour la Physique, & peut-être pour l'Astronomie, où il étoit l'un des premiers Hommes du monde, mais non pas pour l'Astrologie, qu'on appelle judiciaire, laquelle il rejettoit comme une science vaine & superstitieuse.

Il eut soin, en mourant, de recommander sa Chaire de Professeur du Roi aux Mathématiques, pour M. de Roberval, Géometre (43), qui en-

(41) Sa Vie a été écrite sous ce Titre: *La Vie de Maître Jean Baptiste Morin, natif de Ville-franche, en Baujolois, Docteur en Médecine, & Professeur roïal aux Mathémathiques, à Paris, &c.* Paris, 1660, petit *in*-12.

(42) Le Comte de Pagan étoit proche Parent du Duc de Luxembourg.

(43) Gilles Persone de Roberval, Géometre, Professeur roïal en Mathématiques, de l'Académie des Sciences, mort en 1675.

ſeigne cette belle ſcience avec tant de ſuccès, & qui n'a rien à craindre contre lui, pour en obtenir les Lettres, qu'une plus grande faveur que la ſienne.

Enfin M. Gaſſendi eſt mort ſaintement, en la ſoixante-cinquieme année de ſon âge; & après les éloges que lui ont déja donnés M. de Launoy & M. Quillet, je puis eſpérer que ſa belle Vie ſera écrite par quelqu'un qui l'aura connu encore plus particulierement que nous (44).

Retournons maintenant dans notre Cabinet, où, dans une compagnie de Gens doctes, ſe trouverent M. Baltaſar (45), qui eſt ſi verſé dans les connoiſſances de l'Hiſtoire, & M. de Sorbieres, dont la douceur & le ſavoir ſont auſſi dignes de beaucoup de recommandation; l'un qui de Catholique s'étoit fait de la Religion prétenduë réformée, & l'autre qui de Proteſtant étoit rentré dans l'Egliſe catholique; ſur quoi le premier, aïant

M. Balthazar.

M. de Sorbieres.

(44) Le Pere Bougerel, à la fin de la Vie de M. Gaſſendi, a donné les Titres des Eloges conſacrés à ſa mémoire. Il n'en cite aucun de M. de Launoy, ni de l'Abbé Quillet.

(45) Chriſtophe Balthaſar. V. le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles. On a déja parlé de *Sorbiere*; c'eſt ce dr. qui de Calviniſte s'eſt fait Catholique.

été entrepris, parcequ'on ne pouvoit comprendre les motifs de son changement, attendu les excellentes lumieres de son esprit, dit qu'il s'y étoit porté par la persuasion qu'il avoit conçue, que, dans l'autre Communion, il y avoit plus de pureté & de simplicité que dans la nôtre; qu'on y avoit rétabli la sainte liberté de l'Evangile, sous le doux joug de la Foi des promesses de Notre Seigneur; & qu'on en avoit ôté les abus & la superstition, pour y mettre le culte, selon l'usage de la primitive Eglise. On lui disputa bien toutes les parties de sa réponse, mais cela n'aïant de rien servi, on passa à d'autres choses; & du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de contes qui se font des Sorciers, & de diverses apparitions, qui à peine sont crues des enfans, par où l'on connut que celui qui avoit témoigné d'être si ennemi de la superstition, l'admettoit en quelque sorte par une crédulité assez grande, qu'il avoit à ces choses-là; outre que, s'étant expliqué sur les vaines divinations des Astrologues, il fit bien connoître qu'il n'y adhéroit que trop, aussi-bien qu'aux prédictions de Nostradamus, dans ses Centuries, où il n'y eut jamais de bar-

Prédictions vaines.

barie au monde, qu'on puiſſe mettre en comparaiſon de la ſienne. Cela fut ainſi jugé de toute la compagnie où étoit M. l'Abbé Talman (46), qui a l'eſprit ſi bien fait, M. Baudelot, Abbé du Verdus, qui ſont déſabuſés des erreurs populaires, avec M. de la Herpiniere (47), de Blois, ſi raiſonnable en tous ſes ſentimens, M. de Marſay le Boſſu, Gouverneur de Gien, qui ſait tant de bonnes choſes, & qui les débite ſi noblement, & quelqu'autres, dont un ſeul eſſaïa de maintenir l'opinion qui avoit été rejettée, & dit que, ſi on pouvoit juger de la fortune des Gens par les regles de la Phyſionomie, on le pouvoit bien encore mieux par celles de la Géomance & de l'Aſtrologie; mais il ne fut pas écouté en cela, & quelque expérience qu'il en pût alléguer, on n'y voulut point ajouter de foi.

De mes Ouvrages.

Sur ce qu'on m'a demandé pluſieurs fois, pourquoi j'ai écrit ſi peu de choſes de mon invention, aïant donné tant de Livres au Public, j'ai répondu que je n'ai pas voulu multiplier les

(46) François Tallemant, natif de la Rochelle, Aumônier du Roi, de l'Académie franç. mort le 6 Mai 1693, âgé de 73 ans.

(47) Michel le Rogeois, Sieur de la Herpiniere, né à Blois, Poëte latin.

Livres, & que ceux, que j'ai donnés, étoient déja entre les mains de tout le monde; car je prétends que les Traductions que j'en ai faites, n'en ont point augmenté ni diminué les pensées, aïant essaïé de les faire justes, & qu'ainsi ce n'est rien de nouveau, & que bien que les Volumes en aient été multipliés, le nombre des Ouvrages n'en a pas été augmenté; que toutefois je n'en voudrois pas dire autant de ceux qui s'y donnent plus de licence que moi, parcequ'en effet ils sont plus soigneux de faire de beaux Livres, sous le nom de quelques Auteurs, que des Traductions fideles.

Les meilleures Traductions de notre tems.

Entre ceux, à mon avis, qui de notre tems ont excellé en ce genre d'écrire, outre M. de Chanvalon (48), & M. d'Ablancour (49), dans le Tacite, M. du Rier dans Ciceron, Tite-Live, Herodote & Polybe; M. de Vaugelas, dans son Quinte-Curce; M. de la Menardiere, dans son Panégyrique de Pline le Jeune; M. Pelisson, dans ses Institutes; M. Charpentier,

(48) Achille de Harlay de Chanvallon, Marquis de Préval. Sa Traduction françoise de Tacite, dédiée à la Reine Anne d'Autriche, a paru en 1644, *in-fol.*

(49) Nicolas Pérot d'Ablancour est très connu, de même que du Ryer, Vaugelas, & les suivans.

dans Xenophon ; M. Boileau (50), dans ses Vies des Philosophes (51) ; M. Cassandre, dans ses Livres d'Aristote, & quelques autres excellens Hommes, comme M. Chevreau, dans quelques Traités de Theodoret & de Saint Jean Chrysostome, étant d'ailleurs si recommandable par tant de beaux Vers qu'il a composés, si dignes de voir le jour, nous avons M. de Giry, de qui l'éloquence n'est pas moins pure que sa Morale, dans l'Apologétique de Tertulien, dans l'Histoire sacrée de Sulpice Severe, & dans plusieurs Epîtres choisies de S. Augustin. Nous avons, dis-je, M. d'Andilli, pour les Confessions du même Auteur, & les illustres Disciples de ce grand Saint, qui écrivent pour l'immortalité, en defendant sa Doctrine sainte, avec tant de science, de modestie & de générosité.

Disciples de S. Augustin.

Certainement je puis croire que ceux, qui les persécutent par des accusations véhémentes, auront un jour regret de tant d'animosité, qui n'a peut-être point d'autre fondement que la préoccupation. De-là vient que, pour ne vouloir point ajouter foi à

(50) C'est Gilles Boileau.
(51) De Diogene Laërce.

leurs paroles, qu'ils énoncent avec tant de clarté; sans que leurs actions les démentent tant soit peu, demeurant dans tous les respects qui sont dûs au S. Siege, on veut pénétrer dans leur intérieur, & faire croire au Peuple qu'ils ont des sentimens contraires à la Religion Catholique & à la solide piété. Et, comme si des raisons particulieres de quelques savans Hommes, que je crois qui défendent de bonne foi une opinion mitoïenne, dans des Questions qui depuis quelques années ont été agitées avec tant de chaleur, n'y suffisoient pas, il a fallu que des gens d'une autre Profession, & de fort médiocre érudition, s'en soient mêlés, pour leur dire des injures atroces, & leur attribuer des crimes abominables contre Dieu, contre l'Eglise & contre l'Etat, que les Gens de bien n'ont pu lire dans leurs Ecrits, sans quelque sorte d'horreur. Ce n'est pas qu'il soit toujours nécessaire d'empêcher les disputes, & sur-tout en matiere de Doctrine (car elles sont bien souvent utiles pour trouver la vérité) mais sans mentir elles se doivent contenir dans de certaines bornes; & si les Loix civiles ne permettent pas une si grande licence, la Charité chrétienne

le souffre encore beaucoup moins, elle qui est si patiente & si benigne, & qui ne cherche point d'autres forces que dans la vérité, qui n'est jamais plus armée, que lorsqu'elle ne l'est point du tout, c'est-à-dire, quand elle est nue, & qu'elle se peut manifester avec toute sa simplicité, sans l'artifice des paroles, ni les argumentations captieuses. Il y a de vieilles erreurs, il y en a de nouvelles; & les unes & les autres se dissipent par la clarté de la parole de Dieu, contenue dans les saintes Ecritures, & la Tradition que l'Eglise a conservée de main en main depuis les Apôtres.

Or puisque je suis venu insensiblement à parler de ce sujet, je ne saurois m'empêcher de témoigner ma joie, de ce que toute l'Eglise rejette sincérement, avec le Pape innocent X les cinq propositions que sa Sainteté a censurées par son Decret de l'année 1653, que ceux à qui leurs dogmes étoient imputés, selon la dureté des termes, les condamnent en quelques Livres qu'elles se trouvent sans exception, & même dans celui de l'Evêque d'Ypre, intitulé *Augustinus*, si elles y sont, & qu'ils prononçent Anatheme contre ceux qui les ont fabri-

quées, qui ſont les dernieres marques qui ſe puiſſent donner d'une vraie déteſtation. Dieu veuille que la piété chrétienne, qui défend au Fidele de juger de ſon prochain, ne permette plus qu'il le déchire avec tant d'inhumanité; craignons de pécher contre le précepte, qui nous défend de rendre de faux témoignages; écoutons la voix du grand Paſteur & de l'Egliſe; embraſſons-nous cordialement, comme Chrétiens & Catholiques que nous ſommes; que nos langues ne prononcent plus que des bénédictions; & que nos plumes ne ſoient plus trempées dans le fiel de la colere & de la médiſance. Celle de M. de Marandé (52), qui s'eſt fait connoître en tant de lieux, eſt, à mon avis, du nombre de celles qui méritent louanges par les Traductions de beaucoup d'Ouvrages de doctrine & de piété. Je voudrois que celle du Pere Canaye, Jéſuite, eut continué à s'éxercer dans les Traductions des Saints Peres, comme il y avoit ſi bien commencé, par quelques Epîtres touchant

(52) Il y a eu le Sieur Leonard de Marandé, Greffier de la Cour des Aides, Ecrivain très oublié, & un autre de Marandé, Aumônier du Roi, Auteur de pluſieurs Ecrits fort mauvais contre M. Arnauld & autres.

les louanges de la Vie Solitaire (53), & que celles de quelques autres Ecri-crivains se contentassent de réussir dans des pieces de pure invention, parce-qu'il me semble qu'ils sont un peu moins heureux à traduire les Ouvrages des Anciens.

Traduction des Poètes en Prose.

Au reste, pour les Traductions en prose des Ecrits des Poètes, je sais bien qu'il a peu de gens doctes, qui s'y soient appliqués avec succès, & je n'en connois point de vivans que M. Colletet (54), pour le Poème des couches de la Vierge de Sannazar, & un autre Ecrivain qui a pris le nom de Saint-Aubin (55) pour trois Comédies de Térence, & pour les Fables de Phedrus. Il est vrai qu'elles sont plus difficiles que celles des autres Livres; mais elles n'en sont pas moins recommendables, quand on y peut réussir; & pourvû que la matiere en soit belle, & que l'on y conserve la grace sans corrompre le sens, ni la force des termes, qu'importe que l'original soit en prose ou en vers? De

(53) Recueil de Lettres des plus saints & meilleurs esprits de l'Antiquité, touchant la vanité du monde, par le P. Jean Canaye, Jésuite, Paris, 1648, *in-8*.

(54) Guillaume Colletet. Le Poème de Sannazar, & la Traduction de Colletet sont connus.

(55) C'est M. le Maistre de Saci.

quoi ſe met-on en peine ſi l'on n'a pas meſuré ſes paroles, ni rimé ſes périodes, pourvu que la penſée ſoit agréable & juſte, & que l'expreſſion ſoit noble ? Tout le monde n'a pas cette prodigieuſe facilité de faire des vers ; & ceux qui les font ſans peine, ne ſe la voudroient pas toujours donner d'interprêter des Auteurs fort difficiles. Mais je veux qu'ils s'y appliquent, feront-ils en vers des Traductions juſtes ? Et toute cette merveilleuſe harmonie qui regne dans notre Poéſie, ſe pourra-t-elle ſouffrir à la longue, ſans cauſer le plus grand ennui du monde ? Il n'en faut que conſulter l'expérience ; & ſans recourir aux longues Traductions en vers comme celles d'Homere, de Virgile, d'Ovide, & peut-être encore de quelques autres ; qu'on s'engage un peu à lire des Poèmes de dix ou douze mille vers, quand la premiere ardeur en eſt paſſée ; qu'on ſe réjouiſſe avec des Chanſons de trente ou quarante couplets ; qu'on récite des Odes on des Hymnes de ſoixante & dix Stances, & chaque Stance de huit ou dix vers ; qu'on entreprenne un peu la lecture d'un Livre de Sonnets, tels que ceux de Ronſard, de Belleau, de du Bel-

lay

lay & de Desportes, sans vouloir rien dire de ceux de notre tems, quoiqu'ils paroissent plus achevés, & qu'ils le soient en effet. Ce n'est pas qu'en tous ces genres-là, il ne se trouve de fort belles choses; mais, sans mentir, la quantité en cause bien souvent un certain dédain, qu'il est presqu'impossible de surmonter; & je crains même qu'avec le tems, elle ne produise un si mauvais effet, qu'on n'en perde, sinon toute l'estime, au moins une bonne partie de celle qui est due à ceux, qui pour ces choses-là, n'ont l'esprit que trop fécond. Il n'en est pas de même de la prose, quand elle est bien faite, parcequ'elle est plus naturelle, & que ses nombres & ses terminaisons ont plus de variété. Toutes les graces de la Poésie y peuvent aussi entrer selon les sujets, pour les pensées, aussi-bien que pour les figures d'Orateur, & pour la noblesse de l'expression; de sorte que c'est assez mal juger, en un sens, de dire qu'un style est poétique, quand il a tous ces ornemens, au lieu de l'appeller sublime & figuré, comme il le doit être quelquefois, & sur-tout au genre démonstratif, dans les Matieres sublimes; joint que, pour bien écrire, il

me semble qu'il ne faut pas même que ce soit bassement, pour un petit sujet; car le style bas, je ne dis pas humble ou médiocre, devroit être entierement banni des Livres qui s'impriment pour le Public. D'ailleurs, si l'on a bien voulu traduire en Vers des Pieces d'Auteurs très sérieux, qui n'ont peut-être jamais essaïé d'en faire un seul, pourquoi ne rendra-t-on pas bien en Prose des Poésies, même enjouées, dont la principale beauté consiste en la pensée? Et quand cela ne seroit pas, qui est-ce qui prend tant de part à la gloire d'un Auteur qui ne vit plus depuis tant de siecles, & qu'on lit fort rarement à cause des difficultés qui s'y rencontrent bien souvent à l'entendre, pour qu'il appréhende qu'on lui fasse tort, ou qu'on s'abstienne désormais de le lire en sa Langue? Nous n'avons garde d'avoir si bonne opinion de nos Ouvrages, mais je ne désespere pas qu'ils ne puissent même servir à des gens qui font tant les scrupuleux. Enfin il faut avouer que, quelqu'ingrat que soit notre Labeur, il n'est pourtant pas ennuïeux, ni tout-à-fait inutile; & je ne célerai point que, s'il m'a donné de la peine par les grandes assiduités que j'y ai rendues, il ne m'a pas dénié toute sorte de satisfaction

tant par les belles choses qu'il m'a fait connoître, que par l'opinion que j'ai conçue que la Postérité, plus équitable que le siecle présent, en fera quelque jugement avantageux.

Je ne puis finir ces entretiens, que je ne dise, au sujet des Langues qui nous rendent si barbares les uns aux autres, qu'elles se sont formées selon les habitudes & les connoissances diverses des Nations; que tous les mots, dont elles usent avec tant de variété, sont arbitraires, engendrés en chaque Païs par une longue suite de tems; que toutes celles qui sont vivantes, ne sont pas fort anciennes, & qu'elles ne vivront pas toujours; que plusieurs sont péries, & que celles, dont nous avons connoissance par les Livres, n'étant plus dans l'usage d'aucune Nation, comme la Grecque & la Latine, ne sont pas d'une si haute antiquité, que plusieurs se l'imaginent; que la Grecque n'a commencé qu'environ le tems de Cadmus, qui vint de Phenicie, pour fonder la Ville de Thebes, peu de tems après le Déluge de Deucalion, & plus de mille ans après celui de Noé; de sorte que les Grecs, qui depuis ont écrit tant de choses, ne savoient presque rien de leurs propres

Ancêtres, non plus que ceux des autres Nations, parcequ'ils en ignoroient le langage; & que pour la Latine, qui s'est faite insensiblement de la corruption de celle-ci, & de l'ancienne Latiale, & des Langues Toscane & Osciene (55), dont nous n'avons presque plus de mémoire, elle a eu sa naissance, son progrès & sa perfection, depuis la fondation de la Ville, jusqu'à l'Empire des Césars; & comme du tems de Numa elle n'étoit que dans sa premiere enfance, ce qui s'en voïoit encore sous l'Empire d'Auguste, par les Loix des douze Tables, les Vers des Saliens, & les vieilles Inscriptions, étoit à peine entendu. C'est ainsi qu'il en a été de toutes les autres Langues qui ne sont plus, & qu'il en arrivera de toutes celles qui sont encore. Au reste, l'origine des unes & des autres est en quelque façon semblable; & la seule Philosophie est celle qui y met de la différence, pour rendre celle-ci plus élégante, ou plus riche que celle-là, selon les goûts & les tempérammens des Nations différentes.

(55) Ancienne Langue, qu'on parloit, dit-on, dans la Campanie, Voïez Brérewood, en ses *Recherches sur la diversité des Langues*, &c. p. 74, 75.

On en pourroit dire autant, à mon avis, des habits qui sont si divers dans le monde, & du changement des modes. Il en est de même des Gouvernemens politiques, des Loix & des Coutumes, en quelque genre que ce soit. Ce qui m'a quelquefois donné la pensée, que bien que la Postérité ne sera peut-être guere plus savante que nous sommes, elle aura, dans les siécles reculés, des sentimens fort différens des nôtres, quoiqu'ils ne doivent pas être meilleurs. A-peine saura-t-elle que nous aurons vécu; & tout ce qu'un esprit plus éclairé que les autres lui en pourra dire par de sages conjectures, lui passera pour chimeres & pour extravagances. Alors nos Villes seront peut-être ruinées de fond en comble; nos colines seront abbaissées; les lits de nos Fleuves seront changés; nos Côtes maritimes seront reculées en quelques endroits, & approchées en d'autres, & tous nos Monumens seront renversés; de sorte qu'on pourra s'imaginer, en réfléchissant sur les choses passées qu'on ne verra pas de fort loin, que le monde a beaucoup de nouveauté, & que la Nature est jeune, parcequ'on n'en connoîtra rien au-dessus de peu de siecles.

Verum, ut opinor, habet novitatem ſumma; recenſque
Natura eſt mundi, neque pridem exordia cœpit.

Et de fait, dira-t-on, ne voïez-vous pas que les pierres mêmes ſont vaincues par le tems? Que les hautes Tours tombent par terre, & que les cailloux ſe conſument? Les Images & les Temples ne ſont-ils pas accablés de vieilleſſe? La Puiſſance vénérable du Deſtin peut-elle prolonger les bornes de la vie, & forcer les alliances de la Nature? Ne voïons-nous pas les Monumens des Hommes illuſtres abbattus? Les Rochers, arrachés, tomber des hautes Montagnes, & ne pouvoir ſoutenir l'effort du tems? Car ils ne ſe détacheroient pas, & ne tomberoient point en un moment, ſi de tout tems, exempts d'un tel fracas, ils avoient enduré tous les tourmens de l'âge. C'eſt ainſi que pourront raiſonner les Hommes d'alors; cependant ils ne laiſſeront pas de ſe méprendre, & la portée de leur eſprit n'ira pas plus loin que le nôtre.

Voilà, ſi je ne me trompe, une bonne partie de mes ſentimens, des habitudes que je me ſuis données, & des connoiſſances que j'ai eues. Il ne me

reste plus qu'à parler de mon tempérammment, de ma constitution, & de mes inclinations naturelles, bonnes ou mauvaises, puisque je ne veux rien omettre pour me dépeindre entierement.

Mon tempérammment & mes inclinations.

Je ne suis ni d'une santé fort vigoureuse, ni sujet à de longues maladies, mais je suis d'un tempérammment assez délicat, entre le bilieux & le sanguin, & sujet à des fluxions, qui m'ont causé dans ma jeunesse de grandes douleurs de dents, & depuis des migraines très fâcheuses. J'ai eu aussi l'estomac assez débile, mais cette partie s'est fortifiée, à mesure que j'ai avancé en âge. Je suis d'une taille assez avantageuse, & d'une grosseur médiocre; mais si je n'eusse fait un peu d'abstinence, quand j'étois en la fleur de ma jeunesse, je n'en serois peut-être pas demeuré là. J'avois les cheveux d'un châtain brun, mais ils sont devenus blancs de bonne heure, & le premier poil de barbe que j'ai eu, a été blanc. Quand je ne me serois point servi de rasoir, je n'aurois jamais eu la barbe fort longue, ni fort épaisse, & je suis d'un teint entre le blanc & le brun, aïant été marqué sur le visage par le venin de la petite vérole, qui s'y répandit en l'année 1635; mais non pas défiguré.

J'ai peu aimé les exercices du corps, hormis la promenade ; c'eſt pourquoi je ne mange pas beaucoup ; & comme je ſuis d'un tempérammeņt aſſez humide, je ne bois guere auſſi, excépté quand je ſuis malade ; car d'ordinaire l'ardeur de la fievre me cauſe une altération nompareille, avec de grands maux de tête & de reins ; mais rarement elle m'a fait rêver, & je ne me ſouviens point qu'elle m'ait fait perdre le jugement.

Je ne me vante point d'avoir été fort hardi, quoique je ſois ſorti de l'un des plus vaillans Hommes du monde, & j'ai appréhendé toute ſorte de périls, ſinon quand je m'y ſuis vu engagé : car alors je m'y ſuis abandonué ſans étonnement. Quand j'étois jeune, toutes choſes me faiſoient peur ; & je n'euſſe jamais marché de nuit, ni couché ſeul dans une chambre, de peur des Eſprits, dont j'eſtime que les contes de Sorciers, qu'on me faiſoit, étoient cauſe en partie, les tenant tous véritables, puiſqu'on prenoit la peine de m'en entretenir ; & ne croïant pas auſſi que des Perſonnes, que j'eſtimois ſi prudentes & ſi habiles, m'euſſent voulu impoſer ; mais avançant en âge, j'ai été guéri de ces foibleſſes par la force

du raisonnement, & je puis dire que j'ai conçu, en quelque façon, une pensée toute contraire ; mais je ne suis pas encore délivré de la crainte des animaux, & des rencontres fortuites d'un mauvais pas.

J'ai toujours eu beaucoup de pudeur sur les lévres ; de sorte que je n'ai jamais eu la hardiesse de prononcer une parole deshonnête, & j'ai eu quelque honte naturelle de les ouir prononcer à d'autres. Je ne me suis jamais mis dans le bain pour la même raison. J'ai eu pour les blasphêmes une pareille répugnance, & je n'ai pas eu beaucoup de peine à m'abstenir des juremens & des imprécations exécrables. J'ai été tout de même incapable de parler aux animaux, & sur-tout aux Chiens, aux Chevaux & aux Oiseaux. De-là vient en partie que j'ai été si peu affectionné à la Chasse. Pour la Paume dans le Tripot, je n'ai jamais tenu qu'une seule fois la raquette dans le Jeu de Paume du Metayer, au Fauxbourg S. Germain, où, après avoir jetté une bale dans les toiles, je ne m'en suis plus voulu mêler depuis. J'en ai encore moins fait dans les Jeux de longue Paume & du Mail : mais si je me fusse occupé aux Cartes, j'y avois le génie

& l'esprit assez portés. J'ai aussi aimé les Jeux des Echecs & des Tarots, mais nullement celui des Dez & du Triquetrac, que je n'ai jamais sus.

La Promenade ne m'étoit pas desagréable, mais je la demandois en compagnie, & sur-tout avec des personnes d'esprit & de bon entretien. Si mon Pere m'eût fait voïager, étant jeune, j'y eusse pris grand plaisir; & la variété de la nature, qui est si belle, m'a toujours charmé. La bonne Chere ne m'a guere touché, & j'ai toujours eu de la répugnance à boire avec excès; & le vin pur ne m'a jamais flatté. Comme j'ai été d'un naturel facile, je me suis accommodé aux sentimens de ceux avec qui j'ai conversé; & quoique j'eusse été d'avis contraire à mes Amis, je leur ai néanmoins toujours cédé volontiers, excepté dans les connoissances certaines que j'avois de la vérité; car alors je ne me rendois pas facilement; ce qui m'a attiré le blâme d'être un peu contentieux.

J'ai aussi fort aimé la gloire, & il n'y avoit aucune chose possible au monde, que je n'eusse entrepris pour la mériter & pour l'obtenir. Que si je trahissois pour cela le dessein que j'en avois, par ma propre faute, je m'en

consolois difficilement ; & comme je me suis toujours défié de moi-même, j'ai manqué souvent de cette belle hardiesse, qui est si nécessaire pour faire les choses de bonne grace. Je ne me suis guere flatté de l'opinion d'autrui, & je n'ai toujours été que trop ingénieux à m'inquiéter du jugement qu'on pouvoit faire de moi.

J'ai été d'autant plus sensible aux offenses, que jamais homme ne fut plus soigneux, que je l'ai été, de ménager ses paroles & ses actions de telle sorte que personne n'eût sujet de s'en plaindre & de s'en fâcher. La colere a eu quelquefois beaucoup de puissance sur mon esprit assez impatient ; mais j'ai essaïé de vaincre cette passion que je tenois du naturel de feue ma Mere, par la force de la raison ; & je puis dire que j'en suis venu aucunement à bout.

Je n'ai jamais été touché d'avarice, ni d'humeur à demander chose quelconque, quoique les présens des Personnes riches & desintéressées m'eussent été agréables, parcequ'ils n'obligent qu'à de pures civilités qui n'incommodent point, au lieu que les présens des pauvres, ou même des égaux, en exigent de plus grands de

nous; & comme je n'ai jamais eu que peu de bien, aussi n'a-t-il jamais été en mon pouvoir de faire des largesses, & je n'y aurois peut-être guere pris de plaisir dans une plus grande abondance, (je parle selon la chair, & non pas selon la charité) que pour en acquérir de la gloire & de la louange. De-là vient que si la fortune m'eût été plus favorable & plus flatteuse qu'elle ne m'a paru, je me serois peut-être laissé emporter au torrent de l'ambition; mais ne l'aïant point vue de la sorte, je m'en suis trouvé, graces à Dieu, heureusement délivré; car sans cela j'aurois été en grand danger de faire comme les autres, & de ne m'être jamais donné le loisir de faire les moindres réflexions sur les accidens de la vie, & les foiblesses de la condition humaine.

Si j'eusse été riche, j'aurois aimé les Visites, les Promenades, les beaux Palais, les Peintures, les riches ameublemens, & peut-être les suites de toutes ces choses-là; c'est pourquoi je me tiens heureux de n'avoir point eu d'autres richesses que celles que souhaitoit le Sage, sans avoir mérité un si grand bien, ni sans l'avoir même demandé. En quoi je me sens d'autant

plus obligé à reconnoître l'abondance des miséricordes de Dieu sur moi, & de l'en remercier tous les jours de ma vie.

Je n'ai jamais eu grand nombre de Valets, & je ne les ai point changés, que quand ils m'ont voulu quitter; de sorte que pour ma chambre je n'en eus jamais que trois, l'un après l'autre, depuis le tems que je fus mis au College, jusqu'à présent, & sont encore tous trois vivans; le premier, appellé du Four, qui s'est fait Religieux de l'Ordre de Cîteaux, dans l'une de mes Abbaïes; le second, appellé la Chapelle, qui m'a quitté pour se marier, & pour exercer l'Office de Procureur Fiscal de mon Abbaïe de Villeloin, aïant gagné quelques commodités auprès de moi; & le dernier, aussi marié, nommé le Beau, qui me sert encore avec affection & beaucoup de fidélité, & qui a plusieurs Enfans de sa Femme, demeurant tous chez moi, dont je ne me tiens point incommodé, parceque j'aime les Enfans, & que ceux-là sont fort jolis, & qu'ils méritent d'être aimés. Le reste de mes gens a toujours consisté en peu de personnes.

L'impiété m'a toujours fait horreur, & quoiqu'il faille avouer avec déplai-

sir que je n'ai pas été si dévot que la condition d'Ecclésiastique & de Chrétien m'y oblige, si est-ce que j'ai au moins été soigneux de ne manquer pas une seule fois à dire le Breviaire, excepté pendant la plus grande rigueur des maladies que j'ai eues de tems en tems, dont pourtant je ne prétends nullement me glorifier; parcequ'il m'est assez facile de m'acquitter de ce devoir, par le grand usage que j'en ai ; & que j'aurois même de la peine à m'en abstenir, quoique je n'aie pas manqué à l'attention qu'on y doit apporter. J'ai gardé le même soin pour les autres obligations d'une Personne de ma condition; mais si devant les hommes, il n'y a rien qui me reproche de ce côté-là, je n'ai garde de me persuader d'en être justifié devant Dieu.

J'ai emploïé beaucoup de tems à l'étude, & j'ai traduit plusieurs Livres, ce que je considere plutôt comme un honnête amusement que je me suis donné dans la retraite d'une condition privée, que comme des choses fort nécessaires, bien qu'elles ne soient pas entierement inutiles. Quelques-uns en ont fait état, & d'autres ne s'en sont pas souciés ; mais quoiqu'il en soit, je ne vois rien qui m'oblige de croire

qu'il n'y ait pour le moins autant de bien que de mal, & du côté de la matiere, & du côté de la forme que j'y ai donnée.

Après tout cela, je reconnois sincérement que j'ai été fort inutile dans le monde, & que j'ai mal usé du petit talent qui m'avoit été donné. Dieu veuille qu'il ne me soit point reproché de l'avoir enveloppé dans le mouchoir, & qu'après avoir pleuré mes péchés, je meure dans la paix de l'Eglise en Notre Seigneur Jesus-Christ.

TÉMOIGNAGES DES HISTORIENS touchant le Combat à la Lance, ou Jouste mortelle, de Messieurs de Marolles & de l'Isle-Marivaut : le jour de la mort du Roi Henri III, l'an 1589.

MESSIRE Claude de Marolles, Chevalier, Fils d'un autre Claude de Marolles aussi Chevalier, & de Françoise d'Erian, naquit à Marolles en Touraine, sous le regne du Roi Charles IX, l'an 1564. Il perdit son Pere en l'âge de douze ans, & s'adonna, comme ses Ancêtres, au dur métier

des Armes, s'engagea dans le parti de la Ligue, où il se signala par ce fameux Duel qu'il fit contre l'Isle-Marivaut, lequel nous avons décrit Tome I, page 385. comme j'ai dessein d'en rapporter ici les témoignages de quelques-uns de nos plus illustres Historiens, je ne puis mieux commencer que par celui de M. de Mezerai, dans son Histoire de France, au commencement du regne de Henri IV, où il en parle en cette sorte.

» A la même heure que la Ligue » reçut les nouvelles de la mort du » Roi, arriva un incident qui confir- » ma encore son audace, & lui donna » sujet de publier que le Ciel autori- » soit ses attentats. Ce fut le fameux » Duel d'entre Jean de l'Isle-Marivaut » du Parti du Roi, & Claude de Ma- » rolles de celui de la Ligue. Il ser- » vira comme de prélude à tant de » sanglantes mêlées que nous verrons » dans la premiere partie de ce Re- » gne; & je le veux décrire, parce- » qu'il se fit dans la plus glorieuse » lice du monde, à la vue de Paris, » au milieu de toutes les forces du » Roïaume, & que dans cette occa- » sion se vit le plus beau coup de » lance, dont l'on ait jamais parlé,

» & le dernier qui mérite que l'on
» en parle. Comme les plus braves
» des deux Partis venoient souvent
» faire caracol à la vue de l'Ennemi,
» & demander à donner le coup de
» lance, & de pistolet, d'où il s'étoit
» déja ensuivi plusieurs combats par-
» ticuliers, sans que les Chefs puſ-
» sent réprimer cette ardeur; une
» heure avant la blessure du Roi,
» Marivaut s'étant présenté pour de-
» mander si quelqu'un vouloit rompre
» une lance pour l'amour des Dames;
» Marolles accepta le défi pour le len-
» demain dans la campagne, derriere
» les Chartreux. Marivaut, outre sa
» valeur extraordinaire, qui lui avoit
» mérité les bonnes graces du Roi,
» étoit redoutable par une grande for-
» ce de corps, & une merveilleuse
» addresse, qui l'avoient heureuse-
» ment signalé en plusieurs occasions.
» Marolles beaucoup plus jeune, mais
» fort adroit & beau Gendarme, ne
» s'étoit encore acquis de l'estime que
» dans les Tournois & Courses de
» Bague, où il avoit souvent rem-
» porté le prix : c'est pourquoi le
» Duc de Mayenne, craignant que
» cette partie ne lui fût désavanta-
» geuse, & qu'elle ne décourageât le

» Peuple déja extrêmement abbattu,
» essaïa par deux fois de l'en diver-
» tir. Mais Marolles, trop engagé
» d'honneur, ne se rendit point à
» toutes ces persuasions, & l'assura
» qu'il ne manqueroit point de tuer
» Marivaut, s'il venoit au combat
» avec l'habillement de tête ouvert
» qu'il lui avoit vu ce jour-la, &
» qu'il avoit accoutumé de porter ain-
» si, à cause qu'il avoit la vue basse.
» Le Duc ne pouvant donc le rete-
» nir, lui accorda la permission qu'il
» demandoit. Le lendemain deuxie-
» me jour d'Août, Marivaut, pressé par
» son mauvais destin, & par les re-
» grets de la mort de son Maître,
» qui venoit d'expirer, se trouva sur
» le champ long-tems avant l'heure
» assignée; & brulant d'impatience de
» voir son Ennemi, l'envoïa sommer
» par un Trompette de lui tenir pa-
» role. Le Chevalier d'Aumale don-
» noit lors les armes à Marolles, qui
» aïant répondu, *que Marivaut avoit*
» *grand-hâte de mourir*, monta in-
» continent à cheval, & se rendit
» sur le champ, accompagné de la
» Chastre, qu'il avoit pris pour son
» Parrain, comme Marivaut avoit
» pris Châtillon pour le sien. La Chas-

» tre aïant fait apporter deux lances,
» il en envoïa le choix à Marivaut,
» qui les rebuta toutes deux, disant
» que c'étoient des quenouilles de
» Femmes plutôt que des lances de
» Gendarmes, & qu'il le prioit de
» trouver bon qu'il se servît de celle
» qu'il avoit gagnée quelques jours
» auparavant dans un combat sur les
» Parisiens; ce que Marolles lui ac-
» corda, mais ne prit pour lui qu'une
» lance aussi légere que celle dont on
» couroit la bague. Enfin après que
» les deux Parains eurent assuré le
» champ par une haie de cinq cens
» Chevaux disposés tout à l'entour,
» qu'ils furent demeurés d'accord des
» conditions du combat, portant que
» le Vainqueur feroit ce qu'il lui
» plairoit du Vaincu, & que toutes
» les solemnités ordinaires en telles
» occasions eurent été faites, les Com-
» battans passerent chacun du côté des
» Ennemis, Marivaut vers les retran-
» chemens, & Marolles vers la cam-
» pagne, afin qu'aïant rompu ils se
» trouvassent du côté de leurs Gens.
» Et lors au signal des Trompettes ils
» partirent tous deux de la main.
» Marivaut, qui se fioit en sa force,
» mit la lance en arrêt; mais Marol-

» les, qui se tenoit assuré de sa jus-
» tesse, ne la baissa que comme s'il
» eût voulu courre la bague. Le pre-
» mier rompit dans la cuirasse, qui
» en fut faussée; mais Marolles, sans
» être ébranlé, adressa son coup avec
» tant de jugement & de bonheur,
» qu'il atteignit son Ennemi dans
» l'œil, & y laissa le fer de la lance,
» avec le tronçon, enfoncé jusqu'au
» derriere de la tête. Marivaut ren-
» versé par terre, expira dans un de-
» mi-quart d'heure, en proférant ces
» généreuses paroles, *Que s'il eût été
» heureux de vaincre, il eût été mal-
» heureux de survivre au Roi son Maî-
» tre.* Marolles ne voulut point d'autres
» marques de sa victoire, que l'épée
» & le cheval du Vaincu, & rendit
» le corps à Chastillon, qui le fit em-
» porter avec grande douleur des
» Roïalistes, tandis que le Vainqueur
» fut ramené à Paris parmi les fan-
» fares des Trompettes & les accla-
» mations publiques. Or, parceque
» dans le commencement des grandes
» choses les moindres accidens sont
» avidemment regardés par le vul-
» gaire comme des pronostics de la
» fin, les Chefs de la Ligue ne man-
» querent pas de se servir de ce bon

» succès pour animer davantage leur
» Parti. Et leurs Prédicateurs, après
» avoir crié à pleine tête sur la mort
» du Roi, *Que la droite du Seigneur*
» *avoit fait vertu : que son bras tout-*
» *puissant s'étoit étendu à leur aide*,
» débitoient à leurs Auditeurs la vic-
» toire de Marolles comme un second
» coup du Ciel, qui autorisoit le pre-
» mier. Ils disoient *que le jeune Da-*
» *vid avoit tué le Philistin Goliath*,
» & vouloient faire croire que dans
» cette épreuve, Dieu avoit manifes-
» tement déclaré qu'il étoit le Peu-
» ple fidele, & le Parti qu'il favori-
» soit; ce que la Populace recevoit
» avec tant de crédulité & d'assuran-
» ce, qu'elle se promettoit ensuite
» toutes sortes de prospérités, & cé-
» lébroit par avance les triomphes de
» tous les bons succès que son imagi-
» nation se pouvoit figurer ».

Le Sieur Daudiguier dans son Livre du vrai & ancien usage des Duels, imprimé chez Pierre Bilaine à Paris, en l'année 1617, au Chapitre 34, le décrit ainsi,

» Henri III étoit à Saint Cloud,
» accompagné de deux Rois, tous
» deux déshérités par celui d'Espagne,
» dont l'un ne lui servoit que de char-

» ge, & l'autre avoit passé, quelques
» mois auparavant, la riviere de Loire
» avec quatre cens Hommes de che-
» val, & mille de pié. Le Roi me-
» naçoit Paris de quarante mille Hom-
» mes, & de la fureur d'un Prince
» justement irrité contre des Sujets
» rebelles. Paris regardoit cet orage
» d'un œil plein d'étonnement & de
» crainte; & le feu Duc du Maine,
» Chef de la Ligue que son Frere
» avoit ourdie contre le Roi, essaïoit
» de conjurer la tempête qu'il voïoit
» prête à fondre sur lui. Les Armées
» étoient voisines; car la roïale s'é-
» tendoit par tous les Villages des
» environs de Paris, & les Rebelles
» avoient fait des tranchées & des
» remparts, qui paroissoient encore
» autour de la Ville, où ils se te-
» noient en armes. Les Gens de guerre
» s'entrevoïoient tous les jours; &
» Lisle-Marivaut, l'un des braves
» Gentilshommes de l'Armée du Roi,
» abordant le dernier de Juillet ces
» tranchées, s'y aboucha avec Marol-
» les, qui, jeune encore, comme l'on
» peut voir par l'âge qu'il a mainte-
» nant, & cherchant son assurance
» dans un Parti contraire, pour un
» Homme qu'il avoit tué honorable-

» ment, marchoit alors ſous les En-
» ſeignes de la Ligue. Marivaut, ſoit
» qu'il le connût particulierement, ſoit
» qu'il s'adreſſât à lui comme au plus
» apparent Ligueur de la Trouppe,
» l'invite à rompre une lance pour
» l'amour des Dames. Voilà pourquoi
» ce combat devoit être mis entre ceux
» du quatrieme ſujet que nous avons
» repréſentés, s'il n'eût été fait de
» François à autre, en Guerre civile,
» & ſans permiſſion. Marolles s'en
» accorde avec lui, & arrête le jour
» enſuivant, afin que le combat fût
» plus ſolemnel à la vue des deux
» Armées.

» Ces deux Champions étant aſſez
» connus en France, nous n'en dirons
» autre choſe, ſinon que Marivaut,
» outre la valeur & le courage, dont
» il étoit tout plein, étoit encore re-
» commandé d'une grande force, &
» d'une adreſſe qui n'étoit pas moin-
» dre, principalement à cheval, où il
» étoit excellent & brave Gendarme.
» De Marolles, il n'en faut rien dire
» auſſi, puiſqu'on peut aſſez colliger
» de ſa victoire, ce qu'il doit être;
» car il vainquit par adreſſe & non
» par hazard.

» Le ſoir, M. du Maine fut averti

» de la partie que Marolles avoit ar-
» rêtée avec Marivaut sans son con-
» gé ; car déja l'on s'étoit tellement
» disposé de se battre sans permission,
» qu'on prenoit à deshonneur de la
» demander ; & en redoutant l'issue,
» pour la crainte du Peuple, fut marri
» que Marolles s'y fût engagé, & eût
» bien voulu trouver moïen de l'en
» divertir. La Ligue étoit en péril, &
» si malade, que le moindre accident
» de mauvais présage l'eût fait périr.
» Marolles étoit un jeune homme en-
» core de peu d'expérience, & Mari-
» vaut au contraire étoit un Ennemi
» redoutable. Les Parisiens vouloient
» ouvrir leurs portes au Roi, &
» crioient tout haut que s'il n'y vou-
» loit entrer que par une brêche, ils
» aimoient mieux abbattre leurs pro-
» pres murailles eux-mêmes, qu'at-
» tendre le tonnerre de ses canons.
» Tout cela mettoit l'esprit du Duc
» à parti, auquel Marolles : Monsieur,
» laissez-moi, s'il vous plaît, dévider
» cette fusée avec Marivaut ; & vous
» assurez que s'il porte l'habillement
» de tête que je lui ai vu, je le
» tuerai par la grille de sa visiere. Le
» Duc lui permit alors ce qu'il ne lui
» pouvoit bonnement empêcher ; &
le

» le lendemain, lui aïant fait donner
» un Cheval (si rude néanmoins
» qu'il ne s'en pût servir, & fut con-
» traint d'en prendre un autre qui
» tomba depuis sous lui, comme nous
» dirons) il fut armé par le Cheva-
» lier d'Aumale, & conduit aux tran-
» chées par le feu Sieur de la Chastre,
» depuis Maréchal de France; & lors
» son Parrain.

» D'autre part, il arriva une gran-
» de désolation en l'Armée roïale:
» le meilleur Roi du monde, aïant été
» prodigieusement assassiné par le plus
» méchant Moine qui fût jamais,
» avoit plongé ce grand nombre
» d'hommes qui le suivoient, en un
» deuil public. Cela néanmoins n'em-
» pêcha pas Marivaut de se trouver
» au lieu qu'il avoit convenu le jour
» auparavant avec Marolles, accom-
» pagné du Sieur de Chastillon, & de
» cinq cens Maîtres pour la fureté
» du Camp. Avant que les Parties
» s'entrevissent, la Chastre, voulant
» parler à Marivaut, tant pour arrêter
» les conditions du combat, que pour
» s'informer de la mort du Roi, dont
» la nouvelle étoit encore incertaine,
» lui demanda s'il lui pouvoit dire un
» mot en assurance. A qui Marivaut

„ répondit qu'il en pouvoit dire qua-
„ tre; & voiant la Chaſtre ſans lance,
„ jetta la ſienne par terre. Alors la
„ Chaſtre : mon Gentilhomme, dit-
„ il en s'approchant, il n'eſt plus
„ tems de combattre, il ſe faut em-
„ braſſer l'un l'autre, & ſe reconcilier
„ comme Catholiques que nous ſom-
„ mes. Monſieur, dit Marivaut, j'ai-
„ merois mieux mourir que de faillir
„ à cette partie, auſſi-bien mon Maî-
„ tre eſt mort. Si Marolles ne me tient
„ promeſſe, je lui en ferai reproche.
„ Vous ne lui en ferez point, répondit
„ la Chaſtre, car il eſt ici prêt à la
„ tenir; & lors, aïant convenu du
„ Camp, & accordé que le Vainqueur
„ feroit ce qu'il lui plairoit du Vain-
„ cu, les furetés données & reçues de
„ part & d'autre, les publications
„ faites avec les formes & ſolemnités
„ accoutumées, Marolles, voulant
„ ſortir de la tranchée, ſon Cheval
„ tombant des quatre piés, le verſa
„ par terre, ſi lourdement, que plu-
„ ſieurs en conçurent un mauvais pré-
„ ſage. Néanmoins s'étant relevé, &
„ la Chaſtre, aïant fait apporter deux
„ lances, il en envoïa le choix à Ma-
„ rivaut, qui, les trouvant trop foi-
„ bles, les renvoïa toutes deux avec

» cette réponse : que c'étoient plutôt
» des quenouilles pour des femmes,
» que des lances pour des hommes,
» & qu'il le prioit de trouver bon
» qu'il se servît en ce combat de celle-
» là même qu'il avoit gagnée quel-
» ques jours auparavant sur les Pari-
» siens ; ce qui lui fut accordé. Et les
» deux Champions, étant passés cha-
» cün du côté de ses Ennemis, savoir,
» Marivaut, du côté des tranchées,
» & Marolles du côté de Chastillon,
» afin qu'aïant rompu, chacun se trou-
» vât en son parti, ils coururent l'un
» contre l'autre de toute la force de
» leurs Chevaux, & de telle roideur,
» qu'ils rompirent tous deux leurs lan-
» ces ; Marivaut, dans la cuirasse de
» Marolles, & comme il étoit grand
» & fort, & la lance & la course roi-
» des, il lui donna si grand coup,
» qu'il le pensa renverser. Marolles
» rompit la sienne dans la grille de
» la salade de Marivaut, qu'il enfon-
» ça, & lui laissa le fer & un grand
» tronçon de bois fiché dans la vue.
» De ce coup Marivaut tomba mort à
» terre ; Marolles donna le corps à
» Chastillon, & se contenta des armes
» & du Cheval. Ainsi Marolles ne
» dégénere point de * cet Hugues de

* *Paul Emile.*

„ Marolles, lequel en cette grande
„ bataille de Bouvines, que gagna
„ Philippe Auguste, prit Prisonnier
„ le Comte de Flandres, l'un des
„ Principaux des Chefs du Parti con-
„ traire, & des plus vaillans Hommes
„ qui fussent alors.

Marc de Vulson, Sieur de la Colombiere, a transcrit tout ceci, presque mot à mot, dans son Livre du vrai Théâtre d'Honneur, dans le Chapitre 42, de son second Volume, au fol. 481.

Mais voici comme en parle le Sieur d'Aubigné dans son Histoire universelle, imprimée en 1626, au second Livre du troisieme Tome, au Chapitre 24.

„ Dedans Paris, au contraire, ne
„ retentissoient que les éclats d'une in-
„ comparable gaieté. Quelques Prin-
„ cesses & Grands se parerent d'échar-
„ pes vertes : & comme si avec la joie
„ le courage eût changé de parti, voi-
„ là les Galands sur les rangs à de-
„ mander les coups de pistolets, dont
„ se fit le duel d'entre l'Isle-Marivaut
„ & Marolles. Ces deux, s'étant défiés
„ d'un coup de lance, avant de mettre
„ l'épée à la main, l'Isle coucha en ar-
„ rêt; l'autre aima mieux se fier en sa
„ justesse, & prenant sa carriere, un

» sillon entre deux, comme à courre
» la bague, logea le fer de sa lance en-
» tre les deux yeux de son ennemi, qui
» fut combattre d'une grande froi-
» deur, & l'étendit mort sur la place.
» Cette victoire, qui fut bien autre-
» ment élevée que celle du jour d'au-
» paravant, fut un échantillon de
» bonne espérance pour les autres que
» les Ligués se promettoient à l'avenir.

De l'Histoire de France, par Scipion du Pleix.

ON avoit cru que le Duc de Mayenne, aïant de grandes forces dans Paris, se mettroit en campagne, & feroit quelque effort digne de sa réputation; mais soit qu'il attendît le secours des Etrangers, qui lui devoit arriver de divers endroits, soit qu'il n'eût pas encore établi l'ordre qu'il desiroit dans cette grande Cité, il ne bougeoit pas, & les siens ne faisoient pas de grandes ni de hardies entreprises. Le plus signalé exploit, qui se fit depuis la mort de Henri III, fut ce fameux Duel d'entre les Sieurs de Ma[illegible]es & l'Isle-Marivaut, braves & généreux Cavaliers, celui-ci Roïal, & celui-là Ligueur. Le défi fut accepté par Marivaut

à tirer un coup de lance, le lendemain du trépas de ce bon Roi, devant les murs de Paris, & en présence de partie des Trouppes des deux Partis, les unes commandées par Chastillon, & les autres par la Chastre. Marolles, aïant observé, le jour précédent, que Marivaut avoit son habillement de tête entr'ouvert au-devant par des grilles assez larges, dit à la Chastre que sans faute il lui donneroit dans la visiere; & de fait il s'ajusta si bien, qu'il lui perça la tête, & y laissa le fer avec un tronçon de sa lance. Marivaut étant terrassé roide mort de ce coup, Marolles retourna aux siens, ramenant le Cheval de son Adversaire, pour une glorieuse marque de sa victoire.

Et à la page 184, du Regne de Henri quatrieme.

IL y eut, depuis, plusieurs entreprises sur Vienne, & sur la personne du Duc de Nemours, avec l'intelligence des Habitans, qui ne desiroient rien tant que de se réduire à l'obéissance du Roi, quand ce n'[illegible] été que pour se décharger de la Garnison dont ils étoient oppressés & entierement ruinés. Et même une nuit ils introduisirent les Trouppes

d'Ornano dans la Ville, par un grand trou qu'ils firent à la muraille, de sorte que déja il y étoit entré plus de quatre cens hommes, lesquels furent quasi tous tués, ou faits prisonniers par MAROLLES & DISEMIEUX, qui se trouverent sous les armes avec peu de Soldats, & coururent plus de hasard, par les embuches des Habitans, qu'à combattre ceux qui étoient entrés par la brêche. Le Duc qui étoit logé en la Tour Sainte-Colombe, où il avoit quinze cens hommes, ne sortit point en vue, qu'après que tout fut fait, à cause que les Roiaux donnerent une fausse allarme de son côté, afin de le retenir dans son Fort, pendant qu'ils entroient ailleurs.

De l'Histoire de de Serres, sous Louis treizieme, an. 1612, au Carrousel.

SUR leurs aîles, trente Estafiers, habillés de la livrée, les Sieurs de Marolles & Courbouson, tous deux Parrains, l'un à la gauche, l'autre à la droite du troisieme, & après eux, six Estafiers vêtus de velours incarnat, couvert de passement d'argent.

Du même, sous le Regne de Henri quatrieme, en l'année 1605.

L'Exemple de Guy de Laval, invitoit à trouver en Hongrie de quoi signaler son courage, si quelque générosité porte aux actions que l'éguillon d'honneur excite ès plus nobles cœurs. L'âge & la force avoient à peine amené ce jeune Seigneur à cette louable ambition d'aprendre le métier de ceux que le Ciel a fait de qualité pour courre cette fortune, que le voilà résolu d'aller chercher quelque Ecole de Mars, pour s'instruire autant en l'art d'honneur, comme il avoit fait ès différends de la sainte Religion contre les préceptes de sa naissance & premiere institution.

Il en obtint congé du Roi, & partit de Paris le 19 Août, suivi de quinze à seize Gentilshommes, avec un train conforme à sa qualité, sous la conduite de MAROLLES, Gentilhomme * de Solongne, renommé pour avoir tué, en combat singulier à la Lance, l'Isle-Marivaut, desesperé de survivre le feu Roi son bon Maître. Le Roi l'avoit n'aguere choisi pour temperer les jeunes ardeurs de ce nouvel Apprentif d'armes, & l'em-

* C'est de Touraine.

pêcher de courir aux dangers mal-à-propos.

De l'Histoire des Turcs, composée par Michel Baudier, Gentilhomme du Languedoc, au 17e Livre.

LE Comte de Laval, jeune Seigneur de Bretagne, d'une Maison très illustre, arrivé pour lors en l'Armée chrétienne, campée aux environs de Kemorhe, MAROLLES Gentilhomme de Solongne, renommé pour sa valeur, & pour avoir tué en combat singulier à la Lance l'Isle-Marivaut, avoit le soin de sa conduite : Henri le Grand l'avoit choisi pour temperer les feux de ce jeune Guerrier, & l'empêcher de se jetter indiscretement dans les périls de la guerre. Glorieux choix pour celui qui en a reçu l'honneur, puisqu'il avoit été fait par la main d'un si valeureux & si sage Monarque des François.

Et ensuite parlant des actions du Comte de Laval, au même lieu.

COleniche passa a[illegible] ses Trouppes, & le Comte de Laval avec lui : les Ennemis se dispofent à les attaquer à leur premiere vue : le Comte se dé-

bande pour les aller charger, ſuivi de ceux de ſa Maiſon & de quelques Volontaires. MAROLLES ſe jette au-devant de cette fougue, l'arrête, lui remontre que la valeur ne conſiſtoit pas à ſe porter inconſiderément au milieu du péril, ains à ménager ſagement ſon courage, pour ruiner un Ennemi. A ces paroles, il ajoûte la force, prend la bride du cheval du Comte, même donne de ſon épée ſur la tête du cheval pour l'arrêter. Mais à peine avoit-il achevé ſes rémontrances, que la Trouppe de Coleniche va à la charge, alors le Sieur de Laval en liberté de ſon courage & de ſes armes, ſe pouſſant à la tête des autres, leur fit voir les actions de ſa valeur.

Et plus bas.

Le Comte de Laval voulant être de cette trouppe hazardeuſe, pour témoigner davantage ſa valeur parmi le péril, il s'étoit armé à la hâte, ſans donner le loiſir aux ſiens de lier ſes taſſettes ſur la cuiſſe. Ainſi il part pour être de cette Courſe & prie Guitaut de vouloir, aux occaſions qui s'offriroient, ſuivre l'avis du Sieur de MAROLLES, auquel l'âge & l'expérience avoient donné le titre honorable de ſage & valeureux Capitaine.

De l'Histoire de Matthieu, au premier Livre du second Tome.

MArivaut, pressé de l'extrême douleur de cette mort, vint aux portes de Paris, & invita Marolles, qui étoit en garde, à tirer un de coup Lance; il l'accepte pour le lendemain, & étant à la porte, accompagné de trois ou quatre de ses Amis, il y trouve un Trompette avec une Lettre de Marivaut, *le priant de lui tenir parole, & de n'oublier rien au logis : car tout lui seroit besoin.* Marolles répond, *qu'il s'en falloit plus de deux heures que celle de l'assignation ne fût échue, & que si le Cheval de Marivaut n'étoit bien sanglé il l'abbattroit.* Ce combat se fit à la vue de l'Armée du Roi, qui étoit en bataille; toute la Ville de Paris étoit sur les murailles & hors des Fauxbourgs pour le voir. Les deux Champions furent conduits par leurs Parrains. Marivaut par Chastillon, Marolles par la Chastre. Au même instant ils partirent de la main, Marolles donna droit dans l'œil de Marivaut, le fer de la Lance passe tout entier le derriere de la tête, le bois se rompt, le Blessé bronche à terre. Marolles aïant vû le Casque qu'il portoit, re-

marquant que les grilles de la visiere étoient un peu larges, dit à ses Amis, *que sans doute il le tueroit.*

Du Livre intitulé, Institution du Roi, en l'exercice de monter à Cheval, *par Antoine de Pluvinel, son sous-Gouverneur, en la page 154.*

IL n'y a rien qui ajuste tant le Gendarme à bien manier sa Lance & en faire tout ce qu'il desire, que les fréquentes Courses de Bague, aïant vû un exemple signalé pour prouver cette vérité, que les ignorans mêmes le sachant, n'en sauroient après douter avec raison. Ce que je veux dire à Votre Majesté (Sire) est le combat des Sieurs de Marolles & de Marivaut, qui se fit durant le Siége de Paris, au milieu de l'Armée du feu Roi votre Pere, & de celle de la Ligue. La veille du combat, le Sieur de Marolles aïant vû le Sieur de Marivaut avec un habillement de tête à grille, dit à ceux qui étoient auprès de lui; si demain il se présente devant moi la tête armée de la sorte, assurément il y perdra la vie, se sentant tellement sûr de son dire par le long usage des Courses de Bagues ar-

mé, que le lendemain le Sieur de Marivaut se trouvant avec le même habillement de tête, il ne manqua pas de lui donner justement au lieu où il avoit dit, le portant par terre roide mort sur la place : Qui est, Sire, pour faire connoître à Votre Majesté, comme quoi l'exercice ordinaire de la Bague, outre ce qu'il est agréable à voir, est nécessaire pour ceux qui se veulent servir d'une Lance.

Le savant Jurisconsulte, Antoine Mornac, en a parlé en cette sorte, dans un Poème héroïque, qu'il avoit composé sur le sujet des Guerres de la Ligue.

Hos inter strepitus, mox unus ex agmine Regum
Prosilit, est illi Marivalto nobile nomen :
Ergone, ait, nos hinc miserè fugiemus inulti?
Cura Deum Dî sunt, nec erit sine vindice crimen.
Ecce mihi conspectus eques juvenatur in agris,
Et lascivit equo, nigricat lachrymantibus armis
Per caput atque humeros, quâ nunc sunt fronte rebelles :
Me velut ista vocant cæsorum insignia Fratrum,
Fax unde accendit Blæsana volubile regnum.

Quid moror ? Exanimis, vitam pertæſus &
exſpes ?
Qua licet horrentes ulciſcar Principis umbras ;
Et tentabo lubens Diti mactare rebellem.
Si cado, at illa meas ſolabitur hora dolores,
Quæ me cum domino Cocyti admoverit undis.
Exere nunc robur, tu tanto electa labori
Lancea & illæſa da cuſpide ſternere corpus
Perfuſum inſanis lachrymis : en ultor amici
Principis exorior, ſi te victrice revertar,
Iſteque trajectus mento contingit arenam,
Inſcripta, æternum ſtabis per templa tro-
phæum.

Talia mœrenti Regum legione minatus
Vertitur, & quia tunc mediis abſceſſerat arvis
Feſſus eques, vallum nunc huc nunc turbidus
illuc
Luſtrat equo, inſultat, volitat, greſſuſque
ſuperbos
Huc atque huc glomerans campo ſeſe arduus
infert,
Et vaga vir ſummo veſtigia pulvere ſignat :
Audebit-ne, inquit, populoſo excedere vallo
Ille mihi ſpectatus eques, qui ſolus in agris
Nunc agitabat equum ? Liceat confligere tan-
dem
Per ſudum hoc, noſtriſque hodie pendentibus
armis.
Dixerat; atque moras urbano ex aggere rumpit
Ille accitus Eques, qui triſtibus acer in armis
Lanceâ, equo, galeâ; jam jam quia me petis
ultro,

Congrediamur, ait, primæ ſociata Juventæ
Hæc fuit in noſtris Turonum colluſio campis.
Nevè putes vilem, qui cum decernere ferro
Expetis, ortus ego ſerie Marollus avorum
Nobilium, belliſque fuit mea cognita virtus.
Ipſe etiam tibi ſim Marivallus, Regius infit
Alter Eques, factis ego Belga ſuperbus avitis
Haud fuerim, proprias malo mihi quærere lauros.

Conveniunt hinc inde duces: Patronus utrinque
Bellicus allegitur, qui amborum deſpicit arma.
Mox abit ingentis præceps ea fama duelli:
Concurrunt proceres, ſemper præſagia fantur,
Sumpſit ab hac belli ſpecie veneranda vetuſtas.
Regia caſtra Urbem repetunt, ſtat denſa per agros
Omnis ubique cohors, & collucentibus armis
Dixeris arrectas acies confligere pugna.
Ergo datur ſignum, & puris concurrere campis
Juſſi Equites, poſtquam certis conſidere metis
Incipiunt, ſociaſque vomit de naribus iras
Cornipes, atque levis prope jam quatit ungula campum,
Torpentes hinc inde animi ſine vocibus hærent,
Certamenque anceps avidè exſpectatur utrinque.

Sed certo interea Marollus ad æthera vultu,
Aſpice me, ô ingens circumlabentis Olympi
Conditor, ipſe nihil Marivaltia tela laceſſo;

Cerne hostilem animum, quantò sese efferat æstu.
Pulvereæ involitans nubi : dudum ecce minatur :
Nunc ades, utque videt potior nos Gallia campo
CommissosEquites pulchro da vulnere dextram



Supremum in vultus medios defigere ferrum.
Sic ille intrepidus, claraque in luce triumphos
Cogitat, atque avidâ spe jam sibi conficit hostem.
Clangor utrinque ferox : metuit patronus utrinque,
Ardet adire virum Marivaltus, & emicat armis,
Seque fore Entellum minitatur uterque Dareti.
Heu galeam Marivalte cave, passim agmina clamant
Regia, te ferit hostis atrox, tu vertice fixo
Laberis, atque tuæ nunc est meta ultima vitæ ;
Cassidis interior quæ pars tegat ora dehiscit,
Lethiferæque tenet metuenda foramina cratis :
Fata patrone mone, malus hic te respicit error ;
Divide Martigenas tantùm ut mutetur hiulca
Buccula, sed serum est, &c.

Il y avoit encore dix ou douze Vers sur ce sujet dans le Manuscrit, qu'il m'a été impossible de lire ; mais afin d'en rendre l'intelligence facile à tout

le monde : voici comme j'en ai fait la Traduction, sans m'attacher trop rigoureusement à la lettre, parcequ'elle n'auroit pas été supportable.

Traduction des Vers d'Antoine de Mornac, décrivant le Combat de Messieurs de Marolles & de Marivaut, en l'année 1589.

PEndant les troubles de France, on vit paroître un Guerrier de l'Armée roïale, il s'appelloit Marivaut, qui est un nom illustre. Serons-nous donc, dit-il, contraints de nous retirer d'ici sans nous vanger ? Les Rois sont en la garde de Dieu, & il n'y a point de crime à leur égard, qui demeure impuni. Je vois dans cette Plaine un Chevalier sous des armes noires, qui fait passer des carrieres à son Cheval. Les panaches, qu'il porte au-dessus de l'armet, sont de la couleur du front des Peuples révoltés. Ces Enseignes des deux Freres qui furent tués, quand la conjuration de Blois fut découverte, m'invitent, si je ne me trompe, à m'approcher de lui. Qu'est-ce qui m'arrête, pressé comme je suis de deuil & d'ennui ? Pour vanger l'assassinat d'un grand Roi, j'essairai volontiers d'im-

moler sur son Tombeau une Victime rebelle. Si je demeure dans le Combat, ma mort sera une grande consolation à ma douleur, parcequ'elle me rejoindra bientôt à mon Maître. C'est ici, ô ma Lance, qu'il faut acquérir de la gloire. Je t'ai choisie exprès pour faire quelque noble exploit; sois moi fidele en cette occasion. Me voici sur les rangs pour combattre les Ennemis du grand Prince qui m'honoroit de ses faveurs. Si par ton moïen je gagne la Victoire, & si je renverse celui-ci par terre, l'aïant percé de part-en-part, tu seras consacrée dans un Temple pour un éternel trophée de ma Victoire. Disant ces paroles, il tourne vers l'Armée qui étoit en deuil, & parceque le Chevalier qu'il avoit vû, s'étoit retiré, il en prend de l'avantage, en fait même des railleries, courant çà & là, paroît dans le Champ au-dessus de tous les autres, & marque sur la poussiere ses traces incertaines. Qu'est devenu le Brave, dit-il, que je voïois n'aguere dans la Plaine? N'oseroit-il sortir du rempart qui renferme tant de gens? Je voudrois aujourd'hui donner un coup de Lance. Il parla ainsi, lorsque le Chevalier aux armes noires sortit brusquement

de la tranchée : & tenant ſa Lance haute, avec le Caſque en tête : puiſque c'eſt à moi à qui vous en voulez, dit-il, je ſerai ravi d'éprouver votre valeur, & je n'y aurai point de répugnance, puiſque ce ſont les premiers exercices de ma jeuneſſe. La Touraine d'où je ſuis, & le ſang qui coule dans mes veines, m'en ont inſpiré le courage : Je m'appelle Marolles, deſcendu d'une Famille aſſez noble pour avoir ſoin de conſerver quelque réputation qui eſt due à la valeur de mes Peres, & je penſe en avoir un peu acquis dans les occaſions. Vous ſaurez auſſi, lui répartit l'autre, que je m'appelle Marivaut; mais que je ne cherche point de gloire dans les actions de mes Ancêtres, qui font honneur à la Picardie, & que je ſerois marri de me parer d'autres lauriers que de ceux que j'ai cueillis.

Les Chefs de part & d'autre aſſemblent donc leurs Trouppes : on choiſit des Parrains pour la ſureté du Camp : & tout auſſi-tôt la Renommée porte la nouvelle du grand Duel qui ſe doit faire. Les Officiers de l'Armée en tiennent des conférences : on en parle avec des conjectures diverſes : l'Antiquité ſe renouvelle dans cette ſorte

de Combat. Les Trouppes roïales s'avancent du côté de la Ville ; toute l'Armée se met en campagne ; & on diroit que les Escadrons qui étincellent sous les armes, sont prêts à se choquer. Enfin on donna le signal, & les Chevaliers aïant pris autant de champ qu'il en falloit pour fournir leur carriere, coururent l'un contre l'autre, & leurs Chevaux animés, pousserent de leurs narines le couroux dont ils étoient remplis, & de leurs jambes roides ils firent retentir le terrain. Chacun sans parler étoit attentif, de l'un & de l'autre côté, & l'on observe le Combat douteux.

Mais Marolles élevant ses yeux au Ciel avec une grande confiance : détournez sur moi vos regards, dit-il, ô grand Dieu, qui avez fait toutes choses. Je ne provoque point les Adversaires. Voïez de quelle ardeur s'allume l'audace ennemie, & comme la poussiere s'éleve autour de lui, nous aïant long-tems menacés de ses gestes & de sa voix. Assistez-moi à la vue de toute la France ? Octroïez-moi, pour votre gloire, que je le frappe dans la visiere, & que je le renverse par une noble blessure.

C'étoit ainsi que d'un courage in-

trépide il ſe promettoit la victoire, & que l'eſpérance qu'il avoit conçue, l'aſſuroit de ſurmonter ſon Ennemi. Les Trompettes firent grand bruit. Les Parrains en eurent de l'effroi. On eût dit que Marivaut brûloit d'impatience de joindre ſon Adverſaire : & chacun en faiſant éclater ſes armes, eſſaïoit de ſe rendre redoutable. Ha ! Marivaut, prenez garde à votre habillement de tête, s'ecrierent les Troupes roïales ; le fier Ligueur vous attaque de ce côté-là : vous tombez de la ſelle, où vous étiez ſi ferme, & c'eſt fait de vous. Votre viſiere s'ouvre, & le fer la tranſperce d'une atteinte mortelle. Châtillon, qui êtes ſon Parrain, avertiſſez-le du coup funeſte, il y va peut-être de votre faute. Séparez les Combattans, pour eſſaïer de lui donner un autre armet, parce que le ſien eſt fauſſé ; mais il eſt trop tard, & il n'eſt plus tems de s'en repentir : la Lance de Marolles lui a donné dans l'œil, & s'eſt enfoncée juſqu'au derriere de la tête. De ce coup, Marivaut tombe à terre, laiſſant ſes dépouilles à ſon glorieux Vainqueur.



Eloge pour feu M. de Marolles, compoſée par le Seigneur Thomas Ricchiardi.

PULCHERRIMA Turonenſis Galliarum Provincia inter nobiles Familias præclaram unam à quadringentis annis exaltat, quæ fortes illuſtreſque Viros, bello paceque, ſummâ ſuorum Regum admiratione, produxit; hoc ævo præ ceteris excellentiſſimum Claudium MAROLLUM, præſtanti corporis formâ, animique dotibus feliciſſimum, protulit. Hic à teneris unguiculis Majorum exempla æmulatus ſolam virtutis viam ſatius peragere ducit, armaque tractare & bellicam gloriam ſuſpirans brevi coævos omnes ſuperavit. Miles ſtrenuiſſimus, Dux ſapientiſſimus inter mortales evaſit. Qui novum è Cœlo Gradivum deſcendiſſe credebant, non aberrarunt quidem; nam in flore Juventæ bellicoſiſſimum ſuperbiſſimumque MARIVONEM, totâ ſpectante armatâ Galliâ, ſingulari equeſtri certamine, ſicuti promiſerat, unicâ lanceâ confodit, ac opima reportavit ſpolia ab inimicis uſque memorabili gloriâ nullo ævo interitura commendatus. Hæc circumduxit illum, Europæque tanquam Miraculum oſtendit, ubi plurima digna ſe facinora pro Regibus, pro Patria, pro Chriſto egit, cujus ſemper fidiſſimus proprio ſanguine nomen defendit. Nobiliſſimam duxit Uxorem Agatam Caſtillionam quæ Filios illi præſtan-

tissimos, Filias honestissimas genuit, diu secum sanctissimè vixit, domi non minori prudentia clarus, quam foris belli præstantiâ eximius. Magni Reges illius utebantur consilio, virtute; ac in deliciis consuetudinem ejus habebant, quem Senem ingenuis moribus vigoreque vivido præditum, Martem togatum, vel Jovem armatum, credentes, illustrium Principum Rectorem, cathaphractorum Equitum Ducem, & variæ Militiæ Ductorem elegerunt. Virtus Comes illi semper fuit; Fortuna deseruit, tanti Viri arbitrata haud posse æquare merita; ipseque forti animo iniquas vices sustinuit, ratus in terris nullum virtutis præmium reperiri. Hinc sprevit divitias & vanum mundi favorem; sed illum jam pene septuagenarium invida Mors extinxit, in hoc uno Homine credens inesse Mortalium salutem, honorem, gloriam.

Obiit die 8â mensis Decembris, anno Domini 1633.

EPITAPHIUM.

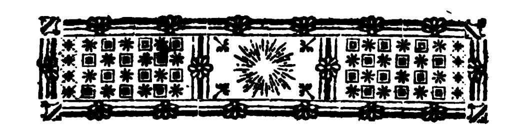
D. O. M.

QUID ploras Viator? invides gloriæ Viri sepulti. Corpus hîc jacet magnæ illius animæ qui fortissimus Gallorum bellicosissimum ac superbissimum Marivonem coram omni armata Gallia singulari certamine occidit. Marollus sub hoc saxo dormit, nobilissimus Turonen-

ſis Eques qui pene ab incunabulis arma tractavit; Europæque notiſſimus fuit ob præclaras animi, corporiſque dotes quæ futuris mortalibus quoque admirationi erunt. Placuit Regibus, Principibus, æqualibus: tandem ſicuti piiſſimus vixit, ſanctiſſimus inter Filiorum amplexus, qui ſoli tanto Patre digni exiſtimantur, ſeptuagenarius occubuit. Vale: ſolum communem vicem lacrymare.

Fin de la ſeconde Partie.





ADDITIONS

AUX DEUX PREMIERES PARTIES

DE MES MÉMOIRES,

Où sont compris les Eloges de plusieurs Personnes illustres, que j'ai connues.

JE destine ce Chapitre pour faire quelques observations sur les deux premieres parties de mes Mémoires que j'ai donnés au Public.

Dans la Pag. 16, I. Part. j'ai parlé de Claude de Rochefort, Baron de Luçai, depuis Beau-frere de M. le Marquis de Pienne, Gouverneur de Pignerol. J'ajoute ce qui suit : il tire son origine d'une Maison illustre de Bourgogne, dont étoient Guy & Guillaume de Rochefort (1), Chanceliers de France

Rochefort.

(1) Il falloit dire *Guillaume* & *Gui* de Rochefort. Guillaume fut Chancelier en 1483, & mourut en 1492. Gui fut créé Chancelier en 1497, après Robert de Briçonnet, & mourut en 1507, le 15 de Janv. Voy. son Epitaphe, & celle de Marie de Chambellan, sa Femme, dans le *Voïage littéraire* de Dom Martenne, T. I, p. 199, jusqu'à 206.

l'un après l'autre. René de Rochefort, Seigneur de la Croisette, Chevalier des Ordres du Roi, étoit son grand Oncle, comme il étoit Aïeul maternel d'Anne de Brouilli son Epouse (2), dont il a des Enfans qui promettent beaucoup.

M. le Maréchal de Grandmont.

Dans la page 85, où j'ai nommé M. le Comte de Guische, je devois avoir ajouté, depuis Duc de Grandmont, Gouverneur de Bearn & Maréchal de France, par la considération de son mérite, dès le tems du feu Roi, joignant l'esprit & la valeur à une naissance illustre, qui tire son extraction des Rois de Navarre & des Comtes de Bigorre. Je l'ai connu dès sa premiere jeunesse, avec M. le Comte de Louvigni son Frere, donnant de si grandes espérances de ce qu'il devoit être un jour, & de la haute réputation qu'il s'est depuis acquise. Il me semble qu'il me faisoit l'honneur de m'aimer un peu; & je n'avois point de plus grande joie que de le voir souvent, beaucoup plus pour l'amour de lui-même, que pour l'affection toute particuliere que je portois à M. l'Abbé

(2) C'est-à-dire, Epouse de Claude de Rochefort. Anne de Brouilli étoit Fille de Charles Marquis de Piennes, & de Magdelaine Renée de Rochefort.

de Crosilles qui demeuroit chez lui. M. le Comte de Louvigni son Frere étoit, comme lui, l'un des Gentilhommes de France le mieux fait, agréable dans la conversation ; & quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, si est-ce qu'il n'avoit pas tant de soin de le cultiver par l'étude, que M. le Maréchal en eut de perfectionner & de polir le sien de fort bonne heure ; de sorte que je l'ai toujours vu considérer comme l'un des plus grands Sujets de la Cour ; & tout le monde sait l'estime particuliere qu'en a fait depuis M. le Cardinal de Richelieu, le plus grand personnage de son siecle.

Dans la page 100, où j'ai marqué la mort de M. le Duc de Rethelois en l'année 1622, je pouvois aussi remarquer la mort de M. le Duc de Fronsac, Fils unique de M. le Comte de S. Paul, Oncle de M. de Longueville, Cousin-germain de M. le Duc de Rethelois. Ce Prince, agréable de visage, & d'assez belle taille, quoiqu'il avoit quelque disposition à devenir gros, tenoit beaucoup moins de M. le Comte de S. Paul son Pere, que de Madame sa Mere, Anne de Caumont, qui étoit brune, & fut tué en la dix-huitieme année de son âge

Duc de Fronsac.

dans une attaque qui fut faite à Montpellier, le deuxieme jour de Septembre 1622, laissant un regret extrême de soi pour la grande espérance qu'il donnoit de sa vertu naissante, après s'être signalé contre des Rebelles dans l'Isle de Ré en Poitou.

Comte d'Alais.

La même année mourut à Pésenas, d'une maladie causée par les fatigues de l'Armée, François de Valois, Comte d'Alais, Colonel de la Cavalerie légere de France, six mois après avoir épousé Louise Henriette de la Chastre, Fille de M. le Maréchal de la Chastre. Ce jeune Prince, le troisieme des Enfans de M. le Duc d'Angoulême, étoit d'une beauté rare, d'un air agréable & d'une mine avantageuse; mais, pour en dire la vérité, il étoit inférieur pour l'esprit à M. son Frere Louis de Valois, qui ne lui ressembloit point du tout, & qui pour lors portoit la soutane, à cause de l'Evêché d'Agde, qu'il résigna depuis (3) à M. de Portes (4), Oncle de Madame la Princesse.

Comte de Crussol.

M. le Comte de Crussol, qui de-

(3) Il avoit été nommé à l'Evêché d'Agde, en 1612. Il résigna en 1622, sans avoir été sacré.

(4) Balthasar de Budos, de la Famille des Marquis de Portes.

puis épousa la veuve de M. le Comte d'Alais, étoit alors un jeune Seigneur que sa naissance illustre rendoit moins considérable parmi ces Princes, que la douceur de ses inclinations & les graces de sa personne, qui attiroient sur lui l'admiration de tout le monde, & principalement des Dames, qui s'étonnoient de sa beauté merveilleuse; & je me souviens que la vieille Mademoiselle de Vitri, Tante de M. le Maréchal de Vitri & de M. le Maréchal de l'Hôpital, qui venoit souvent à l'Hôtel de Nevers, parcequ'elle étoit fort amie de cette Maison, disoit, en considérant une si excellente physionomie qu'elle y rencontroit plusieurs fois, que c'étoit une grande bévue à la Nature d'avoir mis sur le visage d'un Garçon ce qui eût été beaucoup mieux sur celui d'une Fille; & faisoit connoître en disant cela, qu'elle vouloit parler d'une Personne de grande condition, qui manquoit, à son avis, de ce que celui-ci avoit de trop. Le tems a changé toutes ces choses; mais en récompense il a mis dans l'ame de ce Seigneur l'éclat des vertus & de la valeur, mille fois plus considérable que la beauté du corps.

M. le Marquis de Prâlain, Fils aîné

M. de Prâlain.

de M. le Maréchal de Prâlain, est mort depuis, aïant eu des Charges considérables dans l'Armée (5). Il étoit aussi dès-lors d'un esprit agréable & délié, d'une taille médiocre, & pour le visage, le vrai portrait de Madame du Plessis Guénégaud sa Sœur. S'il eût vêcu plus long-tems, les qualités de M. son Pere ne lui pouvoient manquer; mais il a laissé un Frere que le bruit de la Renommée m'apprend qu'il est digne de tous les honneurs qui se peuvent promettre à une personne de sa condition.

M. de Grançai.

M. le Maréchal de Grançai (6), Petit-fils de M. le Maréchal de Fervaques Guillaume de Hautemer (7), à cause de Madame sa Mere Anne de Hautemer, Sœur de Madame de Prie & de Madame de la Ferté-Imbaut, portoit alors le nom de Medavi, aîné de deux Freres, dont l'un étoit Chevalier, & l'autre qui étoit Abbé de Cormeil en Normandie, est à-présent

(5) Roger de Choiseul, Marquis de Prâlain, tué à la bataille de la Marphée, près de Sedan, le 6 Juillet 1641. Voïez la Généalogie de Choiseul, dans le Supplément de Moréri de 1735.

(6) Jacques Rouxel, Comte de Grançai, fait Maréchal de France en 1651, mort en 1680.

(7) Maréchal de France, en 1596, mort en 1613.

Evêque de Séez (8). Il s'est signalé depuis en plusieurs occasions importantes, pour lesquelles il fut créé Maréchal de France, & a tenu le Gouvernement de Gravelines, tandis que cette Place a été dans l'obéïssance du Roi.

Dans la même page. Entre les Cousins germains de M. le Duc de Rethelois, qui prirent le deuil de sa mort, mais qui le porterent bien davantage dans le cœur, furent M. le Duc d'Onane, de l'illustre Famille des Sforces, Fils de René de Loraine, Duchesse d'Onane, Sœur de Madame de Nevers; M. le Comte de Carces de Provence, Neveu de M. du Maine & de Madame de Nevers, à cause de Madame la Comtesse de Carces leur Sœur de Mere, Fille d'Henrie de Savoie, Duchesse de Mayenne, du premier lit; Messieurs les Comte de Suse & Marquis de Tavanes & de Lavardin, Parens & Alliés au même degré & du même côté.

Duc d'Onane.

C. de Carces.

Suse. Tavanes.

Dans la page 109, I. Part. en parlant du second Duc de Rethelois, qui depuis fut Prince de Mantoue d'au-

(8) Il a été depuis Archevêque de Rouen, en 1671, & est mort le 29 Janvier 1691, âgé de 86 ans.

jourd'hui, il falloit marquer, entre ceux qu'il honoroit principalement de son estime & de son amitié, M. de S. Germain Beaupré, qui étoit tout-à-fait dans sa confidence; & certes, comme il avoit parfaitement l'humeur enjouée, & de la grace dans toutes ses actions, il eût été bien mal aisé dès-lors de le connoître, & de ne le pas fort estimer. Il a conservé toujours depuis le souvenir de ce tems-là, & me l'a dit quelquefois, parlant de ce Prince avec toutes les tendresses qui se peuvent imaginer. M. de S. Germain est d'une Maison illustre, sur les frontieres du Limousin, Frere aîné de M. le Maréchal de Foucaud (9), descendu d'un autre Maréchal de France du même nom sous le regne de Charles VII. Le Feron le nomme Jean Foucault (10).

M. de S. Germain Beaupré.

Je pouvois marquer dans la page 150, I. Part. M. de Bouteville, de la Maison de Montmorenci, dans le peu d'années qu'il a vécu, pour n'avoir donné que trop de marques de sa va-

M. de Bouteville.

(9) Louis Foucaud, Comte de Daughon, mort en 1659.

(10) Le Feron, au *fol.* 15, dit qu'il étoit Maréchal de France en 1432; M. le Président Henault ne l'a point mis dans sa Liste; il n'est point non plus dans celle qui se lit dans le Dictionnaire de Moreri de 1732.

7

leur dans les combats singuliers, bien qu'il fût l'un des hommes de France le moins querelleur & le plus doux, mais aussi le moins endurant, périt malheureusement avec le Comte des Chapelles (11), si cela se peut dire, après avoir acquis tant de réputation de valeur, & s'être résolu avec tant de générosité à la mort, dont la grandeur de sa naissance, de son courage & de ses Alliances ne le purent non plus garantir que le Chef de sa Maison, qui finit ses jours quelques tems auparavant de la même sorte, pour avoir été si infortuné que de faire soulever quelques Trouppes en Languedoc contre le service du Roi. Tant y a que M. de Bouteville, qui avoit tué le Comte de Vaillac (12), de qui la vaillance & la mine étoient si redoutables, & qui s'étoit battu plusieurs fois par pur divertissement, pour éprouver le cœur des plus braves, ou

(11) François de Rosmadec, Comte des Chapelles. Celui-ci & Franç. de Montmorenci, Comte de Luxe, Seigneur de Bouteville, eurent la tête tranchée à Paris le 21 Juin 1627.

(12) Louis de Gourdon, Marquis de Vaillac. Dans le Moreri de 1732, Article Gourdon, on dit que Louis fut tué en duel par le Marquis de Canillac; & à l'Article Montmorenci, Branche de Bouteville, on dit que ce fut le Comte de Thorigni, que tua M. de Bouteville.

pour d'autres ſujets de peu d'importance, plutôt pour avoir la gloire de vaincre que pour ſe vanger, ou pour le plaiſir de tuer, (car il ne refuſoit jamais de quartier à celui qui lui rendoit les armes) acheva ſes jours dans la vigueur de ſa jeuneſſe, laiſſant un Fils héritier de ſon courage & de ſon nom, & deux Filles de beauté & de vertu rares, Madame de Valançai & Madame de Châtillon.

M de Chalais.

M. de Chalais, autre illuſtre Malheureux, de qui la jeuneſſe avoit été ſi galante, élevé à la Cour auprès du Roi qui l'avoit reçu dans ſes plaiſirs, étant l'un des plus adroits Gentilshommes du Roïaume, mais qui ne ſut pas demeurer dans la retenue, à quoi la confiance qu'on avoit priſe en lui le devoit obliger, eut querelle avec le Comte de Pontgibaut, Frere puîné de M. le Comte du Lude, l'un des plus beaux & des plus accomplis Seigneurs de la Cour, & le tua dans une rencontre funeſte à Paris, en deſcendant de carroſſe devant la Croix de la rue des petits Champs, où ſa belle tête, admirée de tant de perſonnes, ſe vit en un moment trempée dans ſon ſang & dans la boue; & le jeune Gentilhomme perdit tout d'un coup ſes

C. de Pontgibaud.

grandes eſpérances & la gloire qu'il penſoit avoir acquiſe d'être l'un des plus heureux & des plus braves de la Cour; car bien que la mort ne ſoit pas toujours honteuſe, ſi eſt-ce qu'elle ne laiſſe pas d'effacer dans de pareilles rencontres le luſtre de beaucoup de vertus.

C. de Montreſor.

Dans la page 158, I. Part. où j'ai parlé de M. le Comte de Montreſor (13), qui s'étoit attaché par une Charge auprès de Monſeigneur le Duc d'Orléans, qui l'y avoit engagé par l'eſtime qu'il faiſoit de ſon eſprit & de ſon courage. Il ſuivit ce grand Prince dans tous les mouvemens de ſa fortune aſſez agitée; & s'en étant retiré quelques années après, il a depuis fait choix d'une autre ſorte de profeſſion, aïant reçu des Bénéfices de la Cour, qui l'a conſideré & qui le conſidere encore comme une perſonne de mérite rare. Il eſt Frere puîné de M. le Marquis de Bourdeilles (14), & doit ſa naiſſance à feu Meſſire Henri de Bourdeilles, Sénéchal & Gouverneur de Périgord, Chevalier des deux Ordres du Roi (15), & à l'une des plus hon-

(13) Claude de Bourdeilles.

(14) François Sicaire, Marquis de Bourdeilles.

(15) Mort le 14. Mars 1641.

nêtes & des plus vertueuses Dames de son siécle, Magdelaine de la Chastre, Fille de Gaspard de la Chastre, Seigneur de Nancé, & de Gabrielle de Bastarnai, qui est d'une Maison originaire de Dauphiné, fondue en celle de Montresor, depuis le regne de Louis XI.

M. de Bethune.

Dans la même page, je pouvois dire, au sujet de feu M. de Bethune (16), Chevalier des Ordres du Roi, & l'un des Seigneurs de son tems le plus adroit, le plus sage & le mieux fait, qu'il avoit une grace nompareille dans toutes ses actions; que la douceur de son entretien charmoit tout le monde; que pour moi je ne me lassois jamais de l'écouter & d'être auprès de lui, parcequ'il disoit toujours de bonnes choses; & que ses grands emplois & son bel esprit lui avoient acquis une connoissance parfaite de tous les intérêts des Princes, chez qui les Rois l'avoient arrêté plusieurs années de sa belle vie, dans les plus importantes négociations, auxquelles a succédé depuis en Italie M. le Maréchal d'Estrées son Gendre (17), dont il s'est égale-

M. le Maréchal d'Estrée.

(16) Philippe de Béthune, Baron, puis Comte de Selles, en Berri, & de Charost, &c. mort en 1649, âgé de 88 ans.

(17) François Annibal, Duc d'Estrée, Pair & Maréchal de France.

ment acquité avec beaucoup de gloire, aïant d'ailleurs signalé son courage & sa valeur en cent occasions considérables ; & l'un & l'autre ont laissé des Enfans dignes de leur haute réputation.

M. le C. de S. Aignan.

Dans la même page sur la fin, où j'ai dit quelque chose de M. le Comte (18) de S. Aignan, François de Beauvilliers, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Fils d'Honorat de Beauvilliers, Comte de S. Aignan, Lieutenant colonel de la Cavalerie légere, & Petit-fils de M. le Maréchal de Montigni (19) du côté de sa Mere ; si je ne m'y fusse point un peu trop pressé, j'y aurois pu remarquer la considération que le Roi fait de son esprit, de son courage & de toutes ses grandes qualités ; & je n'y aurois peut-être pas oublié qu'il hérite le nom qu'il porte par droit de succession, dans la vingt-deuxieme génération, depuis Geofroy I, Seigneur de Donzy & de Cône sur Loir, en 1050 (il y a plus de six cens ans) par huit Familles différentes, entées les unes

(18) Depuis Duc. Il étoit de l'Académie françoise. V. son Eloge dans la continuation de l'Histoire de cette Académie.

(19) François de la Grange, Seigneur de Montigni.

dans les autres, à ſavoir celles de Donzy & de Nevers, de Courtenai-France, de Chaſtillon, de Bourbon ancien, de Bourgogne ancienne, de Châlons, de Huſſon & de Beauvilliers; cette derniere connue entre les illuſtres de France, depuis Odin de Beauvilliers, Fils de Burle de Beauvilliers, vaillant Chevalier, dès le tems de Philippe Auguſte, & alliée dans pluſieurs Maiſons conſidérables, comme je le juſtifiai dernierement ſur divers Mémoires, à la recommandation du valeureux & ſavant Gentilhomme Séraphin le Boſſu, Chevalier Seigneur de Marſay en Touraine, & Gouverneur de Gien.

M. de Marſay.

Dans la page 159, on peut ajouter après la ligne 16. Il y a peu de Gentilshommes en France, de qui l'excellente éducation ait été mieux ſecondée par un beau naturel qu'elle l'a été en la perſonne de M. le Marquis de d'Hervault, qui tranſmet à Meſſieurs ſes Enfans les mêmes ſoins que M. ſon Pere a voulu prendre de lui pendant ſa jeuneſſe : & je ne fais point de doute que ce ne ſoit avec un égal bonheur, tant ils ſont bien nés, & dignes de ſortir de Parens généreux de l'un & de l'autre côté.

M. de Hervault.

Au même lieu, où j'ai affecté de dire les noms de quelques Illustres de la Province d'où je suis, je n'y ai pas oublié feu M. de Valançai, Messire Jacques d'Estampes, Chevalier des deux Ordres du Roi, (20) non-seulement digne des grands Emplois qu'il avoit eus, mais des Charges les plus considérables de l'Etat, joignant un grand cœur à une vivacité d'esprit merveilleuse, qui sont des qualités assez familieres à ceux de cette Maison, où nous avons vu exceller en même tems cinq Freres de conditions différentes, (21) dont il n'y en a plus qu'un seul de vivant, qui est si considérable dans la Robbe. Mais de deux illustres rejettons qui restent de la tige de l'Aîné, (il y en a un qui se contente de la gloire qu'il s'est acquise dans le célibat) (22) le premier, allié dans la Maison de Montmorenci, promet une glorieuse & nombreuse posterité.

M. de Valençai.

C'est M. le Bailli de Valençai.

(20) Mort le 21 Novembre 1639.

(21) Fils de Jean d'Estampes, savoir, 1. Jacques, dont on vient de parler. 2. *Lenor*, Evêque de Chartres, puis Archévêque de Reims. 3. *Louis*, Marquis d'Estiau, tué devant Mastrickt. 4. *Achilles*, dit le Cardinal de Valençai. *Jean*, Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Président au grand Conseil, mort le 4. Février 1671.

(22) *Henri*, Chevalier de Malthe, Grand'Croix & Bailli de son Ordre.

Dans la page 160, j'ai parlé assez amplement de feu M. le Vicomte de Brigueil, & de feu M. son Fils, Aïeul & Pere de M. d'Humieres, allié dans la Maison de la Chastre, aïant plusieurs Freres qui soutiendront bien avec lui la gloire de son nom. Et à la page suiv. j'ai parlé des Vicomtes de Paumi du surnom de Voyer, ou de *le Voyer*, Surquoi l'on peut remarquer que les deux sont également honorables, que les Anciens disoient *le Voyer*, & ceux d'à-présent écrivent *de Voyer.*

M. d'Humieres.

Paumi.

D. de la Rochefoucaud.

M. le Duc de la Rochefoucaud, Petit-neveu du Cardinal de son nom, étoit l'un des plus parfaits Courtisans de son tems. La valeur de ses Ancêtres lui étoit héréditaire : & ses services mirent dans sa maison le titre de Duché, dont jouit à présent M. le Duc de la Rochefoucaud son Fils aîné, (23) qui joint la valeur guerriere à un esprit parfaitement éclairé.

Pons.

Dans la page 162, où j'ai nommé M. de Pons, du nom d'Argi, d'une ancienne Maison de Touraine, j'ai cru parler de lui avec éloge, quand je l'ai consideré comme un Gentilhomme de beaucoup d'esprit, qui n'a pas

(23) François, Duc de la Rochefoucault, Prince de Marsillac, &c. mort le 17 Mars 1680.

seulement conservé les biens qu'il a eus d'un Pere très sage, mais qui par sa prudence, s'est rendu soigneux d'en acquérir d'autres, pour accroître les espérances de plusieurs Neveux, de ses Sœurs, tous Gentilshommes bien faits: & certes, il y a de la gloire à ne dissiper point les biens qu'on tient d'un Pere sage & vertueux, comme étoit le sien; mais elle est encore beaucoup plus grande, quand par sa prudence, avec plusieurs autres excellentes qualités, on les augmente, sans faire tort à personne, pour les desseins que j'ai remarqués.

Dans la page 163, vers la fin, on pouvoit adjouter, Gilbert de Préaux Chevalier, Chambellan, & Gouverneur de la Personne du Roi, & Gouverneur de Ham, sur les frontieres de Picardie. Ce Gentilhomme, qui parloit agréablement de toutes choses, & qui avoit beaucoup d'esprit, a laissé plusieurs Enfans de Charlotte de Lavardin sa seconde Femme, & entr'autres, Claude de Préaux son Fils aîné, Chef de sa Maison, l'une des anciennes de la Province de Touraine, connue depuis plus de trois cens ans, laquelle s'est partagée avec les Branches de Lavardin, de Beauvais, de

M. de Préaux

Riz & d'Antigui, dont la quatrieme, alliée dans la Maison de Bridieu, vient de tomber en quenouille, par la mort de deux jeunes Gentilshommes portant les armes pour le service du Roi, commandant une Compagnie de Gendarmes de M. le Duc de Guise, & la derniere alliée dans la Maison de Thienne, originaire de Vicence, & depuis en celle du Mée de Menou, subsiste encore à-présent, avec l'espérance d'une nombreuse posterité.

M. de Jussac.

Dans la 165, après la seconde ligne, mettons-y encore : le surnom de Jussac, qui sert aujourd'hui de titre à Claude de Jussac, Chevalier Gouverneur de la Tour du Havre, l'une des personnes du monde que j'honore le plus, parcequ'il n'a pas moins de courtoisie & de générosité que d'esprit & de cœur, se communique à plusieurs Branches considérables d'une Famille illustre, originaire de Guienne, dont celle de M. le Marquis d'Ambleville, alliée de la Maison de Bourdeilles, est très considérable : & Messieurs de la Moriniere en Touraine en font une tige depuis cent cinquante ans, que Jean de Jussac, Chevalier, premier Ecuïer de l'Ecurie du Roi, Seigneur de S. Marsault, & d'Argenton, dit

l'Ecuïer Marrafin, épousa Jeanne de Crunes, Dame de la Moriniere & de Moncorp, Fille de Meſſire Jean de Crunes, Seigneur de Maillé. M. des Champs, d'Entraigues & de Beaufort, eſt Chef d'une autre Branche, & M. de la Foleine Chef d'une troiſieme, les deux dernieres diviſées de celle de la Moriniere, dont Meſſire René de Juſſac, Chevalier Seigneur de la Moriniere & de l'Etang, eſt maintenant le Chef, aïant un Fils appellé comme lui, de Françoiſe de Dampierre ſa premiere Femme.

M. le C. de Fieſque.

Dans la page 184, Partie I. M. le Comte de Fieſque, d'une grande Famille originaire de Genes, qui a donné deux Papes à l'Egliſe & plus de vingt Cardinaux, auſſi bien que des Capitaines fameux, s'eſt trouvé embarraſſé dans quelques affaires épineuſes qui l'ont éloigné non-ſeulement de la Cour, mais du Roïaume, où il étoit capable de rendre des ſervices conſidérables. Il avoit un Frere Abbé fort honnête homme, qui n'a pas ſurvécu long-tems Madame la Comteſſe de Fieſque ſa Mere, Sœur du Comte de Tillieres, l'une des plus modeſtes & des plus vertueuſes Dames de ſon tems.

Dans la page 206, Partie I. si le lieu me l'eût permis, j'aurois dit volontiers quelque chose des excellentes qualités qui ont acquis tant d'estime à Messire Roger de Buade, Abbé d'Obasine, au lieu de l'avoir nommé simplement sans éloge, comme j'ai fait. Ce Gentilhomme d'un jugement exquis & d'une probité rare, s'étant attaché particuliérement avec M. le Comte de Montresor, son intime Ami, dans les intérêts de son Altesse Roïale, en un tems où la Cour ne lui étoit pas favorable, sa fortune fut beaucoup traversée : mais il la surmonta, par son adresse & par une patience incroïables, & sur le point que sa vertu s'en alloit être couronnée, il tomba malade d'une fievre lente, qui lui dura plus de six mois; & le 21e jour de Juin de l'année 1645, je le vis mourir, après une longue agonie, assisté de M. l'Abbé de S. Germain de Morgues, (24) chez M. de Mommort, qui avoit épousé Henriette Marie de Buade sa Niece, & qui le fit inhumer honorablement dans sa Chapelle de

M. d'Obasine.

(24) Matthieu de Morgues, Sieur de S. Germain, Aumônier de la Reine Mere, mort fort âgé, en 1670. Il est Auteur d'un grand nombre d'Ecrits, sur-tout concernant les Affaires de France, de son tems.

S. Nicolas des Champs, où ce généreux Personnage a mis encore depuis peu le corps du célebre Pierre Gassendi, qui mourut au même lieu, en l'année 1655, comme je l'ai remarqué autre part. M. l'Abbé d'Obasine, étoit Fils de Messire Antoine de Buade, Seigneur de Frontenac, Chevalier des Ordres du Roi & son premier Maître d'Hôtel, & de Jeanne Secondat, Fille de Jean de Secondat, & de Leonor de Breigneux : & Antoine de Buade Seigneur de Frontenac, originaire d'une Maison illustre en Guienne, Fils de Geofroy de Buade, & d'Anne de Carbonniere, eut plusieurs Enfans de sa Femme, outre M. l'Abbé d'Obasine, & entr'autres Henri de Buade, Chevalier Baron de Palluau en Touraine & Mestre de Camp du Régiment de Navarre, qui de son Epouse Anne Phelippeaux, Sœur de Messieurs d'Herbaud & de la Vrilliere, & de Mesdames les Marquises d'Uxel & d'Humieres, a laissé Messire Louis de Buade, Comte de Frontenac & de Palluau, de qui l'esprit & la valeur sont également recommandables, s'étant signalé, aussi-bien que ses Peres, en plusieurs occasions, dont il portera des marques d'honneur

M. de Frontenac.

touete sa vie, par les blessures qu'il y a reçues dans le service du Roi. Et de plusieurs Sœurs qu'il a eues, Anne & Henriette Marie de Buade, mariées en des Maisons puissantes, lui donnent les Alliances illustres de M. de S. Luc & de M. de Mommort.

Chabot. Page 217, I. Part. M. de Chabot, dont la Famille & le nom sont assez connus, étoit l'un des Braves de la Cour, d'une mine agréable & avantageuse, qui depuis fut préferé à beaucoup d'autres pour épouser Mademoiselle de Rohan, riche & puissante héritiere de l'une des plus grandes Maisons du Roïaume, alliée des Couronnes, qui lui porta le Duché de Rohan, bien qu'elle fût de Religion différente. Mais sa vie n'a pas été de longue durée, & il a laissé en mourant, de son illustre Epouse, des Enfans qui sont parfaitement bien nés.

Rohan.

Maulevrier. M. de Maulevrier (26), Fils de M. de Breves, qui avoit éré Ambassa-

(25) Côme, Marquis de Maulevrier, second Fils de François Savary, Seigneur de Bréves, Marquis de Maulevrier, Baron de Semur & Artais, &c. & d'Anne de Thou M. l'Abbé d'Artigny a donné, dans le Tom. IV de ses Mémoires de Littérature, 1°. un Mémoire historique, fort curieux, sur M. de Bréves; 2°. Un Discours de M. de Bréves, *du Precédé qui fut tenu, lorsqu'il remit, entre les mains du Roi, la Personne de M. le Duc d'Anjou, &c.*

deur à Constantinople, & depuis premier Gouverneur de la Personne de Monseigneur le Duc d'Orléans, se peut dire l'un des plus adroits & plus vertueux Gentilshommes de France. Il se connoît en toutes les belles choses; & dequoi qu'il se mêle, il y réussit parfaitement. Sa Famille, ancienne & illustre du nom de Savari, est originaire de Touraine, & ses Ancêtres étoient Seigneurs de l'Isle-Savari sur l'Indre, au-dessous de Palluau, qui appartient maintenant à M. le Comte de Frontenac. J'en ai trouvé quelques titres dès l'an 1200, dans une petite Abbaïe que je possede depuis 47 ans, où Jean Savari confirma un don que son Pere Jean Savari avoit fait à l'Abbaïe de Baugerais, s'étant croisé pour aller à la Conquête de la Terre-sainte, du consentement de sa Femme Hersendis, & de ses Fils Jourdain, Guillaume, Emeri, Etienne & Raoul. Ce Titre scellé du sceau de ses Armes, qui portent écartelé d'argent & de sable. La branche de Lancosme, qui subsiste depuis plus de trois cens ans, avec des alliances considérables, portant le même nom que celle de Breves, en est séparée de longue main, & reconnoît à-présent pour

M. de Lancosme.

ſon Chef Meſſire Antoine Savari, Seigneur de Lancoſme en Touraine, Fils de Claude Savari, & de Magdelaine de Brouilli; & Neveu de Jacques Savari, Seigneur de Lancoſme, Ambaſſadeur pour le Roi en Levant.

M. de Langeron.

M. de Langeron, élevé dans la Maiſon de Son Alteſſe Roïale, qui l'a toujours conſideré comme une perſonne de condition, s'eſt allié depuis dans la maiſon d'Eſpeiſſes, & a joint la probité & la pieté à la valeur guerriere, & à la bienſéance de la Cour.

De la Feuillade.

M. le Comte de la Feuillade, de la Maiſon d'Aubuſſon, Fils d'un Pere valeureux (26), & Petit-fils de Georges d'Aubuſſon, qui s'étoit ſignalé en diverſes rencontres honorables, aïant fini glorieuſement ſes jours à la guerre pour le ſervice du Roi, étoit aîné de M. l'Archevêque d'Embrun, & de M. le Comte de la Feuillade d'à-préſent, à qui je tiens à honneur d'être allié, à cauſe d'Antoinette de Vouhet ma Biſaïeule, Sœur d'une autre Dame du même nom, dont ceux de la Feuillade ſont auſſi deſcendus : & de Louiſe d'Aubuſſon, Fille de Meſſire

(26) Qui fut tué, étant encore jeune, au combat de Caſtelnaudari, le 1 Octobre 1632, ſuivant le parti du Duc d'Orléans.

Georges

Georges d'Aubusson, Comte de la Feuillade, mariée avec M. de la Mothe Chauveron, d'une ancienne Maison de Touraine, sont sortis plusieurs Enfans, dont il y a lieu d'esperer que l'Aîné continuera la posterité dans quelque alliance honorable.

Chauveron.

Page 234. M. le Marquis de Ruvigni, étoit du nombre de ceux de qui la discrétion & la qualité étoient fort considerées d'une grande Princesse, qui recevoit en ce tems-là chez elle, les plus honnêtes Gens de la Cour. Ce Gentilhomme a reçu des marques honorables de l'estime qu'on a toujours fait de sa conduite, de son esprit & de son jugement. Il s'est depuis allié dans une Maison honorable & opulente qui lui a donné pour Beau-frere, M. l'Abbé Tallemant, (27) dont la politesse est si exquise, & le mérite si peu contesté.

M. de Ruvigny.

Dans la page 243. je ne devois pas avoir omis ces mots. Je vis en ce tems-là (c'étoit en 1641.) M. le Président Barillon (28) à Amboise, où il étoit

M. le Pr. Barillon.

(27) Paul Tallemant, qui a été de l'Académie françoise.

(28) Jean Jacques Barillon, Président aux Enquêtes. La Cabale l'avoit fait emprisonner, pour des Remontrances qu'il avoit faites. V. les Mém. du Cardinal de Retz, L. 1, & L. 2, p. 121, de l'Edit. de 1751.

détenu. C'étoit un homme d'une vertu rare, libre dans la captivité, généreux dans l'adverſité, paſſionné en tout tems pour la gloire du Roi & de l'Etat, Juge incorruptible ſur le Tribunal, officieux à tout le monde, & modeſte dans la proſperité. Madame la Préſidente ſa Femme, l'une des Illuſtres du ſiécle, s'y étoit enfermée avec lui, où étoient auſſi Meſſieurs ſes Enfans, qui ſont aujourd'hui ſi capables de ſoutenir la gloire d'un Pere ſi généreux. Toute la Province en étoit conſolée par les ſoins qu'il prenoit d'en accommoder tous les différends, dont chacun ſe tenoit honoré de le conſtituer Juge, puiſqu'il trouvoit bon d'en prendre la peine, bien qu'il ne bougeât d'un lieu: mais chacun aïant la liberté de le venir trouver, il en étoit reçu avec toute la courtoiſie & la civilité qu'on ſe le sauroit imaginer. Il fit des liberalités à ceux qui le gardoient dans une ſi belle priſon, ſans avoir deſſein de les corrompre, pacifia les diviſions des Chanoines du Château, répara pluſieurs lieux que le tems avoit ruinés dans leur Egliſe, étendit ſes ſoins juſques à la Maiſon roïale, dont M. le Marquis de Sourdis étoit Gouverneur, &

en fit peindre dans de grands Tableaux toutes les Vues, qui ſont admirables, de quelque part qu'on les conſidere, voïant d'un côté la Loire, qui ſerpente dans une Varanne ſpacieuſe, & ouverte de douze ou quinze lieues de païs, depuis le Château de Chaumont, juſqu'à celui de Maillé, qui eſt à quatre lieues au-deſſous de la Ville de Tours, qui lui paroît à main droite en perſpective, avec la célebre Abbaïe de Marmoutier, & un grand nombre de Châteaux & de Maiſons agréables le long d'une Côte élevée qui ſe coupe en pluſieurs valons, où coulent des ruiſſeaux de ſources vives : & de l'autre, la Forêt & toutes ſes routes, avec le vallon étroit de la Maſſe, qui partage une Prairie bordée de Maiſons & de Jardinages. La liberté lui fut rendue quelque tems après, mais il n'en jouit pas longtems, & il a fini généreuſement ſes jours dans une autre détention plus éloignée & plus fâcheuſe que la premiere, peu d'années après la mort du feu Roi, (29) laiſſant un grand deuil

(29) Le 22 Mai 1644, il fut exilé à Pignerol, où il mourut un an après, regretté de tout le monde, dit Madame de Moteville, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Reine Anne d'Autriche, T. I. p. 226, 227.

dans sa Famille : mais principalement à son Frere aîné, M. de Morangis Conseiller d'Etat, & Directeur des Finances, de qui les sentimens ne sont pas moins généreux, & la vie moins illustre.

M. de Liancour.

Page 252, au sujet de M. de Liancour, Chevalier des Ordres du Roi, & honoré du titre de Duc. Ce Seigneur aïant recueilli plusieurs grandes Successions, & entr'autres celle de M. le Comte de la Rocheguion son Frere de Mere, se trouve (30) allié à la vertu même, aïant épousé la Fille & la Sœur des deux Maréchaux de Schomberg, dont la gloire est si pure, & le nom si fameux : & d'un seul Fils que Dieu lui avoit donné, conforme à ses inclinations généreuses, qui commençoit de signaler dans les armes sa vertu naissante, pour le service du Roi, il ne lui est demeuré qu'une seule héritiere, que sa beauté, sa sagesse & son opulence rendront infailliblement l'une des plus considérables personnes du Roïaume.

(30) Jeanne de Schomberg. Son Mari étoit Roger du Plessis de Liancour, Duc de la Rocheguion, &c. Elle mourut le 14 Juin 1674. Sa Vie se trouve écrite dans l'Avertissement d'un Livre, qui est d'elle-même, intitulé, *Réglement donné par une Dame de haute Qualité, à M... sa Petite-Fille &c*, Paris, 1698, *in*-12.

Dans la page 255, où j'ai marqué la mort de M. le Cardinal de Richelieu, je pouvois prendre occasion de m'étendre plus que je n'ai fait, pour parler de ses vertus & de tous les miracles de sa vie : mais je m'en suis abstenu à dessein, parcequ'il y a trop de choses à dire sur un si grand Sujet, & que d'ailleurs assez d'autres en ont composé des Panégyriques entiers, & fait des histoires fort amples. J'ai eu peur aussi de manquer de forces pour traiter une matiere si importante : & comme je ne me commets pas volontiers avec des têtes si élevées, qui ne nous voient point, ou qui nous regardent au fond des abîmes, si elles abaissent leurs yeux sur nous, je n'ai osé m'y hasarder, ne voulant d'ailleur ni flatter, ni attirer la haine contre moi, en disant la vérité. Quoi qu'il en soit, M. le Cardinal de Richelieu étoit un grand Homme, qui avoit conçu des desseins magnifiques pour la splendeur de cette Monarchie : mais la foiblesse des hommes d'un côté, & leur malignité de l'autre, avec certaines coutumes établies de longue main, & la misere du tems causée par les troubles qui furent émus pendant la minorité du feu Roi, en rendirent

M. le C de Richelieu.

les moïens difficiles & onéreux. Il faut néanmoins avouer qu'il eût porté les choses bien avant, si la mort ne l'eût point prévenu en la cinquante-sixieme année de son âge : car il avoit l'ame grande, le génie puissant, & l'esprit merveilleux, avec une grace nompareille en tout ce qu'il faisoit ; civil, de bonne mine, éloquent, libéral, généreux, affectionné à la Noblesse dont il tiroit également son origine de l'un & de l'autre côté depuis plusieurs siécles ; ami de la vertu, protecteur des Muses, soigneux de conserver les droits de la Puissance roïale. Il n'étoit pas moins prudent au choix des Hommes illustres qu'il avoit emploïés dans le Ministere, tels que M. le Chancelier, si digne des marques qu'il reçoit tous les jours de l'estime que le Roi fait de ses longs & importans services, Messieurs les Secretaires d'Etat, & tous les autres qui furent considerés pour leur grande capacité sous la puissance de son gouvernement. Il nous a au reste laissé un Successeur à son Autorité, avec tous les agrémens imaginables de la Puissance souveraine, dont il ne faut pas douter que la postérité ne regarde la conduite & les succès avec étonnement.

M. le Chancelier.

Page 256, I Partie. M. le Comte de Cramail, Adrian de Montluc, Petit-fils de Blaise de Montluc, Maréchal de France, l'un des plus fameux & des plus grands Personnages de son siecle, étoit digne héritier des vertus de son Pere & de son Aïeul. Je n'ai jamais connu un plus galant homme, ni un plus homme d'honneur : il conversoit le plus agréablement du monde, savoit mille belles choses, & nous a laissé en certaines Pieces imprimées que nous avons de lui, quoiqu'elles ne portent pas son nom, (31) quelque idée de son beau naturel, & des gentillesses de son esprit, qui étoit capable de tout ce qu'il vouloit. Il n'a point eu d'autres Enfans que Jeanne de Montluc, qui a porté sa grande succession avec ses vertus dans la Maison de Sourdis, aïant épousé Messire Charles d'Escoubleau, Marquis d'Alluye, Comte de la Chapelle Beloin, Seigneur de Jouy & de Montrichard en Touraine, Chevalier des deux Ordres du Roi, Gouverneur du Blaisois, Orléanois & Païs Chartrain, Seigneur de beaucoup de mérite, Frere de M. le Cardinal de Sourdis, & de

C. de Cramail.

M. de Sourdis.

(31) Voïez le *Dénombrement* de l'Abbé de Marolles.

feu Monſieur l'Archevêque de Bourdeaux.

Dans la page 259, I Partie, où j'ai parlé de la Séance du Roi au Parlement, le jour qu'il y déclara la Reine ſa Mere Régente de ſes Etats pendant ſa minorité en 1643. Le Capitaine des Gardes, alors de quartier, étoit M. le Comte de Charoſt, qui m'eût ſans doute bien fait le même honneur que je reçus de M. le Marquis de Gêvres, ſi je l'en euſſe prié, m'aïant donné beaucoup de fois des marques de ſa courtoiſie & de ſa générosité, étant l'un des plus obligeans Seigneurs de France, comme il en eſt l'un des plus valeureux, des plus ſinceres & des plus courageux.

C. de Charoſt.

Et pour M. le Marquis de Gêvres, Fils aîné de M. le Comte de Treſme, Capitaine des Gardes du Corps, jeune Seigneur qui dans pluſieurs occaſions très périlleuſes & très importantes, avoit donné tant de marques de ſon courage & de ſa valeur. Il étoit à la veille d'être Maréchal de France, quand bien-tôt après il fut tué à l'aſſaut de Thionville (32), où il fut

Geſvres.

(32) Le 6 Août 1643, âgé de 33 ans. Il ſe nommoit Louis Potier, Marquis de Geſvres, & étoit Lieutenant général des Camps & Armées du Roi.

emporté d'une mine que firent jouer les Ennemis, & a laissé un regret extrême de sa mort, non seulement à sa Famille, mais encore à toute la Cour, pour la grande opinion qu'il connoit de sa valeur & de sa générosité, qui étoit singuliere. De deux Freres très braves, qui demeurerent après lui, l'Aîné (33) a fini ses jours dans le même Lit d'honneur, & le dernier (34) console par une égale estime la vieillesse de M. son Pere, allié dans la Maison de Luxembourg, & qui porte dans la sienne, avec la gloire des Armes, le lustre de la Robbe dans la personne de Messieurs les Présidens de Novion & de Blanmesnil, Fils & Petits-fils d'autres Présidens & de Secretaires d'Etat du surnom de Potier, l'une des plus anciennes, des plus illustres, & des plus puissantes Familles de Paris.

M. de Vardes.

Page 282, I Partie. Quoique j'aie parlé de M. le Marquis de Vardes en divers endroits de mes Mémoires; je

Il étoit Fils de René Potier, Comte, puis Duc de Tresme, & de Marie de Luxembourg, Fille de François, Duc de Pinei.

(33) François, Marquis de Gandelus, puis de Gesvres, fut tué au Siege de Lerida, le 27 Maï 1646.

(34) Leon Potier, Duc de Gesvres, Pair de France, Gouverneur de Paris, &c. qui n'est mort que le 9 Décembre 1704.

ne puis m'empêcher de dire encore à sa louange, que son ame est grande; qu'il hait autant le vice, qu'il aime la vertu; qu'il périroit plutôt que de consentir à la moindre lâcheté; qu'il respecte l'autorité de l'Eglise & de l'Etat, & qu'il tient que la parole d'un Gentilhomme, aussi-bien que son courage, doit être inviolable. Des sentimens si nobles s'étendent à toute sa Famille, & n'éclatent pas moins en Messieurs ses Enfans, qui sont aujourd'hui à la Cour dans une si haute réputation, qu'en Madame la Maréchale de Guébriant sa Sœur, l'une des plus illustres du siecle par toutes les grandes qualités qui la font admirer.

M. le Prince Palatin.

Page 313, I Partie. M. le Comte Palatin Edouard de Baviere, dont la qualité, la grande naissance, la jeunesse & les perfections le rendoient très considérable, entra dans l'alliance de la Maison de Mantoue, épousant Madame la Princesse Anne: & de son mariage sont sorties trois autres belles Princesses, qui pour peu qu'elles tiennent de leur Mere, & de leurs Tantes, de l'un & de l'autre côté, seront les personnes de la Terre les plus accomplies.

Page 322, I Partie. Madame de

Choisi de Caen, Fille aînée de feu M. de Belesbat, de l'illustre Maison de Huraut, & Petite-fille du Chancelier de l'Hôpital, & de M. du Faur, Président de la Cour du Parlement de Paris, & Surintendant des Finances de France & Chancelier de Pologne, à cause de ses Aïeules du côté Paternel, & Sœur de M. de Belesbat, Conseiller d'Etat. Je ne tiens pas moins toutes ces qualités avantageuses, que d'être Epouse de M. de Choisi, Conseiller d'Etat & Chancelier de son Altesse roïale, & Mere de plusieurs Enfans parfaitement bien nés (35). Elle fut élevée dès sa grande jeunesse auprès de Mademoiselle de Nevers (car c'est ainsi qu'on appelloit la Reine de Pologne, étant fille, avant que M. son Pere fût Duc de Mantoue) je dis élevée auprès de cette excellente Princesse, parcequ'elle la voïoit fort souvent, & commença dès-lors à nouer avec elle une amitie toute particuliere. Elle l'a toujours cultivée depuis avec des soins merveilleux, & s'est acquis la réputation d'être l'une des

Madame de Choisi.

(35) Entr'autres François Timoleon de Choisy, qui a été de l'Académie françoise, & dont on a un grand nombre d'Ouvrages. Voïez sa Vie imprimée en 1748, *in*-8.

plus agréables & des plus vertueuses Personnes de la Cour : mais elle ne fut pas seule, Madame la Comtesse de More eut beaucoup de part en sa confidence, Madame la Marquise de Sablé, Madame de Fiennes, en ce tems-là Mademoiselle de Fruges, qui a toujours eu de l'esprit infiniment, & quelques autres Illustres, sans parler des Princesses & Duchesses.

Dames.

Je ne saurois oublier, en cet endroit, Mesdames les Marquises d'Espoisses & d'Arguien, qui ont épousé les deux Freres, Neveux de M. le Maréchal de Montigni, & dignes Fils d'un Pere très valeureux, qui avoit été Gouverneur de Calais, & autres Places importantes. La premiere de ces Dames, Fille de M. des Bordes, & Niéce & principale héritiere avec M. son Mari, du vieux Marquis d'Epoisses, de la Maison d'Ancienville, & Petite-fille du Maréchal de Bourdillon Imbert de la Platiere : La seconde, Françoise de la Chastre, Sœur de M. de Breuilbaut & Fille de Gabrielle l'Ami, Dame d'honneur de Madame la Princesse Marie, depuis Reine de Pologne, l'une & l'autre chérie de cette grande Princesse, aussi-bien que Madame la Palatine de Plos-

ko, Sœur de M. le Comte de Langeron, & quelques autres Dames qui ſuivirent cette Reine en ſon Roïaume, d'où eſt retournée depuis la très ſage & très vertueuſe Madame des Eſſars, qui joint à l'eſprit les ſentimens d'une ſolide & ſincere pieté.

M. Patin. M. Mentel.

Dans la page 341, I Partie. Je dirai ſur le propos des Médecins, dont les conſeils m'ont été ſi ſalutaires juſqu'ici, que je ne dois point oublier au rang des meilleures fortunes de ma vie, les précieuſes amitiés de deux célebres Docteurs de la Faculté de Paris, Guy Patin, du même païs que le fameux Jean Fernel (36), & Jacques Mentel, d'une Famille noble de Château-Thierri (37), l'un & l'autre admirablement verſés dans la connoiſſance de tous les beaux Livres, dont leurs nombreuſes Bibliotheques ſont compoſées, auſſi-bien que dans les ſecrets les plus importans du grand Art dont ils font profeſſion. Je les eſtime & les honore parfaitement, non tant pour les

(36) Guy Patin ſe dit *Bellovacus*, né dans le Beauvaiſis. Fernel étoit d'Amiens, ſelon ſon Epitaphe, qu'on lit dans l'Egliſe de S. Jacques de la Boucherie; quoique d'autres veulent qu'il fût de Mondidier, au Dioceſe d'Amiens.

(37) Mentel eſt principalement connu par ſon Traité, *De vera Typographiæ origine*.

témoignages très obligeans qu'ils m'ont donnés de leur bienveillance, que pour leur ſavoir très exquis, accompagné de beaucoup de civilité.

M. du Puy.

Dans la page 360, I Partie. M. de S. Sauveur, Frere de M. du Puy, Conſeiller d'Etat qui occupoit ſi dignement la place du Défunt dans la Bibliotheque du Roi, dont la garde avoit été confiée à tous les deux Freres enſemble, & fut ſubſtituée de l'un à l'autre, eſt auſſi décedé lui-même depuis ce tems-là. Il a fait un teſtament bien digne de remarque & de la prudence dont il a donné tant de témoignages pendant ſa vie, qui eſt de laiſſer au Roi la grande & nombreuſe Bibliotheque particuliere que lui & ſon Frere avoient compoſée depuis cinquante ans, avec une dépenſe de plus de vingt-mille écus, pour la joindre à la Roïale, s'il plaît à Sa Majeſté de la recevoir, avec pluſieurs Manuſcrits hiſtoriques, & qu'elle ait la bonté de gratifier d'une Charge militaire un ſeul Neveu qui lui reſtoit de ſon nom, qui eſt un Gentilhomme fort bien fait, & qui pourroit ſans cela mériter beaucoup de choſes de lui-même. La place qui a vaqué dans la Bibliotheque par la mort de ce ver-

tueux Homme, le dernier de cinq Freres, qui s'étoient acquis beaucoup de réputation, Enfans de Claude du Puy, Conseiller au Parlement, & de Claude Sanguin son Epouse, Niéce de M. le Président de Thou, a été donnée à M. l'Abbé Colbert (38), comme il étoit Prieur de Sorbonne dans la premiere année de sa Licence, pour être Docteur de la Faculté, & mériter sans doute par son savoir & par sa vertu beaucoup d'autres marques de l'estime qu'en fait son Eminence, qui peut aujourd'hui toutes choses dans l'Etat, par le crédit que son mérite & une faveur extraordinaire lui donnent auprès du Roi, dont il est le Parrain, le Favori, le premier Ministre, & étoit n'aguere le suprême Intendant de son éducation, quand sa jeunesse en avoit besoin.

M. Colbert.

M. du Puy a aussi laissé, par son même Testament, à M. le Président de Thou, son Allié, ses anciens Manuscrits, pour joindre à ceux qui occupent une partie considérable de sa rare Bibliotheque : & les Amis du Défunt

(38) Nicolas Colbert, Frere de celui qui a été Ministre. V. sur tout ce qui est dit ici de la Bibliotheque roïale, le Mémoire historique, sur ce sujet, qui est à la tête du premier Vol. du Catalogue des Livres imprimés de cette Bibliotheque.

qui s'assembloient si souvent dans le Cabinet de la Bibliotheque roïale, se trouvent aujourd'hui chez M. de Thou, héritier des vertus de feu M. le Président Auguste de Thou son Pere, aussi-bien que de sa dignité & de l'affection qu'il portoit aux Lettres (39). Entre ceux que j'y ai vus les plus assidus, outre les Neveux & les autres Parens du Défunt, & plusieurs personnes excellentes de toutes sortes de conditions, je ne saurois oublier M. l'Abbé du Colombier, Conseiller d'Etat, si recommandable pour son esprit, pour sa courtoisie, & pour sa générosité: feu M. Guyet, M. l'Abbé Hulon, Messieurs de Valois qui écrivent si élegamment en Latin, M. Pelaud (40), M. Bouillaud, Messieurs de Sainte Marthe, Monsieur du Chesne, Fils (41) du célebre Historiographe André du Chesne, Monsieur du Bou-

Le Cabinet.

M. du Colombier.

(39) Ces Manuscrits ont été possédés depuis par M. Joly de Fleury, ancien Procureur général au Parlement de Paris; & ce Magistrat si distingué par son génie & ses rares talens, les a cédé au Roi en 1754. Ils sont actuellement déposés dans la Bibliotheque roïale à Paris.

(40) C'est apparemment M. Pelot, dont l'Abbé de Marolles parle dans son *Dénombrement*, qu'il faut consulter. On a déja parlé de Guiet. MM. de Valois, Freres, sont très connus, de même qu'Ismaël Bouillaud, & MM. de Sainte-Marthe.

(41) François du Chesne, mort le 8 Juillet 1693, âgé de 77 ans.

chet (42), & plusieurs autres qui ne se mettent pas fort en peine que je célebre ici leur nom.

Cependant d'autres Illustres s'assemblent tous les Mardis chez Monsieur le Febvre Chantereau, si versé dans les matieres de Chronologie : d'autres tous les Mercredis chez Monsieur l'Abbé Ménage, de qui les connoissances pour les Belles-Lettres sont si particulieres ; & d'autres encore tous les Samedis chez la très vertueuse & très spirituelle Mademoiselle de Scuderi, dont le nom est si connu par son propre mérite, aussi-bien que par la réputation de M. son Frere, qui enrichit tous les jours le Public de tant de Livres agréables, dont l'Antiquité ne nous a point laissé de modele : sans parler de ceux qui composent l'Académie françoise, qui se tient toutes les semaines, le Lundi & le Jeudi dans l'Hôtel de M. Seguier, Chancelier de France, qui en est le Chef & le glorieux Protecteur. Je suis aussi quelquefois honoré des visites de quelques-uns de ces grands Personnages

M. le Febvre.

M. Menage.

M. de Scuderi.

M. le Chancelier.

(42) Henri du Bouchet, Conseiller au Parlement de Paris, le même qui a donné sa Bibliotheque à l'Abbaïe de S. Victor, où il a été inhumé en 1654. V. la Descript. de Paris, de M. Piganiol de la Force, Tom. IV, p. 668, & suiv.

que je ſerois ravi de nommer en ce lieu, ſi cela ne paroiſſoit point un peu trop affecté.

Savans.

Ainſi Paris a cela de ſingulier entre toutes les Villes du monde, qu'il n'y en a peut-être pas une ſeule qui lui ſoit comparable dans la multitude nombreuſe des Hommes ſavans en toutes ſortes de Profeſſions & de Littératures. Mes Amis ſe perſuaderont bien qu'écrivant ceci, leur mérite me fait penſer à eux, ſoit qu'ils s'appliquent aux matieres ſublimes de la Théologie, ſoit qu'ils recherchent les principes de la Nature, ou qu'ils s'étudient aux démonſtrations de la Géométrie, ou bien aux curioſités de l'Hiſtoire, ou dans les Lettres qui appartiennent à la Poéſie & à l'Eloquence. Ils ſe douteront bien que je regarde en eſprit ceux d'entr'eux qui enrichiſſent notre Langue de tant de belles Verſions des Auteurs Grecs & Latins, qui écrivent des Vies d'Hommes illuſtres, ou qui font de ſi nobles Traités de Philoſophie, de Morale & de Politique, qui nous ont fait part de leurs méditations ſérieuſes, qui nous ont donné des Apologies, des Harangues imprimées depuis qu'elles ont été ſi bien prononcées, des Plaidoïers

de grand mérite, des Histoires saintes & profanes, des Relations de voïages & des Païs étrangers, des Lettres de doctrine, des Généalogies, des Emblêmes, & autres choses semblables.

Dans la 362 page. Que dirons-nous des seules Pieces de Théâtre, dont il s'est vû dans Paris un si grand nombre de divers Auteurs, depuis l'estime qu'en fit M. le Cardinal de Richelieu, pendant les années de son autorité? Je n'y comprens point celles d'Alexandre Hardi, qui en avoit composé plus de huit cens, parcequ'elles étoient plus anciennes; & leurs Vers, un peu plus durs, les rendirent désagréables au même tems qu'on vit paroître les Bergeries (43) de M. de Racan, la Thysbé (44) de Théophile, & la Sylvie de M. Mairet, qui furent suivies de plusieurs autres Pieces de ce dernier Auteur, telles que sa Sidonie, sa Virginie, sa Sophonisbe, son illustre Corsaire, son Roland le Furieux & son Duc d'Ossone. On vit ensuite plus de trente Pieces du Sieur Rotrou, qui en imita quelques-unes de Plaute, comme les Sosies & les Menechmes; dix-sept de Messire Georges de Scudery,

(43) Ou Artenice, Pastorale.
(44) Pyrame & Thisbé.

dont les plus illuſtres, à mon avis, furent la mort de Céſar, la Didon, l'Eudoxe, l'Andromire, l'Amour tyrannique, l'Arminius & le Prince déguiſé; vingt-deux Pieces de M. Pierre Corneille, qui a porté ſi haut la gloire du Théâtre; huit ou dix de ſon Frere (45), qui travaille aujourd'hui avec beaucoup de ſuccès; les ſix de M. des Marets dont la ſeule Comédie des Viſionnaires peut être miſe en comparaiſon des plus excellens Poèmes de cette eſpece qui nous ſoient reſtés de l'Antiquité; douze de M. de Boiſrobert, Abbé de Châtillon, qui ont trouvé l'applaudiſſement du grand Monde; cinq ou ſix du feu Sieur d'Ouville ſon Frere; dix-huit ou vingt de M. du Ryer, qui ne s'eſt pas acquis moins de réputation dans la Proſe que dans les Vers; dix de M. de la Calprenede, Auteur des illuſtres Romans de Caſſandre & de Cléopatre; autant de feu M. Triſtan l'Hermite, dont la Mariamne fut la Piece par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait Comédien de ſon tems (46); un pareil

(45) Thomas Corneille, né en 1625, mort en 1709.

(46) Le Cardinal de Richelieu l'engagea encore depuis, le 22 Février 1637, à jouer le principal Rôle dans la Comédie de l'*Aveugle de Smyrne*; mais il n'en put jouer que deux Actes.

nombre du feu Sieur Baro qui avoit achevé les Bergeries d'Astrée (47); six de M. de Benserade; trois de M. de Gombaud, dont une seule est imprimée, qui s'appelle Amaranthe; mais non pas son Aconce & ses immortelles Danaïdes (48), où se lisent de si beaux Vers; cinq ou six de M. Chevreau, qui a donné de si bonne heure des marques de son esprit; deux ou trois de M. Scaron, admiré de tous ceux qui le connoissent par ses Ecrits & par sa conversation; la Cyminde (49) de M. Colletet; l'Alinde de M. de la Mesnardiere; l'Intrigue des Filoux de feu M. de l'Etoile; l'Eunuque de M. de la Fontaine; les Rivaux Amis, de M. Baudouin; les deux pieces de cinq Auteurs; les deux des Sieurs de Beys, Renaud, Alibray (50), Auvray, Raissiguier & Pichou; les trois des Messieurs Gilbert, la Brosse, Guerrin, le Clerc; les quatre des Messieurs Boyer, Sallebray & Magnon; les cinq ou six pour chacun de Messieurs Montauban, Gillet & Quinaut; les huit de M. Maréchal; plus de cinquante que j'ai vues

(47) D'Honoré d'Urfé.

(48) Les Danaïdes, Tragédie. Cette Piece a été imprimée en 1658, *in*-12.

(49) Cyminde, ou les deux Victimes, Tragi-comédie.

(50) Vion d'Alibray.

sans nom d'Auteurs, & quelques autres encore sous les noms de Banzac, Chapoton, Chaulmer, Cirano, Claveret, le Comte, Cormeil, la Croix, Durval, Emaville, des Fontaines, Gougenot, Montfleuri, la Morelle, Nicole, Nouvelon, la Pineliere, Provais, Richemont, du Rocher, S. Germain, du Teil, Veronneau, le Vert, & la Serre qui en a écrit plusieurs en Prose; sans parler de deux autres composées par Madame de S. Balmont de Lorraine (51), & par Mademoiselle Cosnard (52), & quelques-unes de M. Gaberot, Prieur de S. Jean qui ne sont pas encore imprimées, telles que son Joseph, son Cesar & son Caton (53). Ce qui fait bien voir que les François sont capables de toutes choses, & que rien ne leur est impossible, quand les Princes & les grands Seigneurs encouragent ceux qui sont au-dessous d'eux, par leurs bons exemples, ou par leurs caresses & leurs bienfaits à se porter au bien.

Page 366. Monsieur le Comte de

(51) *Les Jumeaux Martyrs*, ou *Marc & Marcelin*, Tragéd. chrét., en 1650, *in*-4.

(52) *Les chastes Martyrs*, Trag. chrét. *in*-4. 1650.

(53) Il faut voir sur toutes ces Pieces de Théâtre, & leurs Auteurs, l'Histoire du Théâtre françois de MM. Parfait.

Mouci de l'illuſtre Maiſon de Bou-teillers (54) de Senlis, parceque ſes Ancêtres étoient grands Bouteillers de France, ce que ſes Armes écartelées d'or & de gueules déſignent en quelque ſorte, repréſentant l'or de la coupe, & la couleur vermeille du vin, ſi le témoignage de l'Hiſtoire manuſcrite de cette Maiſon compoſée par le fameux André du Cheſne en eſt croïable, s'étant fondé ſur une ancienne tradition de cette Famille. Quelque puiſſant en biens qu'il ſoit, aïant recueilli encore depuis peu la grande ſucceſſion de la Maiſon d'Anneval en Normandie fondue dans la ſienne; il eſt néanmoins beaucoup plus riche de vertu, d'eſprit & de ſavoir, que de tous ces grands avantages de la fortune, qui tombent indifféremment ſur toutes ſortes de perſonnes. Mais quand elles ſe rencontrent dans un excellent ſujet, comme lui, on les y regarde ſans envie, & ſi cela ſe peut dire avec quelque ſorte de vénération. Il ne ſe voit rien de ſi facile, de ſi judicieux, ni de ſi poli que mille choſes fort jolies que nous avons vues de ſon invention. Il écrit agréablement

C. de Mouci.

(54) Ou Bouthillier.

en Prose & en Vers, & si sa modestie ne l'empêchoit point d'en faire part au Public, je ne doute nullement que cela ne lui fût aussi honorable, qu'il a été glorieux à M. d'Urfé d'avoir écrit l'Astrée; à M. le Comte de Cramail, les Pensées du Solitaire; au Comte de Sydney, l'Arcadie de la Comtesse de Penbrock; au Comte de Scadian, Roland l'Amoureux, & ainsi de plusieurs autres.

Dans la page 371, où j'ai parlé de M. Molé, Garde des Sceaux de France, de qui la mémoire est si douce & si précieuse, j'ajouterois volontiers, que depuis ce tems-là, j'ai reçu des marques si obligeantes de la civilité de M. le Président Molé son Gendre (55), qu'il ne sera jour de ma vie, qu'il ne m'en souvienne, & que je n'admire dans une personne de sa condition une extrême courtoisie, jointe à la dignité & à une grande érudition.

M. le Pr. Molé.

Dans la page 372, au sujet d'une Traduction de Martial, je veux bien dire sur ce propos, que M. Tarin (56) Professeur du Roi en Eloquence, & l'un

M. Tarin.

(55) C'est Jean Molé, Président en la cinquieme des Enquêtes, qui avoit épousé Jeanne Gabrielle Molé, Fille du Garde des Sceaux.

(56) Jean Tarin, d'Angers, mort le 20 Janvier 1666, âgé de 80 ans.

l'un des plus ſavans hommes du ſiécle, n'a pas loué ce Labeur, parceque qu'il n'eſtime point le génie, ni le ſtyle de ce Poète; non plus que Muret, & cet Italien, je crois que c'eſt Ange Politien ou Andreas Navagerius, Venitien, qui toutes les années brûloit un Martial pour en faire un Sacrifice aux Mânes de Catulle ou de Virgile. Cependant d'autres excellens hommes n'ont pas laiſſé d'en faire de l'état; & pour moi, je n'ai pas encore aſſez de lumieres pour me ranger du parti de ceux qui le traitent avec tant de rigueur, ſi ce n'eſt pour les Epigrammes impures, que je voudrois qui ne fuſſent point venues juſques à nous, quoiqu'elles ſervent toujours à nous conſerver une partie de l'hiſtoire & de la langue Latine. Le R. Pere Matthieu Raderus Jéſuite, qui a fait un illuſtre Commentaire (57) ſur cet Auteur, eſt dans le même ſentiment, auſſi-bien que Turnebus & Scaliger, ſans parler des Modernes, tels que le ſavant M. Mercier, Profeſſeur en Eloquence au Collége de Navarre, qui a fait un ſi beau Traité de l'Epigramme en Latin, au même tems que M. Colletet en a

Mercier.

(57) *In-fol.* à Maïence, 1627.

composé un autre en François, où il a également réussi.

Mais à propos d'Epigrammes Latines & Françoises ; Qui en fait aujourd'hui de plus élégantes & de plus justes que M. de Montmor, Maître des Requêtes, à qui j'ai bien voulu dédier ce petit Ouvrage ? Celles de M. Gaumin ne sont-elles pas excellentes ? N'en avons-nous pas vu de pareilles de M. Hallé, Professeur du Roi, de M. du Perier, Gentilhomme de Provence, qui fait de si beaux Vers Latins, aussi-bien que M. de Petit-Ville, Conseiller au Parlement de Rouen ; Mess. Marcassus, de Vias & de S. Geniez, Mess. les Abbez Ménage & Quillet, M. Magdelenet, M. de Maury ; Messieurs de la Place & de la Vallée, Professeurs aux Colléges de Beauvais & du Plessis de Sorbonne, & les Peres Jésuites Vavasseur & Rapin entr'autres ; ce dernier de la ville Capitale d'où je suis, aussi-bien que M. Marteau, qui n'est pas le dernier des Poëtes en cette Langue-là (58).

Poëtes.

Pour les Epigrammes Françoises, nous avons des Auteurs, à qui nos

(58) Voïez sur presque tous ces Poëtes latins, les jugemens des Savans de M. Baillet.

Voiſins ne ſauroient conteſter les avantages de la Primauté, & qui n'en doivent guere aux Anciens, feu M. Menard, M. de Bautru, l'un des plus beaux Eſprits de ſon ſiécle, M. de Gombaud, qui vient de nous en donner un ſi excellent Recueil; feu M. de l'Affemas, Doïen des Maîtres des Requêtes; M. de Racan & Monſieur de S. Amant, qui ont été ſi ſouvent couronnés de la main des Muſes ſur le Parnaſſe; M. Colletet qui en a composé une diverſité ſi agréable & ſi nombreuſe; M. l'Abbé Tallemant, qui tourne ſes penſées ſi délicatement, M. des Réaux ſon frere; M. l'Abbé de Boiſrobert de qui les graces & la facilité égalent la réputation, M. de la Meſnardiere de qui l'éloquence & le ſavoir ſont ſi rares dans l'une & l'autre langue; M. de Benſerade, qui réuſſit avec tant d'agrément dans les Piéces qu'il compoſe pour les Balets du Roi, auſſi-bien que dans toutes les autres choſes que nous avons vues de lui; M. l'Abbé Bertaut, à qui le génie & le beau feu de ſon Oncle ne ſont point déniés; M. Scaron qui s'eſt rendu Original avec tant d'eſprit dans ſa façon d'écrire enjouée & ſi judicieuſe en même tems; M. Cotin de qui les Ou-

vrages sont remplis de tant de Philosophie, & d'une expression si juste ; M. de Furetiere qui mêle avec tant d'art le sel de la Satyre dans ses Epigrammes ; M. Boileau de qui le goût est si fin ; M. de Liniere, dont j'ai déja parlé ; Mess. de Francheville, Perrin, de Mauroy, Isar, de Montreuil, de S. Laurens, Testu, Girard, de Prade, de Segrais, Bardou, Sarasin, & quelques autres, sans oublier une Dame de grande condition, & l'illustre Claudine de M. Colletet (59), sont de ce nombre-là.

M. de Chaumont.

Dans la page 51. II. partie, où j'ai dit, de M. de Chaumont, Conseiller d'Etat (60), qu'il est si récommandable pour son savoir & pour sa piété, comprend à la vérité les plus grandes louanges, qui se puissent donner à quelqu'un de la condition de cet excellent homme, qui est d'un nom illustre, & d'une ancienne famille du Vexin, où est la Comté de Chaumont, mais non pas toutes les bonnes quali-

(59) On trouve dans tant de Livres une notice de tous ces Poëtes, que nous n'avons pas cru devoir faire ici des Additions qui grossiroient trop ces Mémoires. Voïez en particulier la Biblioth. franç. ou Histoire de la Littérature françoise, depuis le dixieme Vol. jusqu'au dixhuitieme.

(60) Jean de Chaumont, Seigneur du Bois-Garnier,

trés qui sont en lui, si ce n'est, comme nous en sommes bien persuadés, que les vertus ne vont jamais seules, & que le savoir & la piété supposent le jugement, le bel esprit, la bonté de l'ame, la générosité, la justice & tout le reste, qui ne lui manque point, & qu'il répand dans sa famille, & surtout sur un Fils d'une grande espérance, qu'il a destiné de fort bonne heure à la condition Ecclésiastique (61), & que le Roi, qui l'honore de son estime, a jugé digne de succéder à la Charge de M. son Pere pour la garde fidelle de la Bibliotheque du sacré Palais; car c'est ainsi que je crois pouvoir nommer le Louvre, où résident principalement la majesté venérable, & la puissance auguste de la Roïauté.

Dans la page 59 II. partie, il faut bien prendre tout ce que j'ai dit de M. de la Milletiere, touchant sa pensée pour la réunion des Protestans à l'Eglise Romaine; car j'ai prétendu marquer en partie son grand dessein par ses Livres, qu'il en a écrits exprès,

M. de la Milletiere.

(61) Paul Philippe de Chaumont, nommé à l'Evêché d'Acqs, ou de Dax, le 8 Janvier 1671, mort au mois de Mars 1697; il étoit de l'Académie françoise; & on a de lui un excellent Livre de Réflexions sur le Christianisme, enseigné dans l'Eglise catholique, en 2 Vol. in-12. Il avoit quitté son Evêché en 1684.

& en partie auſſi, j'ai voulu faire connoître les conſéquences qui s'en peuvent tirer des enſeignemens du plus grand nombre des Docteurs Catholiques. Mais comme je n'ai peut-être pas aſſez diſtingué mon diſcours, de celui dont je parle, je crains d'avoir été un peu plus obſcur en cet endroit-là, que je ne le ſuis d'ordinaire en tout ce que j'écris. Quoiqu'il en ſoit, le deſſein de ce grand homme eſt important : & je veux croire, que s'il eſt écouté, le ſuccès en ſera glorieux. Mais pour y réuſſir, il faut de neceſſité recevoir la Doctrine enſeignée par le plus grand nombre, & maintenue par ceux, qui ont le plus d'autorité, telle que la Doctrine que j'ai marquée dans mes inductions.

Du Livre des Préadamites.

Dans la page 71, partie II. vers la fin, on pourroit ajouter; que pluſieurs ont écrit des reponſes illuſtres au Livre de l'Auteur Anonyme, qui a voulu maintenir, que le premier des Hébreux, c'eſt-à-dire Adam, par le péché duquel la mort eſt entrée dans le monde, n'eſt pourtant pas le premier des Hommes, entre leſquelles celle de Samuel Mareſius (62), que j'ai lue tout

(62) Deſmarets. Sa Réfutation a paru à Groningue en 1656, *in*-4. & 1657 *in*-12.

du long avec un ſingulier plaiſir, m'a ſemblé ſi élegante & ſi forte, que je ne vois pas qu'il ſoit facile d'y répliquer. Celles d'Antoine Hulſius (63), de J. Pythius (54), de Jean Hilpertus Hollandois (65), de Jean Conrard Dannhauver Théologien de Straſbourg (66), & Euſebius Romanus (67), de Paris, ſont auſſi très-conſidérables, & je les ai pareillement lues avec beaucoup de ſatisfaction. On m'a dit qu'il y en a encore une autre de Jean Morin, Médecin & Profeſſeur en Mathématique, décedé depuis peu de tems (68) : mais tout cela n'eſt point neceſſaire, parceque cette opinion, qui eſt peut-être aſſez nouvelle, & que je ne tiens pas de ſi grande conſéquence, que quelques-uns ſe l'imaginent, ſe réfute aſſez d'elle-même, & ſur-tout du biais que la défend l'Au-

(63) *Non-Ens præadamiticum, &c.* à Leyde, 1656, *in*-12.

(64) *Reſponſio exetaſtica, &c.* à Leyde 1656, *in*-12. Pythius étoit Miniſtre à Swartewael.

(65) Profeſſeur à Helmſtadt. Sa *Diſquiſitio de Præadamitis* a paru à Helmſtadt en 1656, *in*-4. à Amſterdam, la même année, *in*-12. & à Utrecht, *in*-8. encore 1656.

(66) Sa Réfutation a paru à Strasbourg en 1656, *in* 8.

(67) Philippe le Prieur s'eſt caché ſous ce nom. Sa Réfutation a paru en 1656, *in*-8. à Paris.

(68) Cet Ecrit de Jean Morin parut auſſi en 1656, petit *in*-12, à Paris, chez l'Auteur, ſous le Titre de *Refutatio compendioſa erronei ac deteſtandi Libri de Præadamitis.*

car toutes les preuves en sont si justes & si convainquantes, que je ne vois pas qu'il y ait lieu d'en douter.

M. le Mar. d'Albret.

Dans la page 94 & suivantes, de la II. Part. que j'ai emploïées pour la Maison d'Albret, dont nous avons encore aujourd'hui un Maréchal de France, qui soutient avec tant de splendeur la gloire de ses Ancêtres, j'ai essaïé de justifier, par des preuves diverses, que ce Seigneur est descendu en ligne directe, & de mâle en mâle, de Charles d'Albret, Connétable de France, & d'Anne d'Armagnac, qui laisserent plusieurs Enfans, & entr'autres Gilles d'Albret le plus jeune de tous, qui épousa Anne d'Aguillon en 1463, dont sortit Etienne Arnaud d'Albret. De celui-ci & de Françoise de Bearn sa Femme, Héritiere de Miossens, fut engendré Jean d'Albret, mari de Susane de Bourbon, & Pere d'Henri, qui d'Antoinette de Pons eut un autre Henri, Pere de M. le Maréchal.

L'OCCASION se venant d'offrir de parler d'une action célebre de Monsieur Talon (39), Avocat général au

(69) Denys Talon, Fils d'Omer Talon II du nom. Denys succéda, en 1652, à la Charge d'Avocat général, qui avoit été remplie par son Pere.

Parlement, qui, dans la grande jeunesse où il est encore, occupe si dignement la place que feu Monsieur son Pere, l'une des grandes lumieres de son siecle, remplissoit avec tant de gloire ; je ne saurois la laisser échapper, sans lui donner une partie des louanges qu'elle mérite, après l'applaudissement de tout le Barreau. Ce fut le vingt-neuvieme jour de Novembre de l'année 1655, en la Cause où soixante-cinq Docteurs étoient Appellans, comme d'abus, d'une Conclusion de la Faculté de Théologie de Paris ; par laquelle on avoit donné des Commissaires pour examiner la seconde Lettre de M. Arnauld, Docteur de Sorbonne, pour servir de réponse à plusieurs Ecrits qui avoient été publiés contre sa premiere Lettre, sur ce qui étoit arrivé à un Seigneur de la Cour, dans une Paroisse de Paris. Il y avoit dans cette affaire deux raisons de l'appel interjetté. La premiere, de ce que dans l'Assemblée de la Faculté de Théologie, tenue au College de Sorbonne, le quatrieme jour de Novembre de la même année, où se prit la conclusion que je viens de dire, il s'y étoit trouvé plus de Docteurs des Ordres Mendians qu'il ne s'y en

doit trouver par les Réglemens de la Faculté de Théologie, confirmés par plusieurs Arrêts de la Cour. La seconde, que l'on avoit donné des Commissaires qui étoient les Parties déclarées de M. Arnauld. Surquoi, M. Talon, Avocat général, en l'absence de M. Bignon, son ancien, l'un des plus humbles & des plus savans hommes de la terre, dit pour le Roi & pour les intérêts de l'équité publique, qu'il lui sembloit que c'étoit une nécessité indispensable d'observer les Arrêts dans une question comme celle qui s'offroit à juger, & que sa Charge l'obligeoit d'en procurer l'exécution; qu'au reste, touchant la seconde Cause d'appel comme d'abus, il y avoit un Arrêt du Parlement, donné en faveur de Jacques Merlin, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, qui avoit appellé de ce qu'onlui avoit donné, pour Commissaires & pour Juges, des Docteurs qui lui étoient suspects; par lequel la Cour ordonnoit qu'on lui en donneroit non-seulement d'autres, mais des Docteurs qui ne lui seroient point suspects.

Il remarqua que dans l'ancienne discipline de l'Eglise, un Evêque avoit

quelquesfois écrit contre un Hérétique, dont il fut choisi pour être Juge dans un Concile, mais qu'il ne se trouvoit point qu'il en eût jugé après avoir été récusé; ce qu'il ajouta être bien digne de remarque au sujet dont il s'agissoit. Et de fait, dit-il, combien y a-t'il de Magistrats qui jugent d'un Procès, qui n'en jugeroient pas s'ils avoient été récusés? S. Cyrile avoit bien écrit contre Nestorius, dont il ne laissa pas ensuite d'être Juge dans le Concile d'Ephese; mais il ne fut jamais recusé par Nestorius, qui d'ailleurs ne voulut pas se trouver au Concile, & fut condamné par coutumace. S. Augustin écrivit, l'an quatre cens onze, contre Pelagius, & assista au Concile de Mileve, où Pelagius fut condamné. Les Savans ne demeurent pas bien d'accord de l'année de ce Concile: car les uns disent qu'ils fut tenu en quatre cens deux, & les autres en quatre cens seize; mais quoi qu'il en soit, S. Augustin a décidé la question, au second Livre contre Julien, au Chapitre dixieme, où il combat Julien par le témoignage des SS. Peres, contre qui l'on ne pouvoit rien objecter dans cette Cause, laquelle ils n'avoient jamais combattue ni favorisée: car

vous n'êtiez pas encore en état, dit-il, que nous pussions débattre contre vous pour ce regard : *Nondum enim extiteratis, contra quos susciperemus de hac quæstione conflictum*; & plus bas. Quand ils prononcerent leurs jugemens dans cette Cause, ce fut sans aucune préoccupation d'amitié ou de haine pour vous & pour nous. *Quando de illa causa sententias protulerunt, nullas nobiscum vel vobiscum amicitias attenderunt, vel inimicitias exercuerunt, neque nobis neque vobis irati sunt, neque nos neque vos miserati sunt*. Pour montrer que si l'on eût pu dire le contraire, S. Augustin fût demeuré d'accord de ne les pas opposer à Julien. Il fit voir ensuite, par un passage illustre du même Saint, avec quelle restriction il oppose à Julien le Pape Saint Innocent premier & Saint Jérôme : *Ex quibus* (*Patribus*) *Papam Innocentium & Presbyterum Hieronymum retrahere fortasse tentabis, istum quia Pelagium Celestiumque damnavit, illum quia in oriente contrà Pelagium Catholicam fidem pro intentione defendit*, & le reste. Surquoi il faut remarquer que Saint Augustin n'eut point opposé le Pape Saint Innocent à Julien, si Pelagius n'eût autrefois loué le Pape

Innocent; & il n'oppose S. Jérôme à Julien, qu'en ce qu'il avoit écrit, avant que Pelagius eût dogmatisé. *Non enim ejus sententiam posui, quam tempore inimicitiarum contra vestrum tenuit & defendit errorem, sed quam posuit in scriptis suis, liber ab omni studio partium, & antequam vestra damnabilia dogmata pullularent.* Et il rend en ce lieu-là même une belle raison de ce qu'il n'opposoit point les Livres qu'il avoit faits contre Pelagius.

Il emploïa un passage de l'Epître de Saint Jean Chrisostome au Pape Innocent I, par laquelle il dit, qu'il n'étoit pas équitable que Théophile d'Alexandrie fût son Juge, parcequ'il étoit son ennemi, & qu'il n'étoit pas raisonnable que ceux de l'Egypte jugeassent ceux de la Thrace, & particulierement Théophile, qui s'étoit déclaré contre eux; & n'oublia pas sur ce propos ce que le Pape Innocent en écrivit à Theophile, par où il fit voir que le Pape Innocent ne laissa que la qualité de Partie à Theophile, & non pas celle de Juge: *Si conscientiæ confidis, tu quoque judicio accurre ad Synodum proximè in Christo celebrandam, & illic juxta Nicæni Concilii Canones & Decreta contende.* De-là il se souvint

de l'exemple mémorable d'Eutiches, qui récusa les Légats du Pape Leon, pour avoir été régalés par Flavien, Evêque de Constantinople, qu'il tenoit pour son Ennemi, & en rapporta même les paroles de la premiere Action du Concile de Calcedoine. Ces Légats étoient les mêmes qui furent envoïés au second Concile d'Ephèse, qui eut un bon commencement & une mauvaise fin.

Puis il descendit au Concile de Constance, où les Hussites récuserent Jean Gerson, Chancelier de l'Eglise de Paris. Les Peres du Concile, dit-il, n'alléguerent point qu'on ne pouvoit récuser un Docteur en matiere de Foi; mais en supposant que cela se pouvoit faire, le Cardinal de Florence, François Zabarella, qui fut un fameux Jurisconsulte, prit la parole au nom du Concile, & dit, comme en s'étonnant de la récusation des Hussites: *Dicitis, ô Hussitæ, Cancellarium Parisiensem vobis suspectum existere, qui tamen usque adeo superexcellens Doctor est, qualis in tota Christianitate vix reperiri queat:* comme il est rapporté par Cocleus dans son Histoire des Hussites. Ensuite il fit voir avec une grande éloquence, que si les Parties demeuroient

Juges, la Censure qui pourroit être faite, auroit un effet tout contraire à celui qu'elle devoit avoir, & finit son Plaidoïer par un beau trait de Gerson, tiré du Livre qu'il a fait, *De examinatione Doctrinarum*, où il dit que la Censure des Livres peut être commise à une Faculté de Théologie, *Modo habeat Doctores non partiales, non seductos, non factiosos, non invidos, non sæculari potestati vel spirituali plus faventes quàm veritati, alioquin tolerabilius esset nullos Doctores habere, quàm tales pati.*

Vers le milieu de son action, il parla de la constitution du Pape Innocent dixieme, de laquelle les Avocats de part & d'autre avoient amplement discouru, & dit qu'il n'empêchoit point qu'on ne lui portât tout le respect qu'elle pouvoit mériter; mais qu'elle ne pouvoit faire de Loi dans le Roïaume, puisqu'elle n'avoit point été vérifiée ni enrégistrée dans les Cours souveraines; & que pour la regle infaillible de la Foi, on ne reconnoissoit en France qu'un Concile universel, qu'autrement il faudroit reconnoître la Bulle *Unam sanctam*, de Boniface huitieme; qui prétendoit que tous les Roïaumes & tous les Etats

dépendoient du Pape, & qu'il faudroît pareillement reconnoître les Monitoires que Sixte cinquieme fulmina contre les Rois Henri troisieme & Henri quatrieme, pour des Pieces auxquelles il faudroit se soumettre. Tout cela avec une force de mémoire, d'éloquence & de raisonnement, qui n'est pas imaginable, pendant cinq quarts d'heures, avec l'admiration & l'étonnement de tous ceux qui eurent le bonheur de l'ouir.

Il semble que M. l'Avocat général, sur le point des Récusations, pouvoit ajouter un illustre passage d'un avis du Pape Gelase, donné à Faustus, envoïé à Constantinople par le Roi Theodoric, où il dit : » Je leur demande en » quel lieu se pourra rendre le juge- » ment qu'on prétend ? Sera-ce chez » eux-mêmes, où les propres Enne- » mis seront Juges & Témoins ? Mais, » ajoute-t-il, ni les choses humaines, » ni l'intégrité de la Loi divine, ne se » doivent point commettre à un sem- » blable Jugement. Sans mentir, ce passage ferme la bouche à ceux qui disent qu'en des Causes de Religion, on ne peut récuser des Juges, quand ils seroient Ennemis déclarés ; bien que la récusation ait lieu en Affaires ci-

viles; & le jugement du Pape Gelase est formellement contre cela. Mais il n'est pas toujours nécessaire de rapporter toutes les preuves qui peuvent servir pour la justification d'un fait comme celui-ci.

Les Commissaires députés aïant été maintenus, sans avoir égard aux Causes d'appel, comme d'abus, ni aux généreuses Conclusions de M. l'Avocat général, ont fait leur rapport à la Faculté de Théologie, qui n'a pas encore prononcé son Jugement sur les deux points, l'un de fait, & l'autre de droit, dont quelques-uns reprennent la seconde Lettre de M. Arnauld. Sur quoi ce Théologien, d'une vertu sans reproche, & d'une naissance honorable, a fourni en quatre jours des défenses, auxquelles ses Accusateurs n'ont point encore fait de réponse, quoiqu'on l'eût pu espérer & de leur suffisance & de leur propre engagement dans l'Assemblée de la Faculté, qui fut tenue le Vendredi dixieme jour de Décembre 1655, pour manifester à tout le monde la justice de leur accusation, & pour convaincre celui qu'ils avoient accusé (70).

(70) Voïez l'Histoire de la Vie & des Ouvrages de M. Arnauld, & sa *Justification*, &c. en 3 Vol.

Cependant ne faut-il pas déplorer qu'il ſe trouve des gens aſſez inhumains, qui, ſans qu'on leur ait jamais rien dit, ni qu'on ait jamais écrit la moindre choſe contre leurs Livres furieux, & qu'on pourroit même dire n'avoir nul intérêt dans les diſputes qui ſe ſont agitées (je ne parle point ici des Peres Jéſuites, dont les Ouvrages, dans cette diſpute, ont toujours été conſidérés,) ſe ſont efforcés, par les artifices d'une éloquence outrageuſe, d'émouvoir toutes les Puiſſances ſouveraines contre des Perſonnes innocentes & parfaitement ſoumiſes à l'Egliſe & au Roi, pour les exterminer, parcequ'elles ne ſont pas entierement de leurs avis? Ils veulent qu'on les oblige de ſe rétracter. Sera-ce donc de leur humble obéiſſance & de leur ſoumiſſion raiſonnable? Cela s'appelle-t-il un bon moïen d'empêcher les Schiſmes? Et ne ferons-nous jamais plus réſervés à juger de notre Prochain ſur de ſimples conjectures, quoiqu'il nous ſoit ſi expreſſément défendu par celui de qui nous ſommes trop glorieux d'être, non-ſeulement les Diſciples, mais encore les Enfans, les Freres & les Cohéritiers? Il eſt queſtion de cinq Propoſitions, qu'on a préſentées au

Pape Innocent dixieme, comme extraites du Livre de Jansenius, lesquelles sa Sainteté a condamnées par sa Constitution de l'année 1653. On les condamne sincérement avec lui, en quelque lieu qu'elles se trouvent, & dans toute l'étendue des termes auxquels elles sont conçues, sans y rien ajouter ou diminuer. Que veut-on davantage? Il faut reconnoître, dit-on, qu'elles sont dans Jansenius, comme le Pape l'a dit, & comme trente-huit Evêques de France, qui se trouverent à Paris, chacun d'eux pour ses affaires particulieres, en l'année 1654, l'ont écrit dans les deux Lettres qu'ils ont publiées, ou bien, *On évitera mal aisément ce qui est de plus dangereux & de plus tragique*, pour parler aux termes de l'Auteur du Livre de la vraie Rétractation des Sectaires. Mais ni le Pape, ni les Evêques de France, qui se trouverent à Paris en l'année 1654 sans y être assemblés par députation de leurs Eglises, n'ont point fait de constitution, par laquelle ils aient dit que quiconque niera que les cinq Propositions condamnées par le Décret du Saint Pere soient dans le Livre de Jansenius intitulé *Augustinus*, soit Anathême; & puis, cela n'étant autre

chose qu'une Question de fait, il est aisé d'en convaincre tout le monde par la seule lecture, sans la fulmination des Anathêmes, en citant ou faisant voir les pages & les lignes du Livre où elles se trouvent. Et puis le Pape Innocent, qui étoit alors vivant, ne pouvoit-il pas être consulté bien aisément, pour apprendre de lui-même quelle étoit sa pensée sur ce sujet, sans se mettre en peine de la savoir d'ailleurs? Je connois quelques savans Hommes, qui, n'aïant pas lu tout l'Augustin de Jansenius, ne veulent pas nier que les Propositions condamnées ne soient dans son Livre, puisque des Personnes de grande autorité assurent qu'elles y sont; mais ils auroient beaucoup de satisfaction qu'on eût la bonté de les leur y faire voir dans les mêmes termes qu'elles sont conçues, sans rien changer, ni ajouter ou diminuer, afin qu'il n'y eût plus de lieu d'en disputer. Cependant j'ai appris de la bouche d'un Prélat illustre, que six cens Personnes les y ont vues, comme lui; mais il ne se ressouvenoit pas des lieux où elles étoient; & d'autres estiment qu'elles n'y sont point du tout (71).

(71) Voïez les deux Apologies de Jansenius, le Journal de Louis Gorin de S. Amour, &c.

Je ne ſais plus où il faut chercher la bonne foi, & j'ai grand regret de voir qu'on ſe rende difficile à ſe païer de raiſon, & que la piété ſoit ſi peu reſpectée. Il n'y a rien qui ne s'envenime; & les Ecrivains ſe déchirent impitoïablement, ſans ſe vouloir entendre avec cet eſprit de charité & de paix, ſi recommandable aux Chrétiens, ni même ſans ſe faire de quartier, comme s'ils avoient à faire à des Ennemis exécrables. On coupe le raiſonnement des gens par le milieu; on démembre les périodes entieres; on retranche d'un diſcours complet des circonſtances & des preuves conſidérables; & on impoſe tout ce qu'on veut aux foibles & aux ignorans. Il faut que je confeſſe, pour mon particulier, que j'y perds toutes mes meſures, & que la doctrine, l'éloquence & le bon ſens n'y ſervent plus de rien, puiſque tout cela eſt mis en pieces par d'autres Ecrivains, qui voient ou qui diſſimulent de voir tout le contraire de ce que nous voïons. Je ne réſiſte point au torrent, & je cede à la multitude; mais j'oſe eſpérer que ceux, qui ne ſeront point préoccupés, en opineront quelque jour autrement. La Poſtérité ſera plus équitable que

nous; & Dieu fera justice à tout le monde. *Exurge Deus, & judica causam.*

Fin de la seconde Partie.



MEMOIRES



MEMOIRES DE MICHEL DE MAROLLES, ABBÉ DE VILLELOIN.

TROISIEME PARTIE,

Contenant plusieurs Traités sur divers Sujets curieux.

A M. DE MONTMOR (1), Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Requêtes.

MONSIEUR,

M'ÉTANT insensiblement engagé à continuer les entretiens que j'ai donnés au Public dans la seconde Partie de mes Mémoires, que vous avez hono-

(1) Louis Henri Habert de Montmor.

rés d'un accueil favorable, je quitte ſans peine des Labeurs plus difficiles, où je pouvois néanmoins me promettre quelque ſorte de ſuccès, par l'habitude que je m'y ſuis acquiſe, après une longue étude dans un grand loiſir. Mais, ſans vous ennuïer d'un compliment ſuperflu, dont l'on embellit ſouvent les Préfaces & les Epîtres préliminaires, permettez-moi, Monſieur, que j'examine dès l'entrée de mon Livre, ſi c'eſt une action bien glorieuſe de blâmer ſon propre Païs; & ſi des François, qui ſe ſont acquis beaucoup de réputation dans les Lettres, & qui ont demeuré quelque tems chez nos Voiſins, dont les mœurs & les coutumes ne leur ont pas déplu, ſont fort équitables, ou plutôt s'ils diſent la vérité, quand ils appellent la France barbare, ou qu'ils préferent toutes les Nations de l'Europe à la Françoiſe, ſi peut-être ils nous font la grace d'en excepter celles qui ont ſuccédé aux Getes, aux Sarmates, & aux Scythes des Anciens.

Un ſavant Homme, entre pluſieurs que j'ai connus, m'en a fourni le ſujet depuis peu dans une Lettre, où il parle de moi à Philotime (c'eſt-à-dire à M. de Martel, Perſonnage de beau-

coup de mérite) laquelle je rapporterai à la fin de mes deux premiers Discours, qui concernent cette matiere. Vous connoîtrez bien par-là, Monsieur, que j'entreprends la défense d'une bonne cause contre un Adversaire éloquent, qui nous imposeroit presque une obligation de croire qu'il parle selon ses sentimens, par le choix qu'il a fait du nom d'*Alethophile* (2) qu'il se donne, si nous ne savions d'ailleurs, qu'il est trop éclairé pour l'avoir fait autrement que par maniere de récréation; bien que je souhaiterois, qu'on ne mît jamais en jeu les Questions sérieuses, que pour les agiter sérieusement, & selon les persuasions de son cœur. Ce qui me pourra encore fournir la matiere d'un autre Traité, que me suggere un Théologien de grand mérite, qui témoigne avoir tant de passion pour les importantes vérités, par les recherches qu'il en fait incessamment, avec un esprit parfaitement éclairé, & un soin très laborieux.

(2) *Ami de la vérité.* L'Abbé de Marolles désigne ici Samuel de Sorbiere, qui a pris le nom d'*Aletophilus*, dans deux Lettres latines; la premiere, contre Riolan, insérée dans les Observations anatomiques de Pecquet; la seconde, dans la Lettre dont il s'agit ici, *de vitanda in scribendo acerbitate.*

PREMIER DISCOURS.

S'il faut ajoûter foi aux raisons de ceux qui appellent Paris & les François, Barbares.

C'ÉTOIT environ la fin du mois de Septembre de l'année 1656, que les grandes chaleurs de l'Eté étant passées, nous jouissions dans Paris de toutes les douceurs du repos & de la belle saison. Il n'y avoit que dix jours que la Reine Christine de Suede, qui nous a laissé tant d'admiration de son esprit, & de ses rares qualités, après avoir témoigné l'estime qu'elle faisoit de la France, & de l'accueil qu'elle avoit reçu dans la Capitale du Roïaume, étoit allée à Compiegne, où la Cour l'attendoit avec beaucoup d'impatience, quand nous entretenant de cette admirable Princesse dans une compagnie de Gens doctes, où furent lus quelques vers composés à sa louange par les plus beaux Esprits du tems, & entr'autres un Sonnet de M. l'Abbé le Camus (3), qui fut estimé digne

(3) C'est Etienne le Camus, qui fut depuis Evêque

de la réputation de son Auteur, nous vînmes à parler du bonheur, & de la gloire des Nations, lorsqu'elles se trouvent honorées de Personnes d'un tel mérite. Là-dessus, venant aussi à considérer les avantages de la France, par les grandes espérances que donne la jeunesse du Roi, qui joint la valeur, la sagesse & la piété, à la beauté de sa Personne, je ne sais comme, sans y penser, nous étant engagés à parler de l'humeur des Nations, M. de S. S. (4), qui a voïagé en divers Païs, & qui sait mille belles choses, entreprit de blâmer les François, & voulut bien même donner le nom de Barbare à la Ville de Paris. Je crois que c'étoit de gaieté de cœur, & cela fut ainsi jugé par toute la Compagnie : mais, comme il nous parut un peu fort dans les raisons qu'il alléguoit pour maintenir son opinion, je lui dis que tous les Païs avoient leurs biens & leurs maux ; & qu'à le bien prendre, ils étoient tous bons & tous mauvais, parcequ'il n'y en a pas un seul où il n'y ait de fort bonnes choses, ni pas un seul aussi, qui se puisse glo-

de Grenoble, & Cardinal. Son Sonnet est ci-après, à la fin du deuxiéme Discours.

(4) De Sorbiere.

rifier d'être exempt de malice, & de corruption ; mais qu'entre toutes les Nations de l'Europe, la nôtre avoit ce malheur, avec toute son abondance, & toute la civilité de ses Peuples, d'avoir élevé plusieurs Personnes fort sinceres & pleines de grande opinion d'elles-mêmes, qui ne faisoient point de scrupule de déchirer sa réputation, & de se déshonorer par leurs propres témoignages : que néanmoins la France en avoit un bien plus grand nombre d'autres, parfaitement bien éclairés, qui n'étoient pas de leur avis : mais que quand cela ne seroit pas, il y avoit lieu de croire, par la suffisance de ceux qui disoient si franchement leur pensée sur ce sujet, que la France étoit trop heureuse de leur avoir donné le jour, & que par la même raison il falloit donner des louanges à ce que l'on avoit jugé si digne de blâme ; puis qu'il faut être même indulgent à une grande multitude, pour le mérite extraordinaire de peu de Personnes, & s'abstenir d'appeller folle une Nation, qui se peut vanter d'avoir tant de Sages. Si autrefois dans quelques Villes de l'Idumée (5), il y eût eu dix hommes de bien, avec la

(5) Sodome & Gomor.

Famille d'un ſeul Citoïen (6), l'Ange exterminateur ne leur eût pas imputé le crime, dont-elles furent châtiées avec le ſoufre & le feu, & peut-être qu'elles euſſent été juſtifiées; & un nombre conſidérable d'honnêtes gens ne ſera pas capable de purger la France d'une accuſation ſi outrageuſe!

On répliqua bien là-deſſus, que puis que tant de Perſonnes habiles ſe trouvoient dans le même ſentiment, il y avoit lieu de ſe perſuader qu'on en pouvoit tirer une conſéquence toute contraire. Mais l'on dit, que ces Perſonnes éclairées en beaucoup d'autres choſes, ne l'étoient peut-être guere en cela, ou que du moins elles avoient peu de ſoin de leur propre réputation, & s'exemptoient mal heureuſement du blâme, qu'elles attribuoient à toute la Nation, puiſqu'en voulant ſignaler leur prudence & leur capacité ſinguliere, devant des Gens qu'elles ne pouvoient eſtimer, n'étant pas de leur ſentiment, elles s'expoſoient elles-mêmes avec tout le reſte, à la raillerie de toute la Terre; quoique nos Voiſins & nos propres Ennemis n'euſſent peut-être pas ſi mau-

(6) Loth.

vaise opinion de nous, par la prosperité de nos affaires, & par la longue durée de cet Empire florissant.

Voïons donc sur quoi nos cruels Amis fondent en cela leur raisonnement, qui étant débité avec l'éloquence qui ne leur manque pas, seroit capable d'étouffer dans les esprits foibles les tendresses de cet excellent amour, que chacun de nous doit avoir pour sa chere Patrie; puisqu'ils s'efforcent de leur en ôter l'estime. A les ouir parler, on s'imagineroit que les Disciplines n'ont point d'accès en ce Roïaume, & qu'il n'y a point de Magistrats, (je le laisse à penser) ni de Puissances capables d'y faire observer les justes Loix contre le désordre & la confusion. Cependant, où est-ce que les Sciences & les Arts florissent davantage que dans nos grandes Villes, & sur tout dans Paris? Et l'autorité absolue est-elle plus inviolable chez nos illustres Voisins, que chez nous? *Si est-ce*, nous dit-on, *qu'il faut renouveller fort souvent les mêmes Edits, pour réprimer la licence du Peuple, & si l'on en vient encore rarement à bout.* Il est vrai qu'on a fait plusieurs Edits, mais ce n'a pas toujours été pour réprimer l'insolence : & il s'en est fait

de diverses éspéces ; les uns pour un tems & dans des occasions singulieres ; quelques autres pour imposer sur les Peuples des charges un peu pésantes, quoique ce soit pour son bien ; puisque c'est pour la necessité des affaires, ou pour des intérêts d'Etat, ou des causes politiques qu'il n'appartient pas à tout le monde d'examiner ; plusieurs pour abolir de mauvaises coutumes, ou pour en établir de bonnes ; & quoique tous soient dignes de respect, étant émanés de la puissance vénérable de la Roïauté, si est-ce que tous ne sont pas chéris également, ni observés de la même sorte, pour n'être pas autorisés ni maintenus par des vigilances pareilles. Mais les Edits qui ne tendent qu'à l'établissement de quelque formule de droit ou de justice, ou de réglement pour les usages, ne sont-ils pas aussi religieusement observés que les anciennes coutumes de chaque Province ?

On nous dit, *que les Italiens*, par exemple, *sont beaucoup plus graves que nous dans toutes les cérémonies, & qu'ils y gardent bien mieux les Loix de la bienséance, sans qu'il s'y passe les moindres désordres.* Ils ont peut-être plus de loisir que nous d'y penser, &

ils en font une partie de leur essentiel : mais pour en parler sainement, cela dépend de la vigilance & des soins de ceux qui commandent, comme nous l'avons vu souvent pratiquer du tems du feu Roi, sous la puissance de M. le C. de R. (7), qui avoit si bien trouvé l'art de se faire obéir. Sans cela ; les foules du Peuple, qui à la vérité ne sont pas toujours fort discrettes, peuvent bien faire le désordre en France, comme en tout autre Païs, où l'on lui donne toute sorte de licence. Mais quoi qu'il en soit, dans les grandes Villes comme Paris, où le Peuple est si nombreux, l'ordre en certaines choses s'y met plus mal-aisement qu'ailleurs, & dépend seulement des Officiers établis avec les marques de l'autorité souveraine, pour les faire observer; desorte que s'il y a quelque chose à désirer en cela, on n'en doit point tant attribuer le blâme au naturel de la Nation, qu'au peu de souci qu'en prennent les Seigneurs, qui d'ailleurs voudroient contenter tout le monde, & ne désobliger personne : ce qui est beaucoup moins une marque de Barbarie, que de quelque sorte de civilité, quoi-

(7) Le Cardinal de Richelieu.

qu'elle ne ſoit pas toujours la plus commode du monde.

Au reſte, pour toutes ces Proceſſions, Calvacades, & Entrées de Ville, qui ſe font à Rome, & dans les autres Villes d'Italie & d'Eſpagne, avec tant d'ordre que le Peuple ne s'empêche point dans les rues pour les voir & pour les admirer tout enſemble, nous n'avons pas grand ſujet de leur en porter envie, non plus qu'aux cérémonies des Feſtins, & des Diettes d'Allemagne, parceque pour en parler ſainement, tout cela n'en vaut pas la peine, n'étant que des amuſemens & des ſpectacles inutiles: outre que l'on en fera bien autant parmi nous, toutes les fois qu'on le jugera à propos, comme nous avons appris de l'Hiſtoire, qu'il ſe fit aux Nôces de M. Joyeuſe (8), ſous Henri III; au Couronnement de la Reine Marie de Médicis ſous Henri IV. (9), & au Carouſel de la Place roïale en l'année 1612, ſous le feu Roi; ſans parler de la cérémonie des Chevaliers du S.

(8) Anne de Joyeuſe, Duc & Pair, & Amiral de France, &c. Son Mariage avec Marguerite de Lorraine, Sœur puînée de la Reine Louiſe, Femme d'Henri III, eſt de 1581. Il en eſt parlé dans l'Hiſt. de M. de Thou, L. 74; & dans le Journal d'Henri III., *page* 130.

(9) En 1610.

Esprit, que je vis à Fontainebleau, le jour de la Pentecôte de l'année 1633, où toutes choses furent si bien réglées, qu'il n'y eut rien à désirer, & qu'il ne s'est rien vu de plus ajusté. Mais quand cela n'auroit point été si bien qu'il le fut, pour montrer qu'il se pourra toujours, si l'on s'en veut donner la peine, & quand le Peuple se presseroit encore avec plus d'indiscrétion qu'il ne fait pas pour voir quelque nouveauté, à quoi la curiosité porte assez tous les hommes; quel si grand sujet y a-t-il en cela d'insulter sur son naturel, pour une chose legere & si passagere, où il emploie peu de tems, au lieu que les autres y en perdent beaucoup, faisant leur capital de choses inutiles, dont il ne demeure que des fantômes ridicules dans l'esprit?

Curiositas absto nimia, & sancta est ignorantia.

» Si les François, *dit-on*, avoient
» la prévoïance & le jugement de nos
» Voisins, leurs Villes seroient-elles
» vilaines, comme elles sont? Leurs
» maisons ne seroient-elles pas mieux
» ajustées? Elles auroient de belles
» avenues, & leurs meubles seroient
» propres, s'ils ne pouvoient être

» somptueux. *On ajoutoit à cela pour*
» *montrer notre Barbarie*, que les des-
» seins de nos grands bâtimens de-
» meuroient toujours imparfaits, sans
» excepter celui du Louvre, *quoique*
» *d'ailleurs on ne puisse nier qu'il ne*
» *soit merveilleux*, *sans oublier* le peu
» de soin qu'on a, comme en Italie, des
» riches Ameublemens, des Peintu-
» res, des Statues, des Jardinages,
» des Bassins de Fontaines, des Boca-
» ges & des Canaux. *Considerant d'ail-*
» *leurs* la ruine de nos grands che-
» mins, la dépense excessive que l'on
» fait dans les Hôtelleries en voïa-
» geant, la pauvreté des Villages,
» la désolation de toute la Campagne,
» & la patience nompareille des pau-
» vres Païsans, qui gémissent depuis
» si long-tems. « Comme si c'étoit une
Barbarie, d'obéïr & de souffrir pour
la crainte des Loix, & pour les res-
pects qui sont dus à la souveraine au-
torité.

Certes voilà bien des choses, dont, s'il est permis à quelqu'un des nôtres d'aigrir notre douleur par des reproches amers qui nous font monter la rougeur sur le front, il ne nous sera peut-être pas défendu de nous conserver, si nous pouvons, la bonne re-

ſus de la France, dont la Campagne ne ſe trouve pas moins ornée que les Villes. Et de fait, ſans ſortir des environs de Paris, on y peut nommer, à dix lieues à la ronde, dix mille Villes ou Châteaux, ce qui ſeroit preſqu'incroïable, ſi des Etrangers mêmes, qui en ont fait la recherche, ne l'avoient exactement obſervé, avouant franchement qu'ils n'ont rien vu de ſemblable dans tous les Païs, où ils ont voïagé.

Leandro(12).

Il me ſemble que ſi j'avois entrepris de faire la deſcription de quelques-uns des principaux Hôtels de Paris, outre les Maiſons roïales, qui ſont ſi amples & ſi magnifiques, on n'en concevroit pas une moindre idée, que de tout ce qu'on a conté de rare & de merveilleux des Païs éloignés. N'eſt-ce pas une choſe étonnante, que dans un ſeul Village autour de Paris, l'on puiſſe compter plus de vingt Maiſons ou Jardins conſidérables, qui ſeroient ailleurs de grands Palais, & que d'une ſeule Montagnette, je veux dire du ſeul Mont Valérien, l'on decouvre, de la vue, en ſe tournant de

(12) C'eſt Léandre Alberti, de Boulogne en Italie, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, mort en 1552, ou l'année ſuivante.

tous les côtés, jusqu'à cent trente-deux Villages ou Clochers, à compter l'admirable Paris pour un seul? Quelles sont les Fontaines de S. Clou, de Ruel, de Rongis, d'Essonne, de Fontainebleau & de Liancour? Quels Parcs sont plus amples & plus diversifiés que ceux de Boulogne, de Vincennes, de S. Germain-en-Laye & de Grosbois? Quelles Terrasses sont de plus grande dépense, que celles de Chilli, de Maisons, de S. Mandé, & de Meudon? D'où decouvre-t-on de plus riches Païsages que de Dammartin, de S. Germain, de Mont-Morenci, de Mont-le-Heri? Où est-ce que les plants d'Arbres, & les Vignobles sont mieux cultivés pour porter des fruits en abondance? Il ne faut donc pas que l'on dise qu'il y a des choses, qui nous manquent de ce côté-là, puisque l'industrie n'y contribue pas moins que la nature du Climat, qui est, sans mentir, l'un des plus doux & des plus heureux, qui soit sur la terre; sans que pour cela, nous soïons d'avis d'en tirer aucun avantage pour insulter aux autres Provinces, ni au reste des Nations, qui ont toutes leurs beautés & leurs perfections: car, pour en dire la vérité, la Nature a ses agrémens & ses commodités en tous

lieux, & chaque Païs est content de ses coûtumes & de ses façons d'agir, *Naturam minùs veremur, quam ipsam consuetudinem.*

Quant aux meubles somptueux, nous pouvons dire que ceux, qui sont devenus riches en France en fort peu tems, par l'incommodité de tout le reste, à cause des miseres que la guerre porte en tant de lieux, n'ont en cela que trop imité nos Voisins, qui ont pris le luxe des siecles & des Nations Barbares.

Barbarico postes auro spoliisque superbi
Procubuêre.

Car, quoiqu'il en soit, cet or est appellé c orrupteur.

Corruptore auro fluxit adulterium.

Et les Anciens, qui n'avoient pas le sens mauvais, en détestant l'avarice, donnoient aux Richesses le nom de Barbares.

Barbaricæ ingeniis anteferantur opes.

De-là vient qu'un Païen, qui se plaignoit sous l'Empire de Domitien, des maux que l'abondance avoit apportés de son tems, disoit que l'argent, toujours accompagné de l'insolence,

avoit jetté parmi les bons Citoïens les mœurs des Etrangers, & que les molles richesses avoient corrompu le siécle par un infâme luxe.

Prima peregrinos obscœna pecunia mores
Intulit, & turpi fregerunt sæcula luxu
Divitiæ molles. *Juvenal, Sat. 6.*

Et décriant ailleurs l'origine du débordement des vices. Autrefois, dit-il, une petite fortune maintenoit la chasteté des Femmes Romaines; & le travail, les veilles, l'exercice continuel aux ouvrages de Laine de Toscane, les mains endurcies à la peine, Annibal aux portes de la Ville, & les Maris en garde sur la Porte Colline, ne permettoient point que les vices approchassent des petits toits. Maintenant nous souffrons lés maux d'une longue paix. Le luxe, *plus dangereux & plus cruel* que les armes, nous surmonte à son tour, & vange l'Univers, que nous avons assujetti.

Nunc patimur longæ pacis mala, sævior armis.
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem

Il ajoûte ensuite: nul crime ne s'est absenté de nous, il n'y a point de mauvaise action, causée par les impudicités, qui nous ait abandonnés. Dès le

moment qu'a péri la pauvreté Romaine, les vices des Sybarites, accompagnés du luxe de Rhodes, de Milet & de Tarente, ont paſſé juſques ſur nos Montagnes.

Nullum crimen abeſt facinuſque libidinis, ex quo
Paupertas Romana perit.

Il ne faut donc pas conclure des meubles ſomptueux, ni des Statues de marbre ou de porphire, ni de ce luxe fameux dont les Riches peuvent ſeulement jouir, que les Nations, qui s'y appliquent davantage, ſoient plus polies ou plus civiles que celles qui s'en ſoucient le moins, ou bien il faudroit condamner toute la modeſtie des Philoſophes, qui ſe pouvoient ſi aiſément paſſer de tant de choſes ſuperflues : & la vertu de ces illuſtres Romains, qui du Char de Triomphe s'en retournoient à la Charrue, auroit bien perdu ſon crédit, ſi ſon auſtérité méritoit le nom de Barbare. Les Anciens à ce compte-là euſſent dû préférer le ſiécle de Néron à celui de Saturne : & la conſtance des Martyrs durant les perſécutions les auroit rendus ridicules, au lieu de leur avoir mis des palmes glorieuſes entre les mains.

Pour les Peintures, les Statues, & les nobles Architectures, quoique l'Art de les mettre au point qu'elles sont aujourd'hui parmi nous ne soit pas originaire de la France, si est-ce qu'il y regne de longue main ; & les Italiens mêmes dont l'on célebre si fort l'industrie à cet égard, l'ont tiré des Grecs & des autres Nations, qu'ils appelloient Barbares ; ce que Varron, Pline, & Vitrüve justifient en divers endroits de leurs Livres, & Virgile ne s'en tait pas dans son Livre VIe. de l'Ænéide, où il fait ainsi parler Anchise à son Fils Enée, l'instruisant dans les Champs-Elisiens des bons avantures de sa postérité. Il y en aura plusieurs, dit-il, qui sauront animer leurs Ouvrages sur le cuivre avec tant de politesse, qu'ils sembleront respirer. Je me persuade encore, qu'ils sauront tirer sur les marbres des Visages vivans. D'autres plaideront des Causes devant les Tribunaux des Juges avec une éloquence merveilleuse ; ils décriront le cours du Ciel, & représenteront les mouvemens des Astres, qui se levent sur l'Horison. Mais toi, Romain, & qu'il t'en souvienne, tu régiras les Peuples sous ton Empire, ton métier sera de prescrire des Loix durant

la paix, d'épargner les Sujets, & de dompter les Superbes.

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt cauſas melius; cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſydera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento. &c.

Tout cela pour montrer, que les Romains vertueux ne cherchoient pas de ce côté-là leurs avantages au-deſſus des Barbares. Ce n'eſt pas en effet que je blâme aucune de ces belles connoiſſances, je les tiens mêmes dignes de louanges; & les François les cultivent depuis fort long-tems avec beaucoup de ſoin; mais je veux montrer par-là, que ſi nous en avons tiré quelques-unes des Etrangers, & ſi l'on veut des Romains, qui étendirent autrefois leur Empire dans les Gaules, ceux, dont l'on nous fait en cela des comparaiſons odieuſes, les ont priſes également d'ailleurs comme nous; & nos Académies ſi floriſſantes, depuis la ruine de cet orgueilleux Empire avec tous les beaux Arts que nos Peres ont portés à un ſi haut point, montrent bien que nous ne devons pas

être si lâches, que d'avouer qu'ils soient nos Maîtres, ou que nous leur sommes inférieurs, nous qui à notre tour avons tenu l'Empire du Monde, & qui avons été si recommandables pour la discipline militaire, & pour la gloire des Lettres.

Lettre d'Alethophile à Philotime.

Mais après cela un François, qui veut appeller la France *Barbare*, & qui la nomme *sa chere Patrie* en même tems, ajoutant » que la ruine de nos grands » chemins lui apprend assez, aussi-» bien que nos rues d'Enfer, de Vallée » de misere, des mauvais Garçons & » mauvaises Paroles, dont on n'a pu » s'empêcher de se plaindre & d'expri-» mer les peines qu'on y endure, que » nous aimons le desordre & la confu-» sion, » nous fait un reproche bien injuste : car, par exemple, que veut-il que le Peuple fasse au pavé qui se ruine tous les jours dans le grand chemin, depuis Orléans jusqu'à Paris, que d'y contribuer, comme il fait, par les taxes qui se levent pour ses réparations, & que les tems de Guerre empêchent que l'on n'ait pas les commodités de les y emploïer.

Quant aux noms des rues que l'on allegue; je n'en sais pas la raison; & ceux, qui s'étudient à la recherche de

nos Antiquités, auroient bien de la peine à nous l'apprendre (13). Mais c'est avoir beaucoup de fiel que d'en tirer des conséquences si ameres, pour ne rien omettre de tout ce que l'on s'est pu imaginer d'injurieux à la réputation de l'humeur & de la politique des François, sans y oublier les arbres que M. de Sully, pendant son Intendance des Finances, fit planter le long de quelques grands chemins, où les arbres, exposés aux Passans, ne durerent pas long-tems, parcequ'ils n'eurent pas le loisir de croître, comme à la vérité les choses de cette nature-là, étant un peu négligées parmi un grand Peuple, sont en danger de ne profiter guere bien, & sur-tout quand l'Entrepreneur du dessein n'a pas trouvé l'art de se faire aimer du Peuple, ou que la nécessité de ses emplois y apporte de l'empêchement. Mais quoi qu'il en soit, bien qu'il n'y ait pas lieu de se promettre beaucoup de discrétion de notre petit Peuple, si est-ce qu'avec toute cette licence effrénée qu'on lui attribue, nous avons, en diverses Provinces, force chemins couverts d'arbres bien plantés, & des pal-

(13) Voïez sur cela l'Histoire de la Ville de Paris, par M. l'Abbé Lebeuf.

lissades naturelles, comme le long des Levées de la riviere de Loire ; & tant de belles & longues avenues, sur les plus grandes routes du Roïaume, qui en sont si agréablement ombragées autour d'une infinité de Châteaux & de Maisons de plaisance, ne font-elles pas assez connoître que les inclinations de nos Villageois ne sont pas si desespérées, qu'on nous les a voulu figurer ? D'ailleurs la Normandie, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, la Touraine, le Poitou & l'Isle de France, se plaignent-elles qu'on leur arrache leurs Pommiers, leurs Vignes, leurs Oliviers, leurs Orangers, leurs Noïers, leurs Pruniers & leurs Cerisiers, qui sont plantés par allées au milieu des champs ? N'avons-nous, pas aux portes de Paris, des campagnes entieres de choux & d'herbes potageres, d'où l'on recueille les denrées qui se portent au marché ? Ces melons & ces fruits qu'on fait semblant de souhaiter pour les passans, ne sont-ils pas en plusieurs endroits du Roïaume sur le bord des grands chemins ?

Que veut-on davantage ? On ne se plaint pas seulement de ces beaux arbres de M. de Sully, qu'on a coupés, on trouve que la dépense qui se fait

dans les Hôtelleries, est excessive. Certes elle l'est à présent, & ne l'étoit pas du tems de M. de Sully, sous le regne du Roi Henri IV, ni bien longtems depuis; mais à qui en doit-on attribuer la cause? Pourquoi s'en prend-on à l'humeur avare de la Nation, & non pas à la nécessité publique, qui enchérit toutes choses, & qui réduit le Peuple de la campagne dans une grande pauvreté? N'y a-t-il point de Maltôtiers en France? Cependant ceux qui ne sont pas encore bien vieux, & qui ont voïagé, savent que les meilleures hôtelleries du monde se trouvoient sur nos grands chemins, & que la propreté admirable de celles de Hollande, ni les peintures par dehors de celles d'Italie, n'étoient pas capables de leur ôter cette réputation.

Après qu'on s'est efforcé de montrer par divers moïens, » qu'on ne recher-
» che point en France l'utilité publique,
» & que tout ce que l'on y voit de grand
» & de beau, s'y trouve par hazard; on
» ajoute, qu'*on s'apperçoit même* que
» dans les rues de Paris, & dans les
» Places de cette grande Ville, il n'y
» a point de symétrie, en quoi elle
» est non-seulement fort différente de
» l'ancienne Rome, dont la moderne

» retient tant de graces, de sagesse
» & de majesté, mais encore de ces
» Villes de Hollande, où toutes les
» proportions sont bien gardées ». Cependant, sans parler de plusieurs Villes de ce grand Roïaume, qui bien que fort anciennes & fort populeuses, sont pourtant fort belles, & dans des situations agréables & avantageuses, toutes les rues de Paris sont-elles si vilaines que l'on dit? N'y en a-t-il point de droites sur une grande longueur, ni d'ornées de Bâtimens somptueux? Les Places Roïale & Dauphine sont-elles irrégulieres, & les Edifices n'en sont-ils pas construits d'une même symétrie, aussi-bien que ceux des Ponts Notre-Dame, S. Michel du Palais, & de quelques autres lieux? Ce n'est pourtant pas, à mon avis, qu'une proportion si réguliere fasse toujours un si bel effet à la vue. Les diverses Architectures plaisent souvent davantage, & marquent, je ne sais quoi de plus riant & de plus nombreux, dont je ne voudrois point d'autre exemple que les nouveaux Palais qu'on a bâtis dans les Quartiers de Richelieu & des Marets du Temple.

Mais quoi qu'il en soit, cette grande Rome dont l'on parle, avoit-elle toutes

ſes proportions ſi merveilleuſes dans ſes quatorze Régions, où l'on comptoit un ſi grand nombre d'Iſles? (C'eſt ainſi que les Anciens appelloient les Maiſons entourées de rues, & preſque chaque Maiſon faiſoit une de ces Iſles.) Il ne faut que lire tant ſoit peu les Auteurs qui en ont écrit l'Hiſtoire, & l'on verra qu'Auguſte, qui la trouva de boue, c'eſt-à-dire, fort mal bâtie avec de méchans matériaux, la laiſſa toute de marbre, pour en avoir encruſté quelques-uns en divers endroits; que néanmoins Neron, qui vint depuis, ne la trouva point ſi admirable, qu'il n'y mît le feu pour la rendre plus belle, ou pour la faire devenir une ſeule Maiſon, ſelon la penſée d'un Ancien, tant il y en avoit deſſiné une grande & ridiculement ſpacieuſe, pour ſon ſeul logement,

Unaque jam tota ſtabat in Urbe Domus.

Et qu'enſuite Domitien eut de la peine à le ſouffrir, tant elle étoit incommode & de mauvaiſe grace. Ce qui fit écrire à un fort bel eſprit de ſon tems:

Juvenal, Satyre 3.

» Y a-t-il dans Rome quelque Logis de » louage, qui puiſſe admettre le ſom-» meil? Certes on ne ſauroit dormir » à Rome, ſans avoir de grandes in-» commodités, d'où beaucoup de ma-

» ladies prennent leur origine ; & le
» passage difficile des charettes dans
» les détours des rues étroites, avec le
» bruit injurieux des Chartiers en
» frappant sur leurs bêtes, seroient
» capables d'ôter le sommeil à Drusus
» & à des Veaux marins.

——Nam quæ meritoria somnum
Admittunt ? Magnis opibus dormitur in Urbe,
Inde caput morbi. Rhedarum transitus arcto
Vicorum inflexu, & stantis convicia Mandræ
Eripiunt somnum Druso, Vitulisque marinis.

Et ensuite : » Si, dit-il, un homme
» riche est invité à quelque solemni-
» té, il y est porté parmi la foule qui
» s'écarte pour lui faire place ; & de
» grands Valets de Liburne le portent
» à force de bras, en courant, dans une
» litiere faite exprès, où il peut lire en
» même tems, ou écrire, ou dormir ;
» car on y prend aisément son repos,
» quand la fenêtre est fermée. (Cela
ne ressemble-t-il pas fort à ce que
nous voïons tous les jours à Paris ?)
» Avec cela néanmoins il arrivera plu-
» tôt que nous, où il veut aller, quoi
» que nous puissions faire pour nous
» presser, parceque la foule de devant
» nous empêche de passer ; & celle qui
» nous suit, nous choque, afin d'avan-

» cer. Celui-ci frappe du coude, cet
» autre, de la rude barre d'une chai-
» ſe; l'un nous bleſſe à la tête d'une
» piece de bois; l'autre, d'un gros
» vaiſſeau qu'il porte; mes jambes
» ſont toutes fangeuſes, puis on me
» foule de tous côtés avec des piés
» plats, & le cloux d'un ſoulier de
» quelque ſoldat s'enfonce dans mes
» orteils.

Ante tamen veniet; nobis properantibus obſtat
Unda prior, magno Populus premit agmine lumbos
Qui ſequitur: ferit hic cubito, ferit aſſere duro
Alter; at hic tignum capiti incutit, ille metretam.
Pinguia crura luto; plantâ mox undique magnâ
Calcor, & in digito clavus mihi militis hæret.

A ce compte, le Peuple de Rome n'étoit guere plus diſcret en ce tems là, que celui de Paris le peut être à préſent.
» Au reſte, ajoute-t-il, les juppes re-
» couſues ſe déchirent dans la foule.
» On voit éclater de loin un long ſa-
» pin dans un brancart qui avance, &
» d'autres charrettes entraînent un pin
» qui chancelle ſous ſa hauteur, & qui

» menace le Peuple en passant. Que si
» l'essieu qui porte des marbres, vient
» à se rompre, cette montagne ren-
» versée écrase tous ceux qui sont au-
» tour.

Scinduntur tunicæ sartæ; mox longa coruscat
Sarraco veniente abies, atque altera pinum
Plaustra vehunt, nutant altæ, populoque minantur.
Nam si procubuit qui saxa Ligustica portat
Axis, & eversum fudit super agmina montem,
Quid superest de corporibus?

Mais peut-être que l'on pouvoit marcher la nuit en sureté dans cette grande Ville, comme l'on fait à-présent par la bonne police qu'y apportent les sages Magistrats. Ecoutons encore ce que dit le même Auteur : » Regarde mainte-
» nant les dangers qu'on y court pen-
» dant la nuit, & quel espace il y a
» du haut en bas des maisons, quand
» de quelque pot félé, ou rompu tout-
» à-fait, qu'on jette par les fenêtres,
» & qui marque sur le pavé l'effort de
» sa pésanteur, tu as couru fortune
» d'en avoir la tête cassée. Tu serois
» mal avisé, si n'aïant point prévu un
» tel accident, tu allois souper en
» Ville, sans avoir fait ton testament.
» Tu te mets en autant de dangers,

» allant ainsi de nuit par les rues,
» qu'il y a de fenêtres ouvertes. Sou-
» haite donc, & fais en toi-même ce
» miserable vœu, qu'elles se conten-
» tent de vuider les grands bassins.

Respice nunc alia ac diversa pericula noctis
Quod spatium tectis sublimibus, unde cerebrum
Testa ferit, quoties rimosa & curta fenestris
Vasa cadunt, quanto percussum pondere signent
Et lædant silicem; possis ignavus haberi,
Et subiti casus improvidus, ad cœnam si
Intestatus eas. Adeo tot fata, quot illa
Nocte patent vigiles, te prætereunte, fenestræ.
Ergo optes, votumque feras miserabile tecum,
Ut sint contentæ patulas defundere pelves.

Il représente ensuite l'indiscrétion des Valets, & la rencontre des Filoux qui ôtent le manteau, & qui battent les Passans. Cependant on n'appelle point Rome barbare pour cela; & Paris seul est digne de cette injure, pour se permettre beaucoup moins de licence. La sagesse des Romains paroissoit dans leur Police admirable pour ce regard, & les François sont accusés d'une imprudence intolérable, pour ne mettre point la sureté toute entiere contre

les Voleurs, allant de nuit par les rues de Paris.

Voilà donc quelque peinture de ce que l'on reproche à notre Capitale, avec cette différence néanmoins que de tout ce qui s'en peut colliger des Livres anciens, & entr'autres de la troisieme des Satyres de Juvenal, il est aisé de juger que Rome étoit beaucoup moins belle avec ses Théâtres, ses Obélisques & ses Colomnes, que Paris n'est laid avec *toutes ses boues, la mauvaise symétrie de quelques-unes de ses maisons, & la saleté de ses Halles & de ses Marchés*; car c'est un autre moïen dont l'on se sert pour blâmer sa police. Je m'assure que l'on voudroit que toutes choses y fussent arrangées, comme dans un cabinet fort propre, ou tout au moins comme des boëtes ou des phioles peinturées dans la boutique d'un Apotiquaire; que ni les herbes, ni les fruits, ni les panniers; ni les gibiers de tant de sorte d'espece, n'y laissassent point tomber d'ordure, & que le blé ni les charrettes n'y portassent point de paille. On dit pourtant qu'il ne se voit rien au monde de comparable aux Halles de Paris, & que le seul couvert de la Foire S. Germain est une Ville toute entiere, où se trouvent en cer-

taine ſaiſon, une infinité de choſes pour la ſatisfaction des curieux, comme il n'y a rien qui ſe puiſſe deſirer pour les délices de la bouche, qu'il ne ſe vende aux Halles, où il y a pluſieurs Places jointes enſemble, l'une pour le blé; l'autre, pour les herbes & les fruits; une autre, pour la marée; d'autres, pour la friperie; des rues toutes entieres, pour des pourpoints; d'autres, pour des chauſſes; & quelques-unes, pour des ſouliers, comme au reſte de la Ville on en voit de très longues pour les Libraires, pour les Orfevres, pour les Peletiers, pour les Marchands de ſoie, pour les Pannachers, pour les Couteliers, pour les Tanneurs, pour les Rotiſſeurs, & ainſi des autres, ſans que la ſaleté, qu'on fait mine de déteſter ſi fort, & que je n'ai jamais vue, que telle qu'elle doit être dans un lieu très abondant & très fréquenté, comme celui-là, gâte ces préſens très exquis que la nature nous y fait avec tant de profuſion. Les autres Places deſtinées pour le même uſage, comme la Greve, le Cimetiere S. Jean, la Place Maubert, la Valée de miſere & le Marché neuf, ne ſont point plus horribles, quoique l'on s'en ſerve, auſſi-bien que des Halles, pour y faire les exécutions

publiques ; qui ne le feroient presque point, si on les faisoit dans un lieu séparé, ou même hors de la Ville, quand ce seroit à Montfaulcon, ou sur quelqu'autre montagne. De-là vient que, pour l'exemple, on les a sagement ordonnées dans les lieux les plus fréquentés; mais il n'est point du tout juste pour cela de dire *que les denrées & les vivres en sont fort mal traitées* ; car en effet le sang des miserables que la Justice punit, ne réjaillit point dessus ; on s'en donne de garde, & l'on ne les en approche point de si près ; & *cette fange si prodigieuse* dont l'on se plaint, souille à peine les manequins, les hottes & les panniers qui les enferment. On ne les ravit point tumultuairement, car chacun veut son compte ; mais aussi, comme on a bien d'autres choses à faire, on ne s'y arrête pas trop longtems ; & la gravité, ni une certaine lenteur mélancholique, à la mode de qui l'on voudra, ne semblent pas extrêmement judicieuses en ce lieu-là, où il ne seroit guere plus à propos de faire marcher des Chevaux à petit pas, au travers d'une multitude qui a besoin d'éviter l'embarras : cela est bon dans les grandes Villes qui ne sont pas peuplées, ou pour les Entrées triomphales.

On dit de gaieté de cœur, » que l'on
» puise les eaux pour boire, entre les
» batteaux où se lavent les ordures des
» Boucheries & des Hôpitaux, &
» où se dégorgent les cloaques & les
» égouts. » On les prend en des lieux
plus nets, sur peine d'amende, & il
n'y a point d'eau de riviere meilleure
à boire que celle de la Seine. Ce qui
fit dire une fois à un Ambassadeur
d'Espagne, qui avoit le goût fort dé-
licat pour les eaux (je crois que c'étoit
le Comte de Mirabel) que les Parisiens
en avoient d'admirables, qui couloient
sous leurs ponts, dont tout le monde
ne connoissoit pas le prix ni la valeur.
D'ailleurs n'y a-t-il pas, en divers quar-
tiers de Paris, des Fontaines d'eau vi-
ve, que nous apportent des Aqueducs
somptueux ? Je voudrois bien savoir
s'il y a des eaux en Hollande, & dans
tous les païs du Nord, qui se pussent
comparer à celles-là, & si le Canal du
Tibre est plus épuré que celui de notre
grand Fleuve, selon ce qu'en a dit un
de nos Poètes. Nous ne manquons pas
aussi de Fontaines & de belles eaux
dans la plûpart des autres Villes du
Roïaume; & quoi que l'on en dise,
les vins & les cidres que nous y avons
en diverses Provinces, s'y font assez

proprement, & avec assez de soin.

On maintient » qu'il ne se peut rien
» voir de plus sauvage que les demeu-
» res de nos Païsans, & que nos Vil-
» lages sont en desordre. » Certes il
n'y en a que trop, dont la guerre &
beaucoup d'autres miseres sont cause
en partie. J'ai vu néanmoins beaucoup
de Villageois mieux logés que plusieurs
Gentilshommes & Seigneurs ne le
sont en Pologne & en Suede, de
la façon que j'en ai oui dépeindre
fort souvent les maisons ; & les moin-
dres Chaumieres de nos Païsans,
quand elles sont entieres, ont leurs
petites commodités, telles qu'elles doi-
vent être, mais non pas à la vérité sans
ces bourbiers & ces lacs devant leurs
portes, ou qui n'en sont pas fort éloi-
gnés, qui sont bien souvent des fu-
miers pour engraisser leurs guerets, &
des abreuvoirs pour leurs bêtes ; car
sans cela une maison de Village en
France est dénuée de ce qui lui est le
plus nécessaire, où il ne faut point re-
chercher *les balustres ni les peintures*
qu'on donne si libéralement *aux moin-
dres Villageois d'Hollande*, qui ne la-
bourent & ne sement presque point ;
mais l'odeur des champs fertiles, qui
ne leur déplaît nullement, & que je

ne pourrois haïr. *Odor filii mei, tanquam odor agri pleni.*

On nous oblige encore de retourner à Paris, pour nous y faire observer, » qu'il n'est ni construit ni gouverné » avec toute la politesse & tout le rai» sonnement que l'on se peut imagi» ner, ou que l'on remarque ailleurs. » Je ne veux rien dire davantage des édifices de cette grande Ville, ni de ce qu'on allegue, sur ce propos, des imperfections de la Maison roiale du Louvre, qui seroit à la vérité le plus beau Bâtiment du monde, s'il étoit achevé. Je crois que nos Rois ont été occupés à de bien plus grandes pensées. Je voudrois bien néanmoins que ses Officiers & ses Intendans en eussent pris quelquefois un peu plus de soin, au lieu de faire tant de dépenses ailleurs pour leur intérêt particulier. Et pour le gouvernement de la Ville, je veux dire, pour ceux qui ont soin de sa Police, c'est à la seule Autorité souveraine d'y donner les ordres nécessaires; ce qu'elle fera toujours, quand il lui plaira, par le moindre témoignage de ses volontés; & je ne veux pas nier que notre grand Prince ne soit quelquefois assez mal servi. Mais quoi qu'il en soit, je ne vois pas aussi

que ceux qui ſont aujourd'hui honorés des Charges publiques, ne s'en acquitrent très dignement, dont nous ſommes inſtruits par les belles œuvres qui s'offrent tous les jours à nos yeux; de ſorte que j'aurois bien de la peine à croire que les Villes de dehors euſſent des Magiſtrats plus ſages & plus vigilans.

Quand on dit » que le deſordre, » la confuſion & la témérite des mou- » vemens qui changent à toute heure » la face de cette monſtrueuſe Ville, » ſont plus agréables & plus divertiſ- » ſans que l'uniformité d'actions, la » gravité ou la modeſtie dans les au- » tres Villes, telles que Rome, » c'eſt une pure raillerie. Il y a bien d'autres choſes dans Paris, qui peuvent agréer à un eſprit bien fait, que » des Croche- » teurs qui ſe battent, des Filoux qu'on » arrête, des Harangeres qui s'inju- » rient, des Voleurs qu'on mene pen- » dre, des embarras qui ſe forment » ou qui ſe diſſipent, des Affiches de » Comédiens & de Libraires, des Bil- » lets de Charlatans, des Chanſons ba- » dines, des Etalages de Marchandi- » ſes, & des Rencontres de viſages dif- » férens. » J'y aimerois mieux, pour mon particulier, ce charmant repos,

dont il eſt ſi facile à chacun de jouir dans ſa maiſon, ſans que le Voiſin l'incommode ou l'importune, ce prompt ſecours qui s'y trouve ſi aiſément pour ſes beſoins preſſans, cette conſolation admirable de s'y entretenir avec ſes Amis, cette abondance merveilleuſe de toutes choſes ; tant de ſortes de divertiſſemens, ſelon les humeurs différentes ; les Converſations des Doctes, le Concours des Nouvelles de toutes les Parties du monde, les Spectacles & les Actions publiques, les ſaints Lieux, les Viſites des Hôpitaux, des Priſons & des Maiſons religieuſes, les Exercices académiques, la plus belle Cour de la Terre, les Galeries, les Cabinets, les Statues, les Peintures, les Curioſités, les Raretés ſingulieres, la bonne Chere, la Muſique, la Promenade & les Jeux ; afin que je joigne à mes inclinations, tous les divertiſſemens imaginables qui s'y trouvent ſi facilemeut, ſelon d'autres humeurs. Je ne veux pas même douter que ceux, qui ont nommé Paris *une Ville barbare*, quand ils ſeroient auſſi mauvais François que leurs paroles, en cela ſeul ſont peu obligeantes, ne la trouvaſſent au moins, dans la ſplendeur des Perſonnes riches, l'une des plus belles & plus délicieuſes Villes

du monde. Ce qui se peut encore facilement juger par la joie, que tant de grands Seigneurs & de Personnes de Conditions différentes, sans en excepter les plus graves & les plus saintes, ont de quitter leurs Provinces, avec leurs fonctions importantes & nécessaires, pour la venir habiter fort souvent, sans crainte, *ni de ces Filoux, ni de ces crottes, ni de cette foule téméraire,* dont l'on nous faisoit, n'a guere, tant de peur.

Je ne veux point dire qu'il n'y ait point de vices qui regnent parmi les François. Je ne veux point élever aussi la gloire de la France sur la ruine des autres Nations; mais je maintiens que la France n'est point inférieure à aucune qui soit sur la terre; que Dieu même l'a ornée de grands dons; que ses Peuples sont savans & belliqueux; que la politesse & les nobles exercices se trouvent dans la Cour de ses Princes, & dans ses Académies; que ses Prêtres sont vénérables, ses Magistrats prudens, sa Noblesse généreuse, ses Citoïens civils, ses Artisans adroits, & ses Villageois laborieux; de sorte que de l'ouir appeller barbare par la bouche d'un François, il n'y a pas moins de sujet de s'en étonner, que de peine à

l'endurer, quand ce seroit même Alethophile, cet amateur de la vérité, que j'estime & que j'honore pour toutes les bonnes qualités qui sont en lui, puisqu'à peine le pourroit-on souffrir d'un Etranger, qui auroit moins d'intérêt à nous épargner.

Si les François sont légers.

On dit donc, par le reproche le plus ordinaire qui se fasse aux François, & dont Alethophile demeure d'accord dans sa Lettre, ou dans sa Satyre à Philotime, » que l'humeur des François est » légere, qu'on leur souhaite la fer» meté, la discretion, les desintéresse» mens & la fidélité. » Les Anciens ont parlé des Gaulois avec des termes bien plus honorables, bien que la Religion chrétienne, & le Trône d'une Monarchie de treize siecles, n'eussent point achevé de les polir, & de leur acquérir la grande réputation qu'ils ont eue depuis. Cesar, qui les avoit si bien connus, ne leur donne point ces miserables éloges, mais au contraire il en parle en beaucoup d'endroits avec honneur, aussi-bien que Tacite, en décrivant leur valeur. Suetone, Herodian, Dion & Vopiscus, leur donnent des louanges considérables ; & Virgile, sans leur dire d'injures, n'aïant dessein que de donner des louanges aux illustres

Romains, les dépeint ainsi sur le Bouclier du magnanime Enée : » Là, dit-
» il, par des Galeries de fin or, vole-
» toit une Oie au plumage d'argent,
» avertissant que les Gaulois étoient à
» la porte du Capitole ; car les Gau-
» lois, en montant par des sentiers
» difficiles, se rendoient maîtres de
» la Forteresse, à la faveur de la nuit.
» Ils avoient leurs cheveux dorés, auf-
» si-bien que le poil des joues ; leurs
» Cottes d'armes étoient raïées de cou-
» leurs diverses ; ils entortilloient d'or
» leur col qui avoit la blancheur du
» lait ; & chacun d'eux faisoit reluire
» en sa main deux Javelots des Alpes,
» se couvrant tout le corps de longs
» Pavois.

Horace, pour marquer leur générosité dans sa neuvieme Epode, dit » que
» les Gaulois, ne pouvant souffrir la
» honte d'Antoine, l'abandonnerent,
» & firent tourner tête à deux mille
» Chevaux contre lui, en faveur de
» Cesar, dont ils chanterent les louan-
» ges.

Ad hunc frementes verterunt bis mille equos
Galli canentes Cæsarem.

Et dans l'Ode quatorzieme du quatrieme Livre à l'Empereur Auguste, il dit que la Gaule ne s'épouvante point de

la mort, *non paventis funera Galliæ*; parceque cette Nation eſt parfaitement généreuſe. Ce qu'Ariſtote avoit bien remarqué, long-tems auparavant dans ſon troiſieme Livre des Morales, où il écrit que les Celtes (ce ſont les Gaulois) ne craignent ni les tremblemens de Terre, ni les tempêtes de Mer; dont parle auſſi Ælian, au douzieme Livre de ſa diverſe Hiſtoire, après Ceſar, qui dans le Livre ſixieme de ſa Guerre civile, écrit que les Druides ou les Gaulois, ſe perſuadant que les ames ne meurent point (cette créance n'eſt point indigne de perſonnnes raiſonnables) ſont non-ſeulement valeureux, mais encore exemts des craintes de la mort. Et Lucain, dans le premier Livre de ſa Pharſale, en parlant de ces Peuples, leur adreſſe ainſi ſon diſcours: » O Druides, à qui ſeuls, ou la con- » noiſſance des Dieux eſt donnée, auſſi- » bien que de tous les ſecrets du Ciel, » ou qui êtes les ſeuls qui les ignorez!

Solis noſce Deos, & Cœli numina vobis
Aut ſolis neſcire datum.

» Vous habitez de profondes Forêts » dans les plus grandes ſolitudes de » vos Bois ſacrés, & vous penſez que » les Ames ſéparées des corps ne tom-

» bent point dans les Enfers, & qu'el-
» les ne cherchent point les tristes de-
» meures de l'Erebe ; mais qu'elles
» vont en quelque monde étrange
» (*selon l'opinion de ces Philosophes,*
» *qui mettent des Mondes dans la Ré-*
» *gion des Etoiles*) où elles revêtent
» de nouveaux membres, la mort n'é-
» tant qu'un intervale au milieu d'une
» longue vie, si les choses que vous
» dites, vous sont des vérités connues.
» Peuples certainement heureux dans
» votre erreur, sous la froideur des
» Climats que vous habitez, puisque
» la crainte de la mort, la plus violente
» de toutes les craintes, ne peut rien
» sur votre esprit. Ce qui fait que vous
» vous précipitez avec tant de généro-
» sité dans les périls, & que vous re-
» gardez la mort sans étonnement,
» tenant à infamie d'épargner une vie
» qui doit retourner.

Claudien, dans son premier Livre des Louanges de Stilicon y décrit en peu de mots la noble fierté des Gaulois, avec leur armure.

Gallia crine ferox, evinctaque torque decoro,
Binaque gesa tenens animoso pectore.

Juvenal, dans la huitieme Satyre dit qu'ils étoient redoutables aux Romains.

Horrida vitanda est Hispania, Gallicus axis.

Juvenalis, Sat. 15.

Mais dans un autre endroit ; il appelle la Gaule diserte, qui enseigne les Bretons à faire des Plaidoïers.

Gallia Causidicos docuit facunda Britannos.

Et ailleurs : Que la Gaule, dit-il à quelqu'un, te reçoive chez elle, ou plutôt l'Afrique nourrice des Avocats, si tu veux donner quelque prix à ta langue diserte.

——Accipiat te

Gallia, vel potius Nutricula Causidicorum

Africa, si placuit mercedem imponere linguæ.

Sous l'Empire de Claudius, les Gaulois, dont les Peres avoient brûlé la Ville & assiégé le Capitole, furent reçus dans le Sénat par l'autorité de l'Empereur, qui protesta de suivre en cela l'exemple de ses Prédécesseurs, qui avoient empli cette Compagnie des plus illustres Personnes qu'ils avoient pu trouver parmi les autres Nations. Et il ne sert de rien de dire içi que les Gaules étoient dans l'Empire, & que les Gaulois étoient Citoïens Romains. Quand cela seroit, cette qualité si recommandable de Citoïen Romain en ce tems-là, faisoit-elle que les Peuples qui en étoient honorés, fussent plus polis & moins barbares qu'ils n'ont été depuis, étant gouvernés par des Princes

plus humains, & plus vertueux que les Empereurs romains ? Mais enfin ces Gaulois furent les premiers des Peuples belliqueux, qui secouerent le joug de la Tyrannie de Néron, sous la conduite de Vindex & de Rufus, dont l'Histoire se lit dans Suetone & Tacite.

Au reste, voici un témoignage de Procope de Césarée dans son sixieme Livre, en parlant des François sous l'Empire de Justinien, lequel mérite bien d'être allegué. *Les François*, dit-il, *sont doués & remplis de très bonnes mœurs, & ils sont fort civils.* Puis il les loue merveilleusement, les estime beaucoup pour leurs vertus, & pour la justice, dont ils usent également envers tout le monde, admirant aussi la concorde, qui étoit entr'eux : & après en avoir dit plusieurs choses singulieres, il ajoûte. » Les Sujets de leurs Rois » peuvent en sureté converser les uns » avec les autres, sans avoir de haine » cachée, & par-là, *continue-t-il*, on » peut voir comme ils aiment la Jus- » tice & leur Païs ensemble, & com- » me leurs Princes, quand l'occasion » s'en présente, se montrent doux & » faciles à obéir. Les François donc se » surmontent premierement eux-mê-

» mes, & puis ſurmontent leurs Voi-
» ſins. Les Fils ſuccedent au Roïaume
» de leurs Peres.

Voilà le témoignage que Procope rend des François, ſans être préoccupé de l'amour de la Patrie, & que nul ne pourroit pourtant blâmer, quand il ne le voudroit pas louer, puiſqu'il n'étoit pas François. Cependant les Anciens, & les Etrangers nous feront honneur, tandis que des François naturels s'efforceront de nous en ôter la douce gloire, en donnant le nom de Barbare à leur chere Patrie.

Je ne vois pas comment on ſe pourroit exempter de blâme, ſi l'on en parloit tout de bon, ni où la galanterie ſe trouveroit, en perdant le reſpect pour une choſe ſi vénérable. Sans mentir, ſi je l'oſe dire, je craindrois, qu'il n'y eût en cela quelque ſorte de ſtupidité féroce, ſi l'on n'en parloit dans le même deſſein, que l'Auteur de l'Ecrit, que je refute : car ce ſavant Homme ne l'a entrepris, que pour nous donner ſujet de parler, & de compoſer ce petit diſcours contre le langage de pluſieurs, qui ſe tenant fort habiles, croient ſe rendre fort conſidérables en mépriſant tout le reſte.

Mais voïons ſi les François méritent

tent plûs le nom de legers, que les autres Peuples de l'Europe? Voici la grande objection. Paul Jove, qui étoit Italien, & peu affectionné à la France, l'a maintenue quelque tems? Mais les libéralités de notre Roi François I lui firent changer d'avis: toutefois cet Auteur, & Pierre Crinitus, Italien comme lui, se sont peu souciés de la France, & n'ont récherché que l'honneur de leur Païs; en quoi je ne leur sais pas mauvais gré. Ils ont suivi èn cela l'exemple de Tite-Live, qui étoit Ennemi du nom Gaulois, parcequ'il aimoit sa Patrie; desorte qu'il ne pouvoit souffrir l'éclat des Gaulois, à cause des armes victorieuses, qu'ils avoient tant de fois portées en Italie, & d'autant que ces Peuples belliqueux, ne voulant point endurer lejoug de la domination Romaine, s'efforçoient continuellement de le secouer, par des entreprises nouvelles contre leurs Vainqueurs; il est vrai que César même, qui les tenoit en assez grande estime d'ailleurs, les a nommés *Legers*, aussibien que quelques autres Ecrivans d'Italie: mais la seule & véritable raison, qu'ils en ont eue, n'ést que de l'illustre impatience qu'avoient les Gaulois de reconquérir la Liberté, qu'on leur

avoit ravie. Autrement César eut-il écrit en parlant des Druydes ; » qu'ils » s'assembloient toutes les années sur » les frontieres du Païs des Carnutes, » au milieu de la Gaule *, & que là, » faisant droit à tous les Gaulois, ils » se tenoient fermes à leurs Sentences, » comme à des Arrêts inviolables «. Et de fait, Vopiscus rapporte dans son Histoire, une Lettre de l'Empereur Aurélien au Sénat, où il lui mande : » Nous avons établi au-delà du Rhin » pour notre Lieutenant général Posthumus ; (*c'étoit un Gaulois*) digne » à mon avis de la sévérité des Gaulois, & qui fera bien garder la majesté de l'Empire, & le bon droit à » à tout le Monde.

* Ce Païs s'étendoit le long de la riviere de Loire, & ce n'est pas seulement le Païs Chartrain.

D'ailleurs, quelle Nation a été plus constante que la nôtre, à conserver la pureté du Christianisme, depuis qu'elle l'a reçu ? C'est ce qui a fait dire à S. Jérôme, que la Gaule seule n'avoit point de Monstres : mais qu'elle étoit pleine d'Hommes très valeureux & très éloquens. *Sola Gallia Monstra non habuit, sed Viris fortissimis & eloquentissimis semper abundavit.* Et depuis que de tant de sortes d'Etats, qu'il y avoit autrefois dans les trois Parties de la Gaule que les Romains appelloient

Hier. advers. Vigil.

Tranſalpine, cette illuſtre Province s'eſt ſoumiſe ſous le Gouvernement d'un ſeul, l'a-t-on vue changer, comme l'Italie & Rome même, à qui l'on attribue tant de fermeté ? l'Empire depuis Jules-Céſar n'a duré que quatre cens ans, parmi toutes les viciſſitudes que l'Hiſtoire nous apprend de Princes chaſſés, précipités, aſſaſſinés, pendus ; quelques-uns de Familles patriciennes, d'autres élevés de la lie du Peuple par la violence des Legions, & pluſieurs Etrangers, ſous l'autorité deſquels de jeunes Garçons, des Femmes débauchées, des Hiſtrions, des Eſclaves, des Bouffons, & des Enragés, ont exercé la ſouveraine Puiſſance. Depuis, les Goths, les Huns, les Vendales, les Lombards, les François, les Allemands, les Normans, les Eſpagnols, ont dominé l'Italie, qui s'eſt trouvée enſuite partagée par les factions des Guelphes & des Gibelins, & demeure aujourd'hui déchirée en petites Principautés, auſſi-bien que l'Allemagne, & les Païsbas. La France, au contraire, qui contient tant de Peuples différens, avec des Coutumes diverſes qui n'ont point changé depuis les anciens Gaulois, demeure conſtamment réunie depuis treize ſiecles, ſous une Couronne auguſte, que

nulles factions, nulles guerres intestines, nulles prétentions étrangeres, nulles entreprises, n'ont pu démembrer, ni mettre en pieces. Nos Académies, les premieres du Monde chrétien, instituées depuis six cens ans, sont encore debout. Les plus anciens Monasteres de la Chrétienté subsistent encore en France depuis leur Fondation. Quelques-unes de nos Eglises sont les seules, qui n'ont point reçu de nouveautés : certains usages en chaque Province se sont conservés inviolables. Toujours les François ont été valeureux. Nos Communautés religieuses, qui ont embrassé les Réformes selon leur premier Institut, persévérent dans une grande vertu intérieure, & modestie & bienséance extérieure. Nos Juges paroissent toujours graves & majestueux comme des Rois, sur les Tribunaux où ils rendent la Justice. Nos Artisans changent rarement de métier. Les Divorces dans les Familles n'y sont point autorisés ; on y a grande horreur des Alliances incestueuses. Les Valets y vieillissent d'ordinaire au service de leurs Maîtres. Quelques Sages à la vérité y peuvent devenir fols, comme en beaucoup d'autres Païs : mais les Fols y deviennent malaisé-

ment sages; ce qui est une malheureuse espéce de constance : & je crois qu'il y a peu de ces derniers, qui s'étant préoccupés de quelque chose mauvaise, soient capables de changer, pour quelque bonne raison qu'on leur puisse alléguer.

Il n'y a que les modes, qui changent si souvent aux habits des Hommes & des Femmes, d'où l'on prend sujet de faire croire au Peuple, qu'il n'y a que le seul François, qui marque en cela une extrême inconstance. Cependant nos Voisins se conforment assez à cette variété; & quelques-uns s'efforçant de nous imiter, n'y réussissent pas toujours heureusement : d'autres prennent des modeles tout contraires, & tous suivent l'usage des tems & des saisons, proportionné au climat & au tempérament du Païs. Il est vrai, que les François, c'est-à-dire, les jeunes Gens de la Cour & des grandes Villes (car les Vieux, non plus que les Villageois, & tout le Peuple rustique, n'y prennent point de part) paroissent avoir un peu plus d'inclination, que les autres Nations de l'Europe, à suivre des modes différentes. Aussi peut-on dire, qu'ils ont plus de gentillesse & de gaieté d'esprit. Ils portent aujourd'hui des trois cens

Ceci fut composé un peu avant que l'Edit fut Publié contre cette Mode inutile.

aulnes de Rubans, de diverses couleurs, sur les chausses ; ils en portent autour de leur chapeau, & ils en parent leurs Chevaux, & les rideaux de leurs Carosses. Ces Rubans s'appellent Galants, & les Femmes trouvent cela beau: mais la durée n'en doit pas être longue ; & comme tout change sous le Soleil, il ne faut pas douter aussi que la vie de cette Mode ne soit courte, & qu'elle ne finisse bientôt. La Nature muable ne souffre point de violence, qui l'empêche d'agir selon ses caprices ; & même puisque tout change ici-bas, ce seroit une sotte gravité de demeurer toujours d'une même façon. N'y a-t-il pas des âges, & des états différens, auxquels il se faut accommoder ? Et les Personnes les plus augustes, & les plus vénérables, n'admettent-elles pas aussi du changement dans leurs habits, dans leurs coutumes, & dans leur extérieur ?

Le Pape Jules II fut le premier, qui porta la barbe longue, au lieu que ses Prédécesseurs l'avoient courte ou rasée, par l'usage que les Moines avoient introduit dans l'Eglise, depuis qu'ils furent élevés au Pontificat. La Couronne cléricale a été diverse, selon les tems divers, & aussi, pour marquer les Di-

gnités ecclésiastiques, & les Familles différentes des Religieux. Les Mitres & la Thiare Papale n'ont été portées que depuis huit cens ans, & les premieres n'avoient garde d'être si élevées qu'elles sont à présent. Au commencement cette Thiare du Pape n'avoit qu'une bande de pourpre en broderie, comme un Diademe autour du front, pour montrer la Roiauté du Sacerdoce : depuis, cette Bande fut enrichie de fleurons d'or, & s'appella Couronne ; & finalement, on y en mit trois l'une sur l'autre, pour montrer la Toute-puissance du souverain Pontife au Ciel, sur la Terre, & dans les Enfers ; selon la pensée du R. Pere Jean de Varennes de la Compagnie de Jesus, dans son Livre du Roi d'Armes, en la page 382, où, selon la plus véritable opinion, pour montrer sa Jurisdiction pleniére sur les trois Parties du monde, qui étoient alors connues, pensant qu'il n'y en eût point d'autre sur la Terre ; mais une quatrieme Partie, que nous appellons l'Amérique, s'étant trouvée depuis, & n'étant pas impossible, qu'il ne s'en découvre encore quelque autre avec le tems, & surtout vers les Régions australes, dont l'on a déja eu quelques indices, on a

trouvé bon de surmonter ces Couronnes roïales de la figure d'un Monde, pour ne rien obmettre, & comprendre tout l'Univers en Mystere.

Les vêtemens sacerdotaux ont aussi changé. Les Chasubles des Prêtres, qui sont aujourd'hui si commodes, & si bien échancrées sur les épaules, étoient autrefois toutes rondes, & se retroussoient sur le bras par le côté, afin de les avoir libres pour les Cérémonies sacrées; c'est pourquoi les Clercs, qui servoient à l'Autel, soulevoient le derriere de cette Robe, quand le Prêtre levoit le Sacrement, pour le montrer au Peuple par-dessus la tête, afin de l'adorer; & ce qu'on en fait à présent, n'est plus qu'une Cérémonie, qui ne sert de rien, & qui n'est peut-être par fort de la bienséance. Les Chappes, qui sont des Manteaux d'Eglise, avoient un Chaperon par derriere, que les Ministres mettoient sur leur tête: mais ce Chaperon s'est changé en une demie ovale d'étoffe, qui descend sur le dos, de la couleur des Orfraies; c'est ainsi qu'on appelle les Bandes en broderie qui tombent sur le devant de ces Manteaux avec la piece, où l'on met les agraffes.

Le Camail des Evêques & des Ab-

bés n'étoit qu'un petit Mantelet, qui avoit un pareil Capuchon, qui leur servoit de Bonnet ; mais il est à présent si petit & si étroit, qu'à peine y pourroit-on cacher le poing.

Les Chapeaux des Cardinaux avec leurs grands Cordons de soie, enrichis de Houpes vermeilles, ont pris la place des Chapeaux que les Gens d'Eglise mettoient sur le Capuchon de leur Camail, allant par la campagne, pour se garantir de la Pluie, ou du Soleil : & de peur que ces Chapeaux ne fussent emportés par le Vent, ils y mettoient des Cordons pour les lier sous le Menton. On les a enrichis d'une teinture de Pourpre, depuis le Pape Innocent IV, comme le reste de l'habit de ces Patrices Romains, qui précedent les Evêques de l'Eglise catholique, depuis deux cens cinquante ans (car il n'en étoit pas ainsi du commencement, ni même d'abord que leur Dignité se trouva honorée dans leurs Eglises, comme celle de quelques Abbés, des Droits épiscopaux, bien qu'ils ne fussent que Prêtres, Curés, ou Diacres.) Ils portent le titre d'Eminentissimes, depuis la Constitution du Pape Urbain VIII, en l'année 1629 ; car on se contentoit auparavant de les appeller Illustrissimes

& Révérendissimes : mais comme ils se sont élevés à une Dignité suprême, &, selon l'opinion de quelques Canonistes, comparable à la Dignité roïale, afin de distinguer leurs qualités de celles d'autres Prélats, sa Sainteté choisit le titre d'*Eminentissime*, qui lui fut proposé avec celui de *Dominantissime*, afin que l'on pût dire : votre Eminence, ou votre Domination, pour leur conserver le respect qui leur est dû, où l'on a compris les trois Electeurs ecclésiastiques, & le grand Maître de Malte; mais dans un degré inférieur.

Les habits des Moines & des Religieux ont varié de la même sorte, & le Scapulaire de quelques-uns étoit une Robe sans manche & courte, qu'on leur donnoit pour le travail : mais enfin il est devenu un Habit essentiel de l'Ordre; & la sainte Vierge en a donné plusieurs, & sur-tout celui des Carmes, à qui l'on a conféré de merveilleuses Indulgences. J'ai vu les Chaperons des Peres Jacobins, de trois formes différentes; le premier avec un Bonnet quarré sous le froc, le second avec une espéce de crête au-dessus de la tête, & le troisieme large & bas, comme ils le portent à présent, auquel je me souviens que le Pere des Landes, depuis

Evêque de Tréguier, s'accoutumoit si malaisément, que se détournant quelquefois pour tousser, il ne rencontroit que le dedans de son Chaperon, qui ne suivoit pas le mouvement de sa tête, comme celui qu'il portoit auparavant, dont il étoit un peu incommodé. Les Habits des Bénédictins, & des Religieux des Ordres de S. Augustin & de S. François, ont aussi été portés, en divers lieux & en divers tems, selon des formes fort différentes; & chacun a cru en cela, avec beaucoup de raison, qu'il pouvoit suivre l'avis des sages Supérieurs, & des Congregations particulieres, outre les coutumes des Païs & des lieux.

N'est-ce pas aussi de notre tems, que les Ornemens des Autels ont changé, pour suivre l'exemple de Rome? Tous les degrés, qui y sont à présent, pour y monter, n'y étoient pas du commencement: on n'y arrangeoit pas, comme on fait aujourd'hui, beaucoup de petites Images, d'Agnus, & de Pots peinturés, ornés de Fleurs naturelles & contrefaites: & les Custodes, suspendues au bout d'une Crosse de bois doré, ont été ôtées en faveur des Tabernacles. On ne se met plus en peine, sur le même modele de Rome, de

tourner les Eglises du côté de l'Orient, selon l'ancien usage : nous y allumons un grand nombre de Chandelles, ensuite du besoin qu'en avoient nos Peres, quand on faisoit les Temples obscurs à dessein, pour représenter les anciennes Cryptes sous Terre, où les premiers Chrétiens célébroient leurs Synaxes. Les anciennes Assemblées synodales duroient autrefois trois jours ; ou une semaine au plus, pour des affaires importantes concernant la Doctrine & la Discipline des Eglises ; & aujourd'hui elles passent les années entieres, & il semble même qu'il ne soit plus nécessaire de tenir de Conciles généraux ou nationaux, sur beaucoup de difficultés qui se pourroient offrir, non plus que de consulter les Livres, & les anciens Usages de l'Eglise, pourvu qu'il plaise au S. Pere de prononcer ses Oracles. Celui qui est aujourd'hui sur la Chaire apostolique (14), & de qui le savoir, la modestie & la pieté se sont tant fait admirer, qu'on le considere comme le plus grand Pontife qui soit monté sur le Trône ecclésiastique depuis S. Leon, a changé quelque chose dans la coutume de l'adoration qu'on rendoit au Pape sur l'Autel, le

(14) Le Pape Alexandre VII. (Fabio Chisi).

jour de sa Création : il a jugé à propos de se tenir à genoux, étant porté sur les épaules de quelques Estafiers ou Officiers, le jour de la Fête du S. Sacrement, quand il le suit en Procession, ce que ses Prédécesseurs faisoient autrement, soit allant à pié par les rues, ou à cause de leur infirmité, se tenant assis dans une Chaise. Sa modestie a été si grande, qu'il s'est abstenu jusqu'ici de ce que les autres Pontifes s'étoient permis en la Personne de leurs Neveux, qu'ils élevoient à la seconde Dignité de l'Eglise, aprés le Pontificat. On aime quelquefois dans Rome la Simplicité apostolique, & quelquefois la magnificence roiale. En des tems on y renverse les Monumens des Païens ; & en d'autres, on les y releve : & ces Vignes, & ces Palais si superbes, dont l'on tire des argumens si spécieux, pour élever la politesse de cette Ville au-dessus des autres, n'y étoient pas, quand le Pape Gregoire XI, le dernier des François, y reporta son Siége d'Avignon, où six de ses Prédecesseurs l'avoient tenu devant lui : & de fait cette pauvre Ville étoit alors si barbare, au sens de ceux qui cherchent la politesse dans la pompe & dans le luxe ; que le Pape n'y retourna, par les prieres ins-

rantes que lui en fit alors sainte Catherine de Sienne, que pour satisfaire aux purs devoirs de sa Charge & de la pieté, qui requéroient de sa vigilance pastorale, qu'il résidât dans l'Eglise qui lui étoit principalement commise, & qu'il laissât celle d'Avignon au Gouvernement de son propre Evêque, érigé depuis en Dignité d'Archevêque, par le Pape Sixte IV, mais qui est merveilleusement obscurci, & qui n'a comme point d'autorité en la présence de M. le Légat, qui représente sa Sainteté.

Ceux qui m'obligent d'écrire ce discours pour défendre l'honneur de ma chere Patrie, disent qu'on souhaite aux François, *la fermeté*, *la discrétion*, *le desintéressement & la fidélité.* Certes je voudrois que tous les François fussent véritablement François, & je sais bien qu'il n'y en a que trop parmi nous de lâches, de vicieux, d'imprudens, d'avares, d'impies, de perfides, de téméraires, de fous, d'ignorans, de présomptueux & d'injurieux; mais je sais bien aussi qu'il n'y a point de Nation au Monde, où il se trouve tant de braves, de vertueux, de discrets, de libéraux, de pieux, de fideles, de prudens, de sages, de savans, de modestes & de généreux.

Cette fermeté que l'on souhaite aux François est une vertu héroïque, qui ne se trouve que dans les grandes Ames; & le Vulgaire la connoît si peu, qu'il n'est pas croïable qu'elle soit plus commune ailleurs que chez nous. Il n'y a pas néanmoins lieu de douter que nous n'en aïons plusieurs, que nulles menaces des Puissances illégitimes ne sauroient ébranler, & que nulles promesses ne sauroient fléchir, pour les détacher des solides fondemens de la piété, ou de la fidélité qui est due au Roi pour son service & pour la gloire de l'Etat; ce qui se rencontre rarement autre part, & sur-tout au lieu où des Gens s'appellent Créatures de ceux qui ne leur font du bien que pour leurs propres intérêts. Ce que plusieurs parmi nous n'imitent que trop à présent, les meilleurs naturels se trouvent d'ordinaire corrompus par les mauvais exemples & par les doctrines pernicieuses qui ne s'insinuent que trop parmi le peuple. Mais nos Voisins sont-ils plus exempts que nous de cette contagieuse peste? N'y a-t-il des Fourbes, des Impies, des Blasphémateurs, des Meurtriers, des Traîtres, des Impudiques, que parmi nous? L'Espagne, l'Angleterre & l'Italie, se trouvent-elles exemp-

tes de Criminels, de Voleurs & de Bandits ? N'exerce-t-on point de châtimens dans tous ces Lieux-là ? Certes il n'en faut pas douter ; mais quoi qu'il en soit, je me donnerai bien de garde de les appeller Barbares. Il y a par-tout des Méchans & par-tout des Gens de bien ; il y a par-tout des poltrons, par-tout des braves. On trouve en tout païs des gens intéressés & des généreux, des dissolus & des chastes, des cruels & des pitoïables ; mais par toute la terre le nombre des fous est plus grand que celui des sages ; & si une Province se peut glorifier d'avoir une douzaine de vertueux, quand tout le reste ne le seroit pas, on lui feroit injure de l'appeller barbare, à plus forte raison, si les Loix divines & humaines y sont respectées, comme elles le sont en France, où l'on pourroit compter tant de galands hommes, tant de valeureux, tant de polis, tant de savans & tant de pieux.

Rex erat Æneas nobis, quo justior alter
Nec pietate fuit, nec bello major, & armis

D'où nous conclûmes, avec tous les honnêtes Gens, à qui nous fîmes part de cet entretien, que la France avoit été injustement accusée de barbarie, & que ceux des nôtres, qui ont dit ou

qui ont écrit que les François sont légers, ont eux-mêmes suivi légérement les paroles de quelques Anciens, qui les ont ainsi nommés pour des causes particulieres où ils avoient intérêt, & que nous avons touchées en passant. Et certes, si un Italien, un Espagnol ou un Hollandois, en avoit dit sérieusement autant de sa propre Patrie, outre que je n'y ajouterois point de foi, j'avoue franchement que je ne l'estimerois point du tout, quelques bonnes qualités qu'il pût avoir d'ailleurs.

Quod genus hoc hominum ? Quæve hunc tam
Barbara morem
Permittit Patria ?

Æneid. 1.

Ce n'est pas mon dessein que ceci tombe sur l'Auteur de l'Ecrit auquel j'ai essaïé de répondre ; car je le tiens trop généreux & trop bien né, pour dire, autrement que par maniere de devis, ou par une espece de petite Satyre de plusieurs choses qui lui peuvent déplaire, que Paris & les François sont barbares, puisqu'en effet, & sans nous en faire trop accroire, il n'y a point de Ville au monde plus belle ni plus civile que Paris, ni de Peuples sur la terre plus savans, plus sinceres, plus vaillans, plus adroits, ni plus polis

que les François, de la façon que l'on peut dire que les Nations sont valeureuses, ou qu'elles ne le sont pas, puisque tout n'y sauroit jamais être égal, ni dans la derniere perfection.

Au reste, la Patrie ne peut jamais être si ingrate à quelqu'un, qu'il ne la doive toujours considérer comme une Mere à laquelle il est obligé de rendre du respect; & je crois qu'il n'y a point de violences ni d'outrages, qu'il ne fallût endurer pour sa gloire, quoique l'on y fût rarement reconnu pour quelques bonnes qualités que l'on pût avoir.



DEUXIEME DISCOURS.

Que tous les Païs ſont égaux en certain ſens, & qu'il faut aimer ſa Patrie.

TOUTE la Terre eſt le Païs des honnêtes Gens, & tout le monde eſt comme une grande Ville, dont chacun de nous eſt Citoïen, pour l'habiter tout le tems de ſa vie ; les uns vers les portes d'Orient ; les autres vers celles du Couchant ; pluſieurs, du côté du Nord ; & quelques-uns, vers les aſpects du Midi. Tous les Quartiers y ont leurs commodités & leurs beautés, & quelqu'éloignés qu'ils ſoient les uns des autres, un même Soleil les éclaire également tour-à-tour. La communication n'en eſt pas toujours facile par la diſtance des lieux, qui ſont ſéparés de Rivieres, de Lacs & de Montagnes. C'eſt pourquoi les Habitans, qui ont peu de commerce les uns avec les autres, ne s'entendent pas le plus ſouvent, tant leur langage eſt différent ; & les Voiſins ſont ſi querelleux, & quelquefois de ſi mauvais ſens, qu'ils ont bien de

la peine à s'empêcher de se faire la guerre. Il y en a même qui se déchirent impitoïablement, quand ils se rencontrent; plusieurs se portent des envies étranges les uns aux autres, & chacun affecte ses dévotions, ses coutumes & ses Loix. Les uns vivent sous des Gouverneurs; les autres, sous des Princes absolus; un grand nombre, sous des Magistrats institués, ou sous des Chefs tirés des principales Familles; & quelques-uns, sans Discipline & sans Conseil. Mais comme le souverain Roi, qui exerce par-tout sa Puissance selon son bon plaisir, ne sort jamais de son Palais, pour se rendre visible à ses Sujets; aussi faut-il avouer que fort peu le connoissent, bien que tous sentent son pouvoir. De-là vient qu'il est servi avec tant de diversité, & que plusieurs confondent bien souvent ses Ministres avec lui-même, & leur rendent des honneurs qui n'appartiennent qu'à lui seul. Quelques autres veulent qu'il ait des Compagnons, d'une égale Puissance, & les nomment diversement; d'où sont venus de si grands & de si longs débats, depuis plusieurs siecles, qu'il n'a pas encore été possible de les terminer, & il n'y a pas d'apparence d'y voir jamais de fin. Cependant si nous étions tous

bien ſages, nous vivrions en repos; & de ce que nous ſommes en guerre continuelle, c'eſt une marque que le nombre des foux eſt beaucoup plus grand que celui des gens bien ſenſés, & qu'il n'y a point de lieu ſur la Terre, qui ſe puiſſe glorifier d'être exempt de cette déplorable fatalité. De quoi donc nous mettrons-nous en peine de voïager ſi loin, & de changer de Païs? Serons-nous mieux ſous un autre Climat, où l'on ne vit pas plus long-tems, ni ſous de meilleures Loix? La ſociété nous y ſera-t-elle plus agréable parmi des gens qui ne ſont pas plus civils, ou qui ne valent pas mieux que nous?

„ Heureux eſt celui qui a paſſé tout
„ le tems de ſa vie dans ſon propre Hé-
„ ritage; que ſa Maiſon a vu dans ſon
„ enfance, & qu'elle voit encore dans
„ ſa vieilleſſe; qui ſe ſoutient de ſon
„ bâton ſur le même ſable où il ram-
„ poit dans ſon bas âge; qui compte
„ pluſieurs années de ſon ſéjour ſous
„ un même toît; que la fortune n'a
„ point entraîné après elle parmi des
„ troubles infinis; & qui n'a point bu
„ des eaux inconnues, ſortant de ſon
„ Païs; qui ne s'eſt point fait Mar-
„ chand, parcequ'il appréhendoit les
„ tempêtes de Mer; qui n'a point auſſi

» souffert les crieries du Barreau, où
» la voix des Plaideurs devient en-
» rouée, n'aïant point appris le style
» des affaires; & qui, ne s'étant ja-
» mais soucié d'aller à la Ville, a joui
» commodément à la Campagne de
» l'aspect du Ciel; qui compte les an-
» nées par les moissons alternatives, &
» nullement par les Consuls; qui mar-
» que l'Automne par les fruits, & le
» Printems par les fleurs; à qui un mê-
» me Champ cache le Soleil, & re-
» donne le jour; qui mesure sa jour-
» née par son travail ordinaire; qui se
» souvient qu'un grand chêne n'étoit
» autrefois qu'un petit rameau, & qui
» voit ses arbres vieillir avec lui. »

Claudian. C'est ce que disoit autrefois un illustre Ecrivain, du tems de l'Empereur Honorius, parlant d'un Vieillard de Verone, aussi éloigné de cette Ville, pour n'y avoir jamais mis le pié, que des Indes, où les Peuples sont basanés; & les Rives du Benac (15) étoient pour lui les Rivages de la Mer-rouge.

Proxima cui nigris Verona remotior Indis,
Benacumque putat littora rubra lacum.

» Toutefois sa santé étoit vigoureuse;
» il avoit les bras forts, & il étoit ro-

(15) Aujourd'hui *Laco-di-Garda.*

« buste Aïeul dans le troisieme âge de
« sa vie. Et ensuite : Qu'un autre,
» dit-il, coure donc le Païs, & que
» sa curiosité le porte sur les frontieres
» de l'Espagne. Il aura plus couru,
» mais l'autre aura plus vécu.

Erret, & extremos alter scrutetur Iberos :
Plus habet hic vitæ, plus habet ille viæ.

Sans mentir, cet homme prit un bon conseil de ne point bouger de son Village, & de se contenter de son petit champ, puisqu'il ne lui refusoit rien des choses nécessaires à la vie, pour la passer doucement ; & je crois qu'il avoit le sens assez bon, pour ne s'imaginer pas que d'autres Païs fussent meilleurs que le sien. Aussi ne puis-je douter que la nature & l'accoutumance ne les rende tous égaux à ceux qui en tirent leur origine. Les Negres ne se plaignent point de l'ardeur & de la sécheresse de leur Climat ; & nous apprenons, d'une Rélation de Groenland, que des Gens de ce Païs de néges & de frimats, pour être fort Septentrional, aïant été amenés en Dannemarc, du tems de Christierne III (16), conçurent des pensées de desespoir, de se voir si loin de chez

(16) Qui a regné depuis 1535, jusqu'au commencement de 1559.

eux, bien que le Dannemarc soit sous un Climat beaucoup plus tempéré, & préféroient, pour leur breuvage, de l'huile de Poisson, au vin le plus délicieux. Les Brasiliens s'accoutument mal aisément en Europe; & les Sauvages des Monts hyperborées ne font point état de nos fruits ni de toutes nos moissons; tant il est vrai que les habitudes & la naissance naturalisent à l'homme toute sorte de Païs. C'est d'où j'ai prétendu justifier que tous sont bons, du côté de la nature, & que l'un ne vaut guere mieux que l'autre; mais tous aussi se trouvent corrompus par la malignité de la condition humaine, qui croît de jour en jour, & qui seme tant de guerres & de divisions dans le monde, que nous pouvons dire que tous sont mauvais, & que l'un n'a gueres plus sujet que l'autre, de se glorifier de n'être point Barbare.

D'où vient que, pour nous vanter d'être si civils & si polis, & qui certes le devrions être par les principes de la sagesse qui nous sont enseignés, nous sommes tous les jours à nous battre, comme des animaux furieux: en quoi il n'y a peut-être guere de différence de nous d'avec ceux qui se mangent les uns les autres. Je parle de tous les

Peuples

Peuples de l'Europe, sans en excepter un seul ; & je n'ai garde de taxer mon Païs d'être plus cruel, ou plus inhumain que ceux qui sont autour de nous : mais je ne l'excuse pas aussi d'être tombé dans la même corruption. Que si tout se trouve égal de la sorte, un Homme d'esprit croira-t-il avoir grand sujet d'honorer de ses louanges les Nations voisines, pour les qualités naturelles, & de blâmer son Païs, pour la même raison ? S'il juge à propos d'en user de la sorte, n'est-ce pas une marque qu'il n'en fait point d'état, & qu'il seroit plus insensé que ceux qu'il accuse de n'être gueres sages, si après cela il vouloit exhorter quelqu'un à exposer sa vie pour sa gloire & pour son salut ? Du moins puis-je croire, qu'il s'en dispenseroit aisément pour son particulier ; & si je ne suis le plus trompé de tous les hommes, Atilius-Regulus eût été ridicule à son jugement, de se déterminer comme il fit, par une valeur incomparable, à un illustre bannissement pour sa Patrie ; s'il eût été François, il ne se fut point abstenu de consentir à des conditions honteuses, & n'eut point fait de scrupule de laisser un exemple pernicieux. Il eût peu harangué, pour émouvoir les

Romains à reconquérir les Enſeignes, arrachées d'entre les mains des Soldats ſans effuſion de ſang. Les bras des Citoïens libres, attachés derriere le dos, ne lui euſſent pas fait beaucoup de pitié. Junius-Brutus, qui commença l'Empire conſulaire, ſe fût bien diſpenſé, pour l'amour de la liberté, d'uſer de la puiſſance rigoureuſe de ſes Haches & de ſes Faiſceaux, en puniſſant de mort ſes propres Enfans, qui voulurent émouvoir de nouvelles guerres : l'extrême déſir de louange n'eût eu garde de l'emporter ſur la tendreſſe de ſes ſentimens. Les Décies, & les Druſes n'euſſent point mérité par leurs actions mémorables, les louanges que leur donne toute l'Antiquité. Torquate n'auroit point marqué ſa ſévérité avec les Enſeignes de ſa puiſſance. Fabrice, avec peu de biens, ne ſeroit point devenu ſi redoutable ; ni Serranus enſemençant les ſillons, n'auroit point été conſidéré pour ſa valeur. Caton ne ſe ſeroit nullement ſoucié d'une vertu ſi extraordinaire que la ſienne. Cicéron auroit favoriſé les deſſeins de Catilina & de Cethegus, & il ne ſe fût point brouillé, comme il fit, avec Antoine. Car le moïen de concevoir des penſées ſi hautes, pour une folle Pa-

trie, qui seroit indigne d'avoir des Citoiens si généreux.

Il faut donc avoir bonne opinion du lieu de sa naissance, afin d'être ému de faire de belles actions pour sa gloire, & qui servent d'exemple à la postérité.

La Patrie aïant élevé chacun de nous avec tendresse, comme une bonne Mere, qui nous a fait voir le jour, & qui nous a présenté la premiere, avec tant de liberalité, tous les trésors de la nature, nous lui devons des reconnoissances toutes particulieres, & nous sommes même obligés de l'honorer, sur peine d'ingratitude, & de passer pour Sauvages, ou si l'on veut, pour Barbares, afin de nous servir du même mot, qui nous a donné sujet d'écrire ce Discours avec celui qui le précede. Je parle ici généralement de toutes les Nations, & ce que je dis de l'une, en certains égards, je l'entends de toutes les autres. Pour moi, je n'estimerois point un Espagnol, qui voudroit être Italien, ni un Italien qui voudroit devenir François, & beaucoup moins encore un François, qui prendroit le parti de l'un & de l'autre, contre ses Compatriotes; parceque tous les Païs étant bons, chacun se doit te-

nir content du sien, l'estimer & l'aimer, par les raisons de son institution, & de la Nature, Maîtresse de toutes choses, qui lui en doit avoir inspiré les sentimens. Ulysse dans Homere ne trouve rien de si doux, que son Itaque, bien que ce fût une Isle rude, & presque sauvage, & le séjour délicieux des Isles de Calipso & de Circé, ne fut point capable de le retenir, ni de l'empêcher de dire :

Odiss. l. 9. Rien ne nous est si cher, que le Païs natal.

D'ailleurs, qu'y a-t-il de si rare chez nos Voisins, que nous ne trouvions point chez nous ? Tous les Païs ont des Plaines, des Vallons, des Montagnes, des Rivieres & des Bois. Les Maisons & les Villes sont en tous lieux assez semblables les unes aux autres, à la différence du plus & du moins, comme des Hommes de statures diverses : mais, à le bien prendre, le petit & le grand ne laissent pas d'avoir du rapport entr'eux : & de fait, que sont toutes les Villes, qu'un assemblage de Maisons séparées par quartiers & par rues, les unes larges, les autres étroites ? N'y a-t-il pas toujours des murailles, & des portes ? Et les Habitans n'y sont-ils pas en tous lieux de divers âges, & de

diverses conditions ? Rome & Gobio sont également habitables, à proportion de leur étendue ; & Constantinople, pour renfermer dans ses Remparts un plus grand espace que Nicée ou Calcedoine, n'a pas davantage la qualité de Ville. Quelle commodité reçoit un bon Citoïen des foules d'un Peuple nombreux, quand, sans cela, il jouit de tout le Commerce, qui lui peut-être agréable ou nécessaire ? Je crois que Londres est beau, qu'Anvers & Amsterdam sont aussi de fort belles Villes. Je ferai le même jugement de Rome, en l'état qu'elle est aujourd'hui, de Naples, de Florence, de Milan, de Venise, de Seville, de Lisbonne : mais je suis aussi fort persuadé, que Paris n'est pas denué de ses avantages, & que toutes nos Capitales des Provinces sont également agréables à leurs Citoïens qui n'ont pas perdu le jugement.

Quand je vais dans une Ville où je n'ai jamais été, j'en suis bientôt satisfait, & il me semble que je n'ai jamais vu autre chose, tant elle ressemble à toutes celles où j'ai passé : car enfin c'est toujours la même proportion, & la différence considérable ne consiste, qu'aux coutumes civiles, au

langage, & aux divers viſages, dont les uns nous ſont connus, & les autres ne le ſont pas : mais les Perſonnes avec qui nous n'avons nulles habitudes, ſont Amis d'autres gens, qui ſont faits comme nous. Au reſte, le plus & le moins dans la ſtructure des Bâtimens, & dans l'alignement des Places ou des rues, eſt de ſi peu de conſéquence, que cela ne vaut preſque pas la peine d'en parler, & tous les idiomes reviennent à une même ſorte de raiſonnement.

Je ſuis donc perſuadé, que ſi la civilité & le bon ſens veulent que nous ſoïons retenus à blâmer les autres Nations, & ſur-tout celles qui font profeſſion d'une même Religion que nous, ils exigent bien davantage de notre devoir, que les Compatriotes s'entr'aiment, qu'ils s'eſtiment réciproquement, ſans inſulter ſur les Voiſins, & qu'ils s'abſtiennent ſoigneuſement de ſe deshonorer eux-mêmes, & de ſe déchirer cruellement.

Dans la bataille Actiaque, Céſar-Auguſte menoit les Italiens au combat avec le Sénat & le Peuple, aïant auprès de ſoi les Pénates & les grands Dieux, c'eſt-à-dire l'amour de la Patrie.

Hinc Augustus agens Italos in prælia Cæsar
Compatribus, populoque; Penatibus, & magnis Dîs.

Virgile nous représente aussi son Héros magnanime, qui porte Ilion, & ses Pénates vaincus en Italie. Il portoit avec lui dans ses vaisseaux les Dieux domestiques, qu'il avoit arrachés d'entre les mains de ses Ennemis. Il en recommande le soin à son Pere, tandis qu'il reprend les armes, pour s'aller exposer dérechef aux hasards qu'il avoit courus, afin d'essaïer de rendre quelque service à sa Patrie : car pour en dire la vérité, quelque misérable que pût devenir la Patrie d'un honnête Homme, après qu'un injuste Usurpateur l'auroit désolée, il en faudroit toujours chérir le nom, & se rendre soigneux de réparer sa gloire. Au reste, le Prince Troïen invite à la Table sacrée de l'Anniversaire de son Pere, les Pénates qu'il avoit amenés de son Païs, & ceux de son Hôte Aceste.

O Patria, & rapti nequicquam ex hoste Penates
Nulla ne jam Trojæ dicentur mœnia ? *&c.*

Ainsi ce grand Poète le fait paroître en divers endroits, rendant les honneurs

aux mêmes Dieux, dont il avoit si souvent le nom à la bouche, peut-être afin de nous apprendre par un si noble exemple, que l'estime & l'amour de la Patrie ne nous doivent jamais abandonner. Et certes, il faut défendre la terre de son Païs par le courage & par les armes; comme pour faire honneur à ses Parens, il ne leur faut point dénier le secours dont ils ont besoin.

Lucretius, l. 2. v. 640.

Propterea magnam armati Matrem comitantur,
Aut quia significant divam prædicere ut armis
Ac virtute velint Patriam defendere terram:
Præsidioque parent, decorique parentibus esse.

Que s'il est doux & honorable de mourir pour la Patrie, sera-t-il agréable & glorieux de la déchirer, ou serons-nous loués d'obscurcir sa réputation?

Horat. carm. 3.

Dulce & decorum est pro Patria mori.

Pindare étoit bien d'un autre sentiment, quand il disoit que le généreux Citoïen, qui combattoit pour sa Patrie, laissoit à sa Famille & à sa Postérité, une grande gloire, vivant & mourant. Lucien écrit en quelque endroit, » que » le seul nom de la Patrie rend vail» lans les plus timides, ne se pouvant » rien imaginer de plus beau qu'un

» Guerrier qui meurt pour la Patrie, » entre ceux qui combattent au pre» mier rang, » selon l'avis de Tyrteus. Et Homere maintient que c'est un bon augure de voir quelqu'un qui prenne les armes pour le salut de son Païs. Mais tous les siecles ne sont pas fertiles en hommes qui aient ce sentiment bien gravé dans le cœur, & j'ai regret d'en connoître plusieurs de Naissance illustre, qui n'en sont nullement touchés. Quand César veut passer le Rubicon, retournant de son expédition des Gaules, sa Patrie effraïée lui apparoît d'un visage fort triste au travers des ombres de la nuit, avec des cheveux blancs à demi arrachés, sous une Couronne de Tours; & pour le dissuader du funeste dessein qu'il avoit conçu, elle lui fit un discours entrecoupé de gémissemens & de larmes.

——Ut ventum est parvi Rubiconis ad undas, *Lucian . l.*
Ingens visa Duci Patriæ trepidantis imago
Clara per obscurum vultu mœstissima noctem,
Turrigero canos effundens vertice crines
Cæsarie lacera, nudisque adstare lacertis,
Et gemitu permista loqui.

Pour moi, je voudrois célébrer sa gloire, & je loue celui qui donnoit tous les ans de l'encens à la Divinité de son Païs.

Tibul. El. 3. l. 1.

At mihi contingat Patrios celebrare Penates,
Reddereque antiquo menstrua thura lari.

Un bon naturel ne sauroit sérieusement blâmer le sien ; & c'est une chose injuste de s'efforcer d'acquérir de la réputation aux dépens de ce qui doit être plus cher que la vie. Un certain dans Sophocle ne veut point faire d'Amis d'entre ceux qui ne le sont pas de leur Païs. Je ne méprise point ce sentiment, & je suïs d'accord avec Ovide, qui dit que la Patrie a je ne sais quoi de doux, qui charme tout le monde, & qui nous fait même oublier nos propres intérêts ; permettez-moi encore, s'il vous plaît, que j'allegue l'autorité de cet agréable Poète, bien que j'en aie peut-être déja trop cité.

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit, & immemores non sinit esse sui.

Il en faut néanmoins excepter ceux qui sont d'humeur à voïager incessamment, & à changer toujours de Païs, selon la pensée de S. Augustin qui a fait cette remarque en quelque endroit sur son Livre des Pseaumes : *Cui peregrinatio dulcis est, non amat Patriam* ; & cet autre, sur le Pseaume 93 : *Odit valde Patriam qui sibi bene putat cùm peregrinatur* ; car en effet ceux, qui d'ordinaire em-

ploïent tout leur tems à voïager, conservent peu d'amour pour leur Patrie, bien qu'elle ait des charmes puissans, pour se faire aimer des Naturels les plus sauvages; & la France, avec toutes ses diversités & toute son abondance, sous un climat très heureux & très doux, entre deux Mers, deux grandes Montagnes & un grand Fleuve,

Quam Rhodanus, quam findit Arar, quam permeat ingens
Sequana, piscosoque interluit amne Garumna,

Ornée qu'elle est de tant de Villes opulentes, & habitée de tant de Peuples vaillans, civils & laborieux, sera si malheureuse que d'avoir des Enfans, à qui elle a été si libérale des dons du corps & de l'esprit, qui l'assassinent d'injures & de reproches honteux, pour la faire passer pour une indiscrette, une extravagante & une insensée, parceque les jeunes Gens de Paris, qui voïagent d'ordinaire en Italie & ailleurs, n'ont pas toute la modestie ni la retenue qu'apporte un âge plus avancé; & que plusieurs François, qui sortent de leurs Païs, sont assez souvent bien faits, & qu'ils ne manquent pas de galanterie, pour donner un peu de jalousie aux Maris étrangers qui n'y trouvent pas trop

de fureté. Quoi qu'il en soit, que ceux de dehors qui portent de l'envie à la gloire du Nom françois, en parlent comme il leur plaira, ils ne nous feront point de tort, & se mettront en danger de railler de mauvaise grace, voulant obscurcir la gloire d'un Nom fameux. Mais, pour nous, estimons la vertu en quelque lieu qu'elle se trouve, & travaillons à faire honneur à la Patrie par de bonnes actions. *Omnia quæ à nobis geruntur, non ad nostram utilitatem & commodum, sed ad Patriæ salutem conferre debemus.*

Cicero ad Quirites, post reditum.

SONNET,

De M. l'Abbé le Camus, pour la Reine Christine de Suede, dont j'ai parlé en la page 256 de ces Mémoires.

CEsse, Peuple du Nord, d'admirer la victoire
Du Monarque indompté, qui d'une illustre ardeur
Aux Guerriers allemands imprimant la terreur,
Finit ses jours heureux dans le sein de la gloire.

L'admirable Chriſtine ornera mieux l'Hiſtoire :
Ce mépris étonnant qu'elle a pour la grandeur,
Des plus fiers Conquérans efface la ſplendeur ;
Et de ſon Pere même obſcurcit la mémoire.

Si Guſtave a rangé des Princes ſous ſes Loix,
De ſes propres Sujets Chriſtine fait des Rois ;
Il a pris des Etats, & ſa Fille les donne ;

Il s'eſt acquis un Sceptre, elle quitte le ſien ;
Et montre à l'Univers, en laiſſant ſa Couronne,
Qu'on peut regner par-tout, & ne poſſéder rien.

Le Diſcours ſuivant, en forme de Lettre ; a donné ſujet en partie aux deux que j'ai faits, auſſi-bien que la converſation, dont j'ai parlé en la 257e page de ces Mémoires. Il eſt d'un excellent Homme à qui je défere infiniment, auſſi-bien qu'à l'illuſtre Abbé, Auteur d'une Epigramme très obligeante, qui s'y lit à la fin, pour m'honorer d'une marque de ſon amitié, qui me ſera toujours précieuſe.



DISCOURS SCEPTIQUE (17).
A PHILOTIME.

MONSIEUR,

I. Discours sceptique.

J'aurois eu besoin de votre secours, ces jours passés, en une conversation que nous eûmes avec M. l'Abbé de Villeloin, où je me rencontrai parmi quelques Personnes lettrées, qui s'entretenoient avec ce grand Homme. Vous n'ignorez pas l'estime que je fais de son savoir & de sa vertu, ni comme je déferé en toutes choses à ses beaux sentimens, n'allant jamais chez lui que pour le consulter comme mon Oracle. Je ne sais pourtant comment il m'arriva de contester alors quelque tems avec lui, ni comment il m'échappa de prononcer innocemment ce que même j'avois pensé de dire à la louange de Paris, qu'elle me sembloit la plus belle & la plus charmante de toutes les Villes barbares. Cet Eloge parut un mépris, & fut reçu, contre mon intention, comme une injure que je lui faisois; de sorte

(17) Ce discours est celui de Samuel Sorbiere, qui est réfuté par celui de l'Abbé de Marolles.

qu'il en fallut faire des paralleles avec quelques Villes des Païs-bas & d'Italie, que j'avois eues dans ma pensée, & en comparaison desquelles j'avois avancé cette Proposition.

I. Discours sceptique.

Cela nous mena fort loin, & je me vis mal mené par cette éloquente bouche qui entraîne d'ordinaire tous ses Auditeurs, & qui alors m'entraîna moi-même avec eux en dépit que nous en eussions : car j'en avois remarqué au commencement qui inclinoient beaucoup vers mon opinion, & qui étoient fondés sur la même expérience qui me l'avoit donnée ; mais ce puissant Orateur ne leur donna pas le loisir de s'y affermir ; de sorte que m'aïant enlevé tous mes Amis, & me trouvant seul à la défense de ma Cause contre tant d'Adversaires, je fus obligé de donner les mains, & d'abandonner la These que j'avois soutenue.

Je le fis gaiement ; car, comme vous le savez bien, Monsieur, je suis assez sceptique en ces Matieres, & ne raisonne guere sur des sujets de cette nature, que par forme d'honnête divertissement, qui vaut bien celui que les autres prennent aux jeux ou à la promenade. Et comme j'ai beaucoup de plaisir, lorsque je me commets quelquefois

I. Discours fceptique.

avec des têtes remplies d'un favoir & d'un raifonnement extraordinaires, j'en retire d'ailleurs beaucoup d'utilité; car en ces joûtes fpirituelles j'effaie mes forces, & trouve qu'il y a de la gloire d'être renverfé de la main d'un Héros, qui n'infulte point à ma défaite, mais qui me releve & qui me traite généreufement, dès que je lui ai rendu les armes.

Je perdis donc ma Caufe, & fus bien aife, *Ænea magni dextrâ cadens*, qu'on m'eût defabufé, c'eft-à-dire, que je n'euffe plus à defirer dans une Ville, dont je préférerois le féjour à celui de toutes les autres que j'ai vues, nonobftant les incommodités que j'y rencontre, ni l'ordre & la netteté, ni l'affurance & la difcrétion que j'avois trouvées ailleurs, & defquelles il me fembloit que je recevois un grand fecours pour la tranquillité de la vie, qui doit être le dernier but de la fociété, & l'unique raifon pour laquelle les hommes fe font renfermés dans des Villes.

Ce qu'il y a de plus fâcheux pour moi en cette innocente conteftation fut que le judicieux Arifte, voïant la force de mon Adverfaire, ufa de fa politique, fe mit du parti le plus fort, fut des premiers à me jetter des pierres,

& m'eût laiſſé porter la peine de ma témérité, s'il n'eût vu toutes choſes diſpoſées à la clémence. Ainſi je combattis ſeul & dénué de toute aſſiſtance, contre un Ennemi qui pourroit me perſuader que j'ai été vaincu, ſi j'avois eu la victoire, & ſous lequel il y a plus d'avantage de ſuccomber, que de ſurmonter les autres; parcequ'en prenant ſon parti, on eſt toujours aſſuré de prendre celui de l'honneur & de la vertu, vers le ſoutien de laquelle ſon intention eſt invariablement dirigée.

I. Diſcours ſeptique.

Vous le remarquerez bien, Monſieur, en cette occaſion où il a d'abord paru pour les intérêts de ſa Patrie & de ſa Nation qu'il a vues légérement attaquées; ne pouvant point ſouffrir que, ſous aucun prétexte d'ingénuité, j'en diminuaſſe tant ſoit peu les louanges, pour en accorder une partie à des Peuples & à des Païs, où il m'avoit ſemblé qu'en beaucoup de choſes on ſe comportoit plus raiſonnablement que nous; & ne voulant point entendre mes modifications, ni tout ce que j'alléguois enſuite à la d'autant plus grande gloire de Paris, que malgré les défauts & la prétendue barbarie dont je l'avois accuſée, j'avouai qu'elle étoit la plus

I. Discours sceptique.

Il admire son Louvre ; il admire ses Isles ;
Il admire ses Ponts , non plus Ponts , mais
des Villes.

L'Ame pleine des sentimens avantageux de deux si grands Hommes, il étoit impossible que je ne déférasse à celui de notre illustre Abbé, qui leur paroissoit conforme, & que je ne lui rendisse toute la soumission que je devrois à sa seule autorité. Je vous raconterai néanmoins tout notre Entretien, le plus exactement qu'il me sera possible ; & peut-être que j'y ajouterai ce que le torrent de l'Eloquence, sous laquelle je fus obligé de plier, ne me permit pas de représenter.

Mon dessein n'étoit point de prendre le terme de barbare, à la rigueur de ceux qui le donnent aux Peuples vivans sans discipline, ou sur les confins de la liberté naturelle, qui est un Etat sauvage, incommode & de guerre continuelle. Je le prenois d'une façon plus douce, & dans une moins rude signification. Je concevois une autre espece de Barbarie mitigée, que les Grecs & les Romains ont attribuée autrefois à des Peuples, qui véritablement ne se dévoroient pas les uns les autres, & qui vivoient sous des Loix & des Magis-

trats, mais qui n'emploïoient pas assez d'esprit & de soins à applanir les difficultés que la nature veut que nous surmontions ; & qui, soit par stupidité ou par fainéantise, négligeoient d'unir & de parer ce qu'il y a d'inégal ou de difforme dans les routes de la vie, & qui sert d'obstacle à notre félicité.

I. Discours sceptique.

Là-dessus ma pensée étoit, que comparant l'idée générale que j'avois de Paris, à celles qui me restoient de Rome, d'Anvers & d'Amsterdam, je trouvois ces dernieres Villes mieux ordonnées, & voïois en elles des ouvrages de quelque raisonnement, pendant que l'autre ne me représentoit qu'une production du hazard, & une tumultuaire assemblée de Gens qui ne songent presque point à prendre leurs commodités, qui sont élevés parmi l'ordure & dans le travail, & qui ne se reposent, ou ne se réjouissent qu'en respirant un peu de la fatigue, des soucis & de la misere qui les accablent.

Je ne niois point que dans cette vaste confusion de Paris, que l'on doit nommer un Monde, plutôt qu'une Ville, ou du moins plusieurs Villes mises les unes sur les autres, il n'y eût une infinité de choses régulieres, & si surprenantes, que de tant plus près qu'on la

I. Discours sceptique.

considere, plus on l'admire, plus on s'y plaît, & on y demeure enchanté;

Th. Dempsterus Scotus Expostulatione cum Musis. Nemausi 1604.

Ut cupidos defigens advena visus,
Circumagensque oculos, nil dicat in orbe secundum,
Nec quicquam conferre queat ventosa vetustas.

Ou comme avoit dit le Président Seguier, avant Dempsterus, dont j'ai emprunté ces paroles.

Hieron. Seguierius in Floridis.

Nec similem cernit, terras cum lustrat Apollo,
Nam quæ insunt aliis singula, cuncta tibi.

Et je ne faisois pas difficulté, emploïant les termes de Gerson, de donner à Paris tout entier la louange qu'il donne à l'Université, lorsqu'il la nomme un Paradis de plaisirs, *Imò nihil erravero, si eam appellavero Paradisum voluptatis.*

Et de vrai, la diversité de toutes sortes d'objets, d'occupations & de divertissemens, y est si prodigieuse, qu'il n'y a personne qui n'y trouve ce qu'il lui faut. Voire même l'opposition du difforme & du monstrueux y rehausse bien souvent l'éclat de ce qu'il y a de beau, & rend le régulier plus recommandable. Il ne faut point aller chercher en Italie plus d'Architecture qu'il

y en a en certaines Maiſons, ni deſirer au dedans la propreté de la Hollande.

I. Diſcours ſceptique.

Pace tua dictum ſit Romule, pace, Quirites,
Veſtra, ſi quid adhuc Romanæ ſtirpis in Urbe eſt,
Barbarico nondum pollutus ſemine ſanguis,
Altior & cœlo, majorque Lutetia Roma
Extollit caput, & reliquas ſupereminet Urbes.

Mich. Hoſpitalius.

Les Arts & les Sciences ne floriſſent point davantage en aucune autre Contrée. Leyden, Rome, Salamanque, Padoue, & tout ce qu'il y a de ſavantes Villes en Europe, ne ſauroient fournir toutes enſemble plus d'Hommes illuſtres, que Paris ſeul en fourniroit. Les Converſations de toutes ſortes y ſont exquiſes, & les amitiés, qui naiſſent de la ſympathie des humeurs ou de la conformité des inclinations, & de la reſſemblance des génies, ne peuvent point ſe former ailleurs plus aiſément, pour ce qu'il n'y a point d'eſprit ſi bizarre, ni ſi particulier, qui n'y rencontre une douzaine de Têtes de ſa fabrique. Et c'eſt, à mon avis, une des principales raiſons, pour laquelle toutes ſortes de Perſonnes ſe plaiſent à Paris, dès qu'elles y ont contracté des habitu-

I. Discours sceptique.

des : car il est certain qu'on s'y déplaît au commencement, & que tous les Etrangers en déteſtent le ſéjour, lorſqu'ils y arrivent, & tandis qu'ils ne découvrent que cette écorce & cet extérieur qui leur paroît hideux, & que je nomme barbare.

Certes je ne puis point encore, depuis vingt ans que je connois Paris, m'accoutumer aux boues, à la ſaleté, aux Filoux, & à l'inſolence, à quoi l'on eſt expoſé dans les fortunes médiocres; n'y aïant que les Perſonnes fort riches & de haute Condition, qui n'en reſſentent des incommodités. Or, qu'un grand Peuple n'ait pas ſu juſqu'ici s'en garantir, c'eſt en quoi je trouve qu'il y a de la barbarie. Et ſi, après tant de beaux Réglemens pour la Police, on n'a pu trouver des expédiens, pour les faire garder, je ne ſais comment nous éviterons, parmi les Etrangers, l'accuſation d'aimer les deſordres & la confuſion. Il eſt fort inutile que nous aïons des Livres d'Ordonnances où toutes choſes ſont parfaitement bien réglées; & tant s'en faut que cela ſerve à juſtifier notre politeſſe & notre humanité, qu'au contraire cela montre une inclination inſurmontable aux vices que nous avons eſſaïé de corriger.

Il

Il ne se fait point de Placards aux Villes que j'ai nommées, qui, dès l'heure de leur publication, ne soient gardés inviolablement ; & chacun s'abstient de ce qu'il faisoit auparavant, dès qu'on lui dit que le bien public demande qu'il s'en abstienne, & que le Magistrat l'a ordonné de cette sorte. Ainsi on seroit bien marri d'avoir jetté dans la rue aucunes immondices, dès que cela a été défendu. Ainsi on ne trouve pas mauvais de changer de demeure, en recevant quelque dédommagement, pour aggrandir une Place publique. Ainsi on contribue libéralement aux Quais, aux Ponts, aux Chemins ; & ainsi les arbres qu'on y plante, sont d'ordinaire mieux entretenus que ceux des Maisons de plaisance des Personnes privées.

I Discours sceptique.

Mais chez nous on fait vanité d'aller contre les Ordonnances de la Police, de ruiner les ornemens, & de détruire, le plutôt que l'on peut, les commodités publiques, si de hazard quelque sage Magistrat en a voulu introduire quelqu'une. N'a-t-on pas vu, du tems de Henri IV, lorsque sous la Surintendance de M. de Sulli, on voulut planter des ormes tout le long des grands Chemins du Roïaume, que les Païsans ne fai-

I. Discours sceptique.

soient pas scrupule de couper un arbre pour prendre une gaule, & qu'en termes de leur bêtise ils nommoient cela couper un Rôni. De sorte qu'il fallut abandonner un si beau dessein, & laisser les Chemins si laids, si horribles & si incommodes en des endroits où il passe tous les jours plusieurs milliers d'hommes, qu'il n'y a point de bêtes brutes (au moins de celles qui vivent en société) qui en usent plus négligemment. D'où viennent peut-être les noms de rue d'Enfer, de Vallée de misere, des Mauvais-garçons, des Mauvaises-paroles, dont on n'a pu s'empêcher de se plaindre, & d'exprimer les peines qu'on y endure. Cependant qui penseroit à réparer un pont, à mettre une pierre en un lieu où il a failli de tomber dans un précipice, à creuser un puits, ou à conduire une Fontaine en un lieu passant, comme font les Peuples orientaux, ou à semer des pasteques & des melons pour ceux qui voïagent, seroit estimé un visionnaire, un homme de grand loisir, un Citoïen de la République de Platon.

Et comment est-ce que quelque Particulier entreprendroit cela pour l'utilité commune, puisque communément, pour la sienne propre, il auroit honte

d'emploïer quelques heures à parer le dedans ou le dehors de sa Maison. Peut-on rien voir de plus sauvage que les demeures de nos Païsans, & quelques extrémités de nos Fauxbourgs, où ils sont ridiculement exposés à la pluie, au vent & à la fumée, qui ont au devant de leurs portes des lacs & des bourbiers, & où il faut monter quelquefois d'une seule enjambée, de deux piés de hauteur, faute d'avoir eu le courage d'y mettre un méchant dégré. Le moindre Villageois de Hollande n'a-t-il pas plus de balustres, de contre-fenêtres, de chassis de verre & de peintures, que la plûpart de nos Bourgeois & de nos plus riches Marchands?

I. Discours sceptique.

Mais pour revenir à ce qui touche l'utilité publique, je crois qu'il y a bien longtems qu'on n'a entendu dire, lorsque l'on veut bâtir quelque Edifice, ou faire quelqu'autre Ouvrage public, Faisons cela de telle ou de telle façon, qui réjouira la vue des Passans, de quoi l'on se servira plus commodément, & qui ornera notre Patrie. Ne dit-on pas plutôt, Faisons-la de telle ou de telle maniere, qui coûtera moins, sur quoi nous trouverons mieux notre compte, & dont nous n'avons pas à regarder ni la beauté, ni la durée? Y a-t-il en cela

I. Discours sceptique.

quelque raïon d'esprit public, & ne sommes-nous pas contraints d'avouer que de ce côté-là nous sommes barbares, en comparaison de Flessingues & de Middelbourg, où vous avez été, Monsieur, par un chemin pavé de briques, entre des Vergers & de fort jolies Maisons, toutes pleines d'emblêmes & de devises; & plus encore, en comparaison de la Rome ancienne, dont la moderne retient tant de grace, de sagesse & de majesté?

L'abondance de Paris est véritablement quelque chose d'inconcevable à ceux qui ne l'ont pas curieusement remarquée, & qui contribue beaucoup à la douceur & aux commodités de la vie, qu'on y peut mener telle que l'on veut. *Veramente quelle rostisserie sono cosa stupenda.* Mais n'y a-t-il pas, à le bien prendre, & dans le général, quelque chose de barbare ou de bien maussade, en la distribution de cette abondance, qui est jettée confusément, & répandue par toute la Ville? Au lieu qu'elle auroit meilleure grace, si elle étoit rangée en certaines Places commodes, où l'on eût le plaisir de la voir étalée, & d'aller choisir ce que l'on desire. Que sont, je vous prie, ces Halles étroites, irrégulieres, infectes & puan-

tes, que comme des cloaques, d'où il faut aller tirer de la boue, avec beaucoup de peine, & ravir tumultuairement, les vivres que la Nature nous présente, ornés de feuilles & de fleurs? Et ne lui faisons-nous pas une grande injure, de traîner ses présens en des infames lieux, où l'on met ceux que la Justice envoie aux Vautours & aux Corbeaux? Car c'est-là même que l'on repose les cadavres des Malfaicteurs, après qu'ils ont enduré en Grêve les derniers supplices du gibet ou de la roue. Mais si les vivres sont mal traités, le breuvage n'a pas à se glorifier, & l'eau, que l'on va puiser entre les batteaux, où se lavent les ordures des Boucheries & des Hôpitaux, & là où se dégorgent les égouts & des aisemens, n'est bien souvent guere différente de la bourbe & du pus qu'elle contient; & toujours elle garde la consistance d'un apozeme, ou la couleur d'une décoction. De quoi je voudrois bien que l'on se souvînt, lorsqu'on prétend de s'excuser de la barbarie que je trouve en cette saleté, par celle des Brasseries de Hollande, & par l'usage d'un seul pot de grez, dans lequel tout le monde boit dans une Hôtellerie. Mais on est accoutumé, de part & d'au-

I. Discours sceptique.

I. Discours sceptique.

tre, à cette eau & à cette biere; & je ne blâmois à Paris que le peu de soin que l'on a eu de conduire des eaux nettes, ou d'en aller puiser au milieu de la Riviere, où elle ne charie pas tant de vilenies.

Je ne sais si je ne pressai point un peu trop cet endroit; mais tant y a que s'il faut chanter la palinodie toute entiere, & croire que la puanteur & les ordures, parmi lesquelles on est obligé de vivre, ou de se nourrir, ne font rien à la barbarie, j'ai des Vers tout prêts, dont par avance je veux vous faire part, & où l'abondance de Paris, & le débit de ses denrées est assez bien représenté, par un Polonnois qui en faisoit, il y a plus de cent ans, une jolie description.

Eustatius à Knobelsdorf. Elegia apud Wechelum edita 1543. L'auteur se dit *Prutenus*, son Poeme est *in-8*.

Deficiunt nunquam cerealia munera turbam.
Hîc velut in cornu divite cuncta fluunt.
Nec tantùm facili tenuem moderamine victum
Omnes delicias hîc habitare puta.
Quicquid avent oculi, quicquid mens optat ementis,
Illecebræ quicquid maximus orbis habet.
Hos licèt Eoïs tantùm nascantur in oris,
Aut ubi Sol fessos nocte recondit equos.
Hic quis reperiat facili mercabile sumptu,
Si modò nummorum copia larga sinat.
Finitimæ totis contendunt viribus Urbes,

I Discours sceptique.

Ne desit nostris usibus apta Ceres.
Quicquid eis tellus, labor, ingeniumque paravit,
Huc velut in certum confluit omne penu.
Villicus huc teneros fert cum vervecibus hœdos,
Huc Matrem sequitur flebilis agna suam.
Mittitur argutis streperus clamoribus anser,
Gestantur raucæ mille cohortis aves.
Neu procul expositas cogaris quærere merces,
Clamitat ecce tuas venditor ante fores,
Emptoremque vocat, compresso gutture, collo,
Aut scapulis; etenim prægrave gestat onus.
Non hic quadrijugo mos est fora visere curru,
Ut procul invectæ conspiciantur opes.
Rusticus ignavo committit pondus asello,
Arcadium sequitur crassa Colona pecus.
Proclamans peragrat divortia cuncta viarum,
Quas vehit ut parvo fœnore mutet opes.

Au reste, Monsieur, je voudrois bien savoir si vous avez encore la même indignation que vous témoigniez autrefois, lorsque vous passiez au Louvre & au Palais Cardinal, où vous considériez avec dépit cette galerie que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit ornée de si belles devises, & dans laquelle maintenant les Pages & les Laquais font

I. Discours sceptique.

mille ordures, depuis qu'elle n'a ni portes ni fenêtres. Je ne me sens pas moins touché que vous, à la vue du Louvre, qui seroit le plus beau & le plus magnifique Bâtiment du Monde, si on avoit le courage de l'achever, & dont nos Rois pourroient faire une forte Citadelle, dans laquelle ils auroient vingt mille hommes, & tous les Officiers de leur Couronne. Cependant, non-seulement ils souffrent qu'un si grand dessein demeure imparfait, mais ils ne se mettent point en peine de se servir de ce qui est déja élevé, & à quoi il ne faut que le couvert & les ameublemens. La Cour est logée à l'étroit, salement & avec incommodité, n'a pas moïen de se mettre plus au large, & donne ses matériaux à des Personnes plus aisées, qui en font bâtir des Palais. En un mot le Roi ne peut pas réparer sa Maison, tandis que de simples Partisans, qui n'étoient point relevés par leurs Charges, ni par des services rendus à l'Etat, ont fait quelquefois applanir des Montagnes, & emploïé en un seul Château la dépense de plusieurs millions. Je ne suis pas marri de l'embellissement de la Campagne, & ne trouve pas mauvaise la profusion que font en cela quelques Particuliers.

Au contraire je la loue, & me réjouis de ce qu'ils répandent par ce moïen sur le Peuple des richesses, qu'il seroit dommage de tenir enfermées ; mais je souhaiterois que nos Princes & nos Villes pratiquassent à l'utilité publique le même soin & la même diligence que ceux-là prennent pour le particulier divertissement de leur Famille ; & il me semble qu'il y a quelque barbarie d'en détourner nos Rois ou nos Magistrats ; ou à ne se pas soucier qu'ils l'entreprissent. Comme d'autre part je trouve du bon sens, de la politesse d'esprit, & de l'humanité en ceux qui ont achevé les Palais & les Jardins du Vatican & de Monte-Cavallo, qui ont dressé des Obelisques, fait couler des Fontaines, enrichi des Eglises, destiné à la Bourgeoisie des Maisons d'exercice & de récréation, & bâti de superbes Hôtels de Ville, d'où les Loix sortent avec plus de pompe, & sont reçues avec plus de vénération.

I. Discour sceptique.

Comme de la physionomie des personnes, de leur habit & de leur démarche, on juge probablement de leurs mœurs & de leur esprit ; il est certain qu'à voir la face d'une Ville, on juge de ce qui l'anime, de cette Personne à plusieurs têtes, qu'on nomme l'Etat,

I. Difcours fceptique.

des Membres qui la compofent, de l'intérieur, & en un mot des Hommes, qui font comme les efprits diftribués en toutes les parties de ce grand Animal. Mais que doit-on juger de Paris, à le regarder de cette forte & d'une vue générale, fi ce n'eft qu'il n'eft point conftruit ni gouverné avec toute la politeffe & tout le raifonnement que l'on fe peut imaginer, ou que l'on remarque ailleurs? Et en comparaifon de ces autres Païs, où les Villes font bâties & gouvernées plus raifonnablement, ne peut-on pas dire qu'il y a quelque chofe de barbare, encore que le monde n'y aille pas tout nud, qu'on n'y dévore pas fes Parens, qu'on n'y déchire pas la viande toute crue, & qu'en plufieurs chofes on y garde la bienféance? Je ne penfe pas qu'on le puiffe nier, fi ce n'eft qu'on n'en ait point vu d'autre mieux policée, & que l'on foit comme cette honnête Femme, qui n'avertiffoit pas fon Mari de la puanteur de fon haleine, parcequ'elle n'avoit jamais été baifée d'autre homme que de lui, & qu'elle eftimoit qu'ils devoient tous avoir le même défaut.

Au refte, Monfieur, comme cette vertueufe Sicilienne n'en haïffoit pas fon Mari, je puis dire que ce que je

trouve à reprendre à Paris, ne m'empêche pas de l'aimer plus tendrement que les autres belles Villes que j'ai vues ; & en cela paroît la force de ses charmes, puisque toutes ces défectuosités ne sont pas capables de me la faire rejetter. Je me souviens, & je tâche de pratiquer, lorsqu'il en est besoin, l'avis d'un Ancien : Qu'il est bon de connoître les mœurs de nos Amis, & qu'il ne faut pas laisser de les aimer, encore que l'on y trouve des choses à reprendre ! *Amici mores noveris, non oderis.* Et je pense que peut-être tout ce que je reprends, ou qui est moins de mon goût, est une de ses perfections, selon la vue de quelques autres, & sert à l'inépuisable variété, qui récrée les sens, & fournit à l'imagination de quoi entretenir éternellement la pensée de ceux qui la considerent.

I. Discours sceptique.

Car aux Villes dont nous avons loué l'ordre & la propreté, on ne voit jamais que le même visage, & les plus grandes beautés nous ennuient enfin, quand elles sont trop long-tems considérées. On a toujours à la Haye les mêmes Places, le même Bois & les mêmes Allées. On va toujours à Amsterdam le long d'un beau Canal, sous des arbres & sur un pavé de brique ; on a

I. Discours sceptique.

toujours les mêmes Perrons de marbre; & les mêmes Balustrades peintes de diverses couleurs ; on y est toujours au large ; les Vaisseaux marchent toujours d'une même façon , & on y rencontre toujours aux Personnes la même gravité ou la même modestie. On va toujours à Rome chez les Cardinaux avec la même cérémonie ; on les accompagne chez le Pape ; & pour user des termes de du Bellay ,

On suit son Cardinal au Pape , au Consistoire,
En Chapelle, en visite , en Congregation.

La maniere des corteges ne change point. On voit toujours aux Places publiques les mêmes Statues ; les mêmes réjouissances reviennent toutes les années ; & le Journal des dévotions nous apprend où seront les Fêtes , les Musiques & les Stations , d'ici jusqu'à la fin du Monde.

Il n'en est pas de même à Paris. Le desordre , la confusion & la témérité des mouvemens changent à toute heure la face de cette monstrueuse Ville. On n'y voit jamais deux fois la même chose , la Scene y change à tout moment ; & de la bisarrerie de ces Spectacles différens on tire le même plaisir que l'on reçoit ailleurs de la symétrie & de

la juste proportion. Un carosse renversé, deux Crocheteurs qui se gourment, un Filou qu'on arrête, quelques Harangeres qui s'injurient, un Voleur qu'on mene pendre, un embarras qui se forme ou qui se dissipe, le cri de ceux qui vendent les denrées, les Affiches des Comédiens & des Libraires, les Billets des Charlatans, les Chansons des Badauts, l'étalage des Marchandises, & la rencontre d'une foule continuelle de visages différens, font le même effet, ou nous réjouissent bien davantage, que tout ce que je viens de représenter de Rome & d'Amsterdam. Il y a bien plus; toutes ces choses qui, séparées, seroient incommodes, mises ensemble, nous font passer doucement par-dessus les crottes, supporter la puanteur des rues, & surmonter les distances & les empêchemens, qui se rencontrent en la poursuite de nos affaires. Nous en trouvons le logis, le repos & quelque propreté plus agréables. Et un jour de beau tems la promenade avec nos Amis, ou la conférence avec quelque rare Personne, nous fait oublier tout le mal que nous aurions pu souffrir en trois semaines.

I, Discours sceptique.

Je ne fais jamais réflexion là-dessus, qu'il ne me souvienne de ce que les

I. Discours sceptique.

Anciens ont cru de la derniere fin de toutes nos actions, qui se rapportent à la cessation du mouvement, pource que les plaisirs qui se rencontrent dans le mouvement même, demeurent un dégré au-deçà du dessein de la Nature. Vous savez les éclaircissemens, les preuves & les illustrations de cette modeste opinion que notre Ami a si puissamment rétablie; mais je vous prie de considérer si le plus ordinaire plaisir de Paris n'est pas celui de l'exemption de quelque incommodité, & au regard du Vulgaire, quand il peut regagner le logis, & au regard des Personnes opulentes, quand elles se comparent aux moins accommodées. Je vous avoue, Monsieur, que, faisant quelquefois l'un & l'autre Personnage, je l'éprouve sensiblement : car je me console bien souvent de la crotte & de tous les autres inconvéniens de la barbarie, par l'espérance d'arriver chez moi, ou de vous trouver chez vous, & de jouir en quelque endroit de la propreté, & des autres douceurs de la vie, en ces incomparables conversations, où les Vertueux me font l'honneur de m'admettre; comme d'autre part je ne vais jamais en carosse par la Ville, que, me comparant à ceux qui vont à

pié, je ne goûte le plaisir de la privation des maux que je vois que les autres endurent, & que je n'emprunte ces Vers de votre Lucrece.

I. Discours sceptique.

Suave mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem :
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas ;
Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.

Et je pense que chacun, éprouvant ce qui m'arrive, il n'y a point de doute que la grande inégalité, les plus fâcheuses & ordinaires incommodités, le desordre, & tout ce que je nomme barbarie, ne contribuent beaucoup à rendre le séjour de Paris le plus doux & le plus charmant du monde.

Et au fond si j'entreprenois le Panégyrique d'une Ville, dont j'ai eu dessein de toucher les défauts, & non pas de célébrer les louanges, je pourrois bien faire voir, même selon Aristote, qu'il est impossible qu'elle soit plus commode & mieux policée parce-qu'elle est trop populeuse, & qu'une si grande machine n'est pas capable d'un mouvement juste & réglé, tel qu'est celui des Villes moins peuplées ; Tous

† Discours sceptique.

δὲ ἀδύνατον εὐνομεῖσθαι τὴν λίαν πολυάνθρωπον (18), dit-il, au 4e Chapitre du 7e Livre de sa Politique. En effet, ni un Navire d'une aune de long, ni un autre de cent toises, ne seroient guere propres à la navigation. Il faut une certaine médiocrité, Ὁμοίως δὲ καὶ πόλις. Pareillement une Ville, si elle a trop peu de monde, elle n'a pas tout ce qu'il lui faut pour les commodités de la vie, Ἡ μὲν ἐξ ὀλίγων λίαν, οὐκ αὐτάρκης. Or est-il qu'une Ville doit avoir tout ce qui lui est nécessaire. Ἡ δὲ πόλις, αὔταρκης. Et si la multitude des Habitans est trop grande : elle aura bien de vrai tout ce dont elle a besoin ; mais elle l'aura comme une Province, & non pas comme une Ville. Car il n'est pas bien aisé qu'il y ait de la Police. Qui se mettra, je vous prie, à la tête d'une si grande foule pour la conduire ? Comment y fera-t-il entendre ses ordres, & quelle Voix stentorée pénétrera tant de portes & de murailles, afin que tout le monde obéisse aux Réglemens que l'on doit signifier ? Ἡ δὲ ἐκ πολλῶν ἄγαν, ἐν μὲν τοῖς ἀναγκαίοις, αὐτάρκης, ὥσπερ ἔθνος, ἀλλ' οὐ πόλις. Πολιτείαν γὰρ οὐ ῥᾴδιον ὑπάρχειν· τίς γὰρ στρατηγὸς ἔσται τοῦ λίαν

(18) Fortasse ne fieri quidem posse, ut Civitas nimium frequens hominibus benè legibus regatur.

ὑπερβάλλοντος πλήθους, ἢ τίς κήρυξ μὴ στεντόρειος (19).

I. Discours sceptique.

Je voudrois bien que nous en fussions demeurés là, & qu'on ne m'eût pas obligé de parler de notre Nation, à laquelle j'aimai mieux m'en prendre qu'au Gouvernement, en recherchant la cause des défauts pour lesquels j'avois nommé Paris une Ville barbare. Mais j'y fus poussé contre mon intention ; & quelques protestations que je fisse d'excepter toujours mes Supérieurs, & une infinité de sages Têtes, qui se sont purifiées du mauvais air & de la contagion commune, je ne laissai pas d'être vigoureusement relancé, comme si j'étois moins équitable à la Ville capitale de ma chere Patrie, que je ne voudrois point changer pour aucune autre ; ou comme si je prétendois à me tirer du pair, & à faire le Censeur.

Certes je suis fort éloigné de cette présomption. Je ne crois pas que je sois guere meilleur que beaucoup d'autres dont je n'approuve point les actions,

(19) Quæ vero ex nimiùm multis, erit illa quidem rebus necessariis sic instructa, suisque bonis ità contenta, ut Gens, sed non ut Civitas. Reipublicæ enim administrationem in ea inesse haud facile est. Quis enim aut Imperator multitudinis perquam immensæ futurus est, aut preco, nisi stentoreus? *Ibid. l. 7. c. 4.*

I. Discours sceptique.

& je me vois fort au-dessous d'une infinité de Personnes excellentes que je tâche d'imiter. Mais je vous avouerai franchement qu'étant hors de mon Païs, j'ai souventefois eu de la honte & de la confusion, de la légéreté & de l'indiscrétion de quelques-uns de mes Compatriotes; & qu'y étant de retour un peu sur l'âge, & avec plus de pratique du grand Monde, j'y ai été encore plus scandalisé de l'intérêt & du peu de foi, qui dominent presque dans toutes les affaires.

Les Etrangers qui ont voïagé, & qui nous reçoivent chez eux, excusent volontiers les irrégularités de la Jeunesse qu'on leur envoie, au sortir du College ou de l'Académie, & prennent quelquefois plaisir aux extravagances où il paroît de l'esprit & de la gaieté; mais comme le plus souvent elles passent au mépris & à l'injure de ceux en la puissance desquels on est, il n'est pas de merveille qu'enfin ce procédé leur déplaise. Et là-dessus un de mes Amis entendoit dire sagement au Cardinal Bentivoglio, à Rome, où quelques jeunes François faisoient beaucoup de bruit: Que ce seroit peu de chose s'ils se contentoient d'être de la belle humeur qu'ils étoient à Paris, mais qu'ils pas-

soient les bornes en Italie, & qu'il étoit bien mal aisé à des Personnes modérées de supporter leur immodération.

I. Discours sceptique.

On peut rejetter les autres vices plus fâcheux, sur le malheur des tems qui courent, sur les guerres & les divisions, qui non-seulement ruinent les Villes & la Campagne, mais qui soulevent au-dedans de nous nos passions, & renversent tellement nos facultés, que nous ne voïons presque plus, dans cette agitation où nous sommes, aucune distinction du vrai & du faux, du bien & du mal, de l'ordre & de la mauvaise conduite. Mais comme ce n'est pas d'aujourd'hui que d'autres que moi se sont plaint de notre Nation, je n'estime pas qu'il en faille accuser aucun desordre du Gouvernement, qui ne fut jamais mieux entendu qu'à présent, où l'on a coupé tous les nerfs des Guerres civiles, seules à craindre dans un Etat qui triomphe de tous ses Voisins, par le courage héroïque, la piété héréditaire, & la sagesse qui a prévenu les années de notre jeune Monarque: car c'est à ce principe qu'il faut rapporter tout ce que la prudence de son incomparable Ministre, & la valeur de ses Capitaines ont fait de grand pour son service. Je vois en effet que de tems

I. Discours sceptique.

immémorial, & sous les meilleurs Rois, qui gouvernoient avec une entiere application d'esprit, nous avons donné les mêmes sujets de plainte, & que toujours les François ont eu le même naturel, soit que par imitation ils se soient donnés les uns aux autres, & de Pere en Fils, les mêmes maximes, ou que l'influence du Climat, la nature du Païs, & le Terroir, y fassent quelque chose.

Brito. lib. 1. Philippidos.

Et se Patrisios dixerunt nomine Græco;
Quod sonat expositum nostris, audacia, verbis.

De sorte que nous ne pouvons pas nous en décharger sur un petit nombre de personnes; & quand bien nous le ferions, cela n'empêcheroit pas que la proposition ne demeurât toujours entiere: qu'il y a à desirer en notre Nation, la fermeté, la discrétion, le desintéressement & la fidélité dont on nous accuse de tenir fort peu de compte; puisque d'où que ces défauts nous vinssent, nous ne laisserions pas de les avoir, & qu'il importe fort peu d'où c'est qu'ils tirent leur origine, tandis qu'il ne faudroit songer qu'à s'en défaire. Il ne faut pas juger si l'on a raison de porter cette plainte de nous, par ce que pratiquent les Gens d'honneur aux

rencontres particulieres, où ils donnent des exemples irreprochables de toutes ces vertus, & peut-être en plus haut dégré qu'elles ne se trouvent en aucune part du monde. Mais il faut toujours regarder à cet esprit public, & aux idées qui nous demeurent de cette vue générale, que l'on doit passer sur la pratique de toute la Nation. Il ne faut pas avoir égard à ce que fait un Gentilhomme qui est à la tête de son Régiment, en Guyenne ou en Normandie; mais à la barbarie de tout le Corps, à ce qu'une Communauté fait contre sa Voisine, à ce que le plus grand nombre exerce, à ce qui arrive le plus souvent. Il ne faut point aussi user de récrimination, ni penser que je veuille dire que ces manquemens des François ne se trouvent point du tout aux Nations étrangeres. Je ne les estime pas si parfaites, & je n'ai prétendu avancer, si ce n'est qu'ils n'y paroissent pas si fort, ni si commnnément; peut-être à cause que nous faisons toutes choses avec excès, & que ni aux vices ni aux vertus, nous ne gardons point de mesure. Notre courage passe jusqu'à la témérité; notre liberalité tend à la profusion; notre franchise se convertit en indiscrétion; quand nous voulons user de mé-

I. Discours sceptique.

I. Discours sceptique.

proquement, qu'il fut impossible de mon tems à M. le Prince d'Orange de mettre en sûreté à la Haye, au milieu de sa Cour, un Seigneur de grande naissance, qui avoit battu un Klapperman, un de ces Hommes qui avertissent de nuit de l'heure qu'il est, & qui prennent garde au feu. Ne m'avez-vous pas raconté, Monsieur, une chose bien opposée à cette Histoire, que vous aviez vu arrêter sur le Pont saint-Michel un Gueux, auquel un Pere avoit arraché son Enfant, dont il avoit disloqué les membres; que vous l'aviez vu conduire en diverses Prisons où il fut refusé, faute que Personne ne voulut être Partie; & que des Laquais furent contraints d'en faire eux-mêmes une barbare justice, le précipitant dans la Seine & l'assommant à coups de pierres, comme il avoit de la peine à se noïer? Mais laissons à part cette barbarie, avec l'indiscrétion que je trouvois à reprendre, lorsque je disois qu'un Romain détournera sa vue, ou choisira un autre chemin pour ne faire point déplaisir à une Personne, qui ne veut pas être apperçue; mais qu'un François prendra plaisir de la traverser, & que ces façons de faire libertines & desobligeantes, lui attirent le

mépris

mépris & la haine des Etrangers. C'eſt pourquoi ils ne font point ſcrupule de lui faire païer dans les Hôteleries ſon inſolence, le bruit qu'il y fait, le degât des viandes, & la ſaleté de la chambre où il renverſe de ſa table tout ce qui lui déplait.

I. Diſcours ſceptique.

Et en cet endroit je ne ſaurois m'empêcher de dire à la louange des Etrangers, qui paſſent par chez nous, ou qui prennent la peine de s'y arrêter, qu'ils ſavent bien mieux s'accommoder à nos mœurs & à nos façons de faire, que nous ne nous accommodons aux leurs; & qu'ils ont pour nous une telle deférence, que bien ſouvent ils forcent leur génie pour nous imiter, * * * * & empruntent notre irrégularité, comme pour nous traiter ſelon notre humeur & conformément à notre barbarie. De quoi certes ſi quelques Particuliers ſouffrent quelque legere incommodité, ils ſe doivent conſoler par la conſideration de l'utilité publique & de la gloire, qui réjaillit ſur toute notre Nation, pour laquelle on a tant de reſpect & de complaiſance. Mais peut-être que nous ne leur aurions pas moins d'obligation, s'ils vouloient prendre le ſoin de nous polir, de nous accoutumer au bon ordre,

1. Discours sceptique.

& de nous inspirer ce qui nous manque du jugement & de la civilité, qui leur est si naturelle.

Mais que dis-je Monsieur, de la civilité, que l'on auroit grand tort de desirer, & de laquelle nous donnons des preuves à toutes les autres Nations que nous recevons chez nous comme nos Compatriotes, ou chez lesquelles nous allons porter nos respects & notre soumission. Car nonobstant ce feu volage, & ces foibles commencemens d'insolence, qui nous font haïr ou mépriser des Etrangers, nous ne laissons pas de nous soumettre; & un Homme sage qui avoit beaucoup voïagé, m'assuroit qu'il avoit rencontré des François presque en tous Païs du monde; mais que par-tout où ils s'étoient établis, il les avoit trouvés souples, soumis, fort bons Artisans, & Serviteurs très humbles de ceux qui leur donnoient à vivre, & qui les faisoient travailler. Il ne faut donc pas qu'on nous accuse d'incivilité, mais d'une legere & innocente inconsidération, qui aboutit à quelque raillerie, & qui toujours est sans venin & sans malice. Notre galanterie, qui sert de patron à toutes les autres Nations de l'Europe, & notre fi-

I. Discours sceptique.

delité sans pareille au Gouvernement monarchique sous lequel nous vivons depuis plus de douze siecles ; marquent bien notre politesse & notre humanité ; quoiqu'en veuille dire Aristote, qui au troisieme Livre de sa politique (20) s'oublie jusques-là de soutenir, que le Gouvernement d'un seul legitime & heréditaire est celui des Barbares, Εἰσὶ βασιλεῖαι τῶν βαρβάρων, de quoi il rend raison, Διὰ γὰρ τὸν δουλικώτερον εἶναι τὰ ἤθη φύσει, οἱ μὲν βάρβαροι τῶν Ἑλλήνων, οἱ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν, τῶν περὶ τὴν Εὐρώπην, ὑπομένουσι τὴν δεσποτικὴν ἀρχὴν, οὐδὲν δυσχεραίνοντες, (21) & sur la fin du Chapitre, aprés qu'il a mis au premier rang la Monarchie héroïque Ἡ περὶ τοὺς ἡρωϊκοὺς χρόνους. sur des Peuples qui se soumettoient d'eux-mêmes à leurs Rois, il rapporte la deuxieme espece de Monarchie qu'il nomme Barbare, Δευτέρα δὲ ἡ βασιλεῖα βαρβαρικὴ, αὕτη δὲ ἐστὶν οὐκ γένους ἀρχὴ δεσποτικὴ κατὰ νόμον (22). Ce qui a été refuté par les Commentateurs, & dont la fausseté est toute manifeste.

(20) Chap. 14.

(21) Nam propterea quod & Barbari moribus sunt servilioribus quam Græci, & Asiani quam Europæi, herile imperium perferunt, neque hoc ullâ ex parte ægrè ferunt.

(22) Secundùm barbaricum ; hoc autem gentile imperium est, herile, legitimum.

I. Discours sceptique.

Et voilà, Monsieur, ce que je dis sur ce sujet, ou plutôt ce que je voulus dire, tandis qu'on se jetta sur ma proposition, que je n'eus pas moïen de defendre contre de si forts Ennemis, & que je condamne moi-même, si elle a quelque chose de contraire au respect que je dois à mon Païs. Je ne l'ai avancée qu'entre des Amis, & par forme d'exercice. Car au demeurant; j'en reçois de plus generales qui lui furent opposées : que tous les Hommes étoient fort corrompus, & ne valoient gueres plus les uns que les autres; qu'ils étoient tous entachés du Péché originel; qu'ils avoient les mêmes défauts; & que la Société civile, un peu mieux, ou un peu plus mal réglée, ne les corrigeoit pas beaucoup : que le plus court étoit de ne faire jamais de comparaison, & de savoir adroitement jouir du bien présent tel qu'il est, sans le mesurer à un autre, dont il ne sert à rien de se souvenir, & qui ne peut pas y être ajouté. Je ne voulus pas contester non plus, que la durée de notre Gouvernement ne fut une preuve de nôtre sagesse; encore que Boccalini nous ait comparés à des Personnes ivres, qui se redressent en se choquant : car il est certain, que nous ne pour-

rions pas souhaiter un Gouvernement plus conforme à notre génie.

I. Discours sceptique.

Ni je ne songeai point à me prévaloir de ce que le Cavalier Marin a écrit de Paris, en une Lettre que l'on a mise à la fin de son *Adone* de la derniere Impression d'Hollande, parceque c'est un Auteur folâtre, aux paroles duquel il ne faut pas s'arrêter. *Quanquam ridentem dicere verum quid vetat.* Elles sont si plaisantes que je suis tenté de les transcrire pour finir agréablement cette Dissertation. » Circa il Paëse, che debbo io dirvi? Vi dirò, » ch' egli è un mondo. Un mondo di- » co, non tanto per la grandezza, per » la gente, è per la varietà, quanto » perch' egli è mirabile, per le sue » stravaganze. Le stravaganze fanno » bello il mondo; percioche essendo » composto di contrari, questa con- » trarietà constituisce una lega, che » lo mantiene. Nè più nè meno, la » Francia è tutta piena di repugnanze, » e di sproportioni, le quali però for- » mano una discordia concorde che la » conserva. Costumi bizzarri, furie » terribili, mutationi continue, guer- » re civili perpetue, disordini senza » regola, estremi senzo mezzo, scom- » pigli, garbugli, disconcerti, è con-

I. Discours sceptique.

„ fusioni , cose in somma , che la
„ doverebbono distruggere , per mi-
„ racolo la tengono in piedi. Un mon-
„ do veramente , anzi un mondaccio
„ & più stravagante del mondo istes-
„ so. « Mais afin de ne pas demeurer sur cet endroit, que le Poète hyperbolique a touché un peu trop rudement, permettez-moi la citation d'un passage du judicieux M. Corneille, qui fait parler Cliton de cette sorte dans une de ses Comédies,

Le Menteur Act. I. Sc. I.

Connoissez mieux Paris , puisque vous en parlez :
Paris est un grand lieu plein de Marchands mêlés ,
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence,
On s'y laisse dupper autant qu'en lieu de France :
Et parmi tant d'esprits plus polis & meilleurs,
Il y croît des Badauts autant & plus qu'ailleurs.
Dans la confusion que ce grand monde apporte
Il y vient de tous lieux des Gens de toute sorte,
Et dans toute la France il est fort peu d'endroits
Dont il n'ait le rebut aussi-bien que le choix.
Comme on s'y connoît mal, chacun s'y fait de mise,

Et vaut communement autant comme il se prise.

I. Discours sceptique.

Après cela il fut conclu tout d'une voix, que Paris étoit la plus belle Ville du Monde, l'Asyle de l'honnête liberté, le vrai séjour des Muses, la commune Patrie des Gens d'honneur,

Architronius Poeta cujus meminit Petrarcha in Apologia.

Regia Phœbi
Parisius, Cyrræa viris, chrysæa metallis,
Græca libris, Inda studiis, Romana Poetis,
Attica Philosophis, mundi rosa, balsamus orbis,
Sydonis ornatu, sua mensis, & sua potu,
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis,
Plena feris, fortis Domino, pia Regibus, aurâ
Dulcis, amœna situ, bona cuilibet, omne vetustum,
Omne bonum, si sola bonis fortuna faveret.

Et j'ajoutai à l'éloge de cet ancien Poète les vœux d'un Moderne, qui a le gout exquis pour toutes les bonnes choses.

Joan. Sangenesius (S. Geniez).

Sic orbis caput, urbiumque Princeps
Sis, Lutetia; nec modum tibi sors
Crescendi statuat.

I. Discours sceptique.

te de votre jugement, & de l'amitié réciproque que nous avons constamment chérie & soigneusement cultivée.

> Quos irrupta tenet copula : nec malis
> Divulsus querimoniis,
> Suprema citiùs solvet amor die.

Dans laquelle ferme résolution de vous chérir & de vous honorer toute ma vie, je finis ce discours, & demeure,

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéissant Serviteur.

ALETHOPHILE.

Le 28 de Sept. 1656.

DEUXIEME DISCOURS SCEPTIQUE.

A ARISTE.

Si la malice des Hommes, qui vient de la Nature corrompue, n'est point augmentée en l'Etat du Gouvernement moins absolu, par les défauts de la Société?

MONSIEUR,

II. Discours sceptique.

Nous réformerons donc entre nous la Grammaire, & dorénavant vous me permettrez de dire que Philotime est fort inhumain, lorsque je voudrai en un seul mot faire un abrégé de toutes ses louanges. Il demeurera donc conclu entre nous, que les Hommes sont les pires de tous les Animaux; que les vices, la malignité & toutes les mauvaises habitudes leur sont naturelles; & que les meilleurs des Hommes sont ceux qui se sont davantage dépouillés de l'humanité. Véritablement, Monsieur, je soupçonnois depuis fort longtems que les hommes ne valoient gue-

Gen. 6. 5. *Cuncta cogitatio cordis intenta ad malum omni tempore.* Matt. 15. 19.

II. Discours sceptique.

re; mais je ne considérois que ceux parmi lesquels nous vivons, ramassés dans des Villes, & réunis en des sociétés. Il me sembloit qu'il n'en étoit pas tout-à-fait de même de ceux dont on nous fait des Relations, qui vivent en l'état de Nature, ou en un état qui en approche plus que le nôtre. Je pensois que sous l'Empire on étoit plus dépravé, & qu'y étant détenu comme en un état violent, on épioit toutes les occasions de s'échapper, & de faire quelque tour de la liberté naturelle, dont alors on avoit plus de plaisir d'imiter les actions, par les défenses & les difficultés que les Loix civiles y avoient apportées. J'ai changé deux ou trois fois d'avis sur cette matiere, & je ne vous réponds pas encore que j'en demeurerai à ce que nous conclûmes hier, si vous ne m'en envoïez dans huit jours la ratification, en l'eclaircissement des doutes que j'ai envie de vous proposer. Pour ce qui est des Bêtes, il me semble que nous leur faisons grand tort, lorsque voulant accuser quelqu'un d'ignorance, de cruauté & de vicieuses inclinations, nous les désignons par les termes de bêtise & de brutalité. Les bêtes ignorent-elles leurs intérêts, & n'y vont-elles pas plus constamment que nous? Que savons-

nous des choses naturelles plus qu'elles, si ce n'est peut-être qu'après toutes nos recherches nous connoissons mieux qu'elles que nous n'y savons rien? Ce qui sert à la santé leur est-il plus caché qu'à nous? Ne courent-elles pas tout droit à leurs remedes? N'en savent-elles pas bien la dose? Ne gardent-elles pas bien la mesure en leur diete & en leur régime; & en la recherche de ce qu'il leur faut, en la construction de leur demeure, en leurs voïages & leurs plaisirs, ne sont-elles pas cent fois mieux réglées que nous, & par conséquent cent fois mieux éclairées? A quoi nous sert la boussole & la navigation, qu'à aller chercher parmi les naufrages des choses dont nous n'avons pas besoin, si ce n'est à cause du luxe & de la fainéantise de quelques-uns, & de la sottise de quelques autres qui vivent de ce luxe & de cette fainéantise? Si les Matelots de la Noort-Hollande, qui vont querir la Porcelaine & les pierreries des Indes, pour les Fainéans de la Haye & d'Amsterdam, afin de recevoir d'eux le pain qui manque à leur Païs, avoient l'instinct & la prévoïance des Grues & des Cigognes, n'iroient-ils pas défricher les Païs incultes, & chercher ailleurs en Terre-ferme leur nour-

II. Discours sceptique.

riture ? L'inégalité des biens qui est si disproportionnée est-elle un argument de nos grandes connoissances, de notre sagesse & de notre générosité, plutôt que le particulier & modeste usage que chaque Corbeau a de la charogne qu'il rencontre, ou chaque Moineau du monceau de blé auquel il appelle ses Compagnons ? Cet amas & cet entassement au-delà de l'usage d'une vie cent fois plus longue qu'on ne peut espérer d'atteindre, sont-ils une marque de notre prévoïance, plutôt que de notre sottise ? Et cette bassesse, avec laquelle nous voïons du fond de la misere entasser ces inutiles provisions, est-elle une preuve de notre modération, plutôt qu'un effet de notre timidité ? La chicane du Palais, la fourberie de la Cour, & les friponneries qui s'exercent impunément dans toutes nos Sociétés, marquent-elles notre bel esprit, & en sommes-nous plus dignes de louanges, que les Bêtes ne le sont de leur paisible usage des présens de la Nature, ou de la main mise dont elles usent sans autre forme de procès, lorsqu'il en a pas assez pour les partager également ? Les voïons nous de gaieté de cœur insulter à leurs semblables, ou prendre plaisir au mal & à la des-

truction de celles de leur espece ? Témoignent-elles de s'entre-haïr naturellement ? Font-elles durer toute leur vie les querelles qui leur surviennent, & vont-elles, à la solde les unes des autres, s'exposer à la mort & aux miseres de la guerre, pour une chétive récompense, infiniment au-dessous de leur repos & de leur tranquillité ? De ce côté-la, Monsieur, je ne pense pas qu'il y ait de réplique ; & si quelque jour je traitois ceci plus à loisir, je ferois bien voir par le menu, qu'avec toute notre raison & notre sagesse, nous ne vivons pas si heureusement, ni si raisonnablement que les bêtes. Mais, comme je vous ai dit, je doute si tout notre malheur &notre sottise ne viennent pas de ce que nous ne vivons dans nos Sociétés civiles de l'Europe, ni tout-à-fait sous l'Etat de l'Empire, ni rendus à celui de la Nature. Nous sommes en un certain milieu où se forme, comme en la moïenne région de l'air, la tempête & les orages. Nos esprits sont partagés entre ces deux Etats ; & tantôt la sujection aux Puissances souveraines nous abbat le courage, tantôt les pensées de liberté nous le relevent, & nous font insulter témérairement contre les premiers que nous rencontrons en nous re-

II. Discours sceptique.

levant. En effet, considérons je vous prie de quelle façon vivent les Sauvages en Amérique, & les Peuples d'Asie, sous les Empires Mahométans. En Occident les Canadois & les Brasiliens suivent les Loix de la nature, cherchent chacun ce qu'il leur faut, & font part du superflu à ceux qui n'ont pas été assez heureux pour le trouver. La faim, la soif, les injures de l'air, sont tout ce qu'ils craignent. Ils y remédient; & puis se tiennent cois, ou se divertissent, sans faire mal à personne. Ils s'entresecourent, regrettent la perte de leurs Amis, & marchent plus fermement dans le sentier de la félicité que ce petit raïon de sens commun leur montre, que nous ne faisons avec ces grandes lumieres, qui ne nous découvrent plusieurs chemins, que pour nous faire plus aisément égarer. En Orient, l'Empire absolu fait presque le même effet, ou du moins il semble que les Peuples y vivent moins malheureux qu'en Europe, où la Souveraineté est tempérée, & où nous nous piquons de meilleure politique & de plus de liberté, que les Peuples que nous nommons Barbares. Je m'en rapporte & aux Relations écrites, & plus encore à celles que vient de nous faire le bon Monsieur de l'Es-

toille, qui fort naïvement, & ſans fineſſe, avec ſon ſeul eſprit d'un Négociant qui ſait bien faire ſon compte, nous en a plus appris que les Savans, les Dévots & les Politiques qui n'ont fait que paſſer aux Païs où il a demeuré trente-cinq années, & qui ont vu les choſes de tout autre œil que lui, avec les lunettes de leurs anticipations. La ſouveraine Loi du Prince eſt ſans réplique à Conſtantinople, à Hiſpahan & à Agra; tous les Sujets s'eſtiment fort honorés du titre d'Eſclaves de leur Roi, & ne ſe diſpenſent jamais de ſon obéiſſance. En faiſant leurs affaires particulieres, ils regardent toujours le Thrône & la Domination; & cette entiere dépendance de leur vie & de leur fortune ne les rend pas plus malheureux. Au contraire, ils en ſont mieux à couvert de quelques incommodités qui nous travaillent; ils en ont moins à craindre les inſultes des Perſonnes privées; ils ſont tous immédiatement ſous la protection de leur Souverain. Il n'y a point là de Gentilhomme qui faſſe du Roitelet; & l'Empereur eſt la ſeule Tête, du caprice de laquelle il y ait à ſouffrir; mais il n'eſt pas davantage à redouter que la foudre, qui ne tombe que par hazard ſur les plus grands ar-

II. Diſcours ſceptique.

II. Discours sceptique.

bres ; & il n'y a guere que quelques Inconsidérés, qui le provoquent, auxquels il se fasse sentir. Tout le reste vit en paix, & sans danger de recevoir le moindre dommage. Ces malheureux que l'on étrangle dans le Serail, ou auxquels on creve les yeux, sont des Victimes que l'on immole à la tranquillité publique ; & par les seules Loix de la Politique, il n'y a rien de plus sagement ordonné que de se racheter d'un incomparablement plus grand mal, qui est le trouble de l'Etat, par celui que souffre un petit nombre de Personnes capables de l'exciter. En notre Europe, toutes les désolations qui l'ont presque dépeuplée, & toute la misere que l'insolence des Soldats ou l'avarice des Partisans font souffrir, ne viennent-elles point de ces contre-poids qu'il y a à l'Autorité souveraine ? La tête de Kmielniski, de Radziwil, du Vice-Chancelier, & de cinq ou six autres, n'eût-elle pas épargné celle de cent mille personnes, que la descente du Roi de Suede a fait périr en Pologne ? Cette prétendue liberté des Etats, à quoi a-t-elle servi, qu'à déchirer le Roïaume ? Et que fait-elle autre chose, si ce n'est que les Peuples ne vivent ni libres ni soumis, & que, comme ils at-

taquent la Souveraineté, réciproquement la Souveraineté les attaque & les maltraite, les desarme, les dépouille & s'attire toute la force & toutes les finances, afin d'épuiser tout le sang & toute la vigueur de la rébellion? Mais de ceci, Monsieur, je m'en remets à ce que vous avez vu en cette Ville pendant la furie des desordres, en laquelle on a éprouvé que la liberté à laquelle on aspiroit dans le Peuple, étoit mille fois pire que le Ministere, duquel la prospérité des Armes du Roi, & le calme intérieur de l'Etat, faisoient bien voir qu'on n'avoit pas sujet d'être mécontent, & auquel à l'heure présente on trouve mieux son compte, que l'on ne faisoit à l'Etat extravagant auquel on n'étoit ni aux Champs, ni à la Ville, ni sous l'Empire, ni sous les Droits communs de la Liberté naturelle. Dites-moi donc, Monsieur, si cette humanité, laquelle nous trouvions si rude & si farouche, n'est pas l'humanité qui s'est renfermée dans des Villes, qui a fait des Loix, qui a bâti des Palais, des Temples & des Académies; si ce n'est pas l'Art qui a corrompu la Nature, qui a gâté tout ce qu'il a voulu redresser: & si cela est, ne ferions-nous pas mieux en notre Grammaire de nommer incivil, celui que nous voulions

II. Discours sceptique.



II. Discours sceptique.

nommer inhumain ; parceque les défauts, dont il s'est purgé, ne sont pas tant ceux de l'Humanité, que ceux de la Société civile ? J'attends là-dessus votre décision, & jusqu'à Mardi prochain, que Philotime nous fournira une plus agréable matiere de discourir, je renonce aux raisonnemens & à la Philosophie, car je vais rentrer dans le tourbillon,

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis.

C'est-à-dire, je vais recommencer mes visites & mes sollicitations.

Vivite felices, quibus est fortuna peracta
Jam sua : nos alia ex aliis in fata vocamur.

Mais, puisque tel est l'ordre des choses, faisons-le gaiement, & que la froideur de quelques-uns, ni la mine austere de quelques autres, ne nous rebutent point de la poursuite de nos affaires. Souvenons-nous que c'est-là la vraie civilité, ou selon nos premieres pensées, que c'est-là la vraie humanité qui paroît en son naturel ; que l'intérêt domine & prévaut par-dessus les plus doux sentimens ; qu'il oblige les hommes à se tenir sur leurs gardes, dès qu'on s'approche d'eux, & principalement en l'État du Gouvernement moins absolu, où la ruse & les tromperies sont plus à craindre que la force & la violence. En un mot, représentons-

nous qu'il ne faut pas chercher communément la douceur, l'affabilité, la courtoisie, ni les autres vertus qui conviennent à si peu de personnes, & que vous avez si bien mises à la place des défauts que l'on contracte dans la Société civile. Je suis,

II. Discours sceptique.

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéissant Serviteur.
ALETHOPHILE.

A Paris le 20 de Decembre 1656.

A MONSIEUR
DE MAROLLES
ABBE' DE VILLELOIN.

MONSIEUR,

„ Je suis en humeur de vous contre-
„ dire, depuis que j'ai lu vos doctes
„ Conversations, encore que je sois
„ depuis plus long-tems votre Disci-
„ ple, & que j'entre volontiers dans
„ tous vos nobles sentimens; mais il
„ est bon que vous soïez un peu excité
„ à les produire, & que ce prodigieux
„ amas de belles connoissances, dont
„ votre mémoire est remplie, ou que

II. Discours sceptique.

» ple qui se soumet ; mais ferme, in-
» flexible & rigoureuse envers les Puis-
» sances subalternes, qui sortent de
» leur devoir, & se comportent inso-
» lemment. Mais aux Païs où la Cha-
» rité chrétienne est en regne, on pra-
» tique tout le contraire, & je ne sais
» si ce n'est point de-là que viennent
» les troubles des Etats, & le malheur
» des Sujets. Un Gouverneur de Place
» ou de Province desobéit quelquefois
» impunément aux ordres du Souve-
» rain, & la moindre folie du Peuple
» est sévérement punie ; comme si la
» desobéissance des Grands n'étoit pas
» plus à craindre, que celle des pe-
» tits ; & comme s'il n'étoit pas plus
» glorieux & plus utile d'abbattre l'or-
» gueil, que d'insulter à la misere.
» Mais la conduite est diverse, selon
» le divers génie des Peuples auxquels
» on a à faire ; & comme tous les Poli-
» tiques n'ont pas les mêmes fins, ils
» y vont aussi par des moïens bien dif-
» férens. Je vous laisse examiner ce qui
» en est, avec votre adresse & votre
» éloquence accoutumée, ne préten-
» dant en aucun de mes Discours, qu'à
» quelque probabilité, tandis que j'at-
» tendrai de vous de plus fortes Dé-
» monstrations. Je suis, &c.

TROISIEME

TROISIEME DISCOURS

De l'Abbé de Villeloin, pour ſervir de Réponſe à la Lettre, & au ſecond Diſcours ſceptique d'Alethophile.

Que de préferer les Bêtes aux Hommes, pour les connoiſſances, la conduite, & le bonheur de la vie, eſt un Paradoxe qui ne ſe peut ſupporter.

ILLUSTRE ALETHOPHILE.

J'ai mis par deux fois la main à la plume, pour vous tenir la promeſſe que je vous fis dernierement, touchant ce que vous avez avancé dans un Diſcours ſceptique, pour uſer de votre terme, que vous adreſſez au judicieux Ariſte, *Que les Hommes n'ont point de ſujet de ſe glorifier, par-deſſus les autres Animaux, des connoiſſances, de la conduite, & du bonheur de la vie.* Mais par deux fois la plume m'eſt échappée de la main, & j'en ai entrepris inutilement le deſſein, parceque me trouvant engagé dans une autre ſorte d'Ouvrage long & difficile, qui requert beaucoup de tems avec un ſoin labo-

rieux, j'avois de la peine à m'en distraire un seul moment : mais je ne veux pas contester contre vous, & il faut néanmoins contredire vos sentimens, ou plutôt un Paradoxe que vous soutenez de gaieté de cœur, puisque vous le desirez.

Que n'ai-je un raïon de ce beau feu, qui anime si agréablement tout ce que vous faites, pour défendre une bonne cause, & la faire paroître dans tous ses avantages, sans lui rien ôter ? Car ce me seroit un grand malheur de la trahir, pensant la maintenir, & la vérité travestie est un fort mauvais personnage. Mais comme elle n'a pas besoin de mes artifices, j'essaierai de la rapporter sans déguisement ; & je crois que vous l'aimerez mieux toute nue, que sous une broderie de faux clinquant, ou sous des habits de Reine, qui seroient tout déchirés.

Est-il possible, admirable Alethophile, qu'un Philosophe comme vous, appelle Discours sceptique une décision si nette que celle que vous prononcez à l'avantage des Bêtes contre les Hommes ? Ou plutôt que vous aïez pu agiter cette Question, vous qui avez tant de sujet de rendre graces au Ciel de tous les dons précieux de l'es-

prit, dont il vous a si liberalement enrichi ? Ne comptez-vous pour rien cette facilité merveilleuse, que vous avez d'écrire poliment, & de raisonner si juste ? Je demande à vous-même si vous tenez pour chimériques vos spéculations continuelles ? Les Animaux demi-plantes, les Insectes, les Poissons, les Bêtes & les Oiseaux vont-ils jusques-là ? ou bien, ont-ils quelque chose de meilleur ? Et quoi, cet honnête, ce fort & ce généreux des Philosophes, qui ont des qualités si sublimes, seront donc ravalés au-dessous des émotions brutales des plus vils Animaux ? Ces Perles divines seront dignes d'être foulées aux piés ? Que sera-ce du reste des Hommes, dont les pensées sont vulgaires, & qui ne levent point leur raison au-dessus des choses communes ? Cependant les Villageois sont utiles avec toute leur simplicité, & servent merveilleusement aux douceurs & au repos de la vie ; les Artisans sont ingénieux ; les Soldats, qui mangent souvent leur Patrie, ne laissent pas de la défendre courageusement contre les injustes Usurpateurs ; les Princes conduisent les Etats ; leurs Officiers les font obéir selon les Loix politiques ; les Voleurs même

apprennent aux Paſſans à ſe tenir ſur leurs gardes, & à ceux qui ſont dans leurs maiſons, à n'y demeurer point ſans prévoïance; & les Méchans exercent les Gens de bien : deſorte que dans le monde, tout cela fait un concert merveilleux.

Parlez-vous donc ſérieuſement, illuſtre Alethophile, quand vous dites dans votre Diſcours au prudent Ariſte, *que les Hommes n'ont point à ſe glorifier par-deſſus les autres Animaux, pour les connoiſſances, la conduite & le bonheur de la vie* ? Certes j'ai peine à le croire, & vous me permettrez de vous dire que je m'étonne, qu'un Homme ſi ſérieux que vous êtes, ſe veuille donner la peine de défendre une opinion biſarre, contre ſa connoiſſance & ſes propres ſentimens, & que vous appelliez cette défenſe *Paradoxe*, comme ſi elle ſe pouvoit ſoutenir.

Premierement, s'il faut parler de la beauté du Genre humain, en comparaiſon du reſte des Créatures, ne vous ſouvient-il point de ce qu'en a dit votre Galien dans ſon admirable Traité de l'uſage des Parties ? Et ne ſavez-vous pas bien que l'Homme eſt le ſeul de tous les Animaux, qui porte ſa tê-

te haute, pour ſe voir tout entier au-deſſous de ſoi-même? *Os homini ſublime dedit*: ſon viſage eſt noble & bien proportionné, & ſa taille eſt agréable & avantageuſe. Il eſt vrai qu'il n'a point d'aîles pour voler, comme les Oiſeaux; mais auſſi a-t-il des mains, qui ſemblent être le Chef-d'œuvre de la Nature pour les organes extérieurs du corps; ce que n'ont point les Oiſeaux, ni toutes les autres eſpeces d'Animaux, ſans en excepter même ceux qui ont les piés de devant façonnés comme des bras & des mains, mais c'eſt d'une façon ſi ridicule, & ſi mal propre pour beaucoup de choſes de notre uſage, qu'on n'en ſauroit faire de comparaiſon que fort odieuſement. Cependant les Hommes avec leur induſtrie attrapent les Oiſeaux au milieu de l'air; & auſſi-bien que les Poiſſons, ils voguent ſur la Mer, & courent ſur les eaux.

Au reſte, la voix de l'Homme eſt une choſe incomparable; & ſa langue qui eſt le plus grand bien, & le plus grand mal du monde, enchante toute la Nature, & parle en une infinité d'idiomes, par la ſuggeſtion de l'eſprit, de toutes les choſes intelligibles & ſenſibles. Que nous peut-on oppoſer de

toutes les autres Creatures mortelles ; qui égale un pouvoir ſi merveilleux ? Toute leur adreſſe & leur ſubtilité, qu'on éleve ſi fort, ne va point juſques-là. Les toiles d'araignées, pour prendre des Mouches, ſont à la vérité dignes d'admiration : mais elles ne ſont non plus ouvrage de l'art, que cette pellicule du cerveau que les Anatomiſtes appellent *Ret admirable :* ou, ſi elles doivent être rangées dans une autre cathégorie, voudroit-on dire tout de bon, qu'elles valent mieux que nos filets, nos toiles, & tant de ſortes d'étoffes & de tiſſus, emploïés à bien d'autres uſages, où pour notre ſeul divertiſſement nous repréſentons les Araignées, les Mouches, les Papillons, & le reſte des Animaux ?

Les Ruches des Abeilles, & les Nids des Hirondelles & des Alcions, ſe fabriquent de la même ſorte, je veux dire comme les toiles d'Araignées & les pelotons des Vers-à-ſoie : mais quand ce ſeroit par une induſtrie ſinguliere, ſans la néceſſité d'une pure Nature, ſont-ils, ſans mentir, auſſi beaux, auſſi nobles, & auſſi commodes à proportion, que nos Lits, nos Cabinets, nos Chambres, nos Maiſons, nos Palais & nos Villes ?

Mais plusieurs Animaux, dit-on, présagent naturellement les choses futures, & l'Homme, avec toute sa raison, ignore les maux qui lui doivent arriver. Ils ne s'y connoissent pas, à mon avis, davantage les uns que les autres ; & les Grues des rives de Strimon sentent le froid qui les doit accueillir, si elles ne s'envolent le long des eaux du Nil, comme les catarres, les goutes, l'humeur gaie, & les ébullitions de sang nous font souvent appercevoir du changement des Saisons, & comme les divers âges nous suggerent le desir de voïager, ou de ne bouger du logis.

S'il est question de la quiétude de l'esprit & de la tranquillité de l'ame, elle n'est point refusée à ceux, à qui l'Auteur de tous les biens a dit, *possédez votre ame en paix*, & les Bêtes brutes ont souvent des passions si turbulentes, que la colere donne la fievre aux Lions : les Loups sont avides à force d'être gourmands : les Cerfs sont transis de peur : les Taureaux se transportent d'une fureur enragée les uns contre les autres, pour l'amour d'une Genisse : la jalousie tourmente les Chiens, & les Coqs ne sauroient souffrir de compagnons.

Pour la longueur de la vie, il n'y en

a point des Animaux connus, qui égale la durée de la vie de l'homme. A trente ans les Chevaux ſont dans la derniere caducité; les Chiens de chaſſe ſont bien vieux à huit ans; les autres peuvent aller juſqu'à vingt; les Porcs ſauvages & domeſtiques ne durent pas ſi long-tems; la vie des Bœufs eſt tout au plus de vingt années; celle des Brebis n'en paſſe guere cinq ou ſix; celle des Poules, des Perdrix, des Cailles, des Linottes & des Tourterelles, va rarement juſqu'à la quinzieme année; & ce que l'on a dit de l'âge de la Corneille, du Cerf, du Corbeau, du Phenix, des Satyres & des Nymphes, eſt une pure fable. Nous avons une Epigramme des Anciens, qui en parle en cette ſorte:

Ter binos, deciesque novem ſuper exit in
annos
Juſta ſeneſcentum quos implet vita virorum.
Hos novies ſuperat vivendo garrula cornix:
Et quater egreditur cornicis ſæcula cervus:
Alipedem cervum ter vincit corvus: at illum
Multiplicat novies phœnix, reparabilis ales:
Quem vos perpetuò decies prævertitis ævo,
Nymphæ Hamadryades quarum longiſſima
vita eſt.
Hi cohibent fines vivacia fata animantum:

Cætera ſecreti novit Deus arbiter ævi.

Je l'ai ainſi rendue en François.

Deux fois trois, dix fois neuf, des Hommes qui vieilliſſent
Les ſoins laborieux & les jours s'accompliſſent. *près de 96 ans.*
La Corneille jaſarde excede par neuf fois
Et l'âge des Humains, & ſes fatales Loix. *près de 900 ans.*
De trois ſiecles entiers, étonnante merveille.
Le Cerf paſſe les ans de la triſte Corneille. *près de 1300 ans.*
Du Cerf aux piés legers le lugubre Corbeau
Anticipe trois fois ſon âge & ſon berceau. *près de 3900 ans.*
Le Phénix renaiſſant d'une grace admirée
Rédouble par neuf fois cette longue durée. *près de 29700 ans.*
Mais, vous Nymphes des Bois, qui murmurez ſans ſoin,
Vous vivez ſans douleur, allant dix fois plus loin. *près de 297000 ans.*
Ainſi des Animaux la vie eſt limitée ;
Mais elle eſt de Dieu ſeul & connue & comptée.

Mais tout cela, comme je l'ai déja dit, eſt fabuleux; de ſorte que les Enfans même en ſeroient malaiſément perſuadés ; & à moins que d'être de l'opi-

nion des Préadamites, on ne se pourroit imaginer qu'il y eût eu des générations d'assez longue main, pour avoir été capables d'en faire l'observation. Mais quand la vie de l'homme seroit plus courte que celle des Ephemeres, ne vaut-elle pas toujours mieux, à cause de son intelligence, que la vie des Bêtes, qui en sont privées, quand elle dureroit des siecles entiers; parcequ'à le bien prendre, & sans nous en faire trop accroire, elles vivent, en comparaison de nous, comme si elles ne vivoient point, & meurent aussi, comme les plantes, sans espérance & sans desespoir.

Il faut avouer néanmoins d'un autre côté (& ces dernieres paroles d'espérance & de desespoir m'en font souvenir) que si l'homme, avec toutes ses belles connoissances; quoiqu'il ne sache rien de mieux ni de plus assuré que de savoir qu'il ne sait rien, si l'homme, dis-je, ne s'attendoit à une autre vie après celle-ci, & qu'il ressuscitera un jour en gloire s'il meurt en ce monde dans l'adoption des Enfans de Dieu, il seroit plus malheureux que le reste des Créatures. Mais ceci est pris d'un ton trop fort pour un Entretien purement académique, où il n'est pas nécessaire

S. Paul 1. Corint. 15. 19.

de mêler des Raiſonnemens apoſtoliques, pour diſputer contre une Opinion odieuſe, que la ſeule Philoſophie naturelle peut vaincre fort aiſément, & qu'un ſage Païen, s'il en vouloit parler ſérieuſement, auroit de la peine à ſouffrir : auſſi n'eſt-ce que par maniere d'entretien & de récréation, que notre vertueux Ami s'eſt efforcé de la maintenir.

Au reſte, qu'on ne nous diſe point, à l'avantage de certains Animaux de l'ordre inférieur, à qui la Nature bâtit des logemens ſi propres & ſi commodes au même tems qu'ils naiſſent, que l'homme n'en trouve point de pareils au Monde pour ſon uſage, dans tout le cours de ſa vie. Je vois bien qu'on veut parler des Limaçons, des Tortues, des Huîtres, & de tant de ſortes de Coquillages qui naiſſent dans le fond des Mers, & le long des rivages des Eaux douces & ſalées.

Il eſt vrai qu'il ſe voit des Coquilles rares & merveilleuſement diverſifiées, dont ſont ornés aujourd'hui tant de Cabinets curieux; & ſur-tout celui de M. de Montmor, Maître des Requêtes, où cet excellent Homme, les délices des Muſes, & l'amour de toutes les belles Ames, en a recueilli de tant d'eſpeces

nion de…
roit im…
tions d'…
été ca…
Mais q…
plus c…
ne vau…
de ſon i…
tes, qui
reroit d…
bien pr…
trop acc…
ſon de r…
point, …
plantes,
poir.

Il faut
côté (&
rance & d
nir) que ſi
les connoiſſ…
de mieux …
voir qu'il ne …
je, ne s'attend…
celle-ci, & qu…
gloire s'il meu…
l'adoption des E…
roit plus malheu…
Créatures. Mais …
trop fort pour un
acadé…

S. Paul 1. Cor. 15. 19.

en a même qui ſont dé-
ite ligne, & d'autres, en
e petits trous. Quelques-
nent qu'à un nœud fort
tres ont les côtés tout
Les *Porcelaines* nagent
le l'eau, & ſe ſervent
vité, au lieu de voile,
le vent.

n que toutes ces choſes
les; mais les Animaux,
ment, ne pourroient ſub-
: car toutes ces écailles
duretés qui les environ-
ennent lieu de peau, ou
ens qu'ils portent en de-
ceux des autres eſpeces
n dedans l'édifice de leur
Avec tout cela, néan-
& les autres ont encore
qui leur ſoient propres:
nt contre des rochers,
ins vents; ceux-là ſe
ſable. Les Limaçons
ſous des pierres, ou
bres; & tous ont
défendre contre
ns, dont s'ils
couvert, nous
t contraints
dire

différentes, aussi-bien que notre vertueux Ami M. Morin, si versé dans les connoissances des Plantes, & qui ne prescrit point de bornes à ses curiosités. J'y en ai vu qui portent les perles, & quelques autres dont les Anciens tiroient cette Pourpre précieuse, dont les Tyriens & ceux de Milet faisoient les teintures des vêtemens des Rois. Il y en a de plattes, de creuses, de bossues, celles-ci longuettes, celles-là faites en croissant, ou en rond, ou en demi-rond. On en trouve qui ont le dos relevé; les unes à bossages, en forme d'obélisques & de petites pyramides; d'autres qui sont polies & lissées; d'autres qui sont ridées ou dentelées, ou crenelées; & d'autres qui sont entortillées comme une vis qui se termine en pointe. Il y en a aussi qui jettent en dehors des rebords en forme de levres vermeilles; d'autres, en forme de petites scies; & d'autres qui s'enroulent & se replient en dedans. Les unes sont raïées, les autres ont de petits filets comme des cheveux; plusieurs sont diaprées, ou marbrées, ou jaspées, ou canelées comme les Petoncles. Quelques-unes faites en demi-tuïaux; & d'autres qui sont replissées & ondoïantes, comme des tuiles rondes, entassées les unes sur

les autres. Il y en a même qui ſont découpées en droite ligne, & d'autres, en biais, avec de petits trous. Quelques-unes ne tiennnent qu'à un nœud fort petit, & d'autres ont les côtés tout d'une piece. Les Porcelaines nagent au-deſſus de l'eau, & ſe ſervent de leur concavité, au lieu de voile, pour recevoir le vent.

Je ſais bien que toutes ces choſes ſont admirables; mais les Animaux, qui s'y renferment, ne pourroient ſubſiſter ſans cela : car toutes ces écailles & toutes ces duretés qui les environnent, leur tiennent lieu de peau, ou plutôt d'oſſemens qu'ils portent en dehors, comme ceux des autres eſpeces ſoutiennent en dedans l'édifice de leur conſtruction. Avec tout cela, néanmoins, les uns & les autres ont encore beſoin de lieux qui leur ſoient propres : ceux-ci s'attachent contre des rochers, à l'abri de certains vents; ceux-là ſe tiennent dans le ſable. Les Limaçons ſe retirent en Hiver ſous des pierres, ou ſous des racines d'arbres; & tous ont encore beſoin de ſe défendre contre pluſieurs injures du tems, dont s'ils ne peuvent ſe mettre à couvert, nous voïons ſouvent qu'ils ſont contraints de périr.

Il en eſt de même de ceux qu'on dit qui

naiſſent tout vêtus, parceque le poil, ou la ſoie, ou la laine, ou le cuir endurci comme de l'écorce ou de la croûte, ou les aiguillons, ou le duvet, ou les plumes, leur viennent de fort bonne heure. Les Pouſſains ſe couvrent pourtant, & s'échauffent ſous l'aîle de leur mere, parcequ'ils ne ſont pas encore vêtus. Les Ourſes lechent leurs petits pour les achever; & toutes les femelles portent la mammelle, ou donnent la bequée à leurs petits, pour montrer leur infirmité dans la naiſſance; & ſi ce ſecours leur manquoit, ils ſuccomberoient infailliblement.

Je ne vois donc pas que les Bêtes aient de ſi grands avantages ſur l'homme de ce côté-là. Sur quoi M. de la Menardiere, qui écrit ſi poliment en Proſe & en Vers, a dit depuis peu, en parlant de la nudité de l'homme, dans un illuſtre Recueil de ſes belles Poéſies, après la penſée d'un Poete Grec:

C'eſt Palladas dans l'Anthologie, l. 1.

> Je vins nu ſur la Terre: & durant mon ſéjour
> Je n'ai d'aucuns biens eu l'uſage.
> Pourquoi m'en tourmenter ſur la fin du Voïage?
> Je ſuis venu ſans équipage;
> Il n'en faut point pour mon retour.

Car bien que l'on nous ai dit tant de fois que les Animaux ſauvages & do-

meſtiques naiſſent ſi bien vêtus, & que l'homme ſeul vient au monde tout nu, de ſorte qu'il eſt contraint de ſe chercher des habits pour ſe couvrir des dépouilles de toute la Nature, je ne demeure pas d'accord, à le bien prendre dans cette comparaiſon avec les autres Animaux, que l'homme naiſſe ſi nu, que la ſage Nature ne lui ait donné d'elle-même quelque choſe pour le couvrir, ne fuſſent que ſes cheveux pour ſa tête, & la peau pour tout le reſte de ſon corps : les paupieres couvrent ſes yeux; les petits poils à quoi ſe terminent ces paupieres, y ſont admirablement bien conçus pour leur défenſe : les levres reſſerrent ſa bouche, & cachent ſa langue & ſes dents, de peur qu'elles ne s'alterent & ne ſe deſſechent; les ongles, qui fortifient ſi bien le bout de leurs doigts, n'étant que par-deſſus vers l'extrémité, ne leur ôtent point l'uſage de tant de commodités, à quoi ils ne ſeroient pas propres, s'ils étoient auſſi par-deſſous, comme ceux des Tigres, des Lions & d'un grand nombre d'autres vils Animaux. Ce que Galien admire, avec tant de raiſon, dans ſon Livre de l'Uſage des Parties; de ſorte que l'homme, ſe pouvant quelquefois paſſer d'autres vêtemens, demeure nu en beaucoup de

Régions. Mais parceque son esprit le rend capable d'habiter toute la Terre, il a l'industrie de s'y accommoder partout, selon les lieux, aussi-bien dans les Païs froids, que sous les Climats chauds ou tempérés.

Il n'en est pas ainsi des autres Animaux qui seroient trop vêtus en de certains Païs, comme les Loups-cerviers, & les Ours du Septentrion, & qui ne le seroient pas aussi assez en d'autres, comme les Guenons & les Singes du Perou, si les premiers étoient transportés en Libye, & les derniers, vers les Païs du Nord. Il y en a aussi plusieurs qui de tems en tems ont besoin de changer de séjour, comme les Cailles, les Tourtres, les Hirondelles, les Bécasses, les Pluviers, les Grues & les Etournaux.

D'ailleurs, combien les grandes froidures & les chaleurs excessives font-elles périr d'[illegible]tes, de Bêtes & d'Oiseaux? & combien les Animaux qui se peuvent apprivoiser, se trouvent-ils fortifiés par l'assistance des hommes, en comparaison des sauvages? De sorte que si les hommes mettent leur plaisir à les aimer, il ne faut pas douter qu'ils ne s'y trouvent bien plus à leur aise que dans les déserts, & qu'ils n'y vivent même bien plus long-tems. Ma chambre, ma table & ma cheminée sont

tous les plaiſirs du monde à ma petite Chienne ; elle en aime ſon Maître avec tant de paſſion, qu'elle déclare la guerre à tout ce qu'elle s'imagine qui ne lui eſt pas ami.

Il en eſt ainſi de tous les autres, & ſur-tout des Oiſeaux, quand on prend ſoin de leur donner leurs petites néceſſités. De-là eſt venu qu'une Linote que j'ai vue à la très honnête & très vertueuſe Mademoiſelle de Belleville, chez qui je loge à Paris, a duré entre ſes mains plus de quatorze ans ; & pour quelque beau tems que c'eût été, ce petit Oiſeau n'eût eu garde de prendre l'eſſor, quand ſa bonne Maîtreſſe le mettoit hors de ſa cage ſur la fenêtre de ſa chambre. Le Piaillon de Mademoiſelle de Gournai (c'étoit ſon Chat) en douze années qu'il a vécu auprès d'elle, ne ſe fût pas délogé une ſeule nuit de ſa chambre, pour courir dans les goutieres ou ſur les tuiles, comme font les autres Chats. La Courte du feu Roi Henri IV n'eût pas été ſi careſſée, ni ſi bien nourrie à l'abandon aux champs, ou dans les rues de Paris, parmi les autres Bêtes de ſon eſpece, que dans le Palais de ce grand Prince. Le Paſſereau de Lesbia étoit les délices de ſa jeune Maîtreſſe ; il ſe jouoit avec

elle, & la belle le tenoit en son sein; lui donnoit à pincer le bout de son doigt, & provoquoit souvent ses picoteries cuisantes.

Ad solam Dominam usque pipilabat.

Le Perroquet de Melior l'entretenoit agréablement, & venoit prendre sur sa table les choses qui étoient le plus à son goût; & quand il étoit las de se promener sur tous les sieges de la Sale, il se venoit reposer dans sa petite maison parmi l'éclat des Tortues des Indes, où des bâtons d'argent se lioient par ordre avec des branches d'ivoire, pour en former la balustrade, où les coups de bec que leur donnoit l'Oiseau, les faisoient agréablement résonner.

Stace l. 2. des Sylv.

La Colombe de Stella avoit vaincu le Passereau de Catulle, tant elle s'étoit fait admirer pour sa beauté, & pour aimer les caresses de son Maître; ce qui a donné sujet à Martial d'en parler en divers endroits de ses Epigrammes, & de dire à son sujet, que Stella étoit autant au-dessus de Catulle, qu'une Colombe est plus grande qu'un Passereau.

Vicit, Maxime, Pass[illegible] Catulli,
Tanto Stella meus [illegible]tullo,
Quanto Passere major est Columba.

Il faut donc avouer que les Oiseaux

& les Bêtes, avec leur peu d'eſprit, ou leur nulle intelligence, pour ne démentir pas le texte d'un grand Prophete, ſe réjouiſſent de l'aſſiſtance des hommes, quand elles ſont chéries; & ſi elles pouvoient parler, je crois qu'elles nous diroient : Vous êtes nos bons Maîtres, & nous ſommes heureuſes de vous plaire & de vous obéir; bien que je ne doute point qu'elles ne ſoient contentes de leur condition : auſſi ſontelles parfaites en leur genre, & chacune ſe plaît tellement en ſon eſpece, qu'elle ne voudroit pas changer, ne ſouhaitant rien de la Nature, que les choſes qui lui ſont convenables, ou qui ſont proportionnées à ſes apétits. Cela n'empêche pas qu'il n'y en ait de plus excellentes les unes que les autres; & les Vers & les Moucherons ſont ſans doute moins nobles que les Chiens & les Chevaux, comme ceux ci ſont fort au-deſſous de l'homme qui les traite en Maître, & qui les domte, & les aſſujettit à ſon pouvoir.

David, Pſ. 31.

J'ai quelque pudeur d'être ſi long à ſoutenir les avantages d'une Cauſe ſi bonne que la mienne, & qu'on n'impugne peut-être pas tout de bon, outre qu'elle ſe défend aſſez d'elle-même, ſans avoir beſoin de mon ſuffrage. Mais pourquoi le ſavant Alethophile m'y a-t-

il engagé, en la voulant combattre; ou faiſant ſemblant qu'elle étoit digne de ſa ſévérité, auſſi-bien que beaucoup d'autres, par des raiſons qui n'ont pas laiſſé de leur ſembler ſpécieuſes?

Je ſuis bien aſſuré qu'ils ne voudroient pas changer de Nature, & que la Société civile ne leur eſt pas moins agréable que la ſolitude des Forêts & des Montagnes leur eſt une choſe affreuſe. Mais il faut diſputer de toutes choſes, & faire l'Apologie de la Goute, de la Gravelle & de la Fievre-quarte. Je douterois fort néanmoins que ce fût après y avoir bien penſé; & je ne ſaurois aſſez m'étonner qu'un ſavant Homme, comme notre Ami, entreprenne de ſoutenir des choſes contre ſon propre ſentiment. Après cela je ne dois plus trouver étrange qu'il ait voulu donner à ſa Patrie le nom de Barbare, & qu'entre tous les Gouvernemens politiques qui ſont dans le Monde, il n'en trouve point de préférable au Deſpotique pour le bien des hommes.

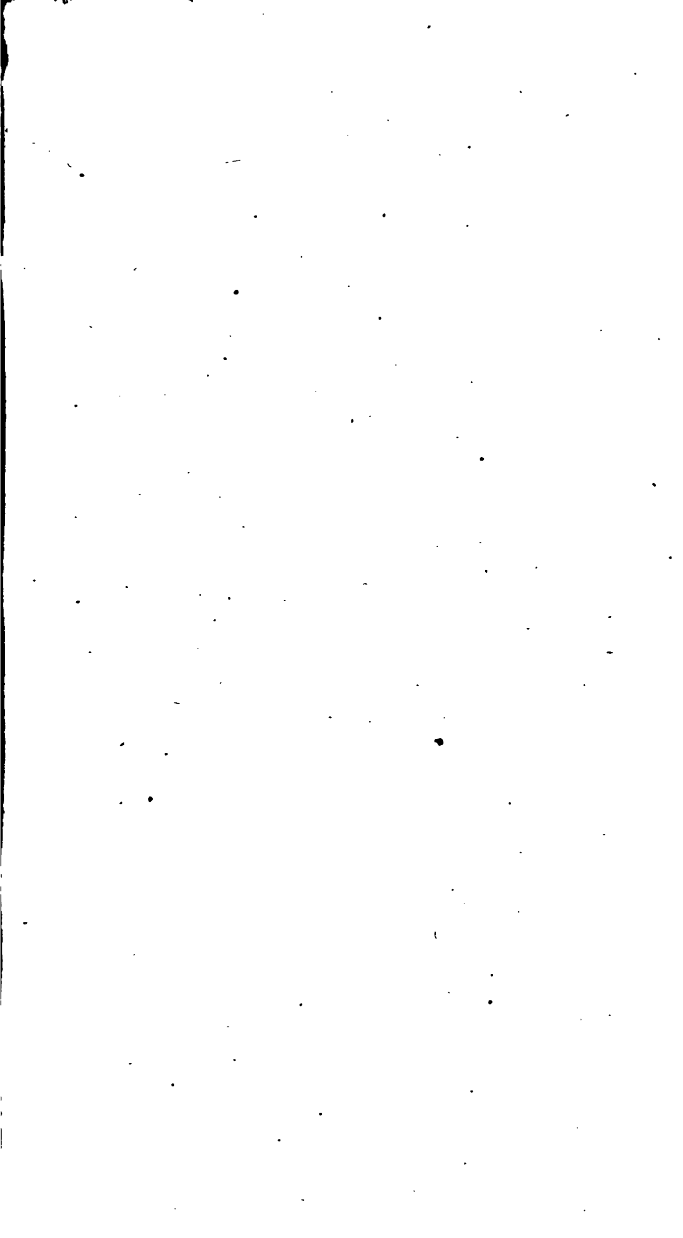
C'eſt le ſujet du ſecond Entretien que me donne la belle Lettre d'Aletophile, au judicieux Ariſte.

Le 27 jour de Decembre 1656.

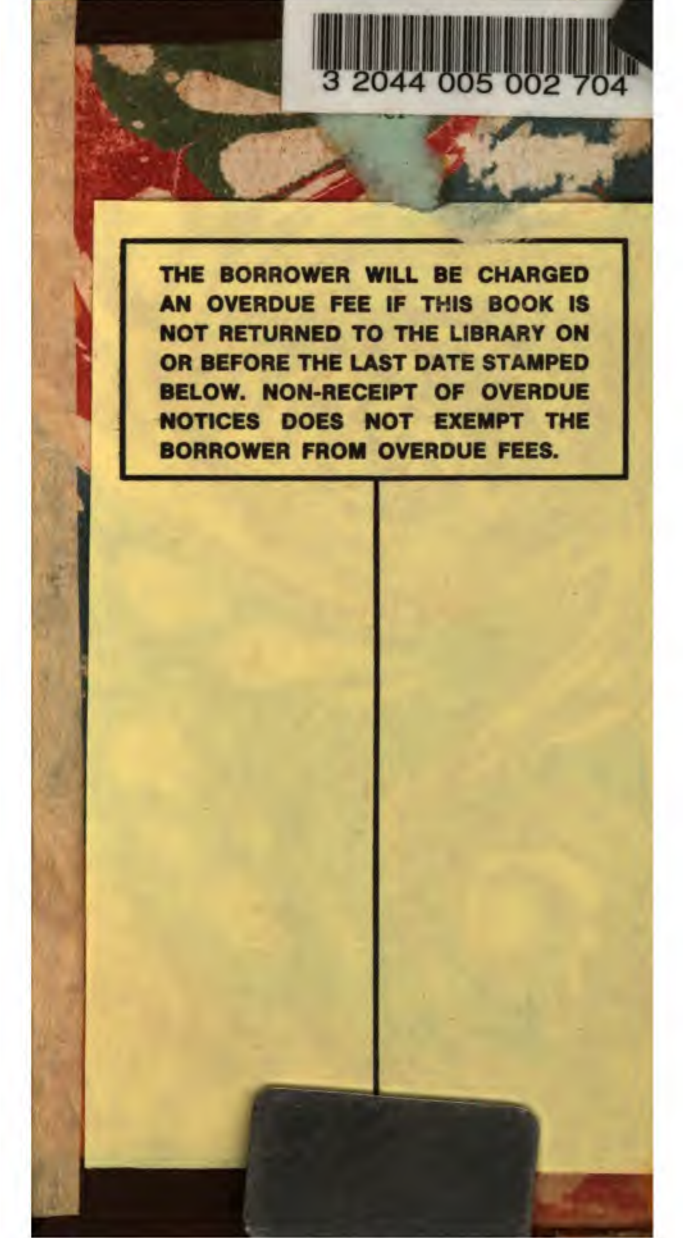
Fin du ſecond Volume.











3 2044 005 002 704
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

